AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Direction territoriale des vallées d'Oise

PLAN TERRITORIAL D'ACTIONS PRIORITAIRES

2013-2018

Commission territoriale des vallées d'Oise

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

Agence de l'eau

PREFACE

Le 10ème programme pluriannuel (2013-2018) de l'agence de l'eau va contribuer pleinement à l'atteinte du bon état des rivières, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales d'ici 2015 puis 2021, comme il est prévu dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie. L'atteinte de ces objectifs de bon état est une ambition forte du SDAGE et découle d'une obligation de résultat qui figure dans la directive européenne sur l'eau.

Le Comité de bassin et l'agence ont souhaité se donner les moyens de cette ambition avec un nouveau programme qui augmente le taux moyen de nos aides, amplifie les actions sur les milieux aquatiques et la protection des captages pour l'eau potable et sélectionne les actions les plus efficaces pour améliorer la qualité de nos rivières et de nos nappes souterraines.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la mobilisation de moyens financiers significatifs que l'agence apportera sur la durée avec son programme pluriannuel, tout en limitant la pression fiscale de ses redevances. Elle nécessite également une mobilisation des équipes de l'agence autour des actions prioritaires, tout particulièrement sur celles difficiles à faire émerger.

Les plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) qui ont été généralisés pour ce 10ème programme, ont cette double ambition :

- de décliner le 10ème programme à l'échelle des commissions territoriales, pour une définition des priorités et la gestion des projets, au plus proche des territoires et des acteurs de l'eau ;
- de retenir les projets en fonction de leur impact réel sur la qualité des rivières, des nappes souterraines, des plans d'eau et du littoral de notre bassin

Ces PTAP permettent en outre d'assurer une cohérence forte avec les actions menées au plan local par les services déconcentrés de l'Etat.

Vous pouvez être assurés d'une forte mobilisation de toutes les équipes de l'agence de l'eau Seine Normandie autour de ces plans et au côté des acteurs locaux.

Michèle Rousseau

Directrice Générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie

PREFACE DE LA DIRECTION TERRITORIALE DES VALLEES D'OISE

En janvier 2013, le 10ème programme d'intervention de l'agence de l'eau entre en vigueur pour six années. Cet outil financier réaliste et ambitieux vise en premier lieu l'atteinte des objectifs visés par la directive cadre sur l'eau (DCE) pour les eaux de surface et les nappes phréatiques. Dans le SDAGE, transmis fin 2009 à Bruxelles, le bassin Seine-Normandie s'est ainsi engagé à atteindre le bon état écologique de 69 % des masses d'eau de surface en 2015. Pour atteindre ce difficile objectif, la priorité sera donnée aux actions inscrites au plan territorial d'actions prioritaires (PTAP). En effet, au-delà des efforts importants consentis sur le "petit cycle de l'eau" au cours de notre IXème programme 2007-2012 (assainissement, stations, réseaux, etc…) permettant de répondre aux retards pris sur la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et de lancer toutes les évaluations requises par la DCE, notre 10ème programme 2013-2018, a maintenant pour ambition principale la mise en œuvre des projets prioritaires pour l'atteinte du bon état.

Le Plan Territorial d'Actions Prioritaires de ma Direction Territoriale pour la période 2013-2018, établi en concertation avec les acteurs du territoire, recense l'ensemble des actions nécessaires pour l'atteinte des objectifs de bon état. Il affiche un renforcement très significatif de nos interventions sur le "grand cycle de l'eau" (lutte contre les pollutions diffuses, reconquête des milieux aquatiques, gestion quantitative, …) mais aussi et toujours des interventions pertinentes au sens de la DCE sur le "petit cycle de l'eau" de façon plus sélective et incitative. Ces actions sur des territoires définis seront donc suivies par mes services de manière prioritaire tant sur le plan de l'animation, de l'appui technique ou de l'aide financière.

Par ses activités, l'homme a appauvri les écosystèmes des rivières, dégradé la qualité des eaux, perturbé les régimes naturels en contribuant notamment à la disparition des zones humides et en provoquant des conflits d'usages des ressources naturelles. Aussi, pour reconquérir le tiers des masses d'eau qu'il nous manque avant 2015, les acteurs de l'eau, et en premier lieu les maîtres d'ouvrage, devront se mobiliser à nos côtés pour faire émerger ces projets prioritaires visant la protection de ce bien commun, et inscrire sur notre bassin versant une gestion durable des milieux aquatiques.

Philippe PAPAY

Directeur territorial des vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

SOMMAIRE

1 PARTIE 1 – Diagnostic du territoire 6
1.1 Description du territoire 6
1.2 L'état des milieux 13
1.2.1 Masses d'eau superficielles : rivières, canaux, plans d'eau, eaux côtières et de transition. 13
1.2.2 Masses d'eau souterraines 21
1.3 Les enjeux du territoire 30
2 PARTIE 2 - Les actions prioritaires à l'échelle de la commission territoriale 31
2.1 Des actions pour répondre localement aux défis du SDAGE et aux objectifs du Xème programme 31
2.1.1 Défi 1 - Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques 31
2.1.2 Défi 2 - Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques 36
2.1.3 Défi 3 - Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses 40
2.1.4 Défi 4 - Réduire les pollutions microbiologiques des milieux 43
2.1.5 Protéger et sécuriser l'alimentation en eau potable 44
2.1.6 Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides 49
2.1.7 Défi 7 - Gestion de la rareté de la ressource en eau 55
2.1.8 Défi 8 - Limiter et prévenir le risque inondation 58
2.2 Des actions pour répondre localement aux 2 leviers du SDAGE et aux objectifs du Xème programme 58
2.2.1 Levier 1 - Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis 58
2.2.2 Levier 2 - Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis 61
3 PARTIE 3 : Les actions prioritaires par unité hydrographique 67

ANNEXES 223

INTRODUCTION

Le Xème programme de l'Agence de l'eau s'inscrit plus que le précédent dans le contexte de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE)) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) que le comité de bassin a adopté en octobre 2009. Le Xème programme est le programme qui doit conduire à l'atteinte du bon état écologique sur les deux tiers des eaux de surface à l'échéance 2015, mais il doit également contribuer aux objectifs de bon état pour 2021.

L'atteinte de ces objectifs nécessite, au-delà des efforts constants à fournir dans la lutte contre les pollutions des activités économiques et des collectivités, une implication plus forte dans le « grand cycle de l'eau » (milieux aquatiques, protection des aires de captages…).Cette implication dans le « grand cycle de l'eau » se situe dans la droite ligne du vœu exprimé par les instances de bassin en 2010 à l'issue d'une prospective participative, de la lettre que la Ministre en charge de l'écologie a adressée aux membres du comité de bassin à l'été 2011 et du rapport du Conseil d'Etat « L'Eau et son Droit » de 2010, notamment en termes de reconquête fonctionnelle des milieux et des zones humides, de gestion des eaux pluviales et d'actions sur le littoral et la protection des milieux marins. Il contribue ainsi également à la mise en œuvre de deux nouvelles directives européennes du domaine de l'eau : la directive inondations (2007/60/CE) et la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE).

Le Xème programme soutient également la réalisation des plans ou engagements nationaux qui concourent à ces politiques communautaires comme le plan de restauration de la continuité écologique, le plan anguille, le plan national d'action de réduction des substances dangereuses, les objectifs de protection des captages ou d'acquisition des zones humides et la mise en œuvre de la trame verte et de la trame bleue de la loi du Grenelle 1 de l'environnement, le plan national santé environnement et le plan national d'adaptation au changement climatique et la stratégie nationale pour la biodiversité.

Enfin, il s'inscrit naturellement dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable comme une application pratique d'une politique de l'eau au service de l'environnement établie avec la participation des acteurs et tenant compte du développement des activités économiques. Il constitue un outil technique et financier destiné à inciter les acteurs du bassin à s'engager dans des stratégies locales fondées sur des objectifs de développement durable.

Les ambitions du Xème programme

Afin de mener à bien les objectifs assignés par le SDAGE, le Xème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie se donne comme ambition :

- D'intervenir sur les milieux aquatiques et les zones humides à un rythme d'émergence des projets bien plus soutenu que durant le IXème programme, sans se limiter à la seule continuité écologique mais en intégrant les actions de reconquête de la fonctionnalité des milieux (berges, connexion latérale, mobilité de lits, champs naturels d'expansion des crues…), afin de bénéficier des services écologiques et économiques rendus par les écosystèmes.

- De réduire les flux de polluants déversés par temps de pluie dans les zones urbanisées existantes en privilégiant la maîtrise des pollutions à la source et la réduction des flux collectés par rapport à la dépollution, de favoriser la bonne gestion de l'eau dans les opérations d'urbanisation.
- D'affirmer une politique volontariste de protection des captages pour l'alimentation en eau potable permettant de véritables changements de pratiques, par le moyen d'aides aux filières, de servitudes, au lieu d'aides annuelles peu efficaces et non pérennes.
- De continuer à réduire les flux de nutriments vers les milieux aquatiques, à l'origine d'importantes dystrophies se manifestant par un développement excessif d'algues sur le littoral, ce qui implique d'aller au-delà des exigences de la DERU dans certaines configurations.
- De s'attacher à réduire les pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants comme les herbicides, sans se focaliser uniquement sur les phytosanitaires qui ne représentent pas la seule problématique de ce thème (les industries, l'artisanat, les activités domestiques sont également concernés…).

Le programme de l'Agence doit également aider les usagers de l'eau confrontés désormais de manière récurrente aux incertitudes du climat, à mieux gérer les situations de sècheresse par des actions d'économie de l'eau.

Les plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) 2013-2018

L'approche des échéances d'obtention des objectifs de bon état de 2015 et 2021 et l'ampleur de la tâche que cela représente imposent de réfléchir à l'optimisation des moyens financiers et humains de l'agence.

Les programmes de l'Agence disposent depuis le VIIIème programme de Plans Territoriaux d'Actions Prioritaires (PTAP) avec la volonté de prioriser et de mettre en place des politiques territoriales mobilisant les moyens prioritaires pour atteindre les objectifs de résultat de la DCE.

Cette initiative a été reprise au IXème programme en rendant explicite le lien avec les actions du programme de mesures qui accompagne le SDAGE.

Les évaluations des programmes précédents, ont montré la nécessité de rendre le programme plus sélectif en s'appuyant davantage sur les PTAP et les contrats globaux.

Dans le Xème programme, les PTAP sont donc renforcés en tant qu'outils de déclinaison du programme à l'échelle des sous-bassins (territoires des commissions territoriales). Ils concrétisent localement les moyens permettant d'atteindre ses objectifs.

L'identification d'actions prioritaires conduit à sélectionner les actions qui seront à réaliser en premier lieu pour l'atteinte des objectifs de bon état des eaux, de réduction des substances dangereuses et pour répondre aux engagements nationaux (ERU, lois Grenelle,…) et pour lesquelles les équipes de l'Agence devront se mobiliser pour les faire émerger de manière proactive. Dans de rares cas une modulation financière existe pour stimuler ces priorités.

Les actions listées aux PTAP sont sélectionnées sur la base de critères techniques ou réglementaires qui répondent à des principes communs aux différents territoires (cf annexe).

Les critères de sélection des actions prioritaires reposent sur **cinq principes fondamentaux** :

- **Principe 1** : actions sur les masses d'eau en état écologique moins que bon (moyen, mauvais, médiocre) et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, et au cas par cas 2027.
- **Principe 2** : actions permettant le maintien du bon état ou du très bon état écologique sur les masses d'eau.
- **Principe 3** : actions permettant de répondre aux exigences réglementaires spécifiques (DERU, captages, continuité écologique).
- **Principe 4** : actions sur les masses d'eau en mauvais état chimique et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, et au cas par cas 2027.
- **Principe 5** : actions permettant le maintien du bon état chimique pour les masses d'eau.

Des critères de sélection ont également été définis pour :

- les actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement,
- l'amélioration des connaissances (programme des réseaux de surveillance),
- l'amélioration de la gouvernance et de la gestion intégrée par bassin versant (SAGE, politique contractuelle, appui à l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage).

Les PTAP s'articulent en deux parties :

- une partie thématique, à l'échelle du territoire de la commission territoriale, pour chacun des défis et leviers du SDAGE et des orientations prioritaires du Xème programme,
- une partie géographique par unité hydrographique du SDAGE identifiant la localisation des actions prioritaires à engager et les listes d'actions.

Les PTAP sont cohérents avec les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) et le programme de mesures (PDM) : le libellé précis des actions étant systématiquement rattaché aux mesures génériques de ces documents.

Le PTAP n'a pas pour vocation de lister toutes les actions éligibles au Xème programme, les actions non identifiées dans les PTAP restant éligibles aux aides du programme.

Les PTAP sont présentés aux commissions territoriales, arrêtés par la Directrice générale de l'Agence, et sont révisés tous les 3 ans.

1 PARTIE 1 – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La zone sous compétence de la commission territoriale des vallées d'Oise se compose de 14 unités hydrographiques. Le réseau hydrographique est de 8 924 km pour une superficie globale de 16 127 km².

Le bassin de l'Oise est un bassin mixte avec une large partie de sa superficie tournée vers l'agriculture et la présence de pôles industriels et urbains importants. Le territoire évolue ainsi de l'aval vers l'amont d'un secteur urbain à un milieu rural.

Avec une trentaine d'agglomération de plus de 10 000 habitants, la population du bassin de l'Oise (1.95 millions d'habitants en 2006) se concentre en région parisienne ainsi que le long des axes fluviaux. Les plus fortes densités de population sont observées sur l'Oise en aval de La Fère, sur l'Aisne en aval de Soissons, sur la Vesle autour de Reims et dans les départements de l'Oise et du Val d'Oise. Sur les têtes de bassin, la population peut descendre jusque moins de 20 habitants au km².

Les pôles urbains s'accompagnent d'une forte tradition industrielle. Celle-ci est particulièrement développée en aval de la confluence avec la Serre notamment autour des villes de Compiègne (industrie chimique) de Creil, de Beauvais, sur l'Aisne en aval de Soissons et autour de Reims. Plus ponctuellement, les villes d'Hirson, Rethel et Asfeld ont vu l'implantation d'industries traditionnelles (agroalimentaire, textile, papier, carton,…). L'industrie du bassin est fortement orientée sur la chimie (matières plastiques, caoutchouc, peinture, équipementiers automobiles…). L'agroalimentaire est encore très présent sur le bassin avec des sucreries, une activité viticole et vinicole de la région de Reims ou autres usines de la filière.

Représentant 72% de la superficie du bassin, la surface agricole se répartit en des régions d'élevages traditionnels et des régions de grandes cultures. Le bassin possède des sols à fort potentiel agronomique et près de 40% du territoire du bassin sont consacrés aux cultures industrielles (betterave, blé, orge, pois, pomme de terre,…). En périphérie du bassin, subsistent les ateliers consacrés à l'élevage ou à la polyculture-élevage notamment sur l'amont de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et du Thérain. De façon plus marginale en termes de superficie, le vignoble est concentré autour de la montagne de Reims avec une production à forte valeur ajoutée.

Dans le temps, les pressions se sont modifiées. L'évolution démographique tend à se renforcer sur les mêmes tendances avec une augmentation des populations dans les secteurs les plus peuplés et une poursuite de l'exode rural. La restructuration du tissu industriel avec parfois des fermetures et la modification des process font d'autant évoluer l'impact de ces industries sur le territoire (réduction de polluants à la source ou de la consommation d'eau). L'évolution du paysage agricole montre un renforcement de la diminution de l'élevage sur la périphérie du bassin induisant par là même une disparition des prairies.

Commission territoriale des vallées d'Oise

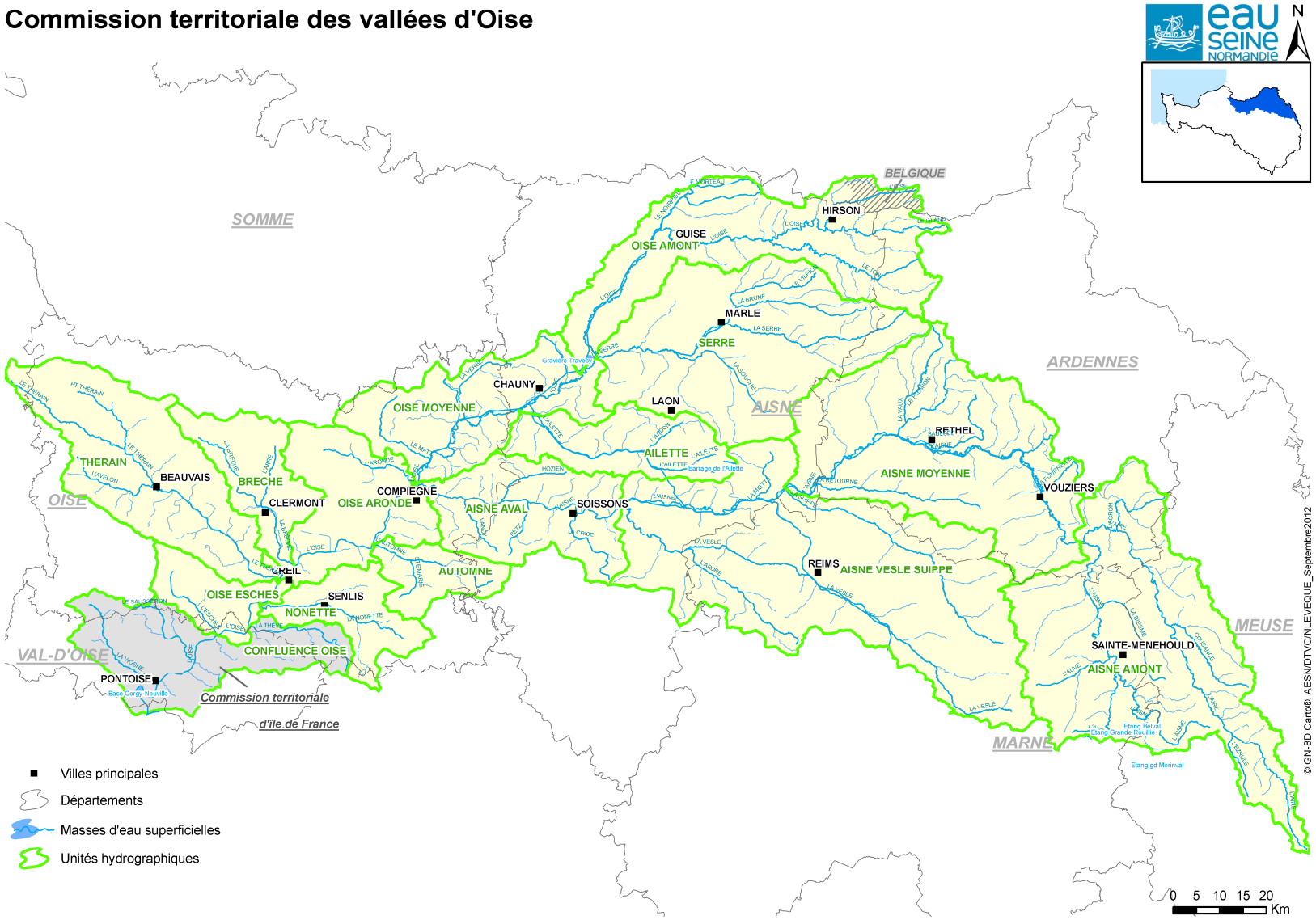

Commission territoriale des vallées d'Oise

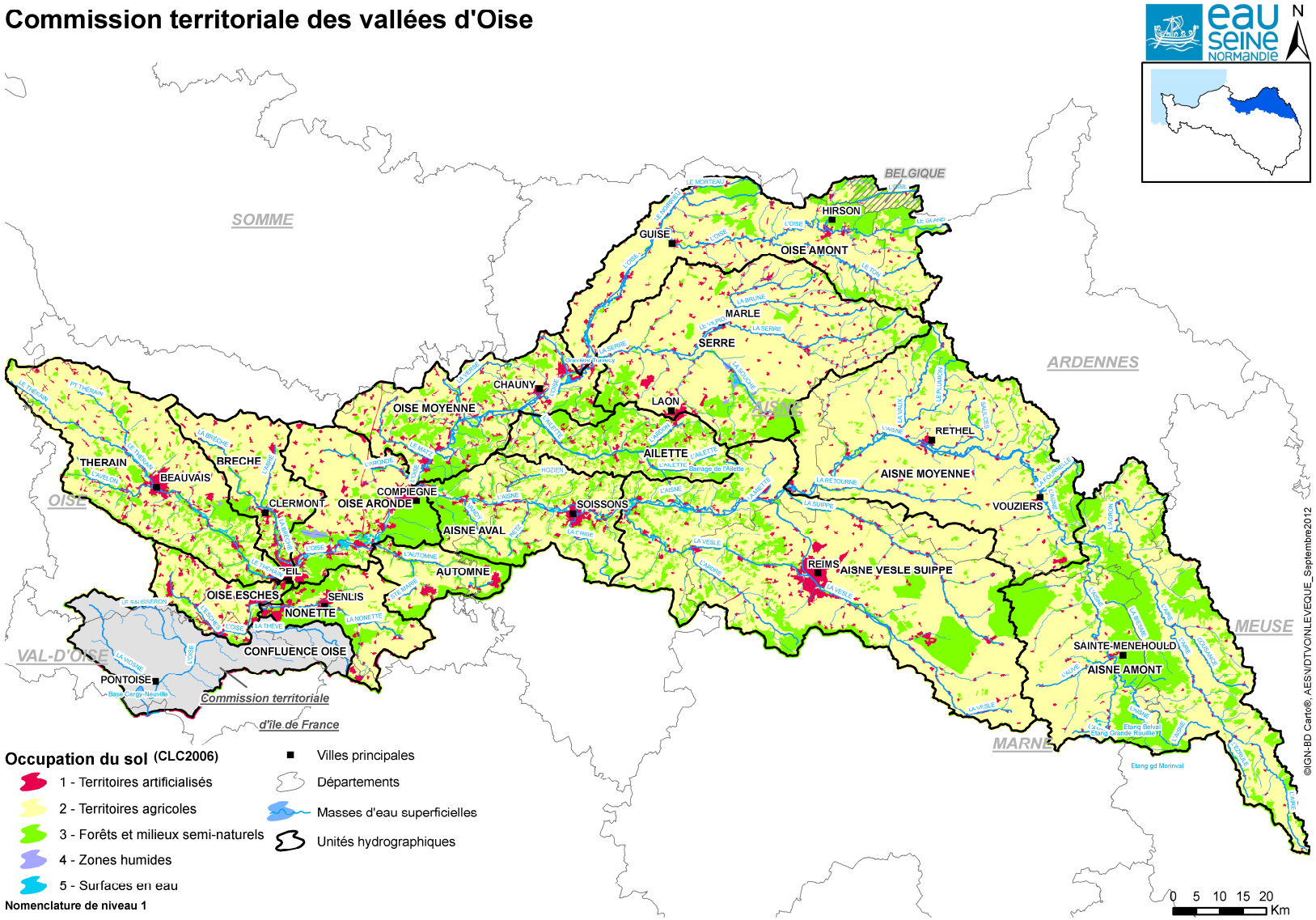

Pressions urbaines et industrielles

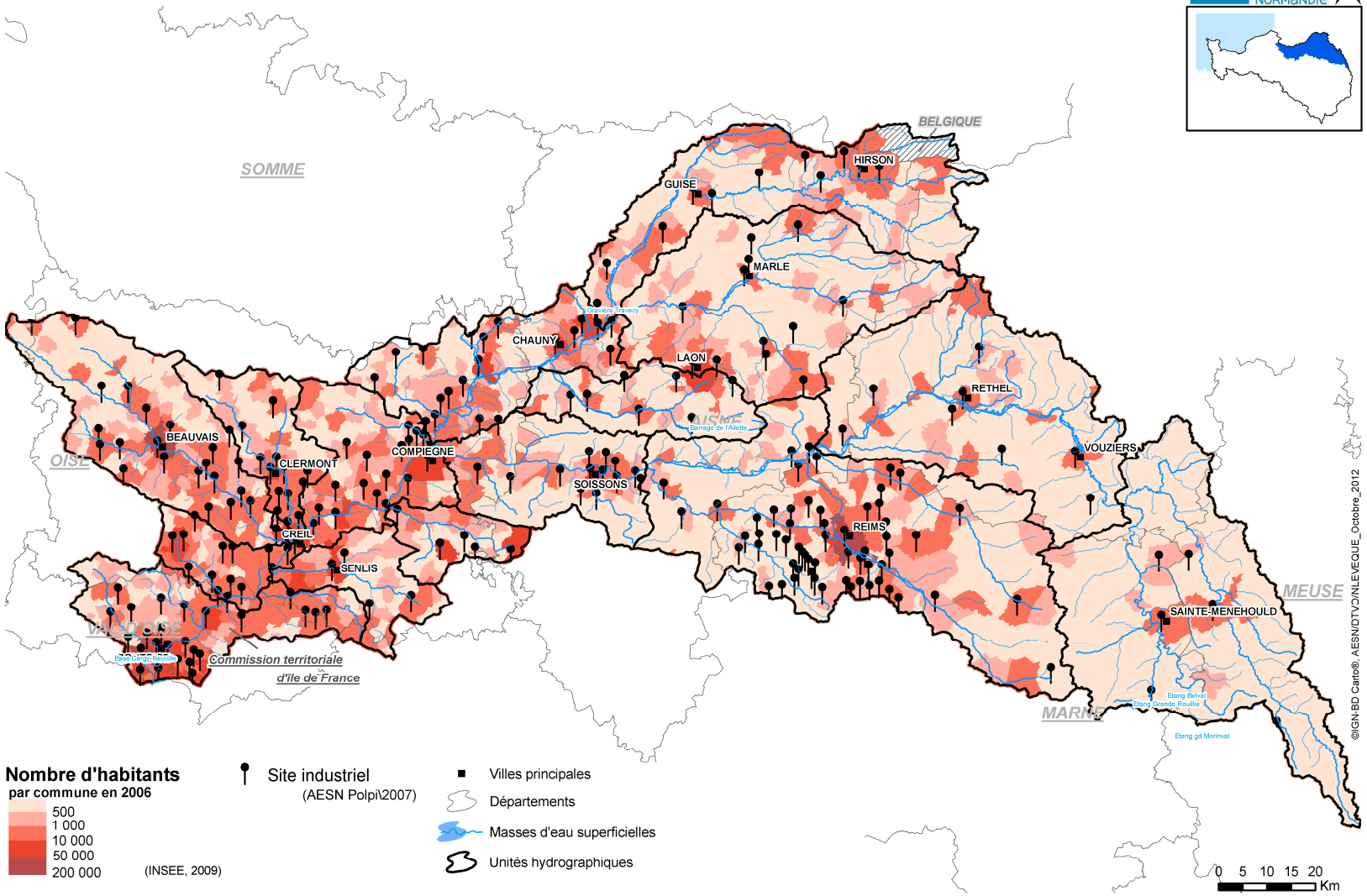

Orientation technico-économique des exploitations agricoles *(AGRESTE 2010)*

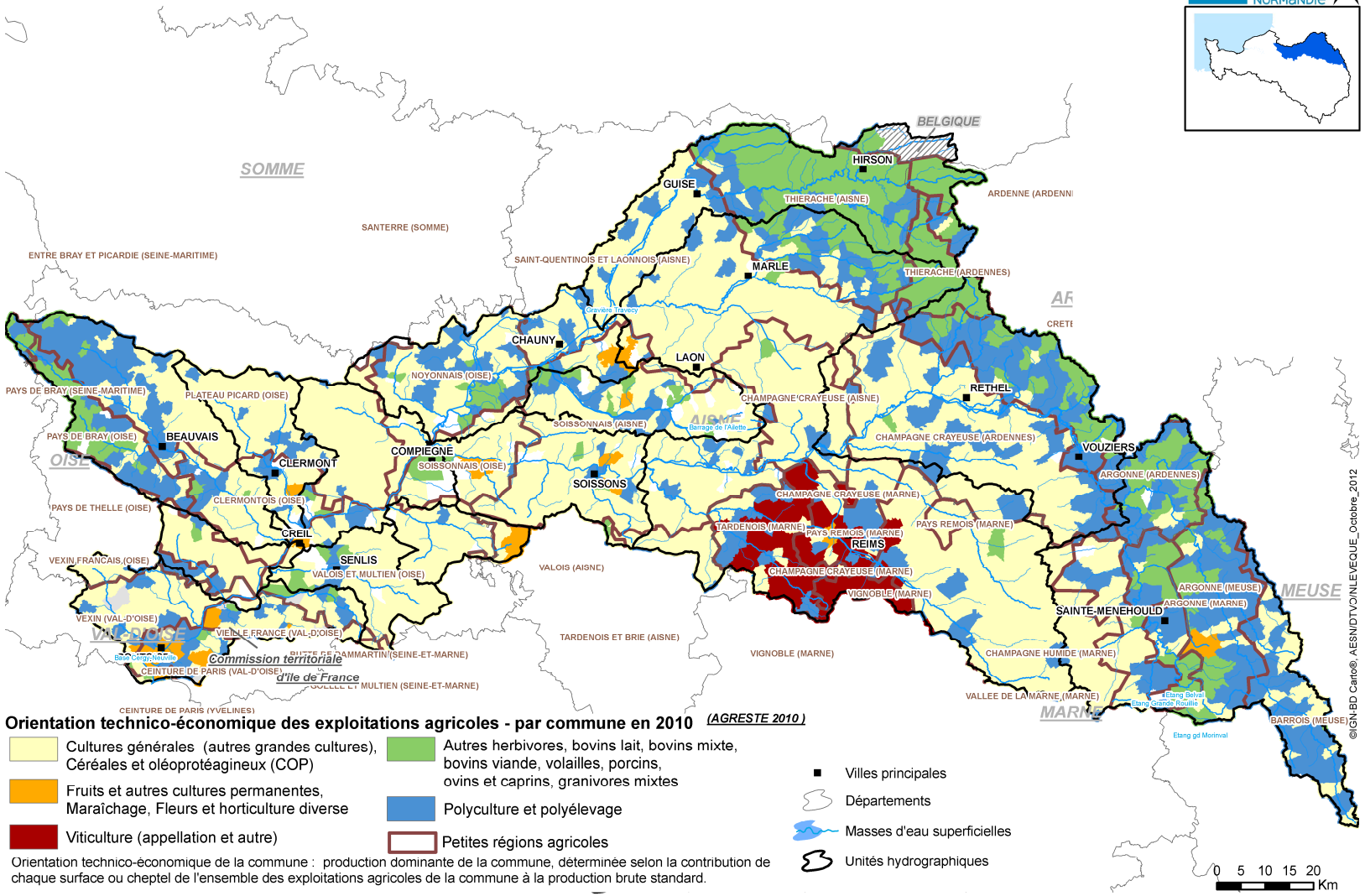

Orientation technico-économique des exploitations agricoles - par commune en 2010 *(AGRESTE 2010)*

- Cultures générales (autres grandes cultures), Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Fruits et autres cultures permanentes, Maraîchage, Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture (appellation et autre)
- Autres herbivores, bovins lait, bovins mixte, bovins viande, volailles, porcins, ovins et caprins, granivores mixtes
- Polyculture et polyélevage
- Petites régions agricoles

Orientation technico-économique de la commune : production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

- Villes principales
- Départements
- Masses d'eau superficielles
- Unités hydrographiques

Le contexte géologique du bassin influe sur son fonctionnement hydrologique. Sur la majeure partie du territoire, le caractère perméable du sous-sol induit une faible densité du réseau mais un soutien d'étiage des cours d'eau. En périphérie sur les zones plus imperméables, le chevelu est par contre plus dense. Les prélèvements en eau peuvent avoir une nette incidence sur ce fonctionnement notamment sur certaines têtes de bassin (cf. infra).

Le territoire du bassin est également parcouru par un réseau de canaux. 10 canaux sont ainsi présents sur le territoire. Cette présence a induit une modification importante des bassins concernés : modification des rivières qu'il a fallu parfois déplacer pour construire certains canaux, prélèvements sur les rivières pour permettre l'alimentation de ces canaux, barrages liés à ces prélèvements…. Peuvent être ainsi notés les cas de l'Ailette, de l'Aisne, de l'Oise. La navigation a par ailleurs rendu nécessaire la navigabilité de certaines rivières telles que l'aval de l'Oise et de l'Aisne ou le Noirrieu pour partie modifiant notamment la morphologie des berges voire du lit ainsi que le régime hydraulique avec des barrages imposant par ailleurs le niveau d'eau. L'ensemble de ces modifications a conduit au classement de ces tronçons de rivières en masses d'eau fortement modifiées.

Le patrimoine naturel lié à l'eau du bassin de l'Oise représente une très faible proportion du territoire. 104 560 ha soit 6,17 % du territoire sont identifiés à dominante humide. Ce patrimoine a subi de fortes altérations notamment sur sa partie aval du fait de l'artificialisation des milieux (gravière, urbanisation, …). L'unité hydrographique Oise Esches est ainsi très altérée. Autre exemple d'altération, le marais de la Vesle en amont de Reims a perdu 50% de sa superficie (2000 hectares) en un siècle. Le bassin de l'Oise présente néanmoins des intérêts forts sur des zones encore préservées (Moyenne Vallée de l'Oise, Vallée de l'Aisne, Marais de la Souche, Marais de Sacy,…) dont le maintien présente des intérêts écologiques mais aussi relatifs à la qualité de l'eau ou à la préservation des zones naturelles d'expansion de crues. Le classement de ces zones au titre de Natura 2000 permet de contribuer à leur protection. L'évolution des pratiques agricoles vers une intensification sur des territoires traditionnellement consacrés à l'élevage comme la vallée de l'Oise ou les secteurs plus bocagers constitue une potentielle menace pour la préservation de ces milieux.

Zones à dominante humide

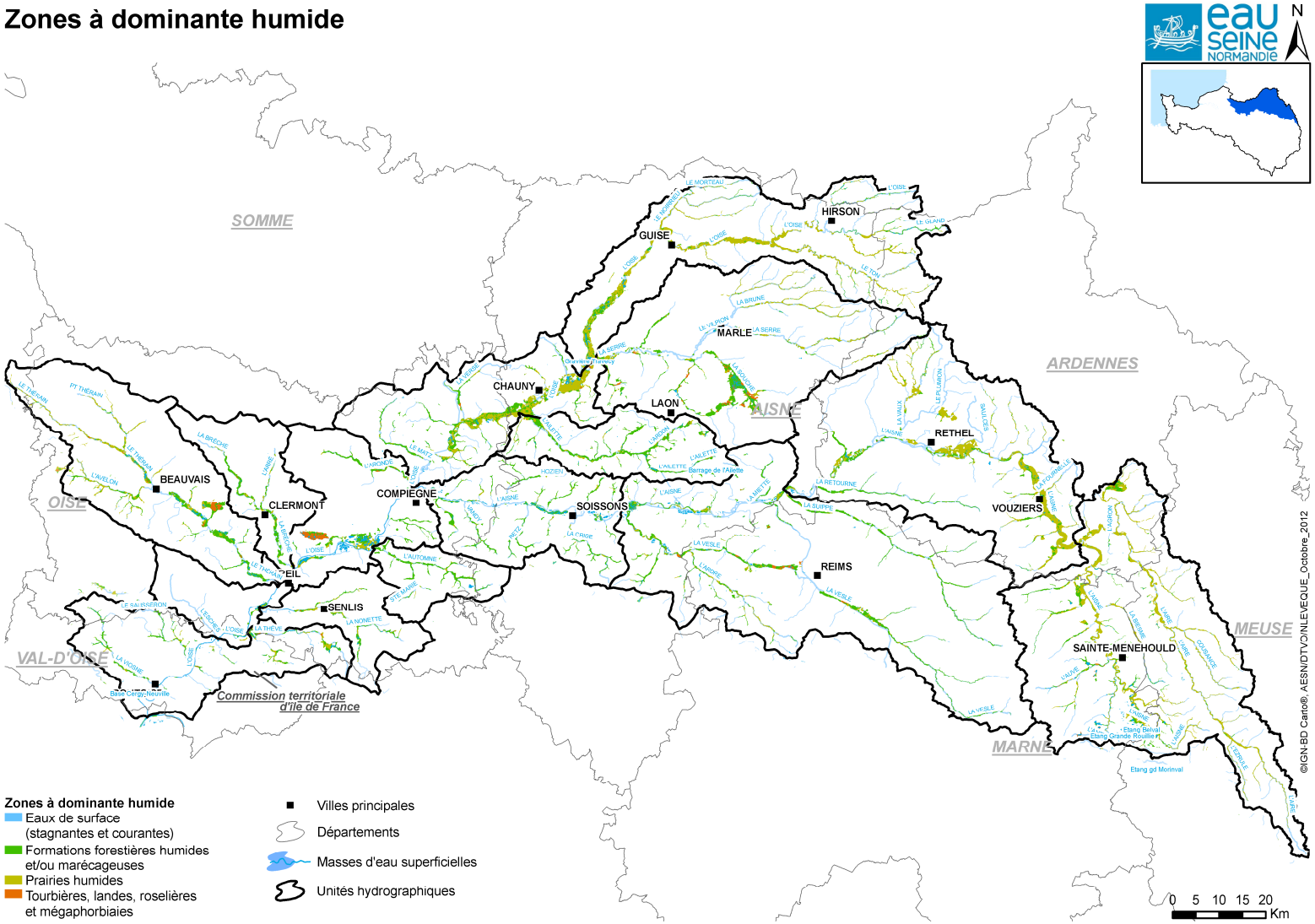

1.2 L'ETAT DES MILIEUX

1.2.1 Masses d'eau superficielles : rivières, canaux, plans d'eau, eaux côtières et de transition.

1.2.1.1 Etat des masses d'eau superficielles et paramètres déclassants

Le territoire de la commission territoriale comprend 287 masses d'eau de surface :

- 273 masses d'eau rivières
- 10 canaux :
    - Le canal de la Marne à l'Aisne
    - Le canal des Ardennes
    - Le canal de l'Oise à l'Aisne
    - Le canal de la Sambre à l'Oise
    - Le canal latéral à l'Oise (2 masses d'eau)
    - Le canal du Nord
    - Le canal latéral Aisne et Ardennes
    - Le canal de Saint Quentin (2 masses d'eau)

- 4 plans d'eau : gravière de Travecy, plan d'eau de l'Ailette, Etang de Belval, Etang de la Grande Rouillie

Parmi les masses d'eau rivière, 6 sont identifiées comme fortement modifiées c'est à dire comme ayant une exigence biologique moindre. On parle alors de bon potentiel. Les masses d'eau concernées sont les suivantes : Aisne aval, Oise aval (2 masses d'eau), Nonette, Noirrieu, Vesle (1 masse d'eau).

Pour mémoire, l'état d'une masse d'eau de surface se compose de l'état écologique et de l'état chimique. Il est rapporté à l'échelle de la masse d'eau et peut être estimé par le résultat de plusieurs stations pour les masses d'eau de grande ampleur. L'état des masses d'eau non suivies est évalué par modélisation pour la physico-chimie et la chimie ou par l'analyse des altérations pour la biologie. Cette évaluation est confortée à dire d'expert.

Etat écologique

L'état écologique est basé sur l'évaluation de l'état physico-chimique et de l'état biologique.

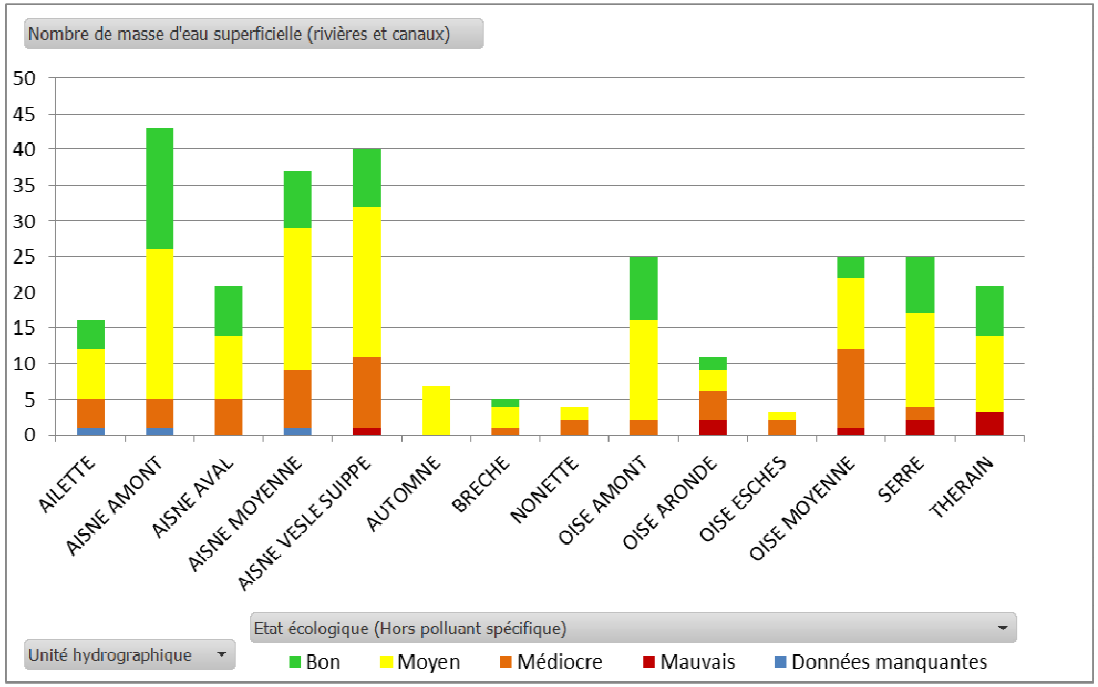

L'ensemble des pressions qui s'applique sur le territoire en termes de rejets ponctuels ou diffus (pressions urbaines et industrielles, importantes zones de cultures intensives) combinées aux aménagements de cours d'eau (recalibrages, curages) se traduit dans une qualité globale souvent dégradée. L'état identifié dans le SDAGE (année 2006-2007) a estimé seulement 26% des masses d'eau de surface en bon état écologique.

Sur l'ensemble des 14 unités hydrographiques, ce sont surtout celles dont les parties amont où les pressions sont moindres que les qualités des rivières sont les plus préservées. Sont ainsi notées plus particulièrement les unités de l'Aisne Amont, de l'Oise amont. Les cours d'eau encore préservés sont observables sur la carte d'état ci-après (page suivante).

Au niveau du bassin, le suivi régulier a été renforcé en 2006-2008. Il concerne maintenant près de 40% des masses d'eau, certaines masses d'eau comprenant plusieurs stations de mesures au vu de leur superficie.

Sur l'ensemble des stations, la qualité physico-chimique s'est globalement améliorée dans la dernière décennie notamment pour le phosphore, élément le plus dégradant, avec l'amélioration de la performance des stations d'épuration. En 2010, la qualité était bonne pour la physico-chimie pour 60% des stations de mesures, les altérations observées le plus souvent restent encore le phosphore total puis les paramètres azotés. Certaines rivières comme le Morteau (UH Oise amont), la Béronnelle (UH Brèche), la Launette (UH Nonette), la Divette et la Verse (UH Oise moyenne) et le ru du Puisieux (UH Vesle), qui subissent de très fortes pressions, cumulent entre 5 et 9 paramètres déclassants.

L'état aux stations cumulant état physico-chimique et biologique est encore trop souvent dégradé par la biologie qui constitue un frein à l'atteinte du bon état.

Etat écologique des masses d'eau superficielles

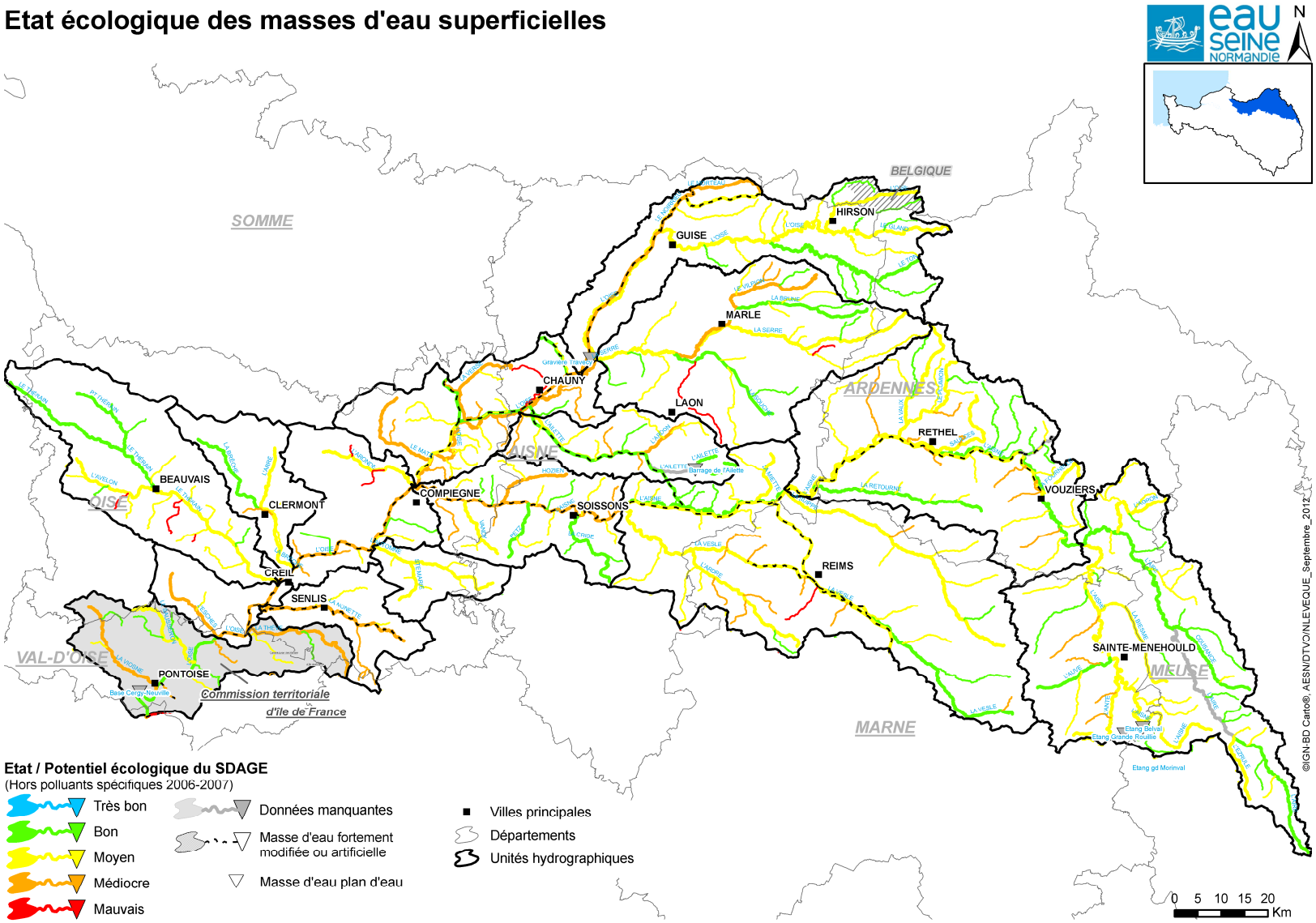

Etat chimique

Pour mémoire, la qualité chimique est déterminée par l'évaluation de 41 substances chimiques retenues par la Directive Cadre sur l'Eau. Ce sont des substances souvent présentes dans le milieu à des concentrations de l'ordre du microgramme par litre. A titre d'exemple, font partie de ces substances l'atrazine, le benzène, le cadmium, le diuron, l'isoproturon, les HAP, le naphtalène,…

L'état identifié dans le SDAGE (année 2006-2007) a estimé que près de 11% des masses d'eau étaient en bon état chimique, une grande partie du réseau hydrographique étant considérée comme insuffisamment connue.

Sur la centaine de stations suivies régulièrement, les déclassements sont par ordre de fréquence liés aux HAP (produit de combustion de la matière organique : charbon, carburant, pétrole), puis aux phtalates (plastifiant, lubrifiant), au tributylétain (agent biocide utilisé dans le traitement du bois), aux pesticides et au polybromodiphényléther.

Les difficultés analytiques pour certaines molécules (tributylétain, PDBE, phtalates) nécessitent une prudence dans l'interprétation de ces données, besoin étant d'avoir plus de recul sur ces données, et ce, d'autant que la relation pression-impact est difficile à faire.

Etat chimique des masses d'eau superficielles

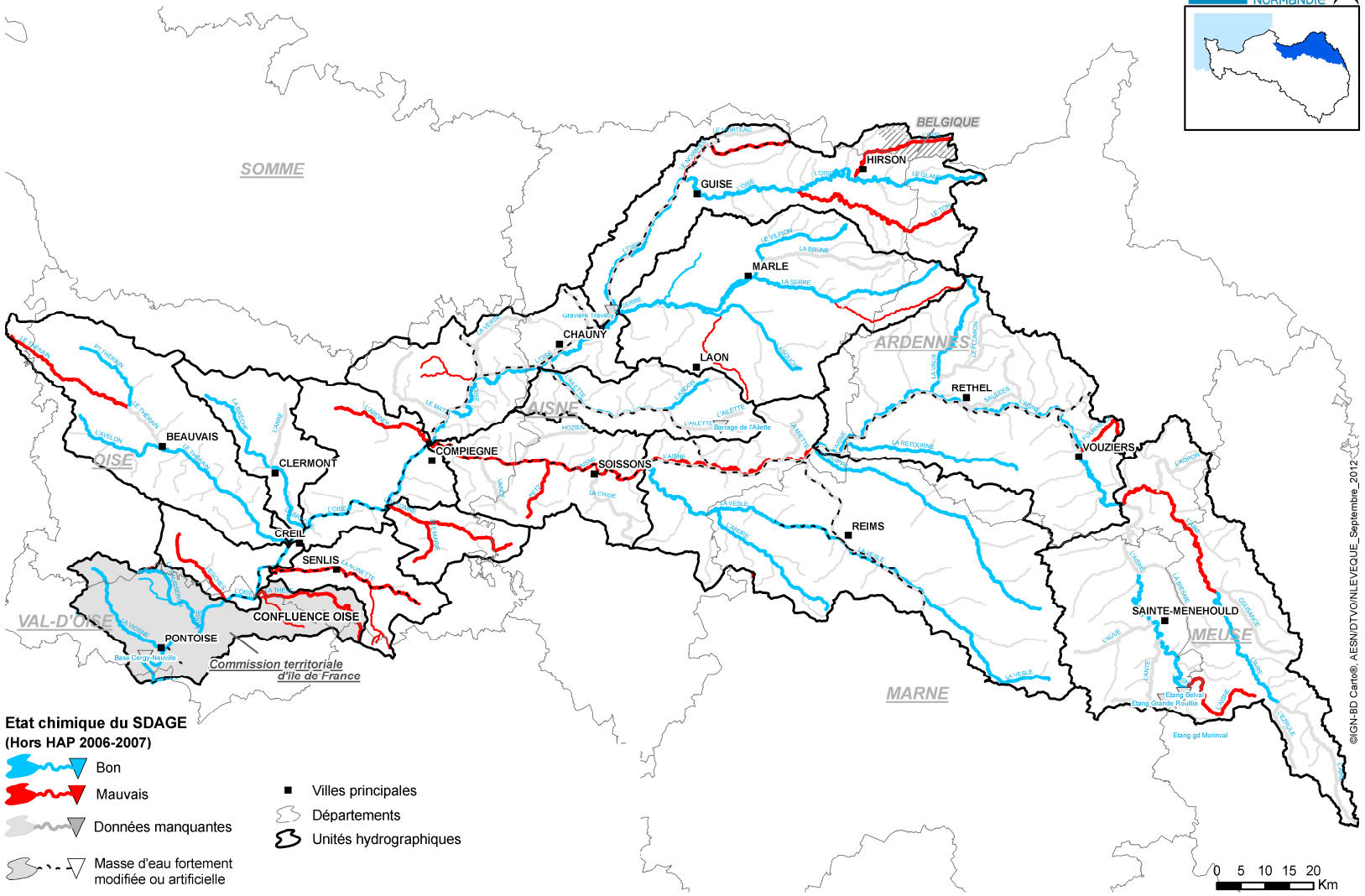

1.2.1.2 Objectifs pour l'état des masses d'eau superficielles

Les objectifs dépendent du constat initial, des tendances d'évolution du territoire et des moyens à mettre en œuvre. Les dérogations à l'objectif de 2015 peuvent être liées à :

- la faisabilité technique (absence de technique efficace, délai de réalisation),
- aux conditions naturelles (temps nécessaire pour que les mesures produisent leur effet sur le milieu),
- à un coût disproportionné.

Les objectifs fixés pour la commission territoriale des vallées d'Oise sont :

- pour l'état écologique de 69% pour 2015, 30% pour 2021 et 1% pour 2027,
- pour l'état chimique de 53% pour 2015, 47% pour 2021 et 0.3% pour 2027.

Il est à noter pour l'état chimique le besoin de compléter la connaissance au vu de l'insuffisance des données pour caractériser la qualité (cf. §2.2.1).

Objectifs d'état écologique des masses d'eau superficielles

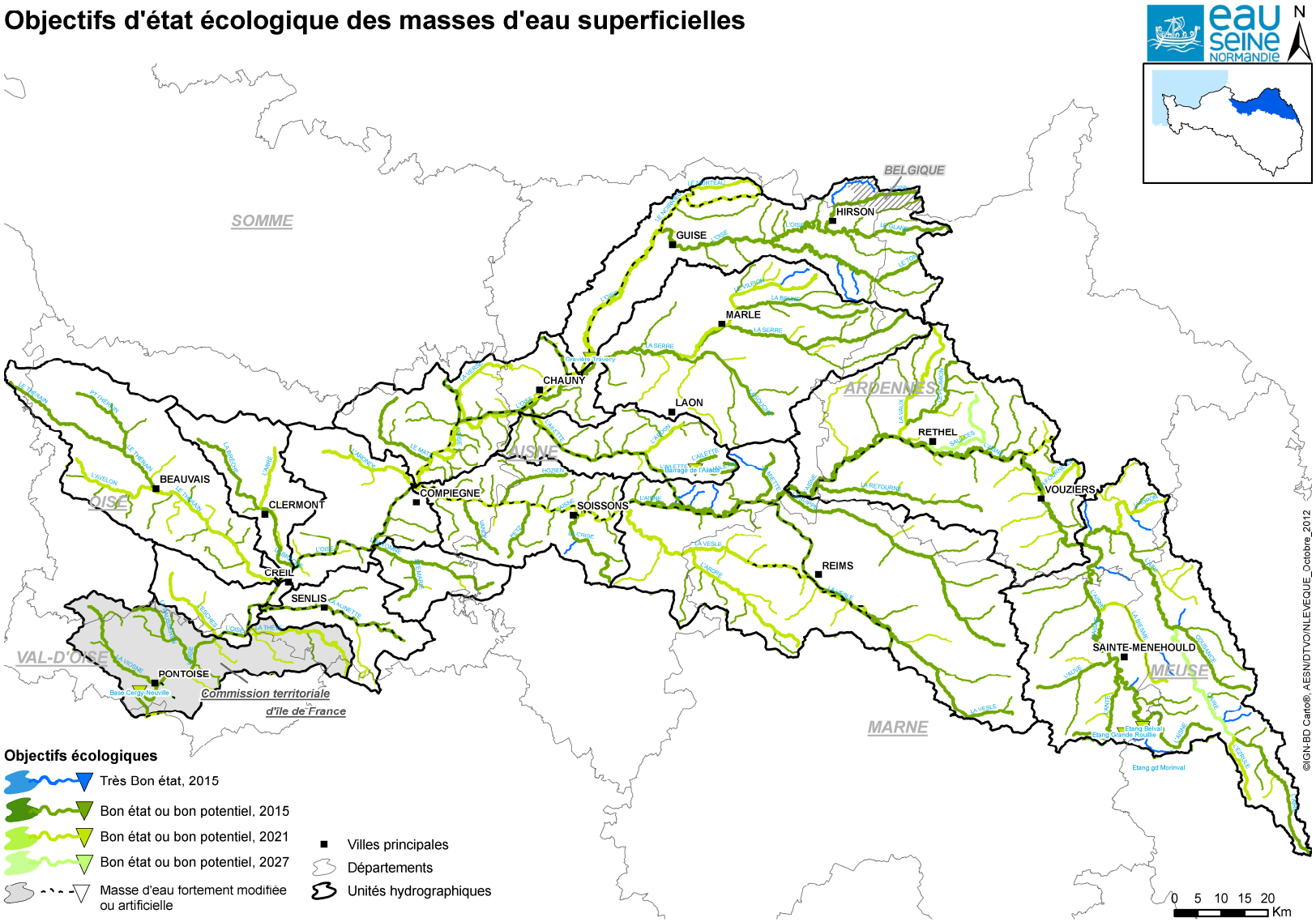

Objectifs d'état chimique des masses d'eau superficielles

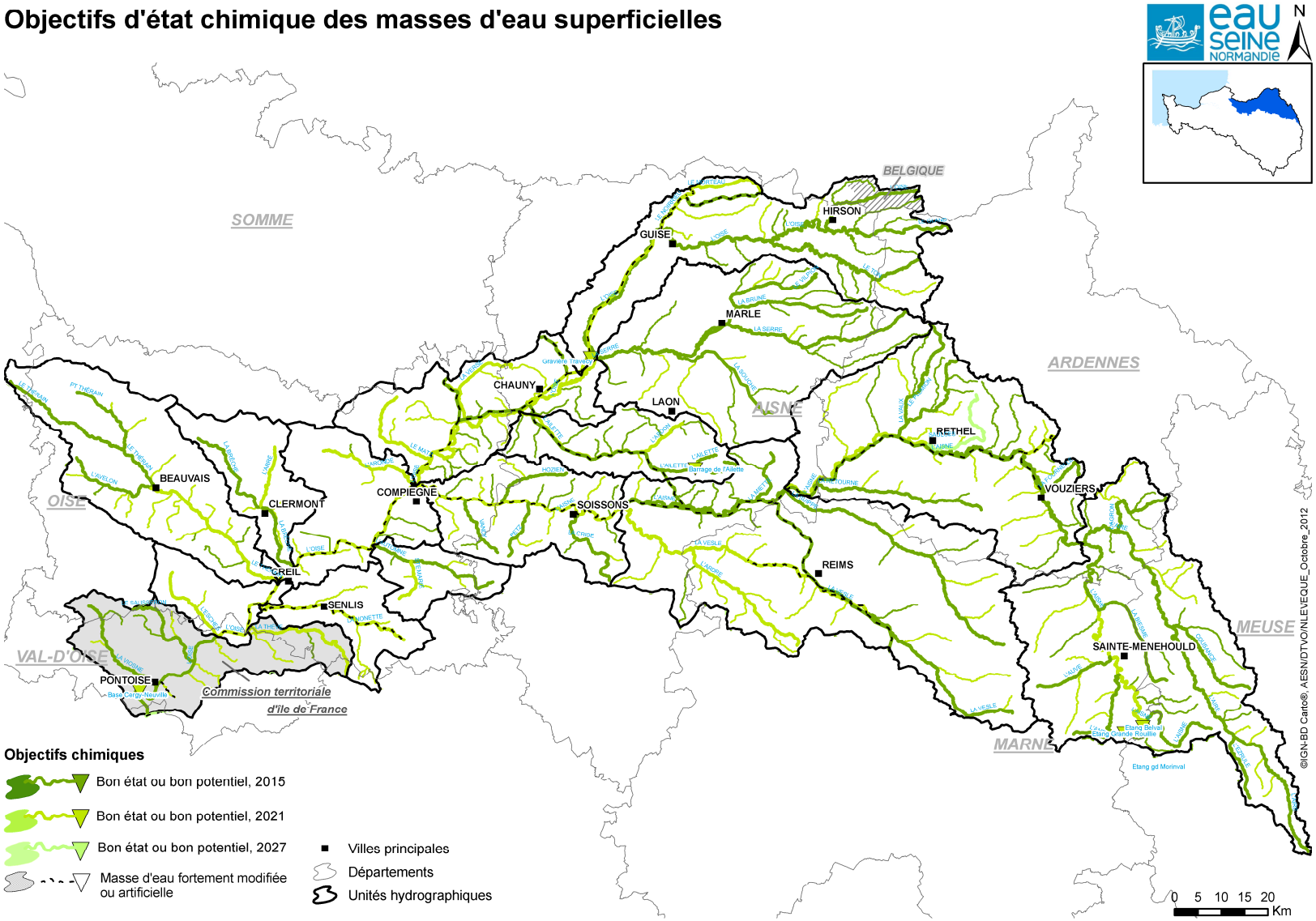

1.2.2 Masses d'eau souterraines

1.2.2.1 Etat des masses d'eau souterraines et paramètres déclassants

L'état des masses d'eau souterraines est évalué à partir du réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines qui pour le bassin de l'Oise comporte 103 points de suivi ; cet état prend en compte en complément la qualité analysée sur les captages destinés à l'alimentation en eau potable.

Sur les 17 masses d'eau souterraines présentes sur le bassin versant de l'Oise, 4 sont classées en bon état, et 13 en état médiocre. Les paramètres déclassants sont le nitrate seul pour 2 masses d'eau, les pesticides seuls pour 6 masses d'eau, les nitrates et les pesticides pour 2 masses d'eau, les pesticides et les métaux (Antimoine) pour 1 masse d'eau, les HAP, métaux (Fe et Mn), phosphore et ammonium pour 1 masse d'eau, les OHV pour 1 masse d'eau.

Les aquifères ont montré une tendance globale à l'accroissement des nitrates depuis les années 1950, l'accroissement étant plus ou moins rapide selon les aquifères. Les tendances sont cependant globales et peuvent varier sensiblement d'un point à l'autre d'un même aquifère. Des fluctuations sont également possibles selon les années, et les conditions hydrologiques.
Au niveau des points du réseau, environ 1/3 des points sont inférieurs à 50% de la norme (38% en 2010 et 40% en 2011) et 1/4 des points (22% en 2010 et 27% en 2011) sont supérieurs à 75% de la norme c'est-à-dire qu'ils entrent dans la catégorie 4 du SDAGE, identifiée comme devant avoir pour objectif l'inversion de la tendance et la reconquête de la qualité de la ressource en eau.

La situation par rapport aux pesticides est plus complexe. L'usage des pesticides est différencié selon les territoires (pratiques culturales, régions). Le constat est par ailleurs biaisé du fait que le seuil de quantification peut aller de 10 à 100% de la norme selon les molécules. L'amélioration des performances analytiques pourra ainsi modifier la perception de la qualité des eaux souterraines.
Au niveau du réseau, un quart des points (32% en 2010 et 20% en 2011) ne donne lieu à aucune détection de pesticides (résultat inférieur au seuil de quantification). Parmi les pesticides détectés (31 en 2010, 36 en 2011), la moitié des molécules sont des molécules interdites ou des produits de dégradation issus de molécules interdites. Par exemple, l'atrazine (interdite depuis 2003) et la déséthyl atrazine (molécule issue de sa dégradation) sont détectées sur plus de la moitié des points, à des concentrations supérieures à la norme dans un tiers des cas. Par ailleurs, lorsqu'une molécule est détectée, il s'agit 4 fois sur 5 de l'atrazine ou de ses métabolites (atrazine déséthyl, atrazine déisopropyl, 2 hydroxyatrazine). La bentazone, herbicide souvent cité comme remplaçant l'atrazine, est retrouvée sur un point sur 5, à des teneurs dépassant la norme dans un quart des cas. Certaines molécules sont peu souvent détectées mais à des concentrations toujours élevées ; c'est le cas de l'AMPA, retrouvée sur un point jusqu'à une teneur de 1,12µg/l, du glyphosate, du 2.4D, de l'aminotriazole, du dichlorobenzamide, et du dinoterbe. Les détections présentent une grande variabilité selon les campagnes ; les cocktails les plus importants sont retrouvés en avril (jusqu'à 13 molécules sur un point) et dans une moindre mesure en décembre (jusqu'à 8 molécules).

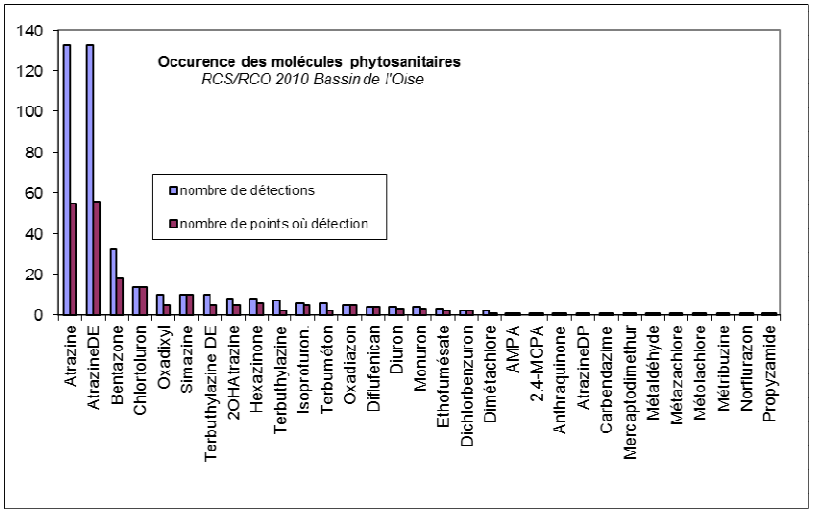

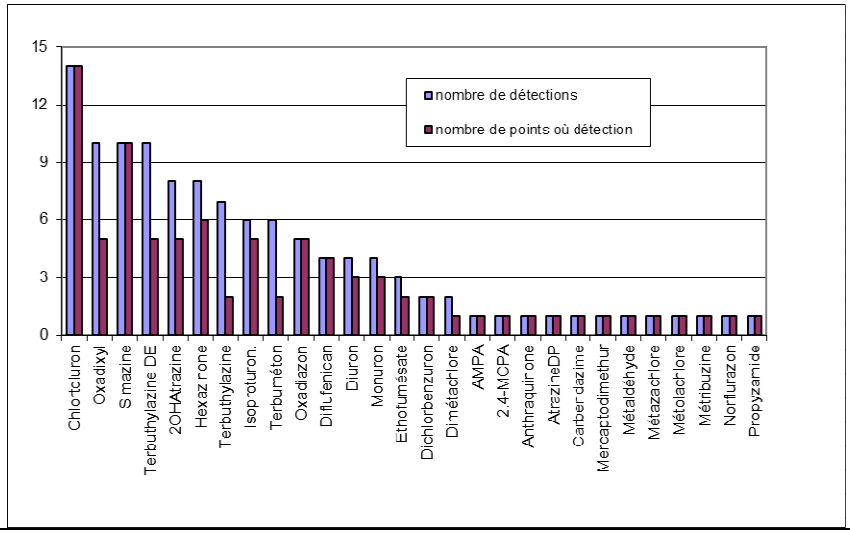

Occurrence des pesticides sur le réseau de mesures du bassin de l'Oise

Etat chimique des masses d'eau souterraines

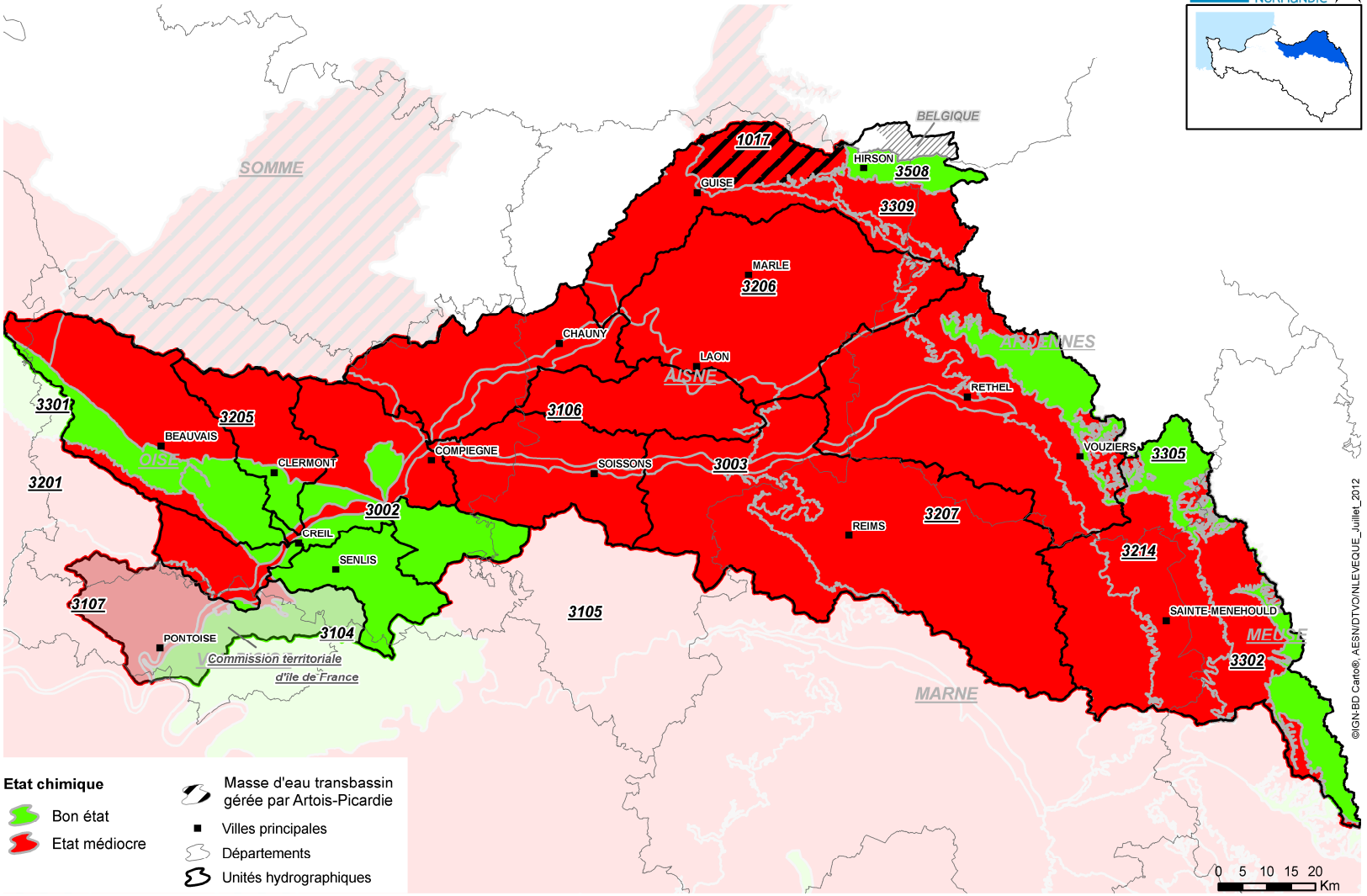

Au niveau quantitatif, toutes les masses d'eau sont considérées en bon état quantitatif. Localement, les situations peuvent être plus contrastées induisant potentiellement des situations de tensions sur certains cours d'eau ou zones humides associées. Dans le SDAGE, plusieurs secteurs sont ainsi pointés comme zones à tension quantitative parmi lesquels le bassin versant de l'Aronde qui est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

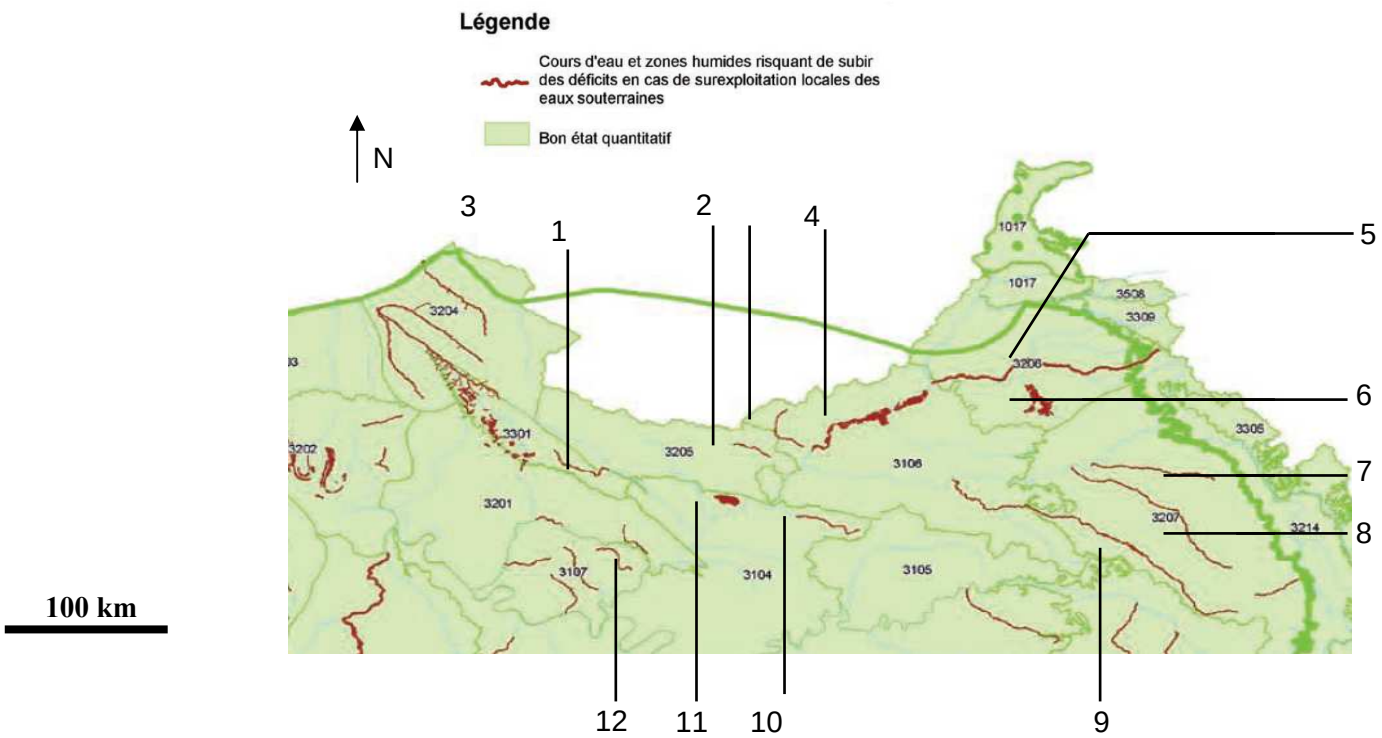

1	L'Avelon	5	La Serre	9	La Vesle
2	L'Aronde	6	Les marais de la Souche	10	L'Automne
3	Le Matz	7	La Retourne	11	Les marais de Sacy-le-Grand
4	La moyenne vallée d'Oise	8	La Suippe	12	L'Esches

Carte S.D.A.G.E. indiquant les cours d'eau à tension quantitative potentielle en cas de surexploitation des nappes[2]

Sur le bassin de l'Oise, la répartition des précipitations donne un premier élément : elle présente les valeurs les plus faibles vers l'aval du bassin avec une augmentation graduelle vers les parties amont plus arrosées. Ce zonage se retrouve sur le ratio pluie/évapotranspiration et donne une première indication du contexte hydrologique des territoires.

Au-delà de cet aspect climatique, les prélèvements peuvent être forts à l'échelle locale avec des pressions élevées sur des zones amont de cours d'eau. L'amont de l'Automne et de son affluent, la Sainte Marie, l'amont de la Brèche ou de la Souche présentent ainsi des prélèvements locaux plus importants que les apports issus de la recharge. Sur quelques territoires, la pression devient forte même analysée à l'échelle du bassin versant. Peuvent être ainsi identifiés les bassins de l'Aronde 45%, la Souche et la Brèche avec 20% de prélèvements par rapport à la recharge (ratio moyen sur la période 1994-2010).

Ratio Volumes consommés/Recharge pour l'année 2008

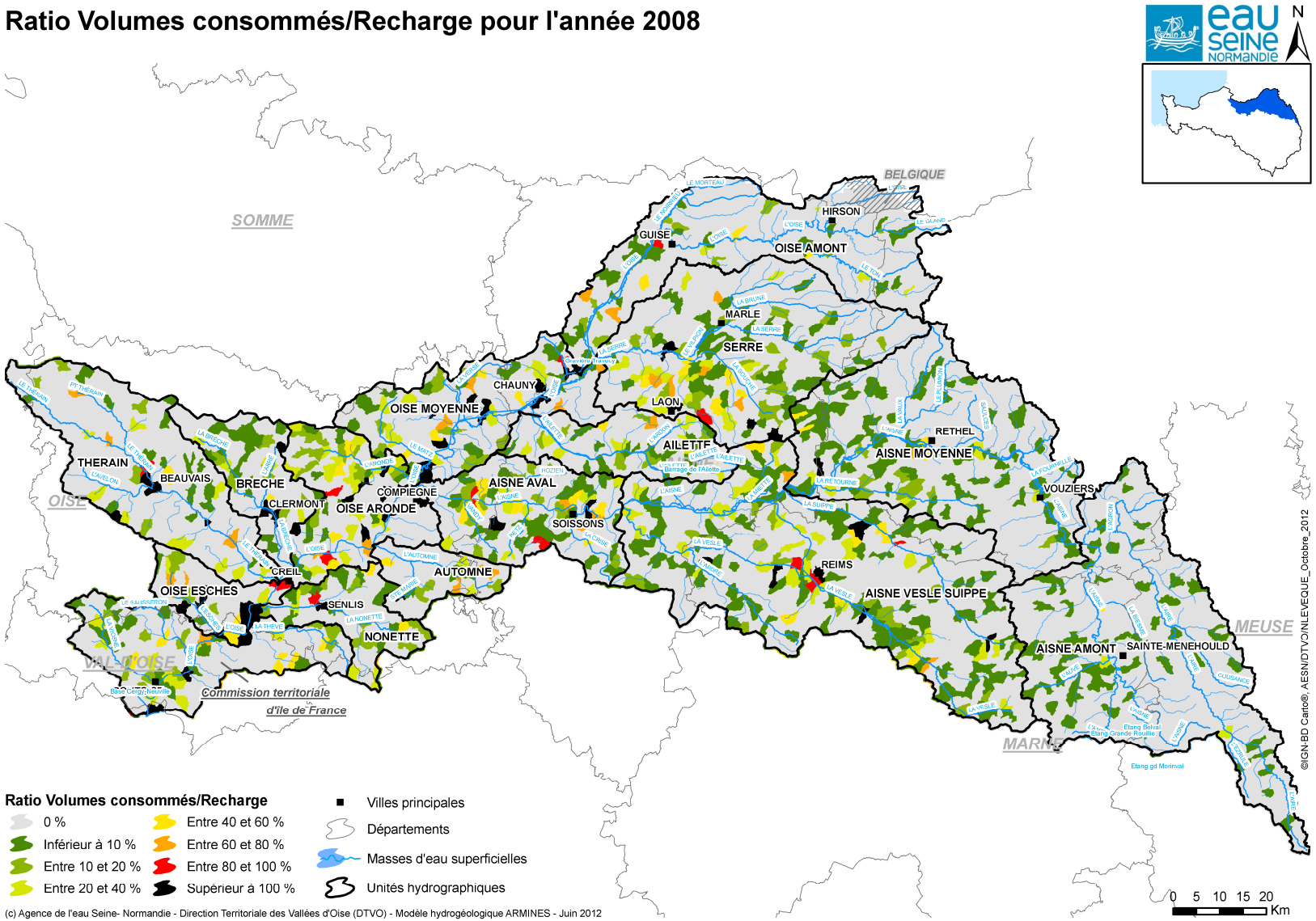

Sur la période 1994-2010, l'évolution des prélèvements suit un scénario avec une baisse globale des prélèvements totaux, des volumes constants pour l'A.E.P, une baisse des prélèvements de l'industrie et une hausse progressive globale de ceux du domaine agricole. Les proportions respectives des usages peuvent être très variables selon la dominance du territoire (urbain ou rural). La pression selon l'usage est par ailleurs à moduler selon les modalités de prélèvements. Les prélèvements agricoles sont ainsi principalement centrés sur la période d'étiage alors que les prélèvements pour l'AEP sont répartis sur l'année. Les conditions climatiques de l'année sont un facteur également impactant sur les volumes prélevés pour l'usage agricole. Deux exemples d'évolutions sont donnés, l'un sur le département de l'Oise, représentatif de la globalité des évolutions, l'autre sur le bassin de l'Aronde, illustrant les fluctuations annuelles pour l'agriculture.

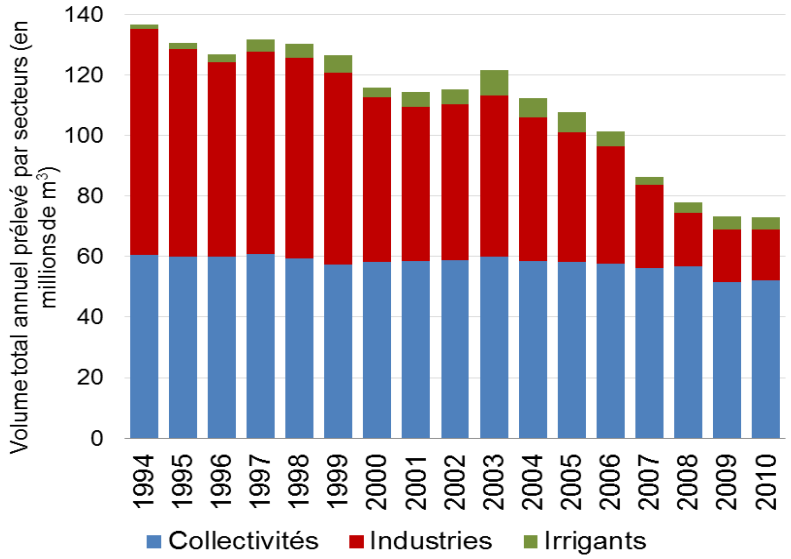

Département de l'Oise

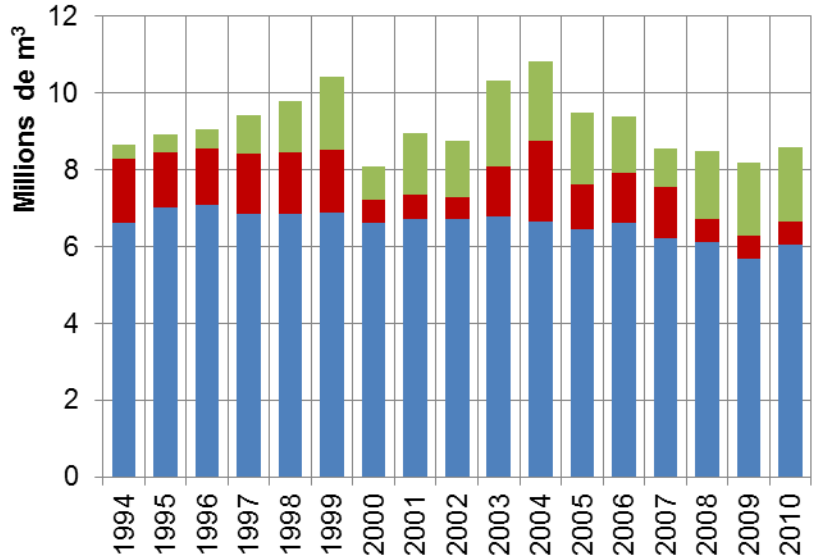

Bassin de l'Aronde

Evolution des prélèvements sur la période 1994-2010

Collectivités Industries Irrigants

1.2.2.2 Objectifs pour l'état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines

Les objectifs d'état chimique résultent de l'état des masses d'eau, des tendances identifiées et de l'inertie des nappes. Sur le bassin de l'Oise, la plupart des aquifères ont une forte inertie (aquifère de la craie). Seuls quelques territoires en zone périphérique ont une réactivité potentielle plus rapide du fait d'un contexte karstique.

Les 17 masses d'eau souterraines du bassin versant de l'Oise ont pour objectif le bon état qualitatif. Les délais fixés pour atteindre ce bon état qualitatif varie selon les masses d'eau : il est fixé à 2015 pour 5 masses d'eau, à 2021 pour 9 masses d'eau et à 2027 pour 3 masses d'eau. Les paramètres de risque de non atteinte de ce bon état qualitatif ont été identifiés. Le nitrate concerne 12 masses d'eau, les pesticides concerne 11 masses d'eau et d'autres paramètres ont été identifiés pour 3 masses d'eau : les micropolluants autres que les pesticides pour 2 masses d'eau, les métaux pour 2 masses d'eau, et le phosphore et l'ammonium pour 1 masse d'eau.

Au vu des problématiques posées (pollutions diffuses d'origines agricoles), de l'inertie des systèmes naturels et du besoin de modifications des pratiques, il est nécessaire de développer des actions pour permettre la récupération des masses d'eau dégradées.

Objectif d'état chimique des masses d'eau souterraines

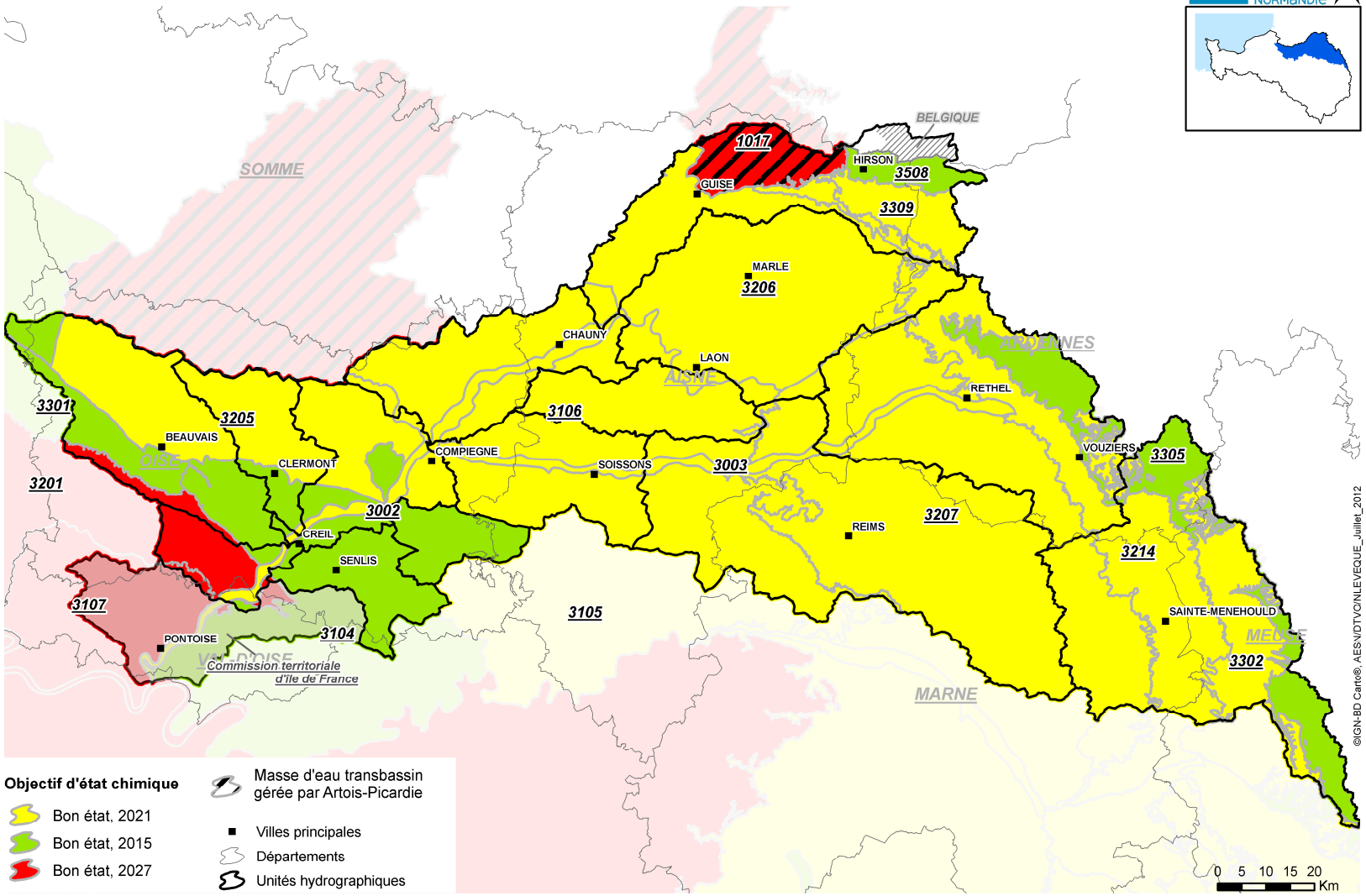

1.3 LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le bassin de l'Oise est un territoire pour lequel l'occupation du sol avec une forte urbanisation sur sa partie aval et le long des cours d'eau et une importante zone de grandes cultures impose une forte pression. L'aménagement des cours d'eau pour la navigation ou l'hydraulique agricole sont des facteurs supplémentaires de pression. Les unités hydrographiques les plus préservées se situent en périphérie de bassin, sont plus rurales avec un usage extensif des sols qui permet le maintien des espaces.

Ces éléments impliquent un besoin important d'actions pour répondre aux objectifs de bon état des milieux mais également de préservation de la ressource en eau potable.

Il s'agira d'agir en priorité :

- sur l'amélioration de la qualité physico-chimique mais surtout biologique des cours d'eau, les points les plus importants concernent l'amélioration de la qualité des masses d'eau encore dégradées par des stations d'épuration au traitement encore insuffisant mais surtout le développement d'action de renaturation et de restauration de la continuité écologique,
- sur la restauration de la ressource en eau potable ; la majorité de l'alimentation en eau provient de la ressource en eaux souterraines et quasi un tiers de cette ressource subit une altération sur les paramètres nitrates et/ou pesticides nécessitant un plan d'action pour inverser les tendances et reconquérir la qualité de l'eau,
- plus localement, sur la gestion quantitative de la ressource en lien avec les besoins des milieux naturels. L'objectif sera en grande majorité d'améliorer la connaissance sur le lien entre prélèvement et impact sur le fonctionnement des milieux pour rendre compatibles les usages avec le maintien des écosystèmes,
- sur le maintien des écosystèmes encore préservés mais aussi la restauration des corridors écologiques.

Il est par ailleurs à noter au vu des enjeux industriels et urbains situés le long des principaux cours d'eau et donc vulnérables aux inondations, le besoin de préserver et restaurer les champs d'expansion de crue.

2 PARTIE 2 - LES ACTIONS PRIORITAIRES A L'ECHELLE DE LA COMMISSION TERRITORIALE

2.1 DES ACTIONS POUR REPONDRE LOCALEMENT AUX DEFIS DU SDAGE ET AUX OBJECTIFS DU XEME PROGRAMME

Pour chacun des défis et leviers du SDAGE *(sans oublier le PDM)*, il s'agit d'expliquer comment les actions prioritaires des PTAP contribuent aux orientations du SDAGE et du Xème programme de l'Agence, en quoi elles constituent des priorités et quels sont les grands types d'actions retenus.

Les actions identifiées dans les PTAP répondent aux objectifs et orientations fixés par le comité de bassin à chacun des thèmes du Xème programme et sont éligibles au programme de l'Agence dans les termes définis par son conseil d'administration.

2.1.1 Défi 1 - Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques

La pollution par les matières polluantes classiques, essentiellement composées de matières organiques et en suspension est provoquée par les rejets urbains, les industries et les élevages. En se dégradant, ces matières entraînent une consommation de l'oxygène dissous dans l'eau et porte atteinte à la qualité des écosystèmes aquatiques. L'atteinte du bon état des eaux nécessite donc de réduire ces rejets en :

- continuant la réduction des apports ponctuels de matières polluantes organiques et de matières en suspension dans les milieux,
- maitrisant les rejets par temps de pluie en milieu urbain (par voie préventive ou palliative).

L'objectif est d'aider les études et travaux, qui contribuent, grâce à l'amélioration de la qualité physico-chimique, à l'atteinte ou à la préservation du bon état des eaux et à l'hygiène publique.
Les actions prioritaires identifiées sont :

- la mise en conformité vis-à-vis de la DERU des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, ou dont la conformité est remise en cause,
- l'amélioration des rejets des stations d'épuration et des industries non raccordées de façon à répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau,
- le dysfonctionnement des ouvrages d'épuration,
- les réseaux d'assainissement présentant l'une des situations suivantes (hors action au titre de la DERU) :
    - rejet direct ou déversement en temps sec de pollution non traitée,

    - capacité de collecte,
    - apports d'eaux claires parasites entraînant un dysfonctionnement des ouvrages,
    - fuites impactant la qualité du milieu,
- la limitation des rejets par temps de pluie.

Le IXème programme est marqué par l'effort de mise en conformité des stations au titre de la DERU. Cette action a été rendue possible par le biais de contrats tripartites entre le Préfet, l'agence et le maître d'ouvrage. Ainsi l'on peut citer pour les stations de plus de 10 000 EH : Tergnier, Rethel, Monchy Saint Eloy, Noyon et pour les plus de 2 000 EH : Braine, Guignicourt, Formerie, Vailly-sur-Aisne. Dans le cadre du Xème programme, les travaux de réhabilitations des réseaux des stations DERU seront accompagnés.

Au niveau du bassin de l'Oise les actions prioritaires en matière d'assainissement collectif (129 au total) se porteront en majorité sur les masses d'eau ayant un objectif d'état écologique moins que bon (63% des actions) puis sur le diagnostic des stations âgées de plus de 30 ans (37% des actions). Dans les deux cas c'est le résultat du diagnostic effectué sur la station qui confirmera ou non l'impact du rejet sur le milieu naturel. Les actions au titre de la mise en conformité DERU se feront en accord avec la liste établie annuellement par les services de la police de l'eau.

Le département de l'Oise rassemble 45% des actions relatives aux stations d'épuration, l'Aisne 29% et la Marne 20% (le département des Ardennes étant principalement concerné par l'ANC). L'accent sera mis sur un suivi du milieu récepteur pour chaque action financée. La réflexion sur le périmètre pertinent de l'exercice des compétences en assainissement sera initiée afin de favoriser une maîtrise d'ouvrage unique pour le traitement et la collecte des eaux usées. La maîtrise du prix de l'eau sera encouragée par l'intermédiaire d'études d'aide à la décision (analyse financière, audit technique et juridique des délégations de services publics et des régies).

Les réseaux d'assainissement des stations d'épuration inscrites au PTAP sont également prioritaires et feront l'objet d'un diagnostic. Sur un total de 121 actions recensées, 57% seront effectuées sur le département de l'Oise, 27% dans l'Aisne et 13% dans la Marne. Les actions de réhabilitation, création, s'accompagneront d'une démarche préventive basée sur la gestion patrimoniale.

En matière d'industries les actions recensées (93 au total) concernent la poursuite de l'amélioration du traitement des pollutions classiques (azote et phosphore), et la réduction du rejet des substances dangereuses (cf. défi 3). Le département de l'Oise rassemble 44% des actions, l'Aisne 35% et la Marne 19%.

L'amélioration des connaissances et la mise en place d'actions pour les activités économiques générant des pollutions toxiques et diffuses, seront aussi des enjeux importants sur le territoire. A ce titre des animations avec les collectivités locales et/ou chambres consulaires seront encouragées sur les agglomérations importantes du territoire : Compiègne, Creil, Beauvais, Reims, Laon. L'amélioration de la connaissance des rejets polluants des artisans et non redevables se fera par la recherche systématique de ces rejets dans le cadre des diagnostics menés par les collectivités (cf. défi 3).

Le nombre d'actions recensées pour répondre au défi 1 (assainissement collectif : stations et réseaux, industries et autres activités économiques non agricoles, réduction des rejets polluants par temps de pluie) est récapitulé dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que le nombre de maîtres d'ouvrages concernés est inférieur au nombre d'actions recensées car les compétences sont en majorité transférées à des intercommunalités (communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats).

UH	Stations	Réseaux	Temps de pluie	Industrie
AILETTE	12	6	1	2
AISNE AMONT	11	5	1	3
AISNE AVAL	5	13	1	3
AISNE MOYENNE	7	3	0	2
AISNE VESLE SUIPPE	25	15	10	15
AUTOMNE	6	7	1	2
BRECHE	4	3	1	2
NONETTE	6	7	2	2
OISE AMONT	4	5	1	7
OISE ARONDE	7	10	1	2
OISE ESCHES	0	15	1	2
OISE MOYENNE	19	11	2	4
SERRE	13	5	0	2
THERAIN	10	16	2	6
Total	129	121	24	54

Actions prioritaires sur l'assainissement des collectivités

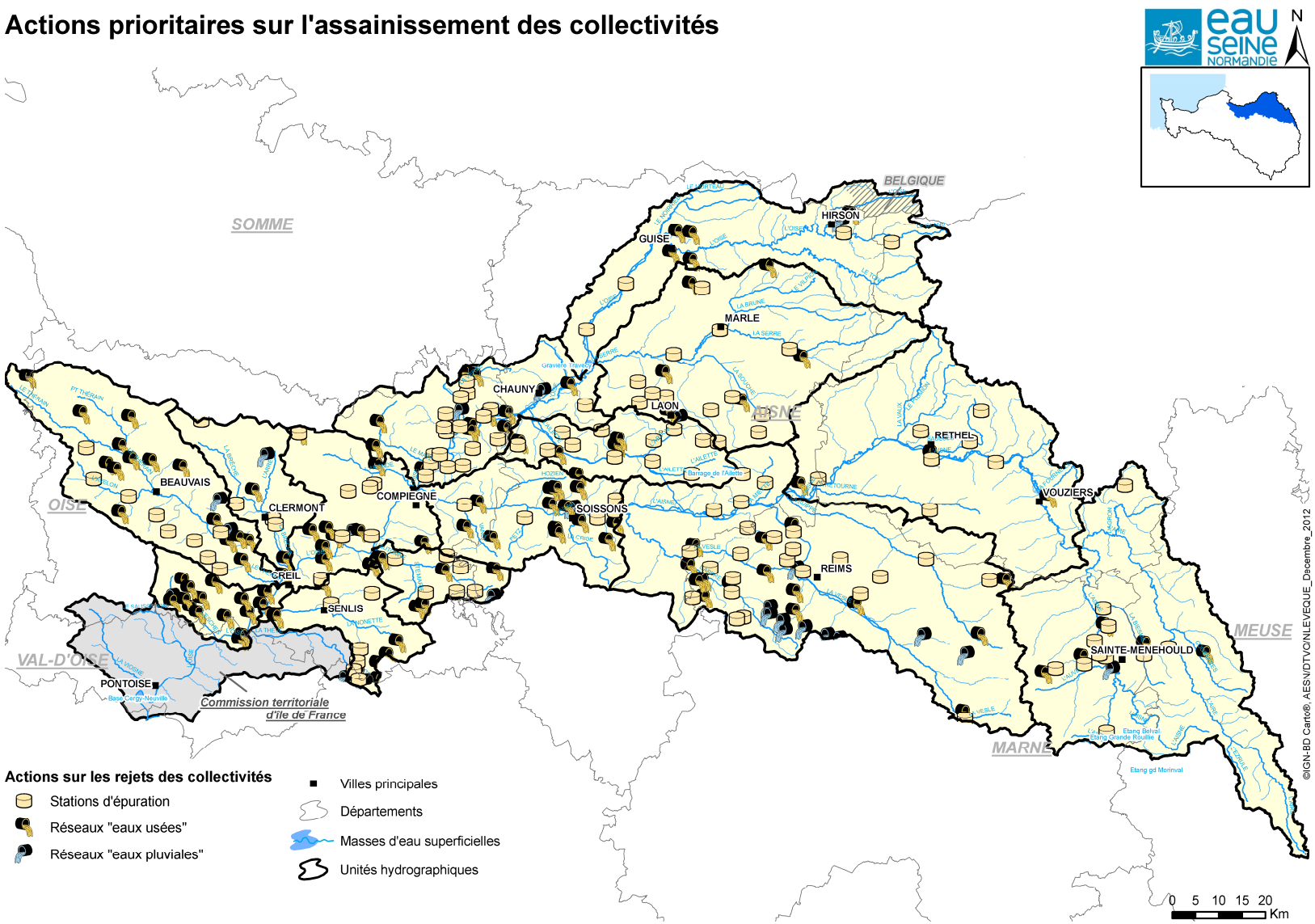

Actions prioritaires sur les rejets industriels

2.1.2 Défi 2 - Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques

Les orientations d'actions consistent à :

1. Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates essentiellement et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles pour maintenir ou restaurer le bon état des masses d'eau souterraines et superficielles, continentales et côtières, en contribuant à limiter les phénomènes d'eutrophisation et inverser les tendances en cas de pollution croissante.

2. Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques.

3. Maîtriser les pollutions diffuses d'origine domestique.

Les actions relatives à la première orientation débordent du cadre d'intervention de l'agence de l'eau car il s'agit en grande majorité d'actions réglementaires obligatoires dans lesquelles le financement de l'agence n'intervient pas. Les efforts de l'agence dans le domaine de la lutte contre les pollutions diffuses se concentrent sur les aires d'alimentation des captages. Elles sont traitées au point 3.1.5.

Concernant la deuxième orientation, l'objectif est de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les ressources en eau.

A cette fin sont concernés les études, diagnostics hydrauliques et animation à l'échelle du bassin versant, le suivi de l'impact des actions sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau, les aménagements d'hydraulique douce, de protection des sols et lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes des travaux d'hydraulique structurante.

Les situations de ruissellement et d'érosion en milieu urbain et leurs impacts sur les berges des petits cours d'eau (actions de « désimperméabilisation » des villes) sont prises en compte dans le défi1, en lien avec la gestion des eaux pluviales et les ouvrages structurants.

L'hydraulique douce est éligible sur les zones présentant un aléa érosion important désignées sur la carte des zones vulnérables au risque érosion et ruissellement.

L'hydraulique structurante est éligible dans les vignobles et les zones de bétoires désignés sur la même carte dans la mesure où elle ne perturbe pas l'équilibre du bassin versant.

Concernant l'assainissement non collectif, l'objectif est de réduire l'impact des installations présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.

Sur le bassin de l'Oise, l'agence a principalement accompagné les actions sur la zone viticole de l'AOC Champagne où l'occupation du sol génère un problème spécifique du aux phénomènes de ruissellement, érosion et transferts de polluants. D'autres secteurs du bassin présentent des territoires sensibles (Verse par exemple) et l'évolution des pratiques agricoles entraîne un risque d'aggravation de la situation (Ton, Gland, Avelon…) avec un impact sur la qualité des milieux.

Au niveau du bassin de l'Oise, les territoires éligibles aux actions pour maîtriser l'érosion et lutter contre le ruissellement par hydraulique douce couvrent :

- une majeure partie de l'Aisne et de ses affluents,
- l'Oise et ses affluents en amont de la confluence avec le Noirieu,
- la Serre et ses affluents en amont de Marle ainsi que la Serre en aval de Marle,
- des affluents de l'Oise dans l'Oise (Aronde, Nonette, Brèche amont, Esches,…),
- les zones de vignobles où les actions plus structurantes sont éligibles au financement sont identifiées autour de Reims.

Au niveau de l'hydraulique douce, il s'agit de mettre en place de petits aménagements légers (fossés et talus enherbés, mares tampons, …) L'objectif est ici d'améliorer la protection des sols, de limiter le ruissellement et le transfert des polluants associés. L'hydraulique structurante comporte des actions d'ampleur plus importante (bassins de retenue, ouvrages régulateurs ou de dépollution,…).

Priorités pour la maîtrise de l'érosion et du ruissellement

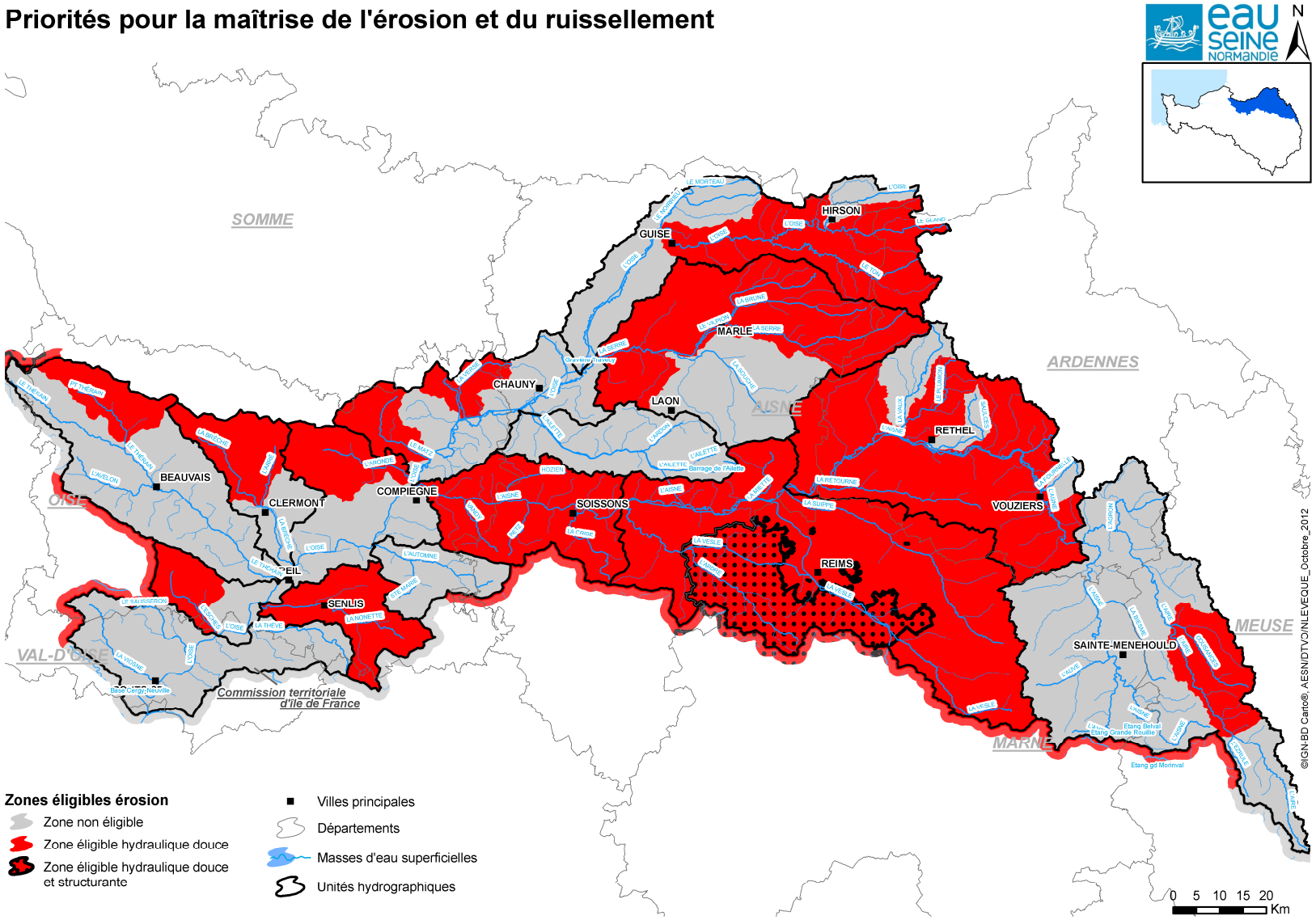

Concernant l'assainissement non collectif, l'objectif est de réduire l'impact des installations présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. Les communes recensées comme prioritaires feront l'objet d'un démarchage afin de recenser les installations impactantes sur les cours d'eau superficiels. Les installations non conformes situées dans les zones vulnérables des aires d'alimentation de captage sont également prioritaires.

Le nombre d'actions recensées pour répondre au défi 2 (assainissement non collectif) est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

UH	Assainissement non collectif
AILETTE	16
AISNE AMONT	35
AISNE AVAL	25
AISNE MOYENNE	36
AISNE VESLE SUIPPE	45
AUTOMNE	1
BRECHE	2
NONETTE	1
OISE AMONT	20
OISE ARONDE	1
OISE ESCHES	0
OISE MOYENNE	19
SERRE	20
THERAIN	8
Total	229

2.1.3 Défi 3 - Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses

La limitation de la présence des substances dangereuses et la suppression des plus toxiques d'entre elles sont indispensables pour l'atteinte du bon état chimique. Pour ce faire, une bonne connaissance des sources de pollution des émetteurs et du comportement des polluants dans le milieu naturel est indispensable.

Les actions de réduction à la source des émissions de substances dangereuses sont privilégiées par rapport aux actions curatives (traitement).

Les actions prioritaires identifiées portent sur :

- l'amélioration des connaissances des substances dangereuses,
- la réduction des rejets chroniques des collectivités et des industries.

En ce qui concerne les pesticides, des stratégies de réduction des besoins et le développement de pratiques respectueuses sont à conduire par les agriculteurs et les collectivités, notamment dans les aires d'alimentation de captage pour l'eau potable. Les actions relatives aux captages sont traitées dans le défi 5 - Protéger les captages d'eau potable pour l'alimentation en eau potable.

Le IXème programme a permis d'enclencher les campagnes de recherche des substances dangereuses au niveau des industriels avec la collaboration des services de l'Etat. Cette campagne de recherche se poursuivra au niveau des collectivités dans le cadre du Xème programme.
Des actions d'élimination des substances dangereuses prioritaires recensées dans le cadre des campagnes RSDE seront systématiquement proposées aux industriels.
Des actions de suppression des substances dangereuses prioritaires seront également développées pour les collectivités suite aux résultats des premières campagnes RSDE des stations des plus de 10 000 EH.
L'action collective relative à l'artisanat pour les collectivités qui ont une STEP de plus de 50 000 eh s'attachera également à gérer les pollutions plus chroniques (rejets de graisse notamment) dont l'impact sur le fonctionnement des systèmes d'épuration peut être notable.

Le nombre d’actions recensées pour répondre au défi 3 est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

UH	Collectivités	Industries
AILETTE	1	1
AISNE AMONT	0	0
AISNE AVAL	3	6
AISNE MOYENNE	2	0
AISNE VESLE SUIPPE	2	5
AUTOMNE	2	1
BRECHE	3	0
NONETTE	2	0
OISE AMONT	1	4
OISE ARONDE	4	7
OISE ESCHES	4	3
OISE MOYENNE	4	5
SERRE	0	2
THERAIN	4	5
Total	32	39

Actions prioritaires sur les substances dangereuses

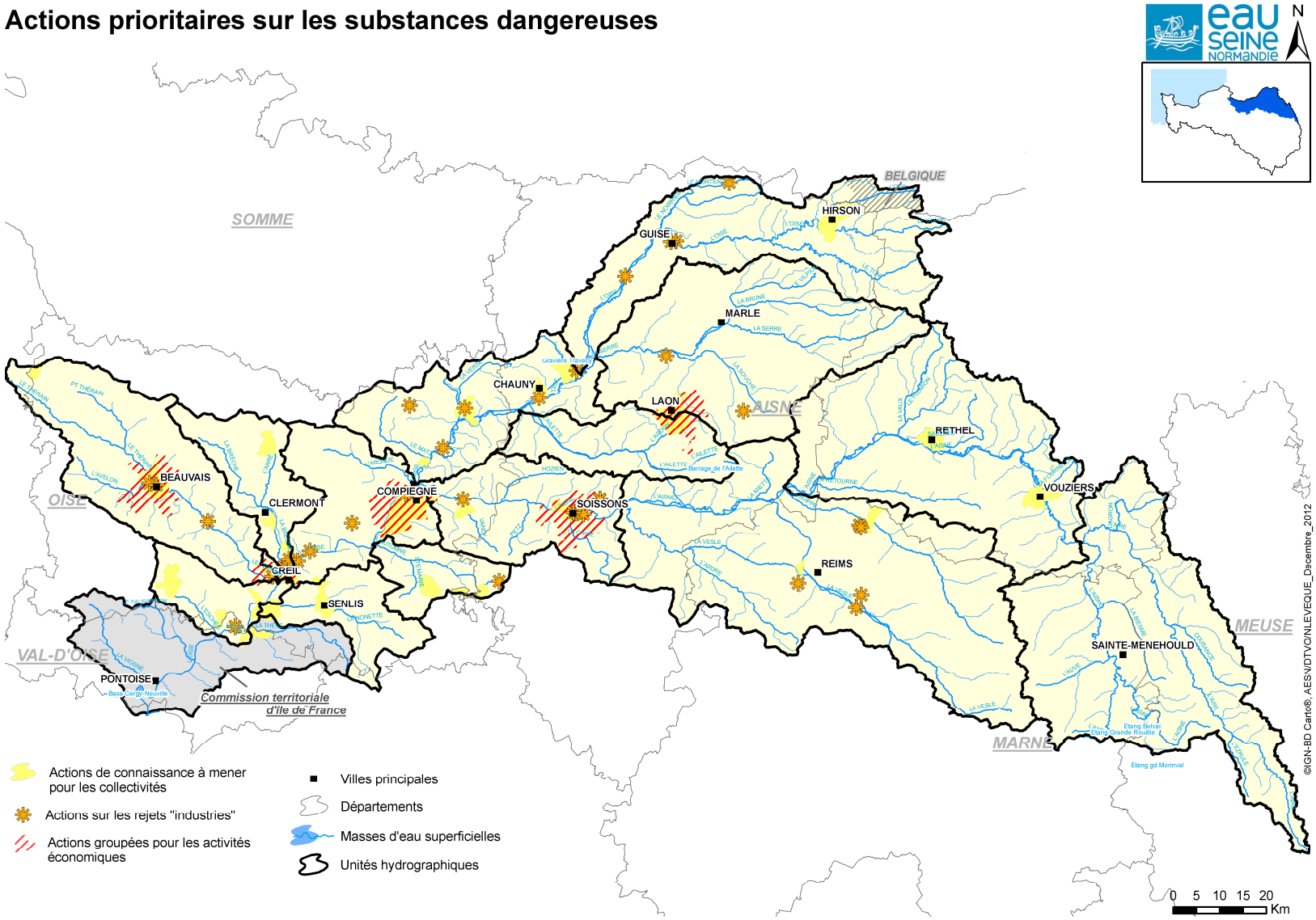

2.1.4 Défi 4 - Réduire les pollutions microbiologiques des milieux

La pollution microbiologique (bactéries et virus) soulève une question de santé publique pour les usages de l'eau : production d'eau potable, baignades et activités conchylicoles. Son origine : les matières fécales, humaines ou animales. Si les stations d'épuration éliminent une grande partie des germes, par temps de pluie, elles ne sont plus aussi efficaces : d'importantes quantités d'eaux usées peuvent être alors déversées dans les eaux littorales, sans traitement.
Malgré des efforts importants pour limiter cette pollution et des premiers résultats encourageants, il faut faire encore mieux car ces pollutions menacent toujours la qualité des eaux du littoral et ses usages économiques et de loisir.

Les actions identifiées comme prioritaires sont :

a- les actions limitant les risques microbiologiques d'origine domestique et industrielle,
b- les actions limitant les risques microbiologiques d'origine agricole.

Sur le bassin de l'Oise, le risque de pollution microbiologique des milieux concerne les captages en eau potable et les sites de baignades en eau douce.
Les actions se déclinent dans la réduction des pollutions classiques dans les milieux naturels de type ponctuelles (actions d'assainissement collectif du défi 1) ou diffuses (actions d'assainissement non collectif voire actions de lutte contre le ruissellement (défi 2)). La limitation de l'accès du bétail au cours d'eau (défi 6 – protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides) présente quant à elle un intérêt pour la protection des prises d'eau superficielles. Sur le territoire de la commission territoriale des vallées d'Oise, une seule prise d'eau de surface est localisée à Englancourt sur l'unité hydrographique de l'Oise amont.

La priorité dédiée à la protection des captages d'eau potable est directement prise en compte dans les actions d'assainissement des collectivités comme critère de priorisation pour la mise en place d'un assainissement non collectif (cf. défi 2). Pour la protection du captage d'Englancourt, les actions identifiées sur la thématique de la restauration et protection des cours d'eau permettront de concourir à cet objectif de protection.

Le cas des sites de baignades en eau douce est également pris en compte comme critère de priorisation. Le principal risque pour la santé des baigneurs est la microbiologie. Issu de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006, le profil de vulnérabilité est rendu obligatoire pour les collectivités et gestionnaires responsables de zones de baignades fréquentées par le public. Il a pour objectif d'identifier les sources de pollutions du territoire susceptible d'affecter la qualité des eaux de baignades, de cibler les travaux potentiels à engager pour empêcher la dégradation des eaux et les mesures de gestion les plus adéquates.

Il s'agit :

- de caractériser le site et les usages associés,
- d'identifier des sources de pollution avec localisation des rejets ponctuels et des apports diffus avec estimation des flux des différentes conditions (temps sec et temps de pluie). Cela peut concerner des rejets chroniques (eaux usées traitées ou non, des apports pollués par l'eau de pluie provenant de zones urbaines, des pollutions liées à l'élevage ou des rejets potentiels lors des orages (déversoirs de réseau unitaire vers le pluvial),… ou des rejets potentiels (pannes, surverses d'eaux usées),
- de hiérarchiser les pollutions.

La stratégie d'intervention permet de mettre en place le cas échéant des mesures correctrices ou de prendre des mesures complémentaires de gestion du site.

Une dizaine de sites de baignades sont identifiés comme devant disposer d'un profil de vulnérabilité. Parmi ces sites, ceux de Chamouille sur l'Ailette et du plan d'eau du Canada sur le Thérain à Beauvais sont ceux qui drainent la population la plus importante.
Sur ces sites, sept font l'objet d'une étude pour identifier les facteurs potentiels de dégradation, le plan de vigilance à développer voire les actions à mener. Sous réserve de leur éligibilité au programme de l'agence, les mesures issues du plan d'actions seront prises en compte de façon prioritaire.

2.1.5 Protéger et sécuriser l'alimentation en eau potable

2.1.5.1 Défi 5 -Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable

Afin de reconquérir la qualité des eaux brutes des captages d'alimentation en eau potable, il convient de diminuer les pressions et les impacts des pratiques agricoles et non agricoles sur les aires d'alimentation de captages. Les actions prioritaires pour la reconquête des captages portent sur les captages « Grenelle » et sur un nombre de captages dont la teneur en nitrates et/ ou pesticides est supérieure à 75% de la norme (à savoir 37mg/l pour les nitrates et 0,075µg/l pour les pesticides) ou pour les nitrates supérieure à 25 mg/l et avec une tendance à la hausse identifiée (captages classés en cas 3 et 4 du SDAGE).

Le PTAP axe ses efforts sur 250 à 500 captages pour la période 2013-2018 à l'échelle du bassin Seine-Normandie et s'inscrit ainsi dans les objectifs fixés par le programme de mesures et le Grenelle de l'environnement.

Les actions de protection des captages étant longues et difficiles à mettre en place, elles nécessitent une sélectivité renforcée des priorités tenant compte des capacités financières et humaines d'intervention de l'agence ainsi que de la capacité des acteurs de terrain à se mobiliser.

Il est proposé de rapprocher dans un même thème le défi 5 du SDAGE traitant de la protection des captages (préventif) et des actions AEP curatives (hors SDAGE) en relation avec le programme de l'agence.
Sur le territoire de la commission territoriale des vallées d'Oise, la quasi-totalité des prélèvements pour l'eau potable se fait dans la nappe souterraine. Seule la prise d'eau d'Englancourt sur l'Unité Hydrographique de l'Oise amont est superficielle.
Le nombre de captages identifiés en cas 3 et 4 est de 293 sur les 704 captages de la commission territoriale. Parmi ces derniers 36% sont déclassés au titre des nitrates, 5% au titre des pesticides et 59% pour les deux paramètres.
Au cours du IXème programme, 88 captages ont fait l'objet d'une étude d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) dont près de 70 en classe 3 et 4, les captages des autres classes ayant souvent été inclus dans une étude globale. Quarante captages étaient identifiés au titre du Grenelle. La quasi-totalité des captages Grenelle ont leur programme d'action validé, des actions étant en cours sur une grande majorité.

Dans le cadre du PTAP 2013-2018, l'objet est d'agir en priorité sur 108 captages de la classe 3 ou 4, privilégiant les captages stratégiques, l'objectif d'actions dépendant du degré d'avancement de la démarche :

- élaboration d'un programme d'action,
- mise en œuvre d'un programme d'action,
- mise en œuvre d'une animation,
- poursuite de la démarche Grenelle.

Le degré d'altération de la ressource et le besoin de faire avancer les démarches sont par ailleurs des critères de contractualisation (cf. Gouvernance) pour aller au-delà de ces 108 captages spécifiquement identifiés.

Les actions de protection des AAC d'eaux souterraines (et de surface le cas échéant) destinées à la consommation humaine mises en œuvre au cours du IXème programme ont connu un développement différencié.

L'acquisition foncière, outil important dans la reconquête de la qualité des eaux souterraines, est encore difficile en termes d'acceptation culturelle. Malgré leur volonté pour obtenir la pérennisation de la gestion de certaines parcelles stratégiques, seulement 2 collectivités sont parvenues à l'acquisition de 9 ha à proximité de captages AEP afin de mettre en place une gestion proche du « zéro intrant » et ainsi assurer une zone de dilution.

Les Mesures Agro Environnementales (MAE), aides directes aux agriculteurs dans le cadre du PDRH ont permis une première implication des agriculteurs dans la dynamique de préservation des captages de leur territoire. Ce sont ainsi 480 contrats qui ont été signés pour une surface de 22 120 ha. Ces contrats sont essentiellement basés sur de la réduction progressive de l'utilisation des pesticides avec 18 000 ha sur les grandes cultures (en général de 50% sur les hors herbicides et 30% sur les herbicides) et de la limitation des apports azotés sur les prairies à hauteur de 60 Kg/ha pour 3 800 ha. Ce sont encore les mesures les plus accessibles qui sont contractualisées. Le renforcement des mesures

est à rechercher dans les années qui viennent. Il est à noter que ces MAE ont également compris la conversion en agriculture biologique de 300 ha sur des parcelles très proches des points de prélèvement avec des enjeux de pollution par les pesticides.

Le Plan Végétal Environnement (PVE) a permis à 120 agriculteurs d'investir dans du matériel alternatif à l'utilisation des pesticides (soit 56 bineuses, herses étrilles et houes rotatives), dans du matériel de semis ou de destruction mécanique des cultures piège à nitrate (20 semoirs et 18 broyeurs) et dans 42 sécurisations du corps de ferme (aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs avec traitement des effluents).

L'animation, élément essentiel pour la mise en œuvre des programmes d'action, doit faire le lien entre les enjeux, les diagnostics et les acteurs du territoire. Plusieurs animations ont été développées sur le territoire au niveau des Chambres d'agriculture pour élaborer les actions avec les agriculteurs et leurs applications sur le terrain. Cette animation technique vise l'accompagnement des agriculteurs vers la réduction des intrants ou le changement de leurs pratiques tout en conservant un équilibre économique. Plus ponctuellement des animations ont été développées au sein de collectivités territoriales. L'agriculture biologique qui se trouve en retard très net dans la région picarde (0.5 % de la SAU), a fait l'objet d'un conventionnement avec les associations d'agriculture biologique du bassin. L'objectif de cette animation est de déployer l'agriculture biologique notamment dans les territoires de captages prioritaires avec des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, des élus locaux mais aussi avec l'accompagnement à la conversion. Le dernier volet de l'animation concerne le secteur des zones non agricoles. Il est porté par les FREDON. Les missions dédiées sont le développement des actions sur les collectivités, la promotion d'une charte des jardineries et des techniques alternatives pour les jardiniers amateurs et la sensibilisation des organismes en charge de l'entretien des infrastructures de communication (routes, voies ferrées, etc…). En Picardie, il s'agira de poursuivre le développement de la charte d'entretien des espaces publics régionale de Picardie (23 collectivités signataires).

Les actions menées au cours du IXème programme pour ce défi ont été particulièrement difficiles à faire émerger dès lors que l'on va au-delà de l'animation. Il s'agit principalement de l'initiation d'une dynamique qu'il faut poursuivre et démultiplier au cours du PTAP 2013-2018.

Actions prioritaires sur l'alimentation en eau potable

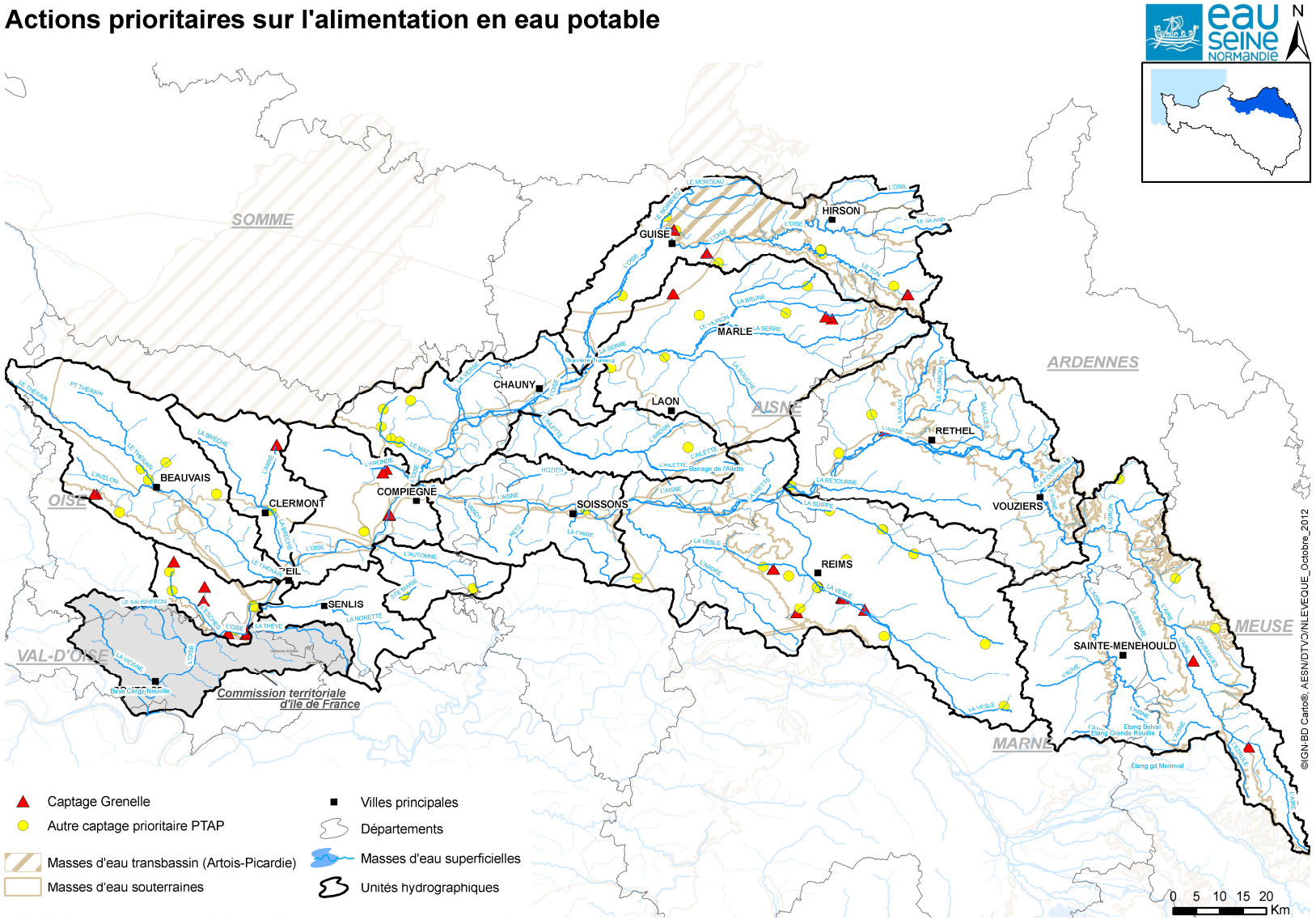

2.1.5.2 Sécuriser l'alimentation en eau potable

Assurer l'approvisionnement permanent du service public de l'eau potable par une qualité satisfaisante et en quantité suffisante est fondamentale pour la protection de la santé humaine. Les actions prioritaires portent sur des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable définis dans les schémas d'alimentation en eau potable.

Dans le cadre du IXème programme, la structuration de la gestion de la ressource en eau a été fortement encouragée avec la mise à l'étude de plus de 5 schémas directeurs d'alimentation en eau portable. On peut citer le Plateau Picard, l'Agglomération de Compiègne et la Communauté de communes de la Thiérache du Centre.

Ces actions seront à poursuivre dans le cadre du Xème programme en partenariat avec les ARS. L'objectif est de porter une réflexion pour identifier les possibilités de mutualiser les moyens de production et de secours des producteurs d'eau potable : bilan besoin/ressource, identification des captages structurants, développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage,….

Les priorités identifiées concernent plus particulièrement les territoires suivants :

- la Communauté de communes du Pays de Bray,
- la Communauté de communes du Vexin Thelle,
- la Communauté de communes du Pays de Thelle,
- la Communauté de communes des Sablons,
- le Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes,
- la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- le SAGE Aisne Vesle Suippe où une des dispositions consiste à réaliser un schéma de sécurisation à l'échelle du SAGE.

Le nombre d'actions recensées pour répondre à la protection et à la sécurisation de l'eau potable est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

UH	Captages 3 et 4	Captages Grenelle	Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable
AILETTE	1	0	**0**
AISNE AMONT	3	2	0
AISNE AVAL	2	0	0
AISNE MOYENNE	3	1	1
AISNE VESLE SUIPPE	23	13	1
AUTOMNE	3		0
BRECHE	1	1	0
NONETTE	0	0	0
OISE AMONT	8	4	0
OISE ARONDE	1	4	1
OISE ESCHES	7	8	1
OISE MOYENNE	5	0	0
SERRE	6	5	0
THERAIN	5	2	3
Total	68	40	7

2.1.6 Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Les progrès importants réalisés en matière de réduction des pollutions classiques ne suffisent pas pour atteindre les objectifs fixés dans le DCE et le SDAGE. L'atteinte de ces objectifs implique une bonne qualité des habitats, propices à l'installation des populations animales et végétales, c'est-à-dire au rétablissement de la circulation des poissons et des sédiments dans les rivières, à l'amélioration de la diversité physique du lit des cours d'eau et des berges, des côtes et des fonds littoraux et à la protection des zones humides.

Les actions identifiées comme prioritaires sont :

- les actions visant à assurer la continuité écologique
  - *Ouvrages prioritaire grenelle (2015-2017)*
  - Actions prioritaires du plan de gestion anguille
  - Cours d'eau classés en liste 2
- les actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques : *restauration/renaturation sur des masses d'eau identifiées comme prioritaire, au regard de leur état et des objectifs environnementaux du SDAGE.*

Toutes les actions sur les ouvrages se trouvant sur les cours d'eau classés en liste 1 et liste 2 (immédiat et à terme) au titre du L.214-17 du CE sont prioritaires dans le PTAP.

Toutes les zones humides sont prioritaires.

De par l'occupation du sol, une grande partie des rivières de l'Oise est perturbée. Le développement urbain sur la partie aval et sur les grands axes a entraîné une artificialisation du lit mineur (anciens recalibrages, protections de berges, aménagements urbains trop proches du cours d'eau, seuils) voire du lit majeur avec les extractions de granulats en particulier sur l'Oise, l'Aisne, le Thérain et la Vesle. L'atteinte du bon état des cours d'eau implique le développement d'actions d'amélioration de leur morphologie, encore trop peu mises en œuvre sur le bassin.

Au cours du IXème programme, une évolution des pratiques vis-à-vis des rivières a été observée, partant du simple entretien pour aboutir à des programmes mixtes d'entretien de la végétation et de restauration du lit mineur par mise en place de déflecteurs, recharge granulométrique, retalutage de berges, mise en place de clôtures et d'abreuvoirs. En parallèle, de plus en plus de maîtres d'ouvrages ont réalisé des diagnostics de leur réseau hydrographique, dans une optique de reconquête de la qualité des milieux par des actions de renaturation plus ambitieuses. Les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) se sont enrichis sur le bassin permettant une meilleure connaissance des besoins d'amélioration du milieu pour la faune piscicole. L'orientation des études pour aboutir à des avant-projets précis ont fait émerger des travaux de restauration. Des projets de suppression d'ouvrage ou de remise à ciel ouvert de cours d'eau ont maintenant vu le jour et la plupart sont en cours de finalisation, avec un objectif de réalisation de travaux durant les deux premières années du Xème programme. Par ailleurs, la révision du classement des cours d'eau réalisée en 2012 a d'ores et déjà entrainé une mobilisation des différents acteurs sur cette thématique.
Tout comme le défi 5, celui-ci dédié à la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides s'est donc mis lentement en place davantage sur le volet connaissance que sur celui de l'action. La maîtrise d'ouvrage reste insuffisamment développée sur certains territoires ou faiblement dotée de moyens, la mobilisation de moyens pour la thématique rivière restant encore difficile pour les structures. Il est nécessaire de poursuivre cette évolution pour développer les programmes de restauration de la continuité écologique et d'amélioration de la morphologie des cours d'eau.
Les actions identifiées comme prioritaires sur le bassin de l'Oise sont les suivantes :

- pour le rétablissement de la continuité écologique, 89 actions sont ciblées, la plupart étant au niveau des masses d'eau. 60 ouvrages ont été nommément ciblés dont 36 ouvrages, identifiés au titre du Grenelle,
- pour les actions de restauration hydromorphologique, les cours d'eau identifiés pour mener des actions sont en état moins que bon, la morphologie constituant un élément déclassant. Selon l'état de structuration de la maîtrise d'ouvrage, ce sont des actions de gouvernance qui sont proposées avec l'émergence de maîtrise d'ouvrage (24 territoires) ou la mise en place d'une animation (5 territoires). L'aspect gouvernance concerne surtout les unités hydrographiques de l'Aisne moyenne, d'Aisne Vesle Suippe et du Thérain. L'amélioration de la morphologie des cours d'eau vise 64 masses d'eau. Si une première estimation de la typologie d'action (diversification des écoulements, restauration de frayères, plantations sur les berges nues, aménagement d'abreuvoirs sur les secteurs piétinés par le bétail) est proposée pour la restauration de la morphologie, l'ajustement devra être fait lors de la définition du programme détaillé de travaux.

Le nombre d'actions recensées pour répondre au défi 6 est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

UH	Hydromorphologie	Continuité écologique
AILETTE	4	1
AISNE AMONT	11	9
AISNE AVAL	3	14
AISNE MOYENNE	11	18
AISNE VESLE SUIPPE	10	7
AUTOMNE	5	1
BRECHE	4	2
NONETTE	1	3
OISE AMONT	9	12
OISE ARONDE	5	9
OISE ESCHES	1	0
OISE MOYENNE	9	2
SERRE	9	4
THERAIN	9	7
Total	92	89

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique

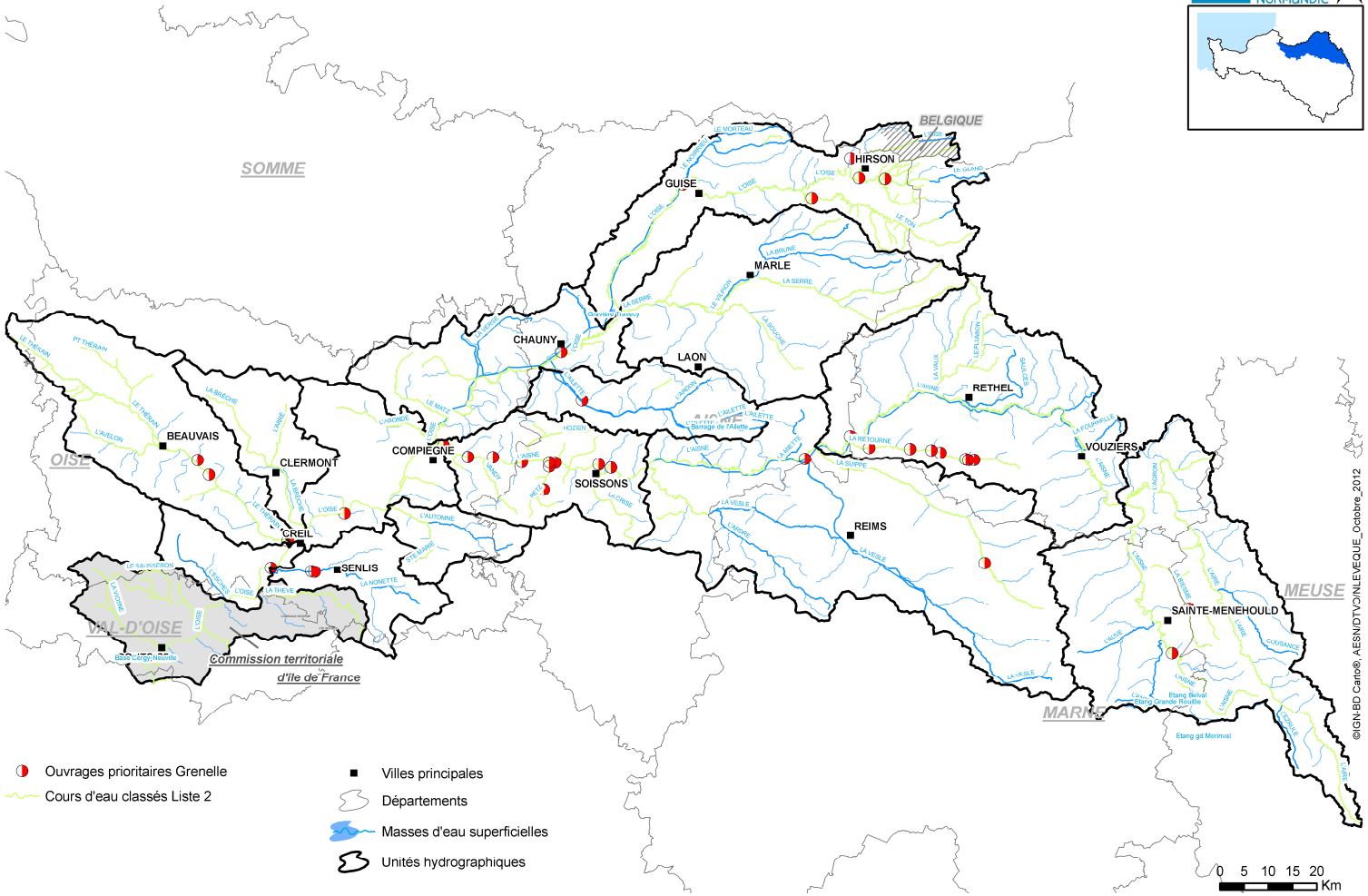

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques

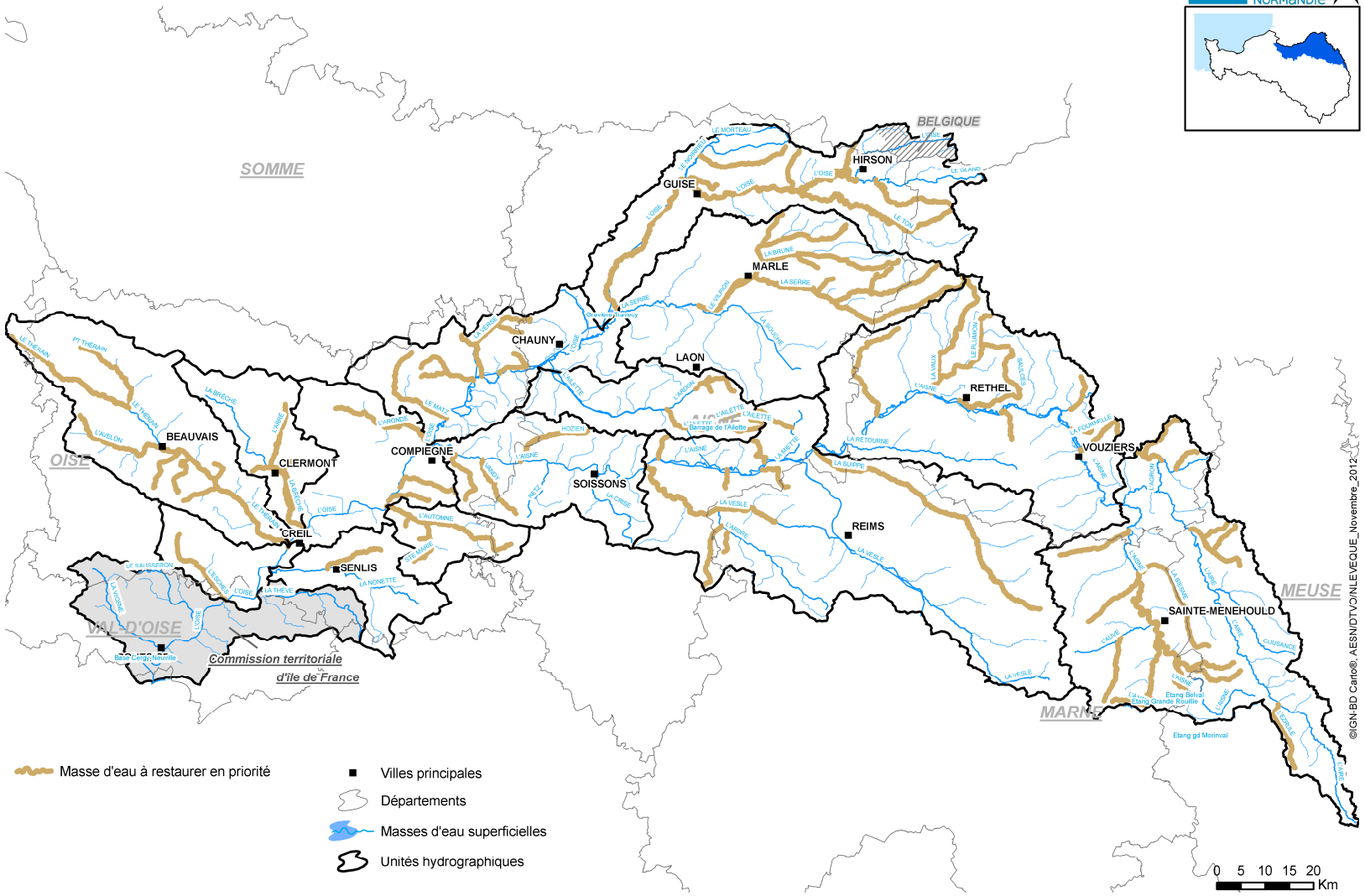

Les zones humides du bassin de l'Oise, comme le reste du territoire métropolitain, ont subi une forte dégradation. En un siècle, la dégradation représente 50% de leur superficie dont 70 % uniquement depuis 1950. Parmi les milieux à enjeux peuvent être cités :

- les tourbières alcalines de plaine : marais de la Souche, marais de Sacy et dans une moindre mesure des marais de la Vesle,… dont la préservation est un enjeu national,
- le tertiaire parisien (laonnois et tardenois principalement) riche en milieux tourbeux à paratourbeux d'une grande richesse phytocénotique,
- les plaines alluviales de l'Oise et Aisne, où l'inondabilité reste préservée, avec une mosaïque de prairies et autres milieux alluviaux d'une grande richesse écologique. La pratique de l'élevage extensif sur ces territoires est une condition minimale pour la préservation de ces territoires,
- les têtes de bassin (Thiérache, Argonne, pays de Bray), milieux prairiaux et bocagers où les prairies humides mares et autres attributs du bocage jouent un rôle fondamental pour le maintien de la biodiversité et la préservation de la ressource. Le maintien de ces espaces avec les pratiques d'élevage est fondamental pour leur maintien,
- les petites vallées tourbeuses picardes (Aronde, Automne, Nonette, etc.), aujourd'hui dégradées, qui nécessitent des actions en leur faveur,
- les milieux intra forestier qui par leur statut foncier sont en partie protégés mais qui sont aujourd'hui menacés par l'intensification et la modification des pratiques sylvicoles.

Les dégradations nouvelles perdurent même si un ralentissement a pu être observé. Sur les 1000 km² de zones humides du bassin de l'Oise, moins de 3000 ha bénéficient d'une gestion écologique ce qui est très limité. Néanmoins, une partie importante des zones les plus à enjeux font maintenant l'objet d'une protection. Une des menaces sur le territoire reste l'abandon de l'élevage qui malgré son intensification est un préalable au maintien des zones humides.

Du fait de cet état de fragilité, toutes les zones humides sont prioritaires au PTAP 2013-2018. Afin de partager les actions à développer, chaque unité hydrographique fait cependant l'objet d'un descriptif. De façon générale, il est nécessaire d'intégrer l'enjeu de la préservation et de la restauration des zones humides dans l'ensemble des actions qui interfèrent avec la gestion des milieux. Le développement de la connaissance qui est ici un prérequis à la définition des programmes d'actions en leur faveur (porter à connaissance, identification des enjeux du territoire, priorisation des actions…). Au-delà du champ d'action régalien qui doit permettre d'enrayer la dégradation, des possibilités sont offertes par une bonne intégration des enjeux dans les politiques d'aménagement du territoire, le classement étant possible dans les documents d'urbanisme. Il s'agit alors de structurer les projets d'aménagement en les articulant avec la protection de ces milieux. Les actions de gestion sont parallèlement à développer notamment pour les zones reconnues d'intérêt pour la protection du patrimoine naturel rare et menacé. Les milieux les plus riches sont souvent mieux pris en compte mais besoin est encore de travailler à une échelle globale (protection du bassin versant, gestion hydraulique cohérente….). La maîtrise foncière publique, gage de leur maintien et de la préservation de la biodiversité associée (maîtrise de l'usage) est à développer.

2.1.7 Défi 7 - Gestion de la rareté de la ressource en eau

Même si le bassin Seine-Normandie n'est pas sujet à des déficits chroniques importants, certaines nappes d'eau souterraines connaissent des tensions du fait de leur surexploitation.

Les actions prioritaires consistent à promouvoir une gestion économe de l'eau en particulier pour l'irrigation, dans les zones soumises à une contrainte importante : les Zones de Répartition des Eaux (ZRE) et les Zones à Tensions Quantitatives (ZTQ) définies dans le SDAGE et le Xème programme d'intervention.

Si à l'échelle des eaux souterraines, l'équilibre quantitatif est acquis, des tensions locales apparaissent sur les zones de forte sollicitation. Les premières démarches de quantification ont émergé au cours du IXème programme. Le bassin de l'Aronde classé en ZRE a fait l'objet d'une modélisation spécifique pour quantifier l'impact des prélèvements sur le fonctionnement du bassin et des milieux établissant des seuils en lien avec la fonctionnalité des frayères proposant une base de réflexion pour la mise en place d'une gestion volumétrique de la ressource. Les bassins de la Souche et de l'Aisne ont fait l'objet d'une première modélisation hydrogéologique.

Dans le cadre des priorités 2013-2018, il s'agira de poursuivre l'acquisition de connaissance sur certains territoires où la pression est importante au regard de la disponibilité de la ressource pour mieux en analyser les impacts locaux et les possibilités d'actions.

Il s'agit notamment des zones à tensions quantitatives identifiées dans le SDAGE (cf. §1.1.2) où la connaissance des impacts est à développer. La réflexion prendra en compte les besoins des milieux afin de garantir leur préservation. L'objectif est de connaître les relations nappes-rivières, d'identifier l'impact des prélèvements tant pour leur volume que leur répartition spatiale sur la ressource et d'évaluer l'impact sur les milieux naturels. Sur les territoires qui le nécessitent, des règles de gestion ou de répartition entre usagers peuvent alors être élaborées.

Sont concernés à ce titre en première priorité les bassins de l'Automne, la Brèche, la Souche et l'unité Aisne Vesle Suippe pour les rivières Vesle, Suippe et Miette. Pour l'Aronde où la réflexion est plus avancée, il sera important de mettre en place la gestion volumétrique de la ressource. Le bassin de la Retourne doit faire l'objet d'une analyse de l'impact milieu pour l'intégrer dans sa gestion de la ressource.

Le nombre d’actions recensées pour répondre au défi 7 est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

UH	Gestion de la rareté
AILETTE	0
AISNE AMONT	0
AISNE AVAL	0
AISNE MOYENNE	1
AISNE VESLE SUIPPE	1
AUTOMNE	1
BRECHE	1
NONETTE	0
OISE AMONT	0
OISE ARONDE	1
OISE ESCHES	0
OISE MOYENNE	0
SERRE	1
THERAIN	0
Total	6

Priorités pour la gestion de la ressource en eau

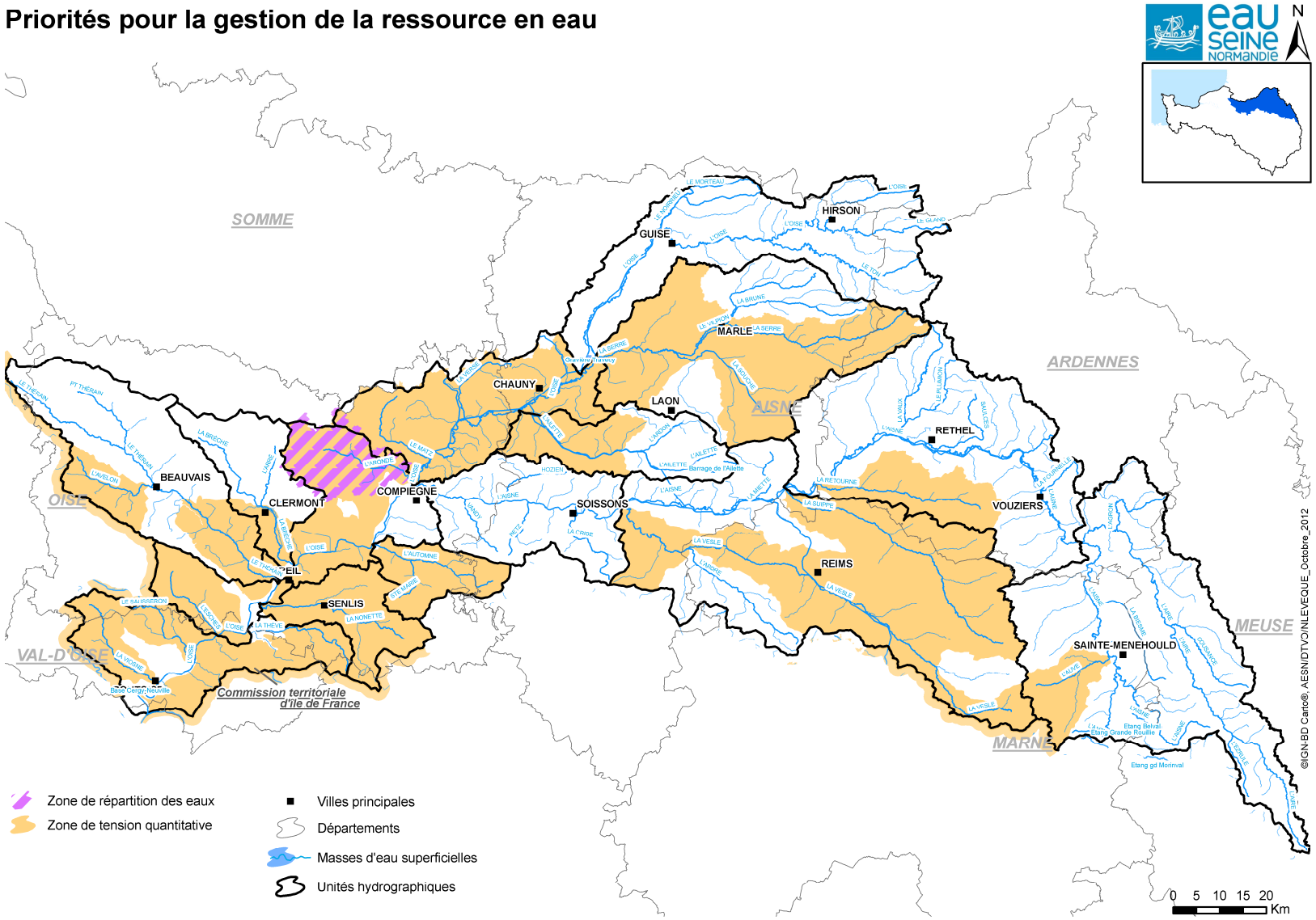

2.1.8 Défi 8 - Limiter et prévenir le risque inondation

Les actions relatives à la protection ou à la restauration des champs d'expansion des crues ou des zones humides sont traitées dans le défi 6 Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides et conformes au Xème programme.

Les actions relatives à la protection des biens et des personnes, et les travaux liés à la prévention des inondations et aux submersions marines ne sont pas éligibles aux aides de l'agence car ils n'entrent pas dans son domaine de compétences.

La restauration des champs d'expansion de crue reste marginale sur le bassin de l'Oise malgré son intérêt pour la fonctionnalité des milieux. Une seule opération est en cours sur l'unité hydrographique du Thérain en aval de Beauvais : il s'agit d'identifier sur cette rivière bordée de merlons de curage les zones où il peut y avoir reconnexion entre le lit de la rivière et la plaine inondable. D'autres territoires comme celui de la Serre pourraient être concernés par ce type de projet.

La stratégie que l'Entente Oise-Aisne met en œuvre sur le bassin de l'Oise vise à réduire le risque inondation dans un objectif de protection des biens et des personnes. Elle couvre les champs de la réduction de l'aléa (aménagements de surstockage), la réduction de la vulnérabilité. Plusieurs sites de surstockage ont été réalisés sur l'Oise (Longueuil Sainte Marie, Proisy). D'autres projets sont en cours : Saint-Michel (UH Oise amont), Montigny-sous-Marle (UH Serre) ou encore sur la Verse. Plus localement, l'Entente engage une réflexion pour gérer le ruissellement sur les versants.

2.2 DES ACTIONS POUR REPONDRE LOCALEMENT AUX 2 LEVIERS DU SDAGE ET AUX OBJECTIFS DU XEME PROGRAMME

2.2.1 Levier 1 - Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

Mieux gérer les ressources en eau et les milieux aquatiques suppose de mieux comprendre les processus non seulement écologiques et physico-chimiques, mais aussi les pressions qui s'y exercent par les activités anthropiques et les impacts du changement climatique. Les actions permettant d'améliorer les connaissances sur des masses d'eau peu pourvues en réseau de mesures sont prioritaires.

a- Connaissances sur la qualité des eaux de surface et souterraines

L'état des masses d'eau est identifié à partir des données disponibles. La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) a défini des principes de surveillance de la qualité des eaux ayant conduit à la mise en place de réseaux de suivi spécifiques. Ces réseaux qui visent à connaître l'état des masses d'eau et suivre leur évolution, permettent également d'orienter et évaluer les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux. En 2007, les réseaux de suivi de l'Agence ont été restructurés pour répondre d'une part à la DCE et d'autre part au besoin de suivi du milieu. Les réseaux de suivi régulier ne peuvent couvrir l'ensemble des masses d'eau pour les eaux superficielles. Dans le

cadre de la réalisation de l'état des lieux, l'analyse est menée par modélisation confrontée alors au dire d'expert. La connaissance est également complétée par des études spécifiques menées par l'agence ou des maîtres d'ouvrage locaux.

- réseaux de mesures

Eaux de surface :

Sur les 273 masses d'eau naturelles ou fortement modifiées de la commission territoriale, 106 masses d'eau sont suivies dans le cadre des réseaux. Cela représente 147 stations de suivi au total avec des vocations différenciées, une station pouvant être suivie à la fois dans plusieurs réseaux. Les suivis sont variables selon les stations mais la physico chimie est en général réalisée tous les ans sur toutes les masses d'eau, la biologie étant analysée tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans, selon les paramètres et le type de réseau. Le suivi régulier de la chimie est restreint à une centaine de stations.

Les masses d'eau artificielles font elles aussi l'objet d'un suivi régulier :

- au niveau des canaux, 7 d'entre eux sont suivis dans le cadre des réseaux de mesures avec des analyses pour la physico-chimie et la chimie (fréquence 6), des analyses de sédiments pour la chimie et des analyses biologiques (oligochètes et indice diatomée (fréquence 1) ; Phytoplanton (fréquence 4)).
- les 4 masses d'eau Plan d'eau sont suivies une fois tous les 3 ans depuis 2008 avec des analyses d'eau (fréquence 4) et de sédiments (fréquence 1) pour la physico-chimie et la chimie et des analyses biologiques (invertébrés (oligochètes) et phytoplancton (fréquence 4).

Ces suivis sont complétés localement par des maîtres d'ouvrage locaux. Trois Unités Hydrographiques (UH) font ainsi l'objet d'un suivi régulier pour tout ou partie de leur territoire ce qui représente une dizaine de masses d'eau. Dans le cadre des contrats globaux lors des phases d'études initiales ou « bilan », des acquisitions de données sur des masses d'eau non suivies sont également faites en cohérence avec le suivi des réseaux (programmation similaire en typologie et en fréquence). Les données acquises par ce biais sont cependant encore trop ponctuelles et mériteraient d'être développées à terme.

Afin d'améliorer la connaissance, la Direction territoriale des vallées d'Oise a organisé au cours du IXème programme une série de campagnes d'analyses destinée à compléter la connaissance sur les masses d'eau inconnues. La priorité a été dans un premier temps donnée à la qualification de l'état écologique pour les masses d'eau à objectif 2015 puis celles aux échéances suivantes.

Le PTAP 2013-2018 doit permettre de préparer l'état des lieux du SDAGE pour le plan de gestion 2016-2021 ainsi que celui de l'exercice suivant (2022-2027). L'objectif est de consolider les données, dans un premier temps avec la connaissance pour les masses d'eau à objectif 2015, puis d'ici 2021 pour toutes les masses d'eau et ce pour l'état écologique et l'état chimique. La coordination avec les maîtrises d'ouvrage locales est à encourager pour articuler au mieux le besoin de connaissance mais aussi l'appropriation de la qualité du milieu et des enjeux locaux.

L'acquisition de connaissance aura comme principe, dans le PTAP 2013-2018, des acquisitions complémentaires aux réseaux de mesures :

- pour l'état écologique, le suivi de la physico-chimie en fréquence 6 sur 2 ans et le suivi de la biologie sur un an (indice diatomée et invertébrés),
- pour l'état chimique, le suivi des paramètres chimiques sur un an en fréquence 6.

Eaux souterraines :
Le suivi de la qualité des eaux souterraines se compose d'une centaine de points représentatifs de la typologie des aquifères, des environnements et des caractéristiques locales (nappe libre ou captive).
La qualification de l'état des masses d'eau se fait ensuite sur la base des résultats de ce réseau puis prend en compte la qualité aux captages d'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable.
Une campagne complémentaire a été menée sur les captages Grenelle et certains captages du PTAP pour avoir un état des lieux exhaustif en accompagnement de la mise en œuvre des plans d'actions, le nombre de paramètres analysés dans le cadre du réseau de l'agence étant plus important que celui des captages destinés à l'AEP, notamment pour les pesticides.

- études

Outre l'acquisition de données sur le territoire, l'agence et ses partenaires mènent des études plus spécifiques pour investiguer des aspects encore mal connus notamment pour mieux appréhender les liens entre pression et impacts et prioriser les programmes d'actions.
Sur les eaux souterraines, une étude a été menée au niveau du bassin Seine-Normandie pour évaluer l'état de la contamination sur l'ensemble des aquifères, les temps de transfert et les tendances. Suite aux travaux du PIREN Seine, une modélisation de la pollution nitrique diffuse sur le bassin est maintenant en cours pour relier l'état de la contamination aux pratiques culturales actuelles et identifier des scénarios prospectifs pour les prochaines échéances des plans de gestion. Au niveau de la Direction territoriale des vallées d'Oise, une étude est lancée pour mieux identifier les priorités de préservation et de restauration de la qualité des captages d'eau potable avec une optique de transposition à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Outre la priorisation, cette étude doit apporter des éléments complémentaires sur l'ampleur des actions à mener et sur les délais potentiels de récupération de la ressource.

La Direction territoriale des vallées d'Oise a investigué l'aspect quantitatif pour mieux appréhender la relation état-pression-impact sur les rivières du bassin par rapport aux prélèvements effectués notamment sur les eaux souterraines. Cette étude a permis de produire une cartographie du ratio « volumes consommés / recharge » de l'ensemble du bassin pour l'année 2008 avec un calcul à l'échelle de la sous zone hydrographique permettant de cibler les zones à forte pression de prélèvement et de les mettre en regard avec les territoires où les enjeux milieux sont les plus forts. Une analyse plus poussée s'est attachée à mieux comprendre d'une part sur sept bassins en particulier (Brêche, Nonette, Matz, Oise-Aronde, Automne (60), Retourne (08) et Serre (02)), les prédispositions de tension quantitative avec les données de pluie, précipitations efficaces, infiltration, comportement hydrologique, débit et piézométrie ; d'autre part, elle a permis d'évaluer spécialement et temporellement l'évolution des prélèvements et leur poids par rapport à la recharge. Enfin, elle a permis de croiser l'état et la pression avec les données de zones à enjeu (frayères) et assecs pour identifier les zones où les impacts constatés sur le milieu pourraient être en partie d'origine anthropique.
L'analyse détaillée des paramètres climatologiques et hydrologiques a été menée pour mieux cerner les facteurs d'évolution notamment celui lié à l'augmentation de l'évapotranspiration. Cette étude a fourni des éléments pour enrichir le volet quantitatif du PTAP 2013-2018 et des pistes de réflexion pour développer la connaissance des assecs. Les études locales préconisées dans le PTAP doivent permettre de préciser l'impact sur les milieux humides ou les débits nécessaires à un bon fonctionnement des cours d'eau.

b- Améliorer les connaissances sur les substances dangereuses

Une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées a été lancée dans chaque région en 2002. Suite à l'analyse des données récoltées lors de cette opération, une nouvelle action de recherche et, le cas échéant, de réduction ciblée sur une liste de substances déclinée par secteur d'activité auprès des installations classées soumises à autorisation sur l'ensemble du territoire. Pour l'industrie, l'ensemble des actions de connaissance a été mené, les acteurs étant maintenant entrés dans la phase de réduction, voire même de suppression du rejet de ces substances. L'amélioration de connaissance concerne maintenant les collectivités, celles-ci étant présentées au paragraphe 2.1.3 avec l'ensemble des actions à mener sur les substances dangereuses.

c- Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques et les zones humides

La connaissance des actions sur les milieux aquatiques a largement été développée au IXème programme dans le cadre des études des maîtres d'ouvrage locaux (études de bassin versant, Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) permettant de fournir des éléments sur l'état des milieux, leur fonctionnalité (cf § 3.1.6) et aboutir à des projets de restauration.

La thématique des zones humides nécessite elle aussi un effort d'investigation pour enrayer leur dégradation quantitative et qualitative. Pour améliorer la prise de conscience de l'enjeu de ces zones humides au regard de leurs fonctions qu'elles soient hydrologiques, biologiques, économiques, paysagères, sociales ou culturelles, le développement de la connaissance est un préalable indispensable pour prendre en compte ces milieux dans toutes les politiques de préservation de ce patrimoine naturel d'exception. Au niveau de la Picardie, le Conservatoire Botanique National de Bailleul a considérablement développé le référentiel de connaissance des végétations fournissant la liste des végétations humides caractéristiques de Picardie et les critères rareté/menaces indispensables à la préservation.

En parallèle, un réel effort d'acquisition de connaissance a été mené par les partenaires (DREAL Picardie, maîtres d'ouvrages locaux) pour délimiter les zones humides d'intérêt particulier (ZHIEP/ZHSGE) selon l'orientation 19 du SDAGE « Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité ». Les unités hydrographiques Oise-Aronde, Automne, Nonette, Aisne Vesle Suippe et pour partie Thérain et Serre (Souche) sont ainsi couvertes posant une bonne base de connaissance. Cette dynamique devra être poursuivie pour le prochain programme d'action.

2.2.2 Levier 2 - Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Trois outils permettent de développer la gouvernance dans le domaine de l'eau : les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les contrats globaux d'actions et les contrats d'animation.

Le PTAP identifie comme prioritaire le soutien aux SAGE identifiés comme émergents et en cours de réalisation, ainsi que les territoires pour lesquels un contrat global est à engager afin de satisfaire à l'atteinte des objectifs environnementaux.

La mise en œuvre effective des actions opérationnelles au niveau des territoires du bassin de l'Oise sera d'autant mieux assurée que les acteurs essentiels que sont les collectivités, les industriels, les agriculteurs et les associations s'engageront et partageront l'intérêt des objectifs du Xème programme. Pour ce faire le PTAP incitera à l'émergence et au renforcement de la maîtrise d'ouvrage pour les rivières et zones humides, à la mise en place de SAGE et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à la contractualisation d'actions prioritaires.

a- Actions visant à favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau

La maîtrise d'ouvrage est plutôt bien développée au niveau des thèmes classiques constitués par l'alimentation en eau potable et l'assainissement. En termes de structuration, au vu du morcellement des compétences, il est par contre important d'analyser les potentialités d'optimisation. Un volet « gouvernance » sera proposé dans le cadre de la réalisation de schémas directeurs notamment lors de la réalisation de SDAEP.
Le thème des milieux aquatiques et humides est plutôt déficitaire sur cette thématique de la gouvernance. Cette dernière reste encore souvent de petite taille avec des moyens dédiés réduits. La maîtrise d'ouvrage sera particulièrement à structurer sur l'Aisne moyenne, la Suippe, l'Aisne aval et le haut Thérain.

Le développement de l'animation est un enjeu majeur car de nombreuses actions à mener nécessitent de sensibiliser, convaincre, organiser et de coordonner les acteurs locaux. Peuvent être distingués :

- les animations globales dans les collectivités de type communauté de communes, syndicats mixtes,
- les animations techniques à l'échelle d'un département ; sur ce sujet quasiment tous les départements sont pourvus pour l'assainissement, l'eau potable, les rivières, les zones non agricoles, les zones agricoles (agriculture conventionnelle ou biologique), l'aspect maîtrise foncière restant insuffisamment développé,
- les animations techniques dédiées à un territoire opérationnel (rivière, bassin d'alimentation de captage ou un thème métier (secteur automobile, secteur vinicole, secteur artisanal…)).

Actuellement, le tissu d'animation est donc relativement bien développé sur les thématiques globales. Pour renforcer les thèmes où des efforts sont nécessaires, le développement de l'animation concernera particulièrement :

- des syndicats ou autres collectivités territoriales pour développer la compétence technique indispensable pour réaliser les actions de protection et de restauration des rivières et des zones humides,
- des collectivités gestionnaires de la ressource pour porter le suivi des actions dans le cadre des programmes issus des études de délimitation des aires d'alimentation de captage ; le bilan à la fin de l'année 2012 identifie sur ce sujet des moyens mis en œuvre par les chambres d'agriculture et associations d'agriculture biologique à l'échelle du département ou de la région, quelques collectivités seulement s'étant engagées sur une animation spécifique pour ce thème,
- des communes ou EPCI pour développer les actions « zéro phyto » en zone non agricole. Seule une animation est mise en œuvre au niveau régional,
- les communes de plus de 50000 habitants pour la thématique des substances dangereuses.

b- Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE

Sur les quatorze unités hydrographiques, trois SAGE ont été approuvés (Automne, Nonette, Oise Aronde) et un SAGE est en cours de finalisation (Aisne-Vesle-Suippe).
Les SAGE de l'Automne et de la Nonette sont en cours de révision suite à la LEMA avec mise en compatibilité par rapport au SDAGE.
Sur le bassin de l'Oise, deux unités hydrographiques, la Brèche et le Thérain sont identifiées au programme de mesures comme territoires où une démarche SAGE est à mettre en place. Ces deux unités feront l'objet d'une attention spécifique de l'Agence pour faire émerger l'action. Le territoire de l'Oise Moyenne doit également avancer sur cette voie.

c- Actions visant à promouvoir la contractualisation

Le territoire de la commission territoriale des vallées d'Oise est bien couvert par la contractualisation. Sur l'ensemble des unités hydrographiques, 8 unités sont pour tout ou partie couvertes par un contrat global. 3 unités ont des contrats qui se sont achevés.
Pour le PTAP 2013-2018, il s'agira de développer 3 contrats à l'échelle des unités hydrographiques ; Aisne Moyenne, Oise Moyenne et Brèche. Ces contrats devront intégrer, outre l'échelle du bassin versant, les actions prioritaires du PTAP et en particulier les thématiques dont le développement est nécessaire : hydromorphologie, restauration des captages d'eau potable.

Actions de gouvernance : les masses d'eau nécessitant une maîtrise d'ouvrage

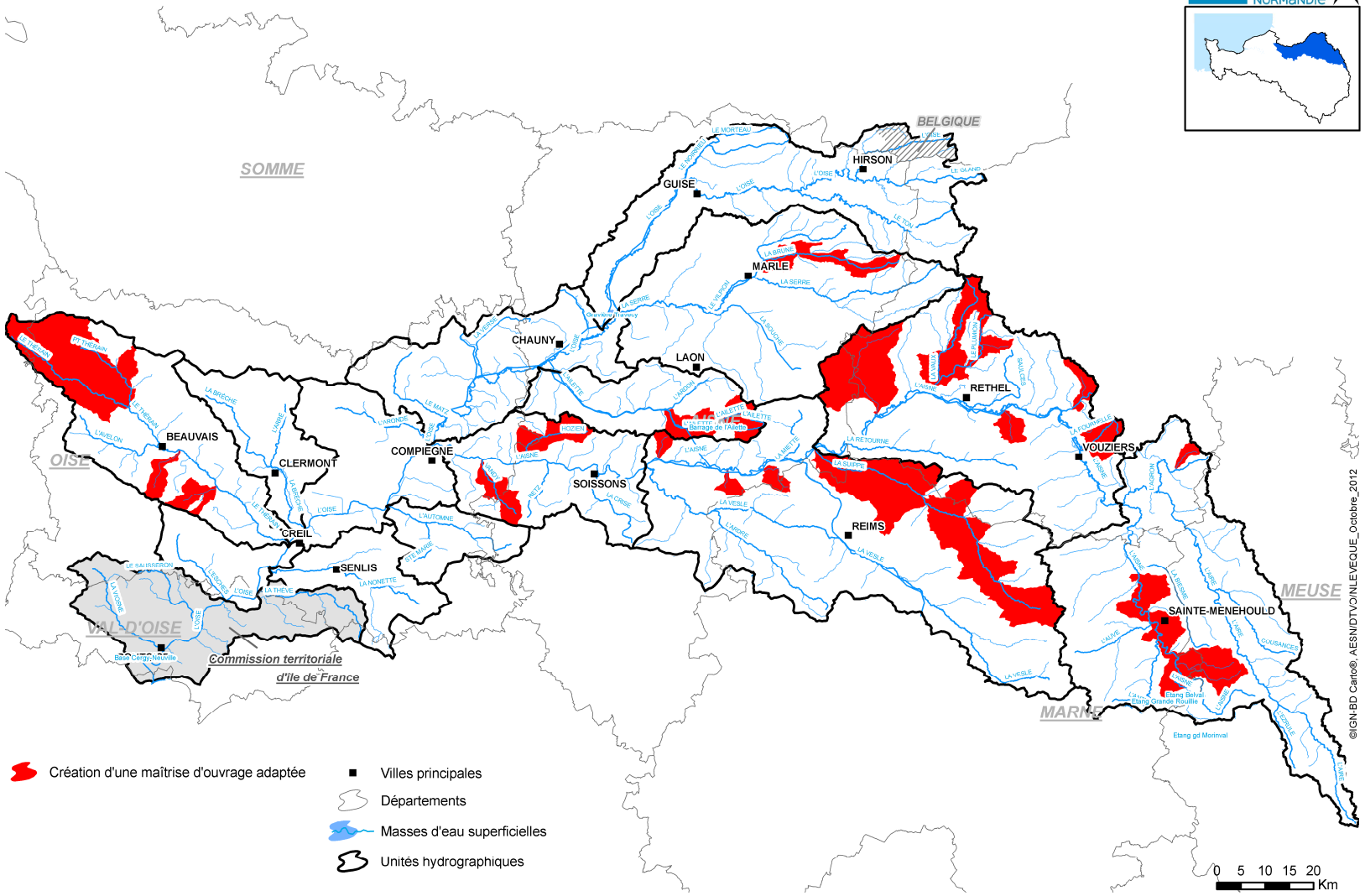

Priorités de gouvernance : les SAGE

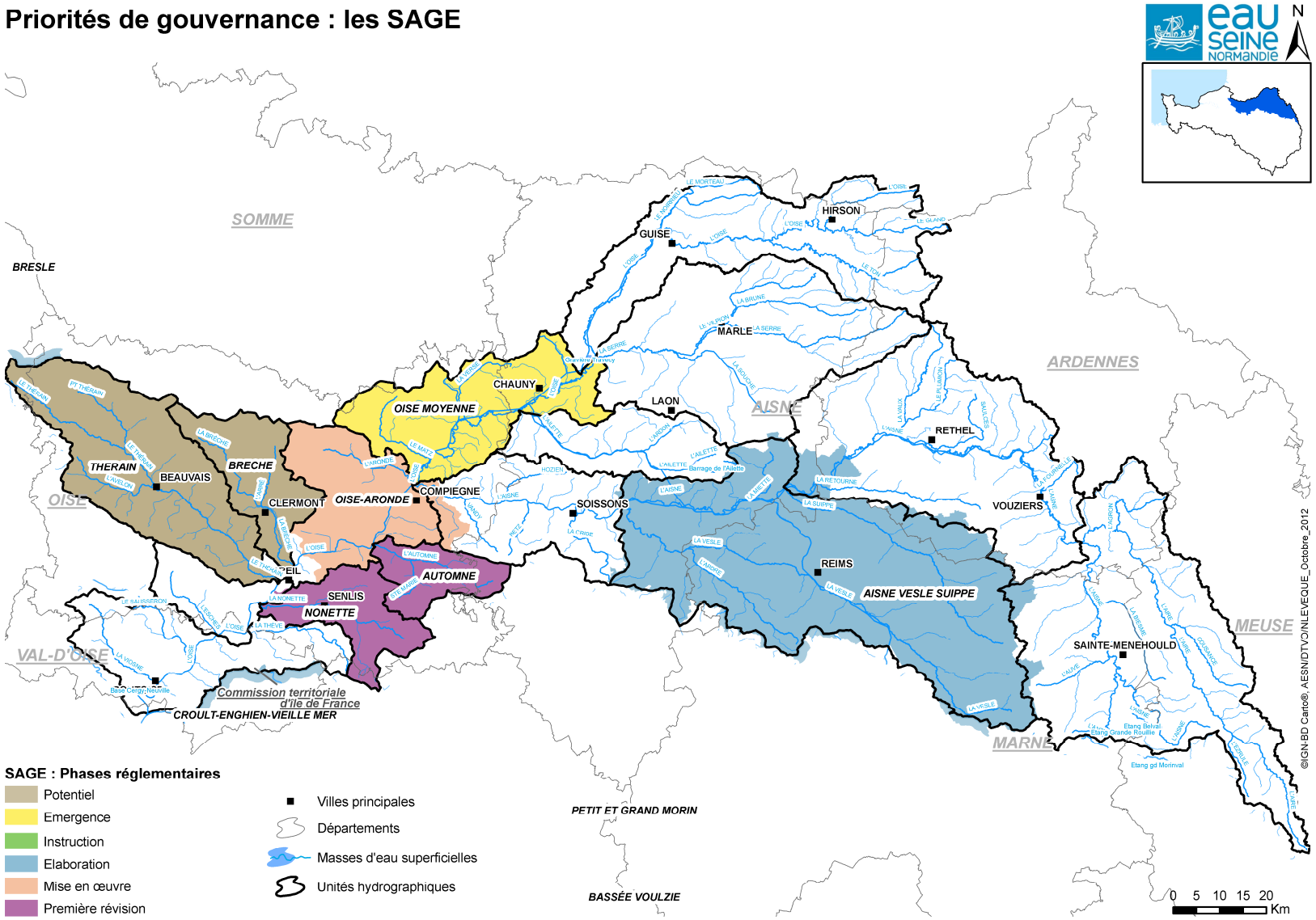

Priorités de gouvernance : les contrats à faire émerger

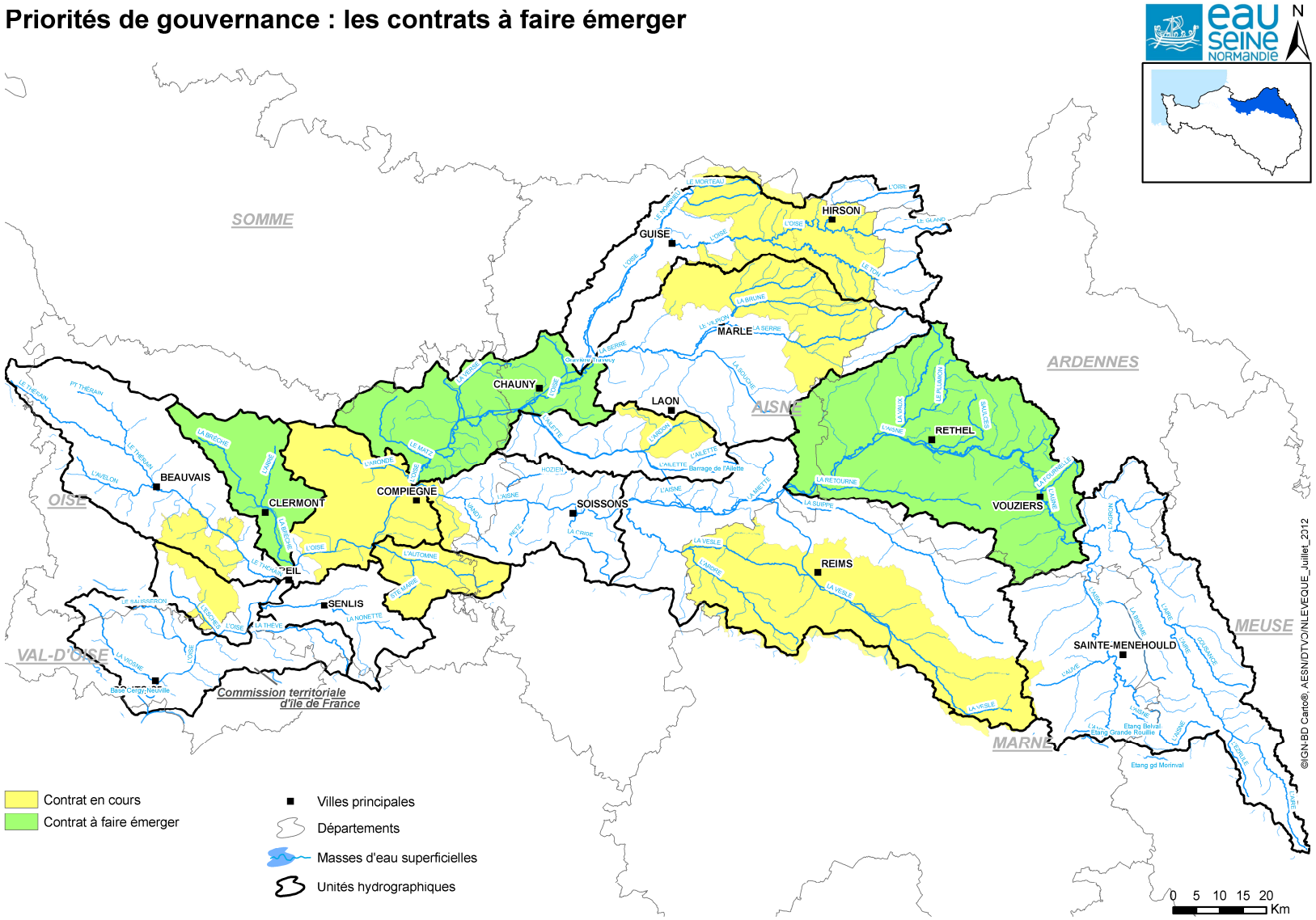

3 PARTIE 3 : Les actions prioritaires par Unité Hydrographique

Fiche UH – AILETTE (VO 1) 69
Fiche UH – AISNE AMONT (VO 2) 79
Fiche UH – AISNE AVAL (VO 3) 91
Fiche UH – AISNE MOYENNE (VO 4) 101
Fiche UH – AISNE VESLE SUIPPE (VO 5) 113
Fiche UH – AUTOMNE (VO 6) 128
Fiche UH – BRECHE (VO 7) 137
Fiche UH – NONETTE (VO 8) 146
Fiche UH – OISE AMONT (VO 9) 155
Fiche UH – OISE ARONDE (VO 10) 167
Fiche UH – OISE ESCHES (VO 11) 178
Fiche UH – OISE MOYENNE (VO 12) 187
Fiche UH – SERRE (VO 13) 199
Fiche UH – THERAIN (VO 14) 210

Fiche UH – AILETTE (VO 1)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Ailette couvre une superficie de 560 km^2, parcourue par 678 km de cours d'eau, et compte environ 26 500 habitants. Le territoire est majoritairement rural, avec près de 87% de sa superficie partagée entre des zones de cultures et des massifs forestiers. L'amont de l'unité est marqué par l'influence de l'agglomération de Laon, préfecture de l'Aisne.

L'Unité Hydrographique Ailette compte 16 masses d'eau de surface, principalement l'Ailette et l'Ardon, et comprend également une grande partie du canal de l'Oise à l'Aisne. Les masses d'eau de l'Ardon, et de l'Ailette en aval du Barrage de l'Ailette, ont des objectifs de bon état écologique et de bon état chimique fixés à 2021. Le canal de l'Oise à l'Aisne a un objectif de bon potentiel écologique fixé à 2015. La grande majorité des autres masses d'eau de l'unité ont des objectifs de bon état écologique et de bon état chimique fixés à 2015.

L'Unité Hydrographique Ailette comprend également une masse d'eau « plan d'eau », au niveau de la retenue du Barrage de l'Ailette (FRHL 69). Le lac de l'Ailette est utilisé pour des activités de loisirs. Il couvre une superficie de 151 hectares, et a un objectif de bon potentiel écologique et chimique fixé à 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, 5 masses d'eau étaient en 2006-2007 en bon état écologique (soit 31% des masses d'eau de l'unité, hors plans d'eau). La qualité chimique lorsqu'elle est mesurée est souvent dégradée.

Globalement la qualité écologique n'est pas satisfaisante sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique, avec une qualité particulièrement altérée sur tous les principaux paramètres sur l'Ardon (R184D). Il apparaît nécessaire de maintenir une vigilance quant à la qualité de l'Ailette amont sur les paramètres physico-chimiques mais surtout biologiques, pour le respect du bon état de ces masses d'eau (R184 A et C).

Pour la qualité chimique, les familles de polluants retrouvées concernent des composés volatiles d'hydrocarbures provenant des retombées atmosphériques, ainsi que des phtalates et d'autres micropolluants (trichlorobenzène). Les activités présentes localement sur le bassin versant peuvent amener d'autres micropolluants non pris en compte dans la DCE (pesticides, …).

L'amélioration passe notamment par le traitement des eaux pluviales de l'agglomération de Laon, par une restauration de la dynamique fluviale naturelle de ces masses d'eau, et par la réduction de la présence de pesticides dans les eaux de l'Ardon, liée à des usages non agricoles.

Qualité eau souterraine

L'état de dégradation de la masse d'eau souterraine 3106, par les nitrates et les pesticides, amène à proposer des actions de forte ampleur à l'échelle de cette masse d'eau. Les aires d'alimentation de captages doivent être protégées en priorité.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : AILETTE

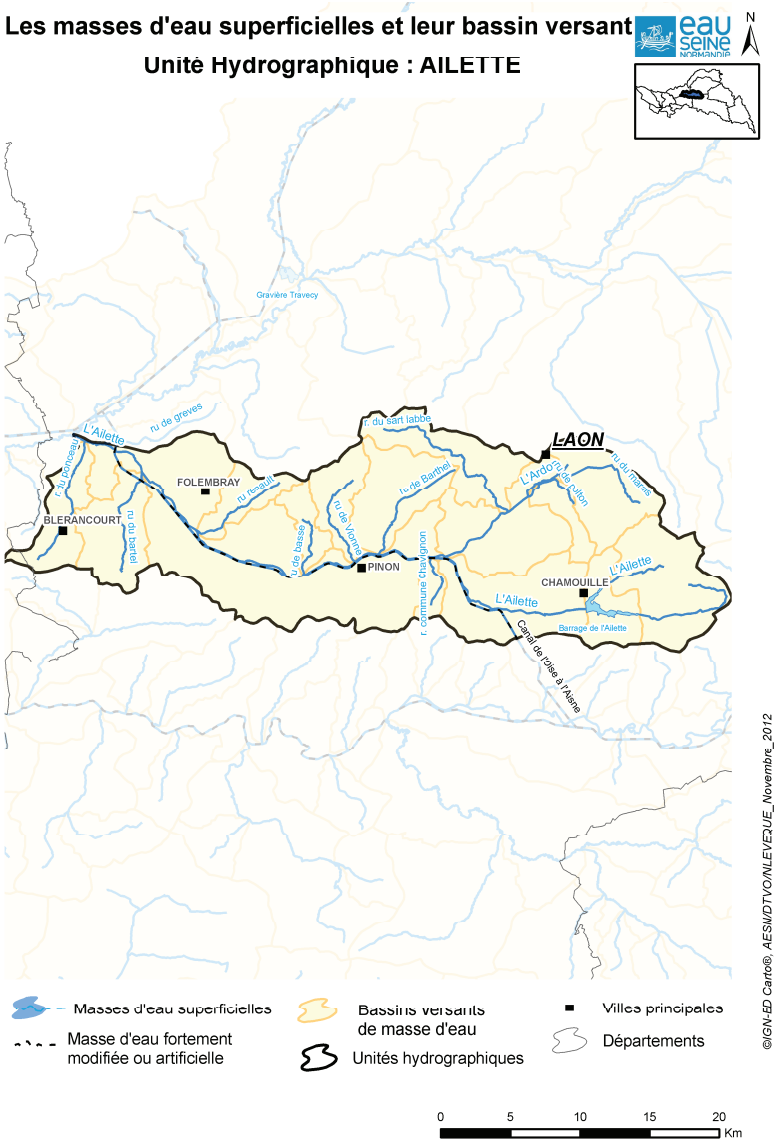

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : AILETTE

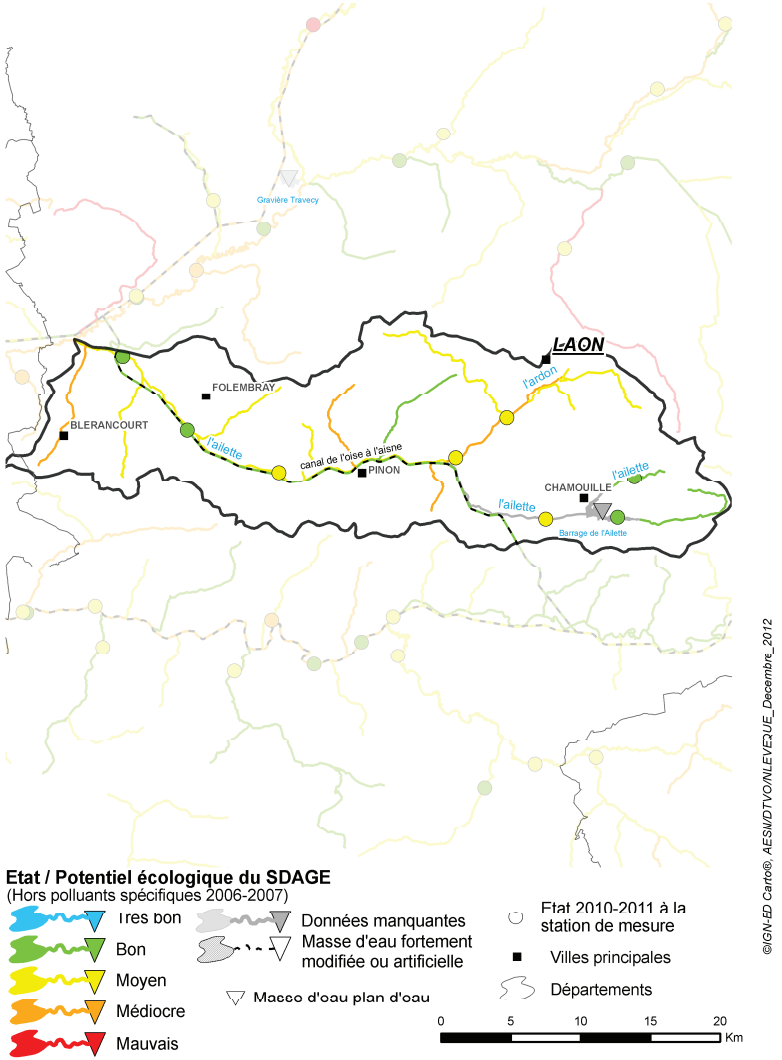

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Ailette présente des caractéristiques homogènes à dominante rurale avec un habitat majoritairement dispersé à l'exception de quelques communes dont Laon. Les principales communes de l'unité disposent d'un système d'assainissement collectif. L'assainissement non collectif occupe donc une place importante et la mise en conformité des installations devra participer à l'amélioration de la qualité sur les têtes de bassin.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis d'améliorer sensiblement l'impact par temps de pluie de la ville de Laon sur l'Ardon par la mise en œuvre de bassins d'orage et la requalification d'une partie du réseau. Les efforts se poursuivront durant le Xème programme.
D'autres stations, comme celle intercommunale d'Anizy-le-Château devant accueillir prochainement les effluents de Pinon ou celle de Chamouille qui reçoit entre autre l'activité du Center Parc, ont vu le jour au cours du IXème programme.

Le Xème programme devra permettre de mettre à jour l'ensemble des outils épuratoires par la suppression de la station de Pinon et son raccordement effectif sur Anizy-le-Château, la mise aux normes des stations vieillissantes tels que Blérancourt ou Coucy-le-Château et la mise en œuvre de nouvelles stations pour les communes effectuant une collecte sans traitement de leurs effluents.

Dans le cadre du Xème programme, l'effort devra être porté sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.
Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation des zones de collecte d'Anizy-le-Château/Pinon, Blérancourt et Coucy-le-Château sont prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.
L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans le contexte rural important et la faible capacité d'accueil des cours d'eau.
Dans le cadre du IXème programme, les contrôles diagnostics ont été réalisés sur la quasi-totalité du territoire permettant d'acquérir un état des lieux. Il sera donc important de poursuivre la démarche menant à la réalisation de programmes de réhabilitation des installations non-conformes pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.
L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

- ***Eau pluviale des collectivités***

Certaines communes ont pu être identifiées comme présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie, notamment les communes de Laon ou de Blérancourt. Il est donc nécessaire de mener ou de poursuivre les actions visant à réduire les rejets urbains impactants liés au ruissellement ou au mauvais calage des ouvrages de régulation des réseaux d'eaux usées.
Sur le volet « réduction de l'utilisation des pesticides en milieu urbain », la ville de Laon mène des actions (plan de désherbage, investissement dans du matériel alternatif). Aucune commune du territoire n'a adhéré à la charte régionale d'entretien des espaces publics de Picardie. La thématique est à développer sur cette unité (action identifiée au programme de mesures pour la masse d'eau Ardon (R184D)).

- ***Industries et artisanats***

L'unité est actuellement très peu marquée par la présence de sites industriels majeurs. Les secteurs de la chimie et de l'agroalimentaire sont d'ailleurs très peu présents. De petits établissements dont l'activité est le travail mécanique des métaux, ou le traitement de surfaces sont répartis sur l'ensemble du territoire. On peut noter une forte présence (avec en plus une évolution à la hausse) d'activités économiques variées au sein du territoire de la commune de Laon, en amont de la masse d'eau de l'Ardon (FRHR184D).

Une partie des sites dédiés au travail des métaux ne génère plus de rejet d'effluents grâce à la mise en place de systèmes de traitement permettant un recyclage, ou suite à l'arrêt des ateliers générant ces effluents.
La majeure partie des rejets industriels s'effectue vers un réseau communal muni d'un dispositif de traitement, comme par exemple celui de la commune de Laon. L'amélioration du traitement des pollutions générées ne permettra donc pas d'améliorer directement l'état physico-chimique et chimique des masses d'eau, mais elle contribuera aux objectifs de réduction de l'impact occasionné par les rejets (du système d'assainissement ou pluvial) des collectivités.

Parmi les actions emblématiques réalisées au cours du IXème programme, on peut noter l'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées de sites dédiés à la démolition de véhicules hors d'usage et à la récupération de métaux ou encore à la mise en place d'actions collectives auprès des restaurateurs et des garages sur le territoire de la commune de Laon, dans le cadre du contrat global de l'Ardon.

Au cours du Xème programme l'effort sur cette unité devra être en priorité porté sur la maîtrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement de Laon, en relation avec les actions menées par la collectivité (développement et gestion des zones d'activités, …). Des améliorations sur le traitement de deux rejets directs, générés pour l'un par un atelier de traitement de surfaces et pour l'autre par un centre hospitalier, devront aussi être réalisées.

- ***Profils de vulnérabilité***

Deux zones de baignade sont présentes sur cette Unité Hydrographique. La baignade du lac de l'Ailette située sur la commune de Chamouille est gérée par le Syndicat Mixte du Plan d'Eau de la Vallée de l'Ailette. La baignade présente, d'après les contrôles réalisés les dernières années, une eau de baignade de bonne qualité. Un profil de vulnérabilité de type 1 a été réalisé. Le site de baignade de Monampteuil n'a pas sa démarche finalisée.

Actions prioritaires sur l'assainissement des collectivités et des industries

Unité Hydrographique : AILETTE

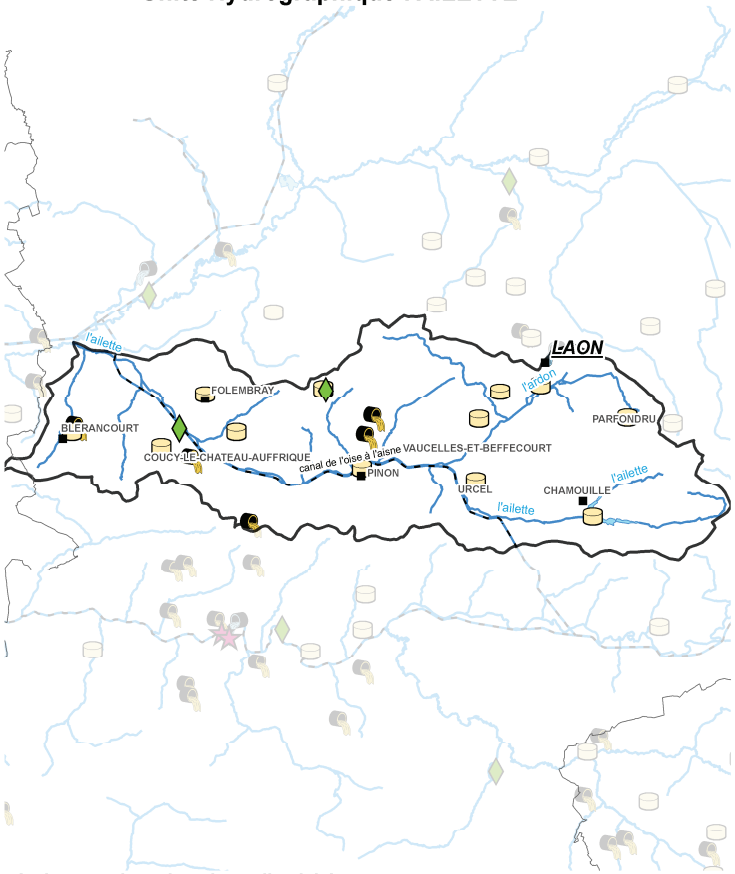

Actions sur les rejets des collectivités

- Stations d'épuration
- Réseaux "eaux usées"
- Réseaux "eaux pluviales"

Actions sur les rejets industriels

- Industries non raccordées
- Industries raccordées

- Masses d'eau superficielles
- Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
- Unités hydrographiques
- Villes principales
- Départements

0 5 10 15 20 Km

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEJUE_Decembre_2012

Actions prioritaires sur les substances dangereuses

Unité Hydrographique : AILETTE

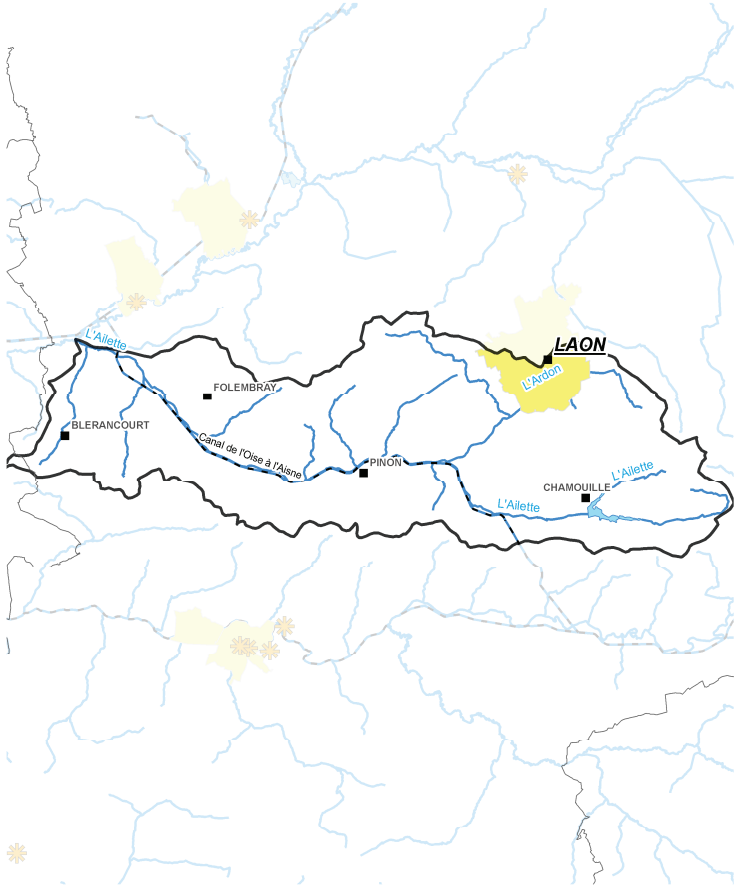

- Actions de connaissance à mener pour les collectivités
- Actions sur les rejets "industries"
- Masses d'eau superficielles
- Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
- Unités hydrographiques
- Villes principales
- Départements

0 5 10 15 20 Km

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEJUE_Novembre_2012

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3106 : Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois
- 3206 : Craie de Thiérache- Laonnois-Porcien

30 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 8 en catégorie 3 et 4 du SDAGE soit 26% de captages sur lesquels des actions sont à mettre en œuvre.
Parmi ces captages, le classement est lié à 50% au paramètre nitrates seul et 50% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Au sein de cette catégorie, 5 captages ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action au cours du IXème programme.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Seuls deux territoires ont entamé une démarche de protection de captage par le biais de l'élaboration d'un plan d'action. Sur un potentiel de 4300 ha, les 46 agriculteurs recensés ont contractualisé des Mesures Agro-environnementales sur une surface de 167 ha pour des mesures de création de couverts herbacés et de limitation de leur fertilisation. On peut également enregistrer 4 aménagements de corps de ferme avec des aires de remplissage de pulvérisateur. Ces aménagements servent de relais local en termes de sensibilisation aux luttes contre les pollutions ponctuelles. La dynamique permet également d'aborder les problématiques de techniques alternatives pour réduire les pollutions diffuses.
Au cours du Xème programme, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action sur les captages qui ont déjà fait l'objet d'une étude notamment les captages de la ville de Laon. Autour des captages sur lesquels une étude BAC a été réalisée, une animation devra être mise en œuvre pour améliorer la mise en place des mesures.

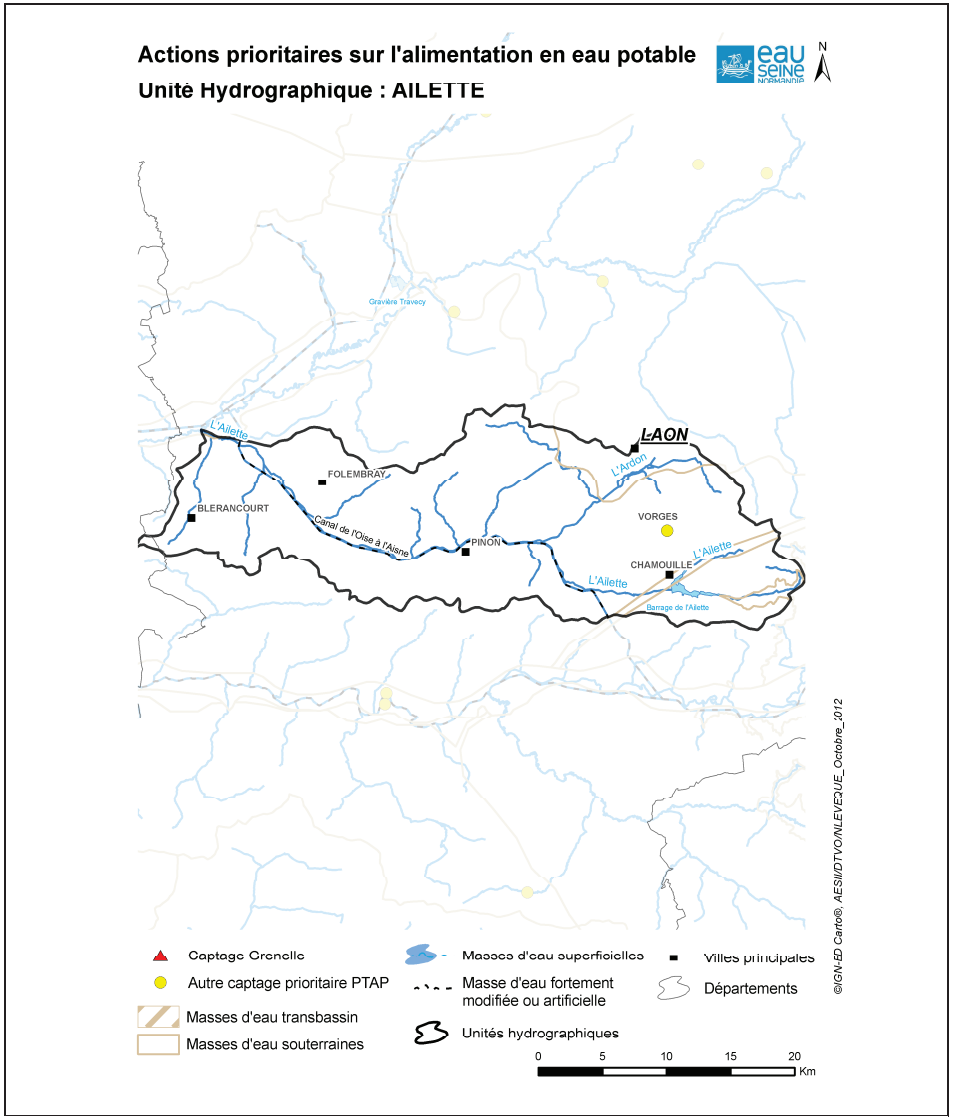

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Un schéma directeur à l'échelle départementale ainsi qu'une étude générale sur la problématique fluor qui concerne bon nombre de communes du sud de l'Unité Hydrographique ont été réalisés.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable.
Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.
Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées. Une attention particulière sera portée sur les captages identifiés en catégorie 3 et 4 du SDAGE.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

L'Ailette est une Unité Hydrographique très impactée par les aménagements qui ont été réalisés sur le bassin. Le canal de l'Oise à l'Aisne qui a entraîné le déplacement de l'Ailette sur son aval et qui nécessite son alimentation présente une donnée de base incontournable. Les plans d'eau de Chamouille, de Monampteuil ou les créations d'étangs, l'occupation du sol notamment en proximité de cours d'eau (peupliers ou grande culture), la forte urbanisation en tête de bassin, sont autant de pressions sur la morphologie du cours d'eau.

La rivière Ailette a une partie amont qui est la plus préservée depuis sa source jusqu'au plan d'eau de Chamouille (plan d'eau de l'Ailette). Ce territoire, actuellement non géré est cependant moins bien connu que la partie plus en aval. A partir du plan d'eau de Chamouille, la rivière a subi des travaux de modification de son cours qui en ont altéré le fonctionnement. En aval de la confluence avec l'Ardon, les principales causes de dégradations d'habitat sur l'Ailette sont dues notamment aux différents travaux de recalibrage et de curage qui ont été réalisés au cours des XIXème et XXème siècle notamment ceux résultant de la construction du canal. Le développement de la populiculture et des cultures en proximité de cours d'eau sont des sources de dégradation complémentaires.

L'Ardon est le principal affluent de l'Ailette, en rive droite. Les dégradations observées sont principalement dues aux anciens travaux hydrauliques (rectification, recalibrage, curage) et à la présence de peupleraies ou de cultures proches du cours d'eau. Les affluents tels que le canal du grand Marais, le Polton ou le Sart l'abbé ont également été très altérés par les travaux hydrauliques.

Beaucoup d'affluents sur l'Ailette aval ont été altérés par des travaux d'hydrauliques (ru de Barthel, ru de Basse, ru du Ponceau).

Des structures de gestion du territoire existent sur l'Ardon et la basse Ailette, l'une des structures étant animée par des techniciens de rivière. Ces deux maîtres d'ouvrage ont porté une étude au cours du IXème programme pour identifier des travaux d'amélioration de la morphologie de l'Ardon et de l'Ailette. Des premiers travaux sont en cours de réalisation. En amont, aucune structure n'est existante ce qui empêche la mise en place d'une gestion adaptée.
L'ouvrage des Michettes sur l'Ailette est identifié au titre du Grenelle.

Au cours du Xème programme, il s'agira de développer la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique, de mettre en place des actions de renaturation et de restaurer la continuité notamment sur l'ouvrage des Michettes.

- ***Préservation des zones humides***

Au niveau des milieux humides, malgré ces gros bouleversements, cette Unité Hydrographique recèle encore des joyaux de nature en plus ou moins bon état de conservation.
- La vallée de l'Ardon, ses affluents ou encore la tourbière de Cessières Montbavin sont constitués de milieux tourbeux à paratourbeux d'une très grande originalité dont le caractère patrimonial dépasse l'échelle régionale.
- La vallée de la Bièvre et la haute vallée de l'Ailette, hormis les impacts engendrés par la création du Lac de l'Ailette qui ennoie en partie ces deux vallées, comportent encore des milieux humides de grand intérêt.

La basse vallée de l'Ailette représente la partie la plus dégradée de cette Unité Hydrographique notamment suite à la création du canal. L'activité populicole y est la plus forte.

Il sera intéressant :

- de prendre en compte des zones humides délimitées dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire,
- d'actualiser la connaissance pour certains secteurs (vallée de la Bièvre, haute vallée de l'Ailette et basse Ailette),
- de poursuivre et développer la gestion des sites notamment des parcelles communales (Marais de Leuilly, etc.),
- de maintenir ou adapter les pratiques sur les prairies humides du territoire,
- de reconvertir lorsque c'est possible des secteurs humides en culture ou en prairies (remise en place d'une agriculture durable adaptée aux spécificités du territoire).

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : AILETTE

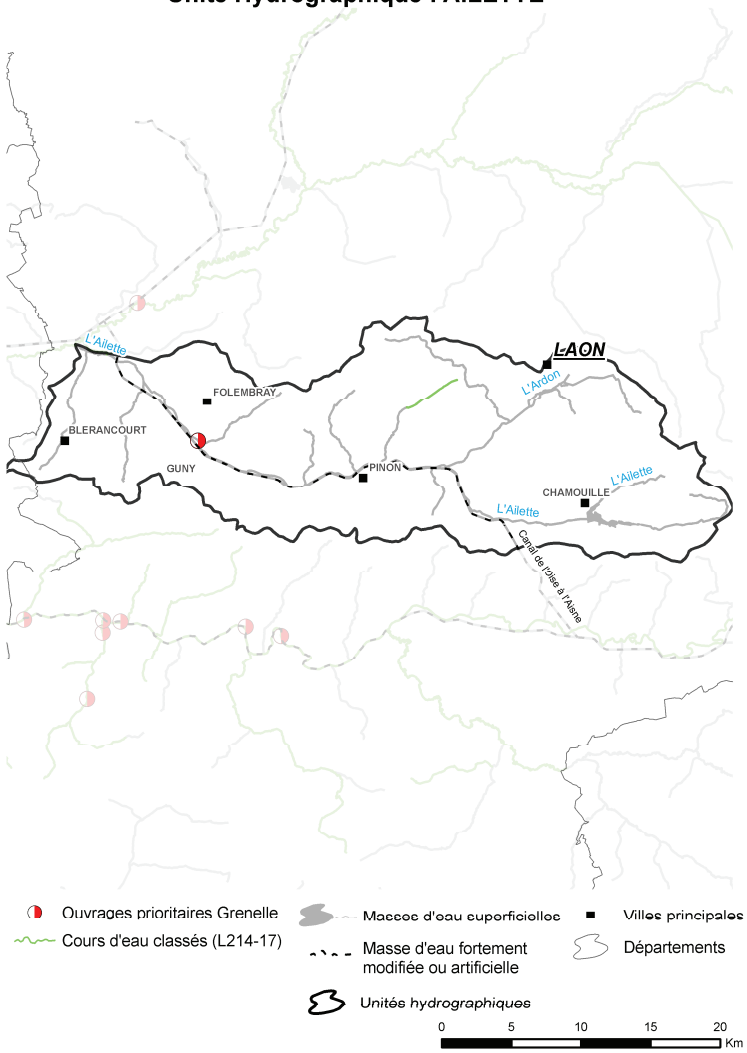

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Octobre_2012

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : AILETTE

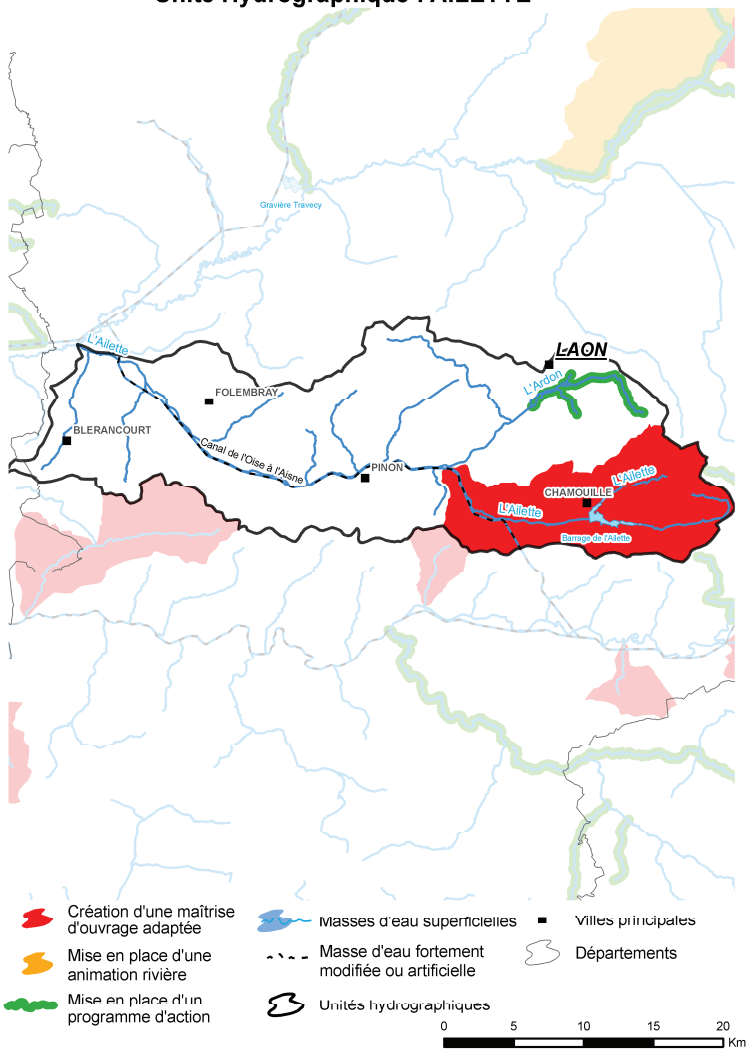

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Decembre_2012

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

La partie aval de l'Ailette est identifiée en zone à tension quantitative. La pression peut être localement forte sur certains affluents. La connaissance de l'impact sur le milieu de la pression de prélèvement doit faire l'objet d'une réflexion pour optimiser la gestion de la ressource.
La gestion des prélèvements de surface notamment au niveau des plans d'eau sur l'Ailette amont doit faire l'objet d'une attention particulière (respect des débits réservés) pour préserver le milieu naturel.

GOUVERNANCE

Un contrat global sur le bassin versant de l'Ardon porté par la ville de Laon est en place pour la période 2010-2013. Cette politique d'animation du territoire permet de poursuivre les travaux de dépollution à la source de la rivière, d'optimiser les rejets industriels et de réaliser les projets de restauration de rivière en collaboration avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Unité Hydrographique : AILETTE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR184E-H021500	ru de greves	FRHR184A	l'ailette	FRHR184C	l'ailette	FRHR184D	l'ardon	FRHR184D-H022912	ru du marais
FRHR184D-H022940	ru de polton	FRHR184D-H022950	r. du sart labbe	FRHR184E	l'ailette	FRHR184E-H022983	r. commune chavignon	FRHR184E-H023100	ru de barthel
FRHR184E-H023150	ru de vionne	FRHR184E-H023200	ru de basse	FRHR184E-H023300	ru renault	FRHR184E-H023550	ru du bartel	FRHR184E-H023650	r. du ponceau

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BESME	02	FRHR184E-H0236500	r. du ponceau		P1	Travaux de réhabilitation
BRANCOURT-EN-LAONNOIS	02	FRHR184E-H0231500	ru de vionne		P1	Travaux de réhabilitation
CHERET	02	FRHR184D-H0229120	ru du marais		P1	Travaux de réhabilitation
COUCY-LA-VILLE	02	FRHR184E-H0233000	ru renault		P1	Travaux de réhabilitation
JUMENCOURT	02	FRHR184E	l'ailette		P1	Travaux de réhabilitation
LAVAL-EN-LAONNOIS	02	FRHR184D	l'ardon		P1	Travaux de réhabilitation
MANICAMP	02	FRHR184E-H0236500	r. du ponceau		P1	Travaux de réhabilitation
NOUVION-LE-VINEUX	02	FRHR184D	l'ardon		P1	Travaux de réhabilitation
PONT-SAINT-MARD	02	FRHR184E-H0233000	ru renault		P1	Travaux de réhabilitation
PRESLES-ET-THIERNY	02	FRHR184D	l'ardon		P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-AUBIN	02	FRHR184E-H0235500	ru du bartel		P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-PAUL-AUX-BOIS	02	FRHR184E-H0235500	ru du bartel		P1	Travaux de réhabilitation
SELENS	02	FRHR184E-H0235500	ru du bartel		P1	Travaux de réhabilitation
VERNEUIL-SOUS-COUCY	02	FRHR184E-H0233000	ru renault		P1	Travaux de réhabilitation
VESLUD	02	FRHR184D-H0229120	ru du marais		P1	Travaux de réhabilitation
VORGES	02	FRHR184D-H0229400	ru de polton		P1	Projet d'assainissement collectif

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
ANIZY-LE-CHATEAU	02	FRHR184E	l'ailette	ANIZY LE CHÂTEAU	2500	P1	Travaux de réhabilitation et création de réseaux.
BLERANCOURT	02	FRHR184E-H0236500	r. du ponceau	BLERANCOURT	2000	P1	Mise en œuvre du programme de travaux sur les réseaux.
FAUCOUCOURT	02	FRHR184E-H0231000	ru de barthel			P1	Finalisation de l'action
LAON	02	FRHR184D	l'ardon	LAON	40000	P1	Mise en œuvre du programme de travaux sur les réseaux.
LEUILLY-SOUS-COUCY	02	FRHR184E	l'ailette			P1	Finalisation de l'action
PONT-SAINT-MARD	02	FRHR184E-H0233000	ru renault				Travaux réseaux suite au diagnostic

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BLERANCOURT	02	FRHR184E-H0236500	r. du ponceau	BLERANCOURT	2000	P2	Reconstruction STEP.
COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE	02	FRHR184E-H0233000	ru renault	COUCY LE CHÂTEAU AUFFRIQUE	1500	P1	Amélioration traitement STEP (P) voire reconstruction.
FOLEMBRAY	02	FRHR184E	l'ailette	FOLEMBRAY	1500	P1	Amélioration traitement STEP (P).
LAON	02	FRHR184D-H0229500	r. du sart labbe	Maison du Cil	150	P1	réhabilitation de la station d'épuration de la Maison du Cil
PREMONTRE	02	FRHR184E-H0231500	ru de vionne	PREMONTRE		P1	Amélioration traitement STEP.

Unité Hydrographique : AILETTE

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CHAMOUILLE	02	FRHR184A	l'ailette	CHAMOUILLE (PANCY)		P3	Exigence réglementaire: respect de la convention de déversement ==> supprimer les déversements de temps sec au niveau du poste de relèvement en tête de STEP.
PARFONDRU	02	FRHR184D-H0229120	ru du marais	PARFONDRU	400	P1	Diagnostic du système d'assainissement.
PINON	02	FRHR184E	l'ailette	PINON	2500	P2	Suppression de la STEP et raccordement sur ANIZY LE CHÂTEAU.
URCEL	02	FRHR184D	l'ardon	URCEL	750	P1	Réflexion pour amélioration traitement STEP.
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	02	FRHR184D	l'ardon	VAUCELLES ET BEFFECOURT	280	P1	Réflexion pour amélioration traitement STEP.

Création de station d'épuration

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
GUNY	02	FRHR184E	l'ailette	GUNY		P1	Création de STEP.
LAON	02	FRHR184D	l'ardon	LAON	40000	P1	Extension de la station à prévoir suite aux travaux sur le pluvial

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
LAON	02	FRHR184D	l'ardon	P1	Travaux pluvial.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
GUNY	02	FRHR184E	l'ailette	M C D	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
LAON	02	FRHR184D	l'ardon	Activités économiques de l'agglomération de Laon	P4	☑	Actions groupées pour les activités économiques au niveau des substances dangereuses
PREMONTRE	02	FRHR184E-H0231500	ru de vionne	ETS PUBLIC DE SANTE MENTALE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée) en cohérence avec l'action sur la STEP collectivité

Unité Hydrographique : **AILETTE**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
VORGES	02	00845X0024/HY	SOURCES LES COLLINETS	☐ SDAGE 4	P3

Unité Hydrographique : **AILETTE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR184E	l'ailette		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE13153	☑	Aménagement de l'ouvrage des Michettes

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR184C	l'ailette		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1		☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur l'amont de l'Ailette (184C), par extension du syndicat de l'Ardon par exemple
FRHR184A	l'ailette		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée			☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur l'amont de l'Ailette (184A), par extension du syndicat de l'Ardon par exemple

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR184D-H0229120	ru du marais		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration (plantation, diversification des écoulements…) sur le ru du Marais
FRHR184D-H0229400	ru de polton		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration (plantation, diversification des écoulements…) sur le Polton

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
LAON	02	FRHR184D	l'ardon	LAON	40000	P4	Action de connaissance à mener

Fiche UH – AISNE AMONT (VO 2)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Aisne amont couvre une superficie de 2 441 km^2, parcourue par 2 387 km de cours d'eau, et compte environ 31 600 habitants. Le territoire est majoritairement rural, avec une prédominance des cultures sur l'amont de l'unité et dans la région de Sainte-Menehould, et la présence d'importants massifs forestiers dont la forêt d'Argonne. Les prairies occupent également une part importante du territoire, notamment le long des massifs forestiers et à l'Ouest de la masse d'eau de l'Aisne (R194).

L'Unité Hydrographique Aisne amont compte 43 masses d'eau de surface, concernant notamment les cours d'eau de l'Aisne, l'Ante, l'Auve, la Biesme, l'Agron, l'Ezrule et la Cousances. La majorité des masses d'eau de cette unité ont un objectif de bon état écologique à l'horizon 2015, aux exceptions de la Biesme, l'Agron, l'Ezrule et quelques petits affluents ayant un objectif de bon état écologique fixé à 2021, voire pour l'Aire fixé à 2027. 9 petits cours d'eau de l'unité ont un objectif de très bon état écologique fixé à 2015. L'objectif de bon état chimique est majoritairement fixé à 2015 (60%).

L'Unité Hydrographique Aisne amont compte également 2 masses d'eau « plan d'eau », l'Etang de Belval (FRHL 11) et l'Etang de la Grande Rouillie (FRHL 12), d'une superficie respective de 99 et 50 hectares, et ayant toutes deux un objectif de bon potentiel écologique et chimique fixé à 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, seules 18 masses d'eau atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique (soit 41% des masses d'eau de l'unité, hors plans d'eau). La qualité chimique, mal connue, était souvent dégradée aux stations de mesures principalement sur les paramètres HAP.

La qualité écologique est plutôt satisfaisante sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. Cependant elle devra être renforcée sur l'Aire (R197), la Biesme (R193), l'Ante (R191) et l'Ezrule (R195C) par une restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique. Une amélioration de la qualité physico-chimique est nécessaire pour l'Aisne sur cette Unité Hydrographique (R190), l'Ante (R191) ainsi que la Biesme (R193) et l'Ezrule (R195C). Les efforts d'amélioration et de consolidation du bon état sont globalement à poursuivre.

Outre les besoins d'action précités, la lutte contre l'érosion sur le bassin de la Cousances et la préservation des zones humides d'intérêt majeur (vallée de l'Aisne, étangs d'Argonne) sont des enjeux de cette Unité Hydrographique.

Concernant la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés concernent principalement des composés volatiles d'hydrocarbures puis des phtalates, du trichlorométhane (Aisne amont R189 et 190) et de l'isoproturon (Aire et Cousances). Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (micropolluants organiques et métalliques).

Qualité eau souterraine

Les masses d'eau souterraines sont fortement exposées aux pesticides et aux nitrates. Aussi des mesures de limitation des apports devront être prises afin de ne pas aggraver la situation (3305) ou pour l'améliorer (3214-3207).

Dans la conduite des opérations, une attention particulière sera portée au niveau des zones karstiques rendant certains secteurs très vulnérables aux pollutions.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : AISNE AMONT

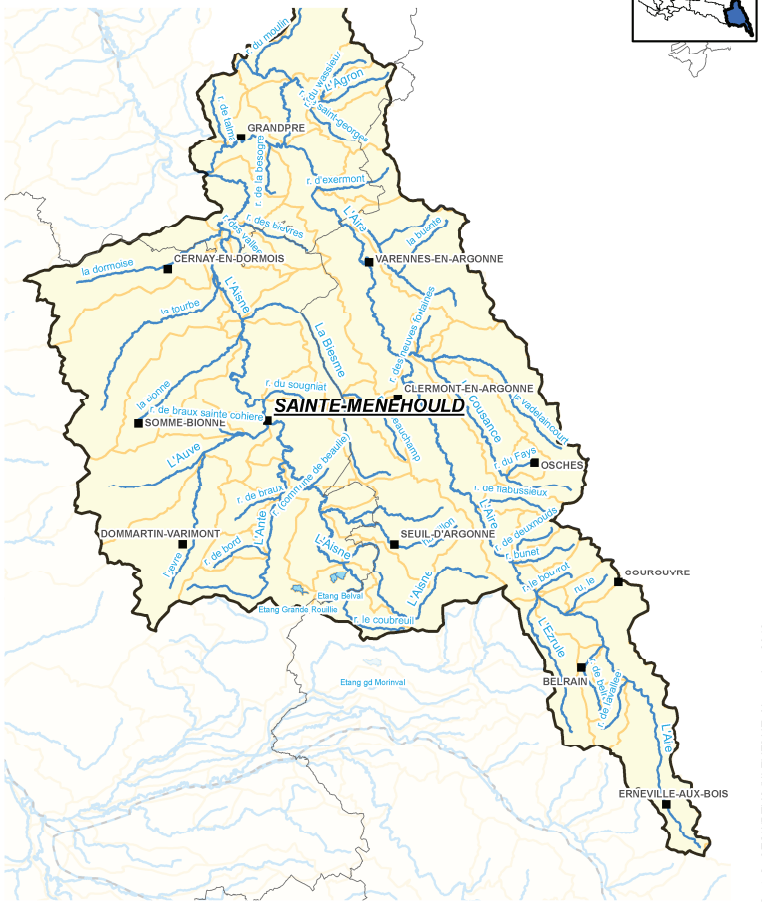

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : AISNE AMONT

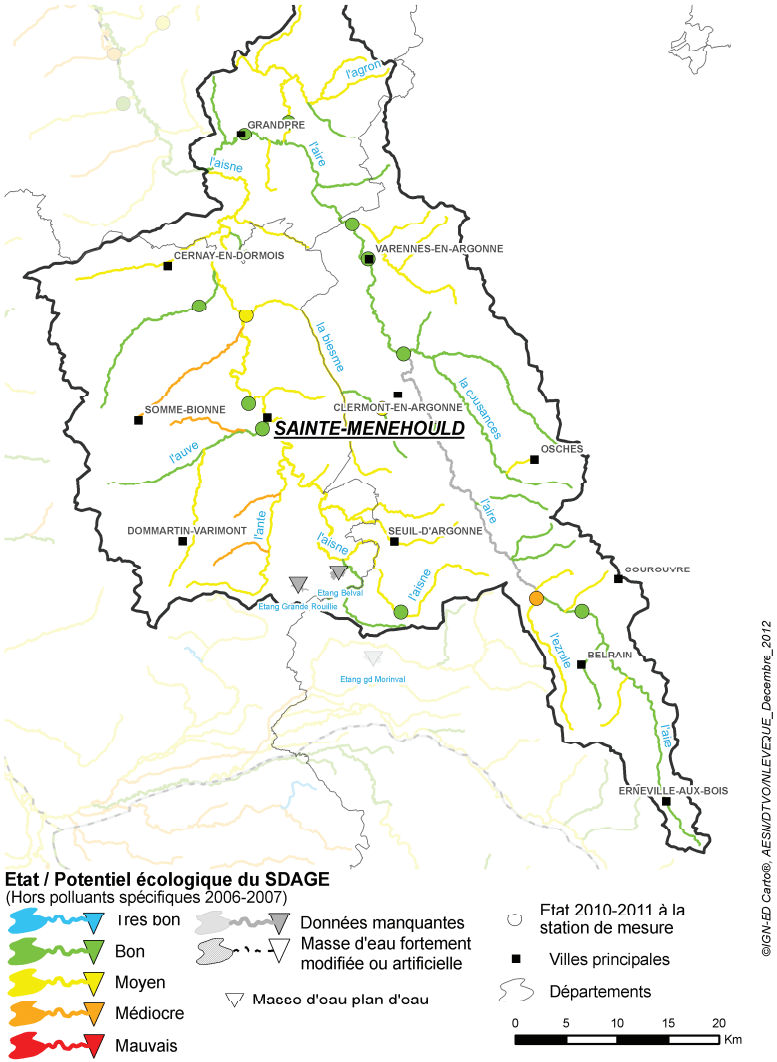

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Aisne Amont présente des caractéristiques essentiellement rurales avec un habitat majoritairement dispersé. Environ 22 communes disposent d'une station d'épuration mais l'assainissement non collectif occupe encore une place prépondérante, et la mise en conformité des installations devra permettre l'amélioration de la qualité du milieu naturel sur les têtes de bassin.

La plupart des communes ont désormais finalisé leur zonage d'assainissement ce qui devrait déboucher sur la mise en œuvre des programmes de travaux d'assainissement collectif et/ou non collectif.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis la mise en service de plusieurs stations d'épuration (Hans, Erize-Saint-Dizier, Passavant-en-Argonne, Verrières, Villers-en-Argonne, Virginy) et la réhabilitation de stations impactantes sur cette unité (Givry-en-Argonne) mais les efforts devront être poursuivis au Xème programme sur plusieurs stations vieillissantes ou dont le traitement n'est pas adapté au regard de la DCE. On pourra notamment citer les stations de Clermont-en-Argonne, La-Neuville-au-Pont, ou de Buzancy.
Le IXème programme aura aussi permis de contribuer au développement de l'assainissement collectif (Passavant-en-Argonne) et de débuter un programme de fiabilisation des systèmes de collecte des eaux usées, avec la réalisation d'études diagnostic poursuivies par des travaux de réhabilitation de réseaux. (Vienne-le-Château, Passavant-en-Argonne).

Dans le cadre du Xème programme, il est indispensable de poursuivre cet effort sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés. Ainsi, à titre d'exemple, la restructuration du système de collecte des eaux usées de Clermont-en-Argonne sera prioritaire au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes dans le cadre du PTAP ou des études, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées.
La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.
L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans ce contexte rural qui concerne la quasi-totalité de l'Unité Hydrographique. Dans le cadre du IXème programme, les études préalables à la mise en place de l'assainissement non collectif ainsi que les travaux de réhabilitation qui en découlent ont été engagés. (Dommartin-Dampierre, Gizaucourt, CC Entre Aire et Meuse). Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur l'ensemble de l'unité pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.
L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable (Braux-Sainte-Cohière, Les Islettes, Moiremont, Valmy).

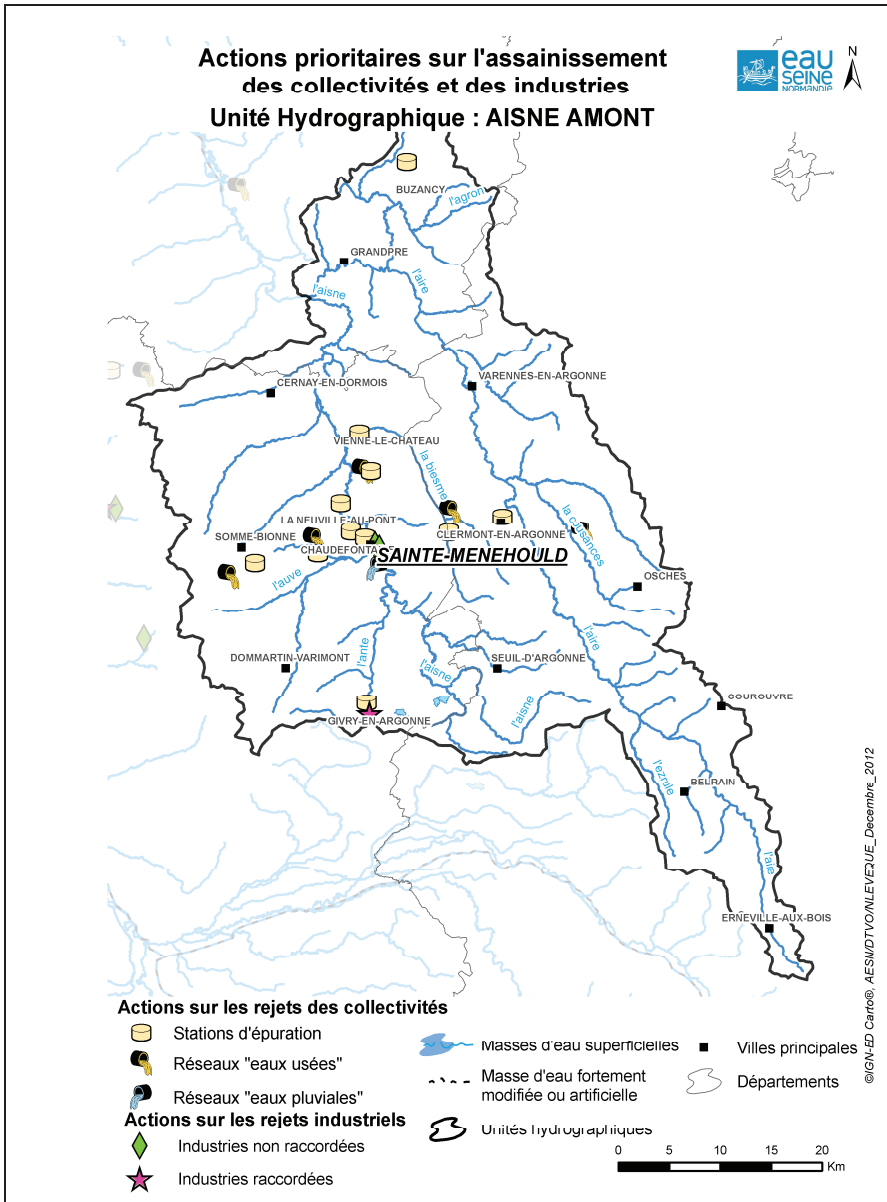
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : AISNE AMONT
eau seine NORMANDIE
N
BUZANCY
l'agron
GRANDPRE
l'aisne
l'aire
CERNAY-EN-DORMOIS
VARENNES-EN-ARGONNE
VIENNE-LE-CHATEAU
la biesme
LA NEUVILLE-AU-PONT
SOMME-BIONNE
CHAUDEFONTAINE
CLERMONT-EN-ARGONNE
la cousances
SAINTE-MENEHOULD
OSCHES
l'auve
DOMMARTIN-VARIMONT
l'ante
SEUIL-D'ARGONNE
GIVRY-EN-ARGONNE
COURCUVRE
l'ezrule
BELBAIN
ERNEVILLE-AUX-BOIS
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

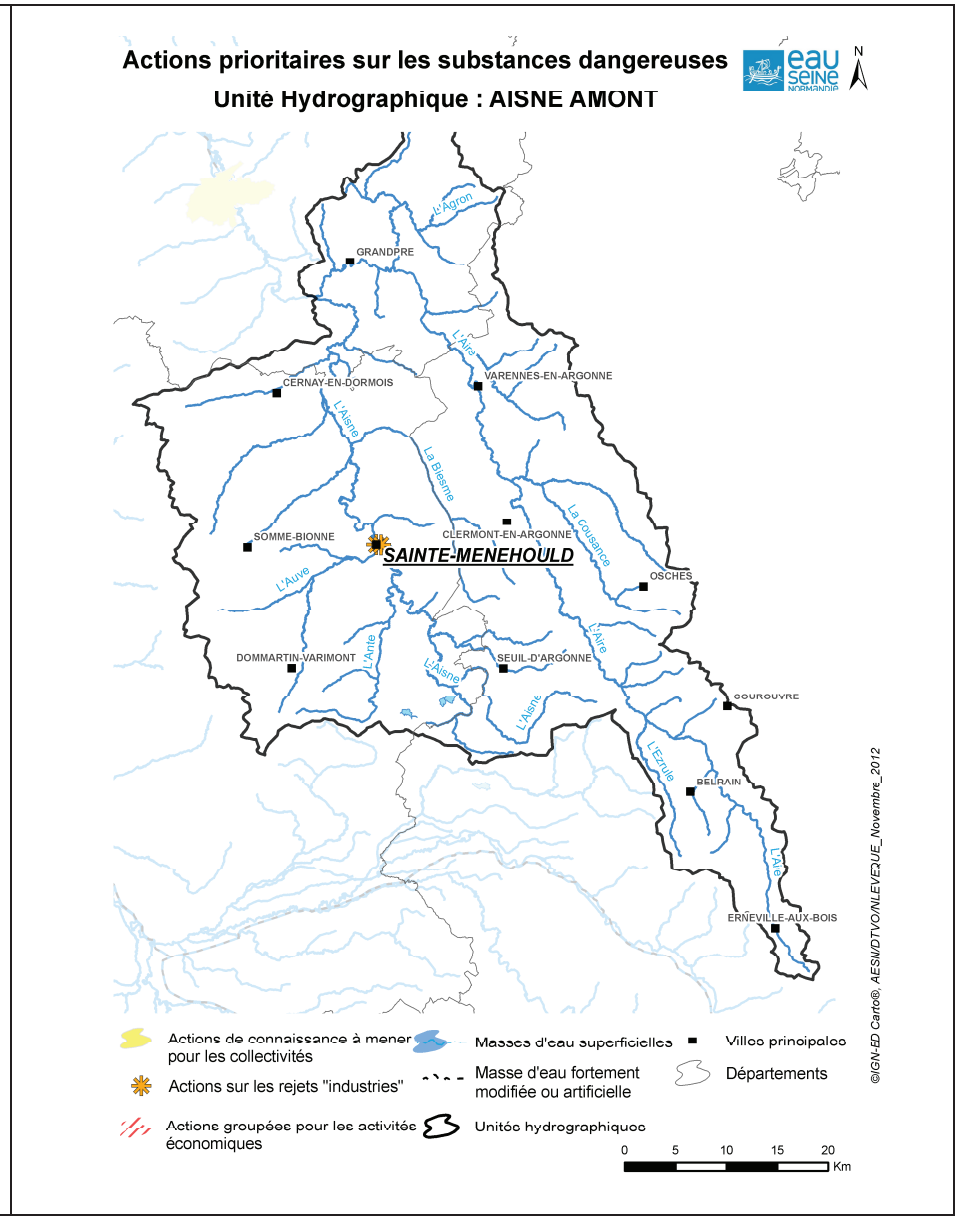
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : AISNE AMONT
eau seine NORMANDIE
N
L'Agron
GRANDPRE
L'Aire
CERNAY-EN-DORMOIS
VARENNES-EN-ARGONNE
L'Aisne
La Biesme
SOMME-BIONNE
CLERMONT-EN-ARGONNE
La Cousance
SAINTE-MENEHOULD
OSCHES
L'Auve
DOMMARTIN-VARIMONT
L'Ante
SEUIL-D'ARGONNE
COURCUVRE
L'Ezrule
BELBAIN
ERNEVILLE-AUX-BOIS
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

- ***Eau pluviale des collectivités***

Sur les communes présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie, il sera nécessaire de poursuivre les actions visant à réduire les rejets urbains impactants liés au ruissellement, aux inversions de branchement dans les réseaux séparatifs ou au mauvais calage des ouvrages de régulation des réseaux d'eau usées.
Pour l'atteinte du bon état, la maîtrise des rejets en temps de pluie dès l'origine du ruissellement sera privilégiée.

Sur le volet « réduction des pesticides en milieu urbain », une animation est portée par les FREDON Champagne Ardenne et Lorraine à destination du grand public, des collectivités locales et des autres acteurs en charge notamment de l'entretien des réseaux linéaires de transport (routes, voies ferré, etc…). Les actions doivent être développées en particulier sur les aires de protection et d'alimentation de captage.

- ***Industries et artisanats***

Sur cette Unité Hydrographique, peu industrialisée, subsistent encore quelques grandes entreprises dans le domaine de la plasturgie, la mécanique de précision, la valorisation du bois ou encore du lait. Les petites entreprises et l'artisanat forment également un secteur indispensable d'emplois non délocalisables dans une zone de faible densité de population.

L'attention du Xème programme sur cette unité sera principalement portée sur la réduction du rejet de substances dangereuses notamment pour les entreprises Aluminium Ferri basée à Givry en Argonne et Anodur basée à Sainte Menéhould pour lesquelles il est préconisé un rejet zéro.
Par ailleurs, de nombreux petits rejets, directs ou indirects, provenant d'activités non-domestiques (hors agricole) existent sur ce territoire, mais ils sont aujourd'hui mal connus à cause de leur caractère diffus. Ils nécessiteront une attention particulière au cours du Xème programme.

- ***Profils de vulnérabilité***

Une zone de baignade naturelle est située dans la commune de Buzancy (08). Un profil de vulnérabilité de type 2, justifié par l'existence d'épisodes de pollution (2008-2009), a été réalisé en 2010. Le profil de vulnérabilité met en évidence un développement important de plantes et l'existence d'épisodes réguliers de proliférations de cyanobactéries.
Les mesures de gestion proposées consistent en la mise en place d'une auto surveillance par le gestionnaire de la baignade afin d'acquérir une meilleure connaissance des causes des épisodes éventuels de pollution et la réalisation d'une étude visant à évaluer et chiffrer les solutions envisageables pour réduire le développement des potamots et limiter les risques de proliférations de cyanobactéries.

La baignade de Givry en Argonne est temporairement arrêtée.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3214 : Albien et Néocomien libre entre Ornain et limite du district
- 3305 : Calcaires Kimméridgien-Oxfordien Karstiques Nord-Est du district (entre Ornain et limite du district)
- 3302 : Calcaires Tithonien Karstiques entre Ornain et limite du district
- 3207 : Craie de Champagne Nord

107 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 27 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié pour 29% au paramètre nitrates, 67% au paramètre pesticides et 4% aux deux paramètres.
Parmi ces captages, deux seulement ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.
Les captages de la Fontaine Seloure à Rarecourt et de la Fontaine de Marmoulin à Longchamps sur Aire sont identifiés au titre du Grenelle. Leurs aires d'alimentation sont délimitées et validées par arrêtés préfectoraux et les plans d'actions sont en cours de définition.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Trois captages font l'objet d'une animation par la chambre d'agriculture (Rarecourt, Longchamp sur Aire et Villotte sur Aire).
En termes de programmes d'action, les captages de Villote et Rarécourt sont ouverts aux mesures agro-environnementales. Sur ces territoires, ce sont principalement des mesures de maintien en herbe qui ont été souscrites majoritairement sur Villotte (420 ha). Ces actions sont à développer au cours du Xème programme.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs études de faisabilité A.E.P. ont été engagées à petite échelle aboutissant dans le cadre du IXème programme à des travaux d'interconnexion (Chaudefontaine, Châtrices, Passavant-en-Argonne, Syndicat Source Godion, Syndicat de Germain Guérard, Verrières, Villers-en-Argonne), de création de nouveaux ouvrages de production et de traitement du fer et du Manganèse (Maffrécourt, Sainte-Menéhould). Cette démarche devra être poursuivie en adoptant une vision plus large qui permettra d'avoir un outil d'aide à la décision quant aux choix d'orientation de gestion de l'eau destinée à la consommation.

Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage. Des priorités locales peuvent être définies au regard des captages considérés comme pérennes ou stratégiques dans le cadre des schémas de rationalisation AEP.

Des efforts devront également être consentis pour améliorer les rendements des réseaux de distribution. Ces dernières années, plusieurs syndicats et une commune se sont engagés à réaliser un diagnostic de leur réseau (Syndicat Germain Guérard)

Malgré l'obligation de mettre en place les périmètres de protection, la procédure réglementaire accuse un retard important. Les objectifs de protection (Loi sur l'Eau, PNSE…) n'ont pas été atteints. Tous les captages n'ayant pas de DUP doivent engager la procédure de protection, sauf ceux déjà identifiés comme « à abandonner » ou « improtégeables ».

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Parmi les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, une attention particulière devra être portée pour démultiplier les plans d'action et accompagner leur mise en œuvre.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

L'Aisne (R189) présente une bonne capacité d'accueil pour la truite grâce à une bonne diversité des écoulements et des habitats encore relativement préservés. Les affluents par contre ont une capacité d'accueil naturellement limitée du fait de leurs dimensions et des faibles débits estivaux ne permettant pas toujours le maintien des populations. Ils possèdent par contre de bonnes potentialités pour la reproduction, toutefois amoindries par l'impact des travaux hydrauliques, les apports agricoles et urbains ainsi que l'inaccessibilité aux géniteurs. La présence de plans d'eau altère la continuité.
Plus en aval (R190), les prairies dominent même si les zones cultivées tendent à se développer. En rive droite, des secteurs forestiers sont présents. Les anciens travaux d'hydraulique agricole ont entraîné une diminution des submersions printanières des prairies naturelles des fonds de vallées limitant la reproduction du brochet. Par ailleurs la diversité de l'habitat piscicole du lit mineur est limitée de par la nature même de la rivière. La prolifération des étangs peut renforcer les perturbations sur les peuplements piscicoles. A l'aval de la confluence avec la Biesme, l'Aisne présente un milieu relativement diversifié et sauvage.

La situation des principaux affluents est décrite ci-après.
L'Ante (R191) présente un habitat piscicole médiocre du fait de sa faible diversité et ne permet pas d'offrir actuellement des potentialités pour le développement d'un peuplement piscicole équilibré (Ante et ses affluents). La situation est accentuée par les étangs implantés sur les affluents.

La rivière Auve (R192) est perturbée par de nombreux étangs sur sa partie amont. A l'aval de la confluence avec l'Yèvre et sur l'Yèvre, l'habitat piscicole est plus diversifié et typique des cours d'eau de Champagne crayeuse mais l'infranchissabilité des ouvrages réduit considérablement l'accès aux frayères en période de reproduction.

Le réseau hydrographique du bassin de la Biesme (R193) est très important et est constitué par des ruisseaux typiques de l'Argonne. Si tous les affluents de la Biesme offrent de bonnes potentialités pour la fraie, le cours principal de la Biesme par contre présente moins d'attrait, du fait d'une certaine homogénéité du milieu (recalibrage très ancien pour le flottage du bois, lit fortement encaissé) et de l'impact des étangs (réchauffement de l'eau, apport de matières en suspension, introduction d'espèces indésirables…). La présence d'ouvrages infranchissables (Les Islettes) rend impossible la remontée des géniteurs sur le ruisseau de Beauchamp et sur l'amont du contexte, riches en zones de frayères.

La partie amont de l'Aire (R195A) présente des faibles débits accentués par les travaux hydrauliques de curage et de recalibrage qui se sont déroulés dans les années 1970. L'Aire reprend une allure de rivière à partir de la commune de Villotte-sur-Aire avec la présence d'eau à l'étiage. Sur tout son linéaire, l'Aire (R195 A et B) présente des altérations liées au piétinement du bétail et une rupture de la continuité du fait de la présence d'ouvrages. La présence d'espèces invasives (Renouée du japon, Balsamine) est observée. Plus en aval, l'Aire (R197) présente une bonne diversité piscicole. Ce fort potentiel piscicole est handicapé par la présence d'ouvrages infranchissables qui, de plus pour certains, ne maintiennent pas le débit réservé à l'étiage.

D'une manière générale, l'Ezrule (R195C) a une morphologie sinueuse. L'aval de l'Ezrule possède une forte densité de frayères à truites. Les atteintes principales sur l'Ezrule sont le piétinement du bétail entrainant le colmatage ponctuel du fond du lit, la rectification de certains secteurs et les rejets de la station de traitement de la fromagerie de Raival.

La Cousances (R196) a une morphologie rectiligne en amont (rectification) et devient sinueuse à partir de la commune d'Ippécourt. Outre la rectification amont, les atteintes principales sur la Cousances sont liées au piétinement du bétail entrainant le colmatage et la destruction ponctuelle du fond du lit, ainsi qu'à la création d'étangs et à leur vidange et aux obstacles à la continuité.

Dans sa partie supérieure, l'Agron comporte peu de zones favorables à la truite (absence de caches). A partir de Verpel, il devient plus encaissé et plus sinueux (habitat plus favorable). Les berges sont encore assez boisées notamment en aval de Verpel. Les seules atteintes au régime hydraulique sont représentées par les barrages de la Forge et du Moulin de Saint-Juvin (ou Champigneulle).

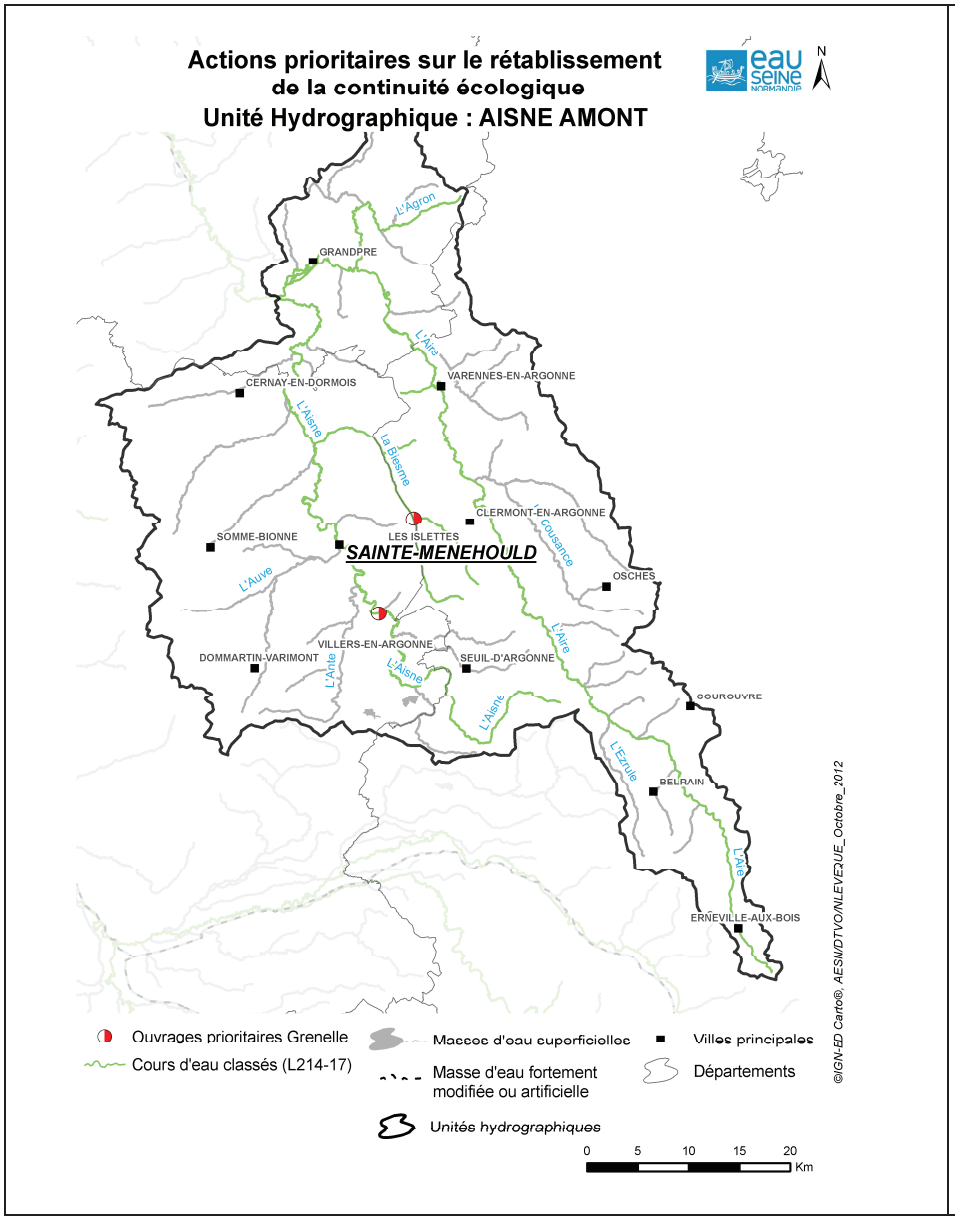
Actions prioritaires sur le rétablissement
de la continuité écologique
Unité Hydrographique : AISNE AMONT
N
L'Agron
GRANDPRE
L'Aire
VARENNES-EN-ARGONNE
CERNAY-EN-DORMOIS
L'Aisne
la Biesme
CLERMONT-EN-ARGONNE
SOMME-BIONNE
LES ISLETTES
SAINTE-MENEHOULD
couance
L'Auve
OSCHES
VILLERS-EN-ARGONNE
DOMMARTIN-VARIMONT
L'Ante
SEUIL-D'ARGONNE
COURCUVRE
L'Ezrule
BELRAIN
ERNEVILLE-AUX-BOIS
Ouvrages prioritaires Grenelle
Cours d'eau classés (L214-17)
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012

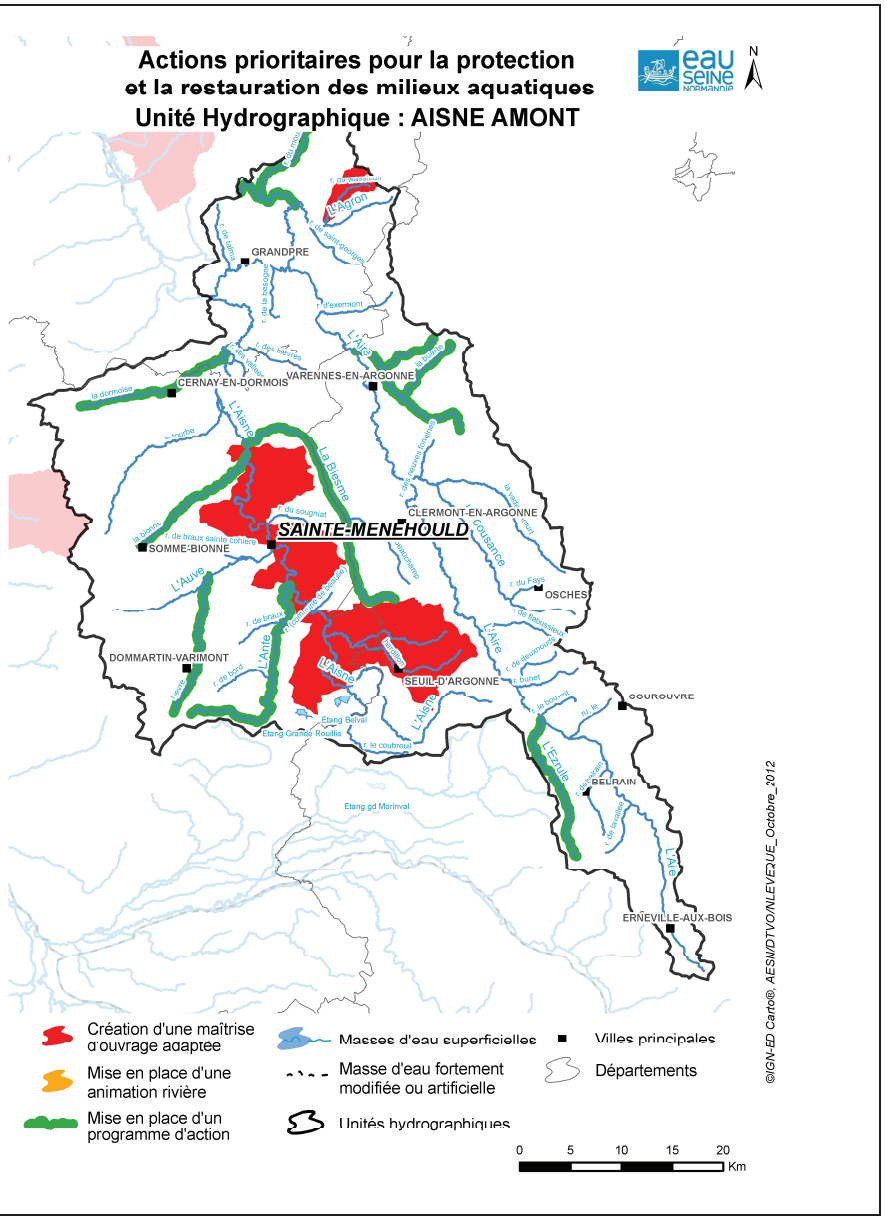
Actions prioritaires pour la protection
et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : AISNE AMONT
N
L'Agron
GRANDPRE
L'Aire
VARENNES-EN-ARGONNE
CERNAY-EN-DORMOIS
L'Aisne
la Biesme
CLERMONT-EN-ARGONNE
SOMME-BIONNE
SAINTE-MENEHOULD
couance
L'Auve
OSCHES
DOMMARTIN-VARIMONT
L'Ante
SEUIL-D'ARGONNE
COURCUVRE
L'Ezrule
BELRAIN
ERNEVILLE-AUX-BOIS
Etang Belval
Etang Grande Roullie
Etang gd Morinval
Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée
Mise en place d'une animation rivière
Mise en place d'un programme d'action
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012

L'Unité Hydrographique est bien couverte par les structures de gestion de cours d'eau pour la partie amont dans la Marne et dans la Meuse, des techniciens animant ces structures. Plus en aval, la gouvernance est plus éparse. Dans les Ardennes, la gestion est assurée par des ASA. L'Unité Hydrographique présente 2 ouvrages identifiés au titre du Grenelle.
Le IXème programme a été l'occasion de faire émerger des travaux de protection de l'Aisne amont par rapport au piétinement par le bétail ainsi que des restaurations de frayères pour l'Aisne en aval de l'Unité Hydrographique. Au Xème programme, il s'agira de faire émerger la maîtrise d'ouvrage sur les secteurs actuellement non couverts et de démultiplier les actions d'amélioration de la qualité des milieux.

- ***Préservation des zones humides***

La vallée de l'Aisne, traverse, dans sa partie amont, l'Argonne. Cette région naturelle fortement boisée contient de multiples zones humides d'une grande richesse écologique. La Gaize, roche siliceuse peu perméable conditionne fortement la présence de zones humides. En effet, cette roche acide à tendance neutroalcaline, enclavée entre deux régions naturelles, est à l'origine de milieu acides uniques tels que les landes, les pelouses, et prairies oligotrophes. L'Argonne est par ailleurs connue pour ces multiples étangs ancestraux dont le plus bel exemple est l'étang de Belval-en-Argonne, suivi de près par l'Etang de la Grande Rouillie. Au-delà de l'intérêt avifaunistique de ces étangs, la mosaïque d'habitats naturels offre les conditions écologiques nécessaires à l'expression de multiples espèces animales (odonates, amphibiens, etc.) et végétales. Les milieux boisés qui occupent les fonds de vallon au sein des massifs forestiers sont constitués par des aulnaies marécageuses à magnocariçaies ; la présence de nombreux boisements humides à Orme lisse, arbre protégé dans tout le nord-est de la France, est à noter.

L'Argonne est fortement menacée par :

- l'abandon de la polyculture élevage caractérisé par les retournements/drainages des prairies humides pour mise en culture,
- l'intensification des pratiques agro-pastorales (augmentation du chargement en bétail, apport de fertilisant),
- la modification des pratiques sylvicoles (plantations de peupliers, surexploitation forestière, coupe à blanc, etc.),
- l'abandon ou l'intensification de la gestion des étangs ancestraux.

En aval de Sainte-Ménéhould, la vallée de l'Aisne et de ces trois affluents rive gauche que sont la Bionne, la Tourbe et la Dormoise ont un intérêt écologique relativement fort par la présence de marais tourbeux neutroalcalins associés aux milieux alluviaux de la vallée de l'Aisne. Jusqu'à la confluence avec l'Aire (d'Autry à Senuc), la plaine alluviale se compose de milieux alluviaux en bon état relatif de conservation puisqu'encore soumis aux inondations régulières du cours d'eau. Ce tronçon est par ailleurs inscrit au réseau Natura 2000 (ZPS).

Les dégradations imprimées sur l'amont de l'Aire (travaux hydrauliques, mais également intensification ou abandon des pratiques d'élevage) se retrouvent sur les milieux humides associés (prairies humides et banquettes alluviales). Cette vallée alluviale retrouve un faciès plus intéressant à partir de la confluence avec la Buante jusqu'à la confluence avec la vallée de l'Aisne. La préservation de la dynamique naturelle de la rivière Aire est garante de la préservation des milieux alluviaux et notamment des prairies de fauche inondables. Comme pour la vallée de l'Aisne, ce tronçon est inscrit au réseau Natura 2000 (ZPS).

Les sites en gestion sont relativement peu nombreux au regard des enjeux du territoire. Il sera intéressant de :
- développer la connaissance par des démarches d'inventaire et de délimitation de zones humides,
- développer la veille et la maîtrise foncière des zones humides remarquables identifiées,
- maintenir les pratiques extensives et étudier les opportunités de reconversion des secteurs en culture,
- sensibiliser et assister les collectivités dans la prise en compte de ces milieux.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

L'Auve est identifiée comme zone à tension quantitative et doit faire l'objet d'une attention particulière. Si des assecs peuvent être observés sur certains affluents, c'est ensuite l'amont de l'Aire qui est le territoire le plus sensible. Certaines petites communes peuvent souffrir de déficit en eau potable dans les périodes d'étiage sévère (Neuvilly-en-Argonne).

GOUVERNANCE

Un contrat territorial englobant l'ensemble du territoire de l'Argonne Marnaise s'est achevé en juillet 2007 au début du IXème programme. Les études menées dans le cadre de ce contrat ont permis de compléter le diagnostic initial et de définir un programme d'actions prioritaires. Une partie du programme a déjà été mis en œuvre mais de nombreux travaux restent encore à engager dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable.

Unité Hydrographique : AISNE AMONT

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR189	l'aisne	FRHR189-H1009000	r. le coubreuil	FRHR190	l'aisne	FRHR190-H1017000	hardillon	FRHR190-H1019350	r. (commune de beaulie
FRHR190-H1051000	r. du sougniat	FRHR190-H1057000	la bionne	FRHR191	l'ante	FRHR191-H1024500	r. de bord	FRHR191-H1027500	r. de braux
FRHR192	l'auve	FRHR192-H1045000	l'yevre	FRHR192-H1045500	r. de braux sainte cohiere	FRHR193	la biesme	FRHR193-H1062000	r. de beauchamp
FRHR194	l'aisne	FRHR194-H1079000	la tourbe	FRHR194-H1082000	r. des vallees	FRHR194-H1089000	la dormoise	FRHR194-H1091000	r. des bievres
FRHR195A	l'aire	FRHR195A-H110300	r. de lavallee	FRHR195A-H110450	r. de belrain	FRHR195A-H110560	ru, le	FRHR195B	l'aire
FRHR195B-H112100	r. le bouvrot	FRHR195B-H112300	r. bunet	FRHR195B-H112350	r. de deuxnouds	FRHR195B-H112450	r. de flabussieux	FRHR195C	l'ezrule
FRHR196	la cousances	FRHR196-H1133000	r. du fays	FRHR196-H1135000	la vadelaincourt	FRHR196-H1136000	r. des neuves fontaines	FRHR197	l'aire
FRHR197-H1150600	la buante	FRHR197-H1163500	r. d'exermont	FRHR197-H1181000	r. de la besogne	FRHR197-H1183000	r. de talma	FRHR198	l'agron
FRHR198-H1173000	r. du wassieux	FRHR198-H1174000	r. de saint-georges	FRHR198-H1176000	r. du moulin				

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
AVOCOURT	55	FRHR197-H1150600	la buante		P1	Travaux de réhabilitation
BAR-LES-BUZANCY	08	FRHR198-H1176000	r. du moulin		P1	Travaux de réhabilitation
BAYONVILLE	08	FRHR198-H1173000	r. du wassieux		P1	Travaux de réhabilitation
BEAULIEU-EN-ARGONNE	55	FRHR193	la biesme		P1	Travaux de réhabilitation
BEFFU-ET-LE-MORTHOMME	08	FRHR198	l'agron		P1	Travaux de réhabilitation
BERZIEUX	51	FRHR190-H1057000	la bionne		P1	Travaux de réhabilitation
BRIQUENAY	08	FRHR198-H1176000	r. du moulin		P1	Travaux de réhabilitation
BRIZEAUX	55	FRHR190-H1017000	hardillon		P1	Travaux de réhabilitation
CHATRICES	51	FRHR190-H1019350	r. (commune de beaulie)		P1	Travaux de réhabilitation
CORNAY	08	FRHR197-H1181000	r. de la besogne		P1	Travaux de réhabilitation
COURTEMONT	51	FRHR190-H1057000	la bionne		P1	Travaux de réhabilitation
EPENSE	51	FRHR191-H1024500	r. de bord		P1	Travaux de réhabilitation
ERIZE-LA-BRULEE	55	FRHR195C	l'ezrule		P1	Travaux de réhabilitation
EVRES	55	FRHR190-H1017000	hardillon		P1	Travaux de réhabilitation
FOUCAUCOURT-SUR-THABAS	55	FRHR190-H1017000	hardillon		P1	Travaux de réhabilitation
FUTEAU	55	FRHR193	la biesme		P1	Travaux de réhabilitation
HERPONT	51	FRHR192-H1045000	l'yevre		P1	Travaux de réhabilitation
LACHALADE	55	FRHR193	la biesme		P1	Travaux de réhabilitation
LANCON	08	FRHR194	l'aisne		P1	Travaux de réhabilitation
LAVALLEE	55	FRHR195A-H1103000	r. de lavallee		P1	Travaux de réhabilitation
LE NEUFOUR	55	FRHR193	la biesme		P1	Travaux de réhabilitation
LES ISLETTES	55	FRHR193	la biesme		P1	Projet d'assainissement collectif
LISLE-EN-BARROIS	55	FRHR189	l'aisne		P1	Travaux de réhabilitation
MAFFRECOURT	51	FRHR190	l'aisne		P1	Travaux de réhabilitation
MOIREMONT	51	FRHR190	l'aisne		P1	Projet d'assainissement collectif
NEUVILLE-EN-VERDUNOIS	55	FRHR195B-H1121000	r. le bouvrot		P1	Travaux de réhabilitation
OSCHES	55	FRHR196-H1133000	r. du fays		P1	Travaux de réhabilitation
PRETZ-EN-ARGONNE	55	FRHR189	l'aisne		P1	Travaux de réhabilitation

Unité Hydrographique : AISNE AMONT

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
SERVON-MELZICOURT	51	FRHR194	l'aisne			P1	Travaux de réhabilitation
SEUIL-D'ARGONNE	55	FRHR190-H1017000	hardillon			P1	Travaux de réhabilitation
SOMME-BIONNE	51	FRHR190-H1057000	la bionne			P1	Travaux de réhabilitation
THENORGUES	08	FRHR198-H1176000	r. du moulin			P1	Travaux de réhabilitation
VALMY	51	FRHR192-H1045500	r. de braux sainte cohiere			P1	Projet d'assainissement collectif
VAUBECOURT	55	FRHR189	l'aisne			P1	Travaux de réhabilitation
WALY	55	FRHR190-H1017000	hardillon			P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BRAUX-SAINTE-COHIERE	51	FRHR192-H1045500	r. de braux sainte cohiere	BRAUX SAINTE COHIERE		P1	Création système d'assainissement collectif.
CLERMONT-EN-ARGONNE	55	FRHR195B	l'aire	CLERMONT EN ARGONNE	1500	P1	Restructuration système d'assainissement collectif.
LES ISLETTES	55	FRHR193	la biesme	LES ISLETTES		P1	Création système d'assainissement collectif.
MOIREMONT	51	FRHR190	l'aisne	MOIREMONT		P1	Création système d'assainissement collectif
VALMY	51	FRHR192-H1045500	r. de braux sainte cohiere	VALMY		P1	Création système d'assainissement collectif.

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CHAUDEFONTAINE	51	FRHR190	l'aisne	CHAUDEFONTAINE	500	P1	Amélioration traitement STEP.
CLERMONT-EN-ARGONNE	55	FRHR195B	l'aire	CLERMONT EN ARGONNE	1500	P1	Reconstruction STEP.
GIVRY-EN-ARGONNE	51	FRHR191	l'ante	GIVRY EN ARGONNE	800	P1	Amélioration traitement STEP (N).
LA NEUVILLE-AU-PONT	51	FRHR190	l'aisne	LA NEUVILLE AU PONT	600	P1	Réhabilitation STEP.
SAINTE-MENEHOULD	51	FRHR190	l'aisne	SAINTE MENEHOULD	7000	P1	Amélioratin traitement STEP (LA GRANGE AUX BOIS).
VIENNE-LE-CHATEAU	51	FRHR193	la biesme	VIENNE LE CHÂTEAU	600	P1	Amélioration traitement STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BUZANCY	08	FRHR198-H1176000	r. du moulin	BUZANCY	925	P2	Diagnostic STEP.

Création de station d'épuration

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BRAUX-SAINTE-COHIERE	51	FRHR192-H1045500	r. de braux sainte cohiere	BRAUX SAINTE COHIERE		P1	Création système d'assainissement collectif.
LES ISLETTES	55	FRHR193	la biesme	LES ISLETTES		P1	Création système d'assainissement collectif.
MOIREMONT	51	FRHR190	l'aisne	MOIREMONT		P1	Création système d'assainissement collectif.
VALMY	51	FRHR192-H1045500	r. de braux sainte cohiere	VALMY		P1	Création système d'assainissement collectif.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Unité Hydrographique : **AISNE AMONT**

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
VERRIERES	51	FRHR190	l'aisne	P1	Action pluvial: à définir.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
GIVRY EN ARGONNE	51	FRHR191	l'ante	alluminium ferri	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
SAINTE MENEHOULD	51			Marne Béton SA	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
SAINTE MENEHOULD	51	FRHR190	l'aisne	Anodur	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **AISNE AMONT**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
BAR-LES-BUZANCY	08	01103X0062/FAEP	LES GRANDS MARAIS - FORAGE	☐ SDAGE 4	P3
DOMBASLE-EN-ARGONNE	55	01612X0002/SCE	SOURCE DE ROUVY	☐ SDAGE 4	P3
VERY	55	01351X0096/HY		☐ SDAGE 4	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
LONGCHAMPS SUR AIRE	55	01913X0008/HY	FONTAINE DE MARMOULIN	☑	P3
RARECOURT	55	01612X0096/HY	FONTAINE SELOURE	☑	P3

Unité Hydrographique : **AISNE AMONT**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR198	l'agron	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Verpel
FRHR194	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Senuc
FRHR198	l'agron	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Champigneulle
FRHR194	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage d'Autry
FRHR193	la biesme		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE45840	☑	Aménagement de l'ancien moulin Moulet (ou moulin des Islettes)
FRHR189	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur l'Aisne à l'échelle de la masse d'eau
FRHR190	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur l'Aisne à l'échelle de la masse d'eau
FRHR197	l'aire	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur l'Aire à l'échelle de la masse d'eau
FRHR190	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE63	☑	Aménagement de l'ouvrage de Villers en Argonne

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR198-H1173000	r. du wassieux		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1		☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ruisseau de Wassieux
FRHR190-H1017000	hardillon		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1		☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le bassin de l'Hardillon, par extension du SMAVAS par exemple
FRHR194-H1089000	la dormoise		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation d'un diagnostic hydromorphologique sur la Dormoise
FRHR193	la biesme		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réaliser un diagnostic hydromorphologique sur la Biesme
FRHR191	l'ante		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réaliser un diagnostic hydromorphologique sur le bassin de l'Ante
FRHR190	l'aisne		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1		☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur l'amont du bassin de l'Aisne, par extension du SMAVAS

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR198-H1176000	r. du moulin		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ruisseau du moulin (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR197-H1150600	la buante		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Buante (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR190-H1057000	la bionne		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Bionne
FRHR192-H1045000	l'yevre		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration (plantation, diversification des écoulements…) sur l'Yèvre
FRHR195C	l'ezrule		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration (plantation, diversification des écoulements…) sur l'Ezrule

Fiche UH – AISNE AVAL (VO 3)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Aisne aval couvre une superficie de 764 km^2, parcourue par 514 km de cours d'eau, et compte environ 82 600 habitants. Le territoire est majoritairement rural, occupé à près de 60% par des cultures. On note également la présence d'importants massifs forestiers couvrant près de 30% de la superficie de l'unité, au sud-ouest du territoire (abords de la forêt de Retz) et à l'ouest de l'UH (forêt de Compiègne, et forêt de Laigue au Nord de la rivière Aisne). Le territoire est également fortement marqué par l'influence de l'agglomération de Soissons, regroupant plus de 50 000 habitants soit près des 2/3 de la population de l'UH.

L'Unité Hydrographique Aisne aval compte 21 masses d'eau, concernant les cours d'eau de l'Aisne et ses affluents, dont la Crise, le ru de Retz, le ru d'Hozien et le ru de Vandy. La majorité des masses d'eau de cette UH ont un objectif de bon état écologique fixé à 2015. L'Aisne sur ce territoire a un objectif de bon état potentiel écologique fixé à 2021. L'objectif de bon état chimique est fixé à 2015 ou 2021 pour 60% des masses d'eau.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, seules 7 masses d'eau atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique (soit 33% des masses d'eau de l'unité). La qualité chimique, mal connue, était souvent dégradée aux stations de mesures principalement sur les paramètres HAP.

La qualité écologique n'est pas satisfaisante sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. L'amélioration doit porter sur la qualité physico-chimique de la rivière Aisne (R211), en particulier sur le paramètre phosphore, ainsi que sur les petites masses d'eau du ru de Vandy et de la Jocienne. Une attention particulière est également à porter pour la non-dégradation des masses d'eau en bon état. La qualité biologique doit également être améliorée sur l'ensemble du bassin.

Les principaux enjeux de cette unité sont la restauration et/ou l'entretien de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin ainsi que la lutte contre l'érosion sur la Crise (R212), le ru de Retz (R213), le ru d'Hozien (R214) et le ru de Vandy (R215).

La qualité chimique est mauvaise sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. Des composés volatiles d'hydrocarbures déclassent la qualité chimique de tous les cours d'eau ainsi que des phtalates qui sont régulièrement observés. Plus localement, est observé du trichlorométane (Aisne, Ru de Retz). La Crise est également impactée par les pesticides (isoproturon). Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (chlorure de vinyle, PCB, AMPA, norflurazon, …)

Qualité eau souterraine

Sur ce territoire, en relation avec leur état de dégradation, les aires d'alimentation de captages devront être protégées en priorité (notamment celles des environs de Soissons). Une réflexion sur d'autres paramètres (HAP, métaux,…) sera à inclure.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : AISNE AVAL

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEJUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : AISNE AVAL

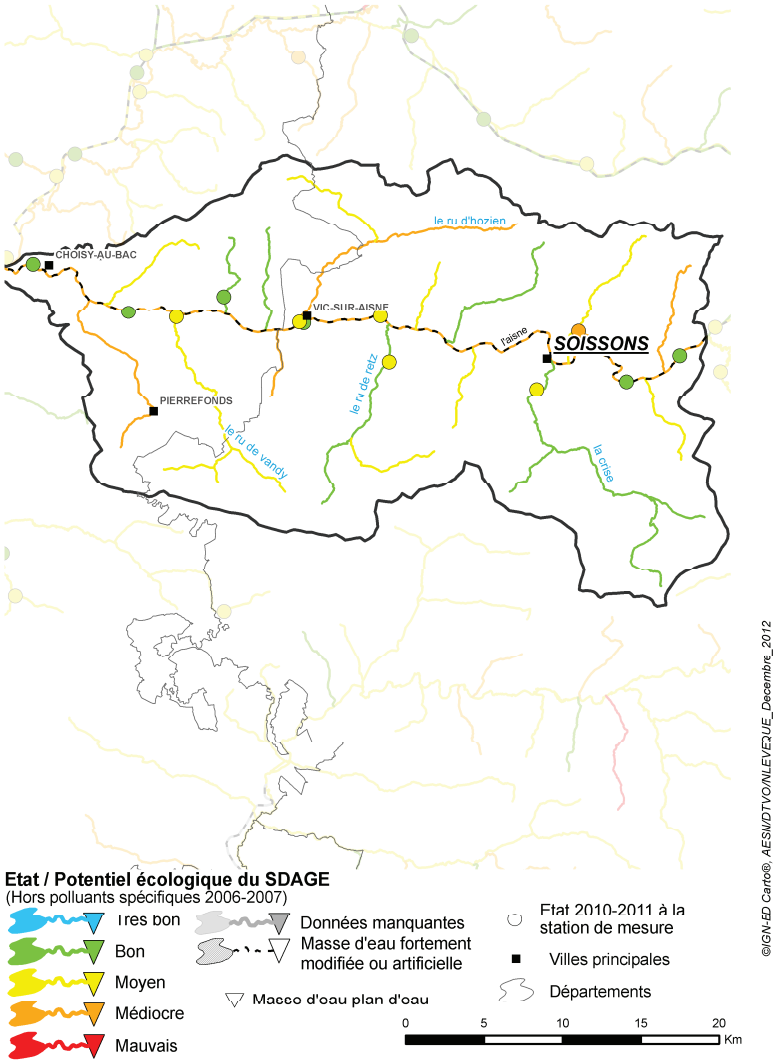

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEJUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Aisne aval présente deux profils différents avec un aspect quasi urbain sur l'axe de la rivière Aisne et de la RN31 du fait de la concentration des activités et des populations et un profil rural en dehors de cet axe. Les principales communes de l'unité disposent d'un système d'assainissement collectif. L'assainissement non collectif occupe donc une place importante et la mise en conformité des installations devra participer à l'amélioration de la qualité sur les têtes de bassin.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis la reconstruction et/ou la mise en conformité du traitement de certaines stations vis-à-vis des objectifs imposés par la DCE, c'est le cas des stations d'Attichy, de Vic-sur-Aisne ou encore de Pierrefonds.
Cette démarche devra se poursuivre au cours du Xème programme avec notamment des réflexions à prolonger ou à engager : Cuise-la-Motte, Ambleny, Hartennes-et-Taux…

Dans le cadre du Xème programme, l'effort devra être porté sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.
Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation des zones de collecte d'Attichy ou de Soissons sont prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées.
La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.
L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans le contexte rural important et la faible capacité d'accueil des cours d'eau.
Dans le cadre du IXème programme, les contrôles diagnostics ont été réalisés sur la quasi-totalité du territoire permettant d'acquérir un état des lieux. Une première opération groupée de réhabilitation a eu lieu, il sera donc important de poursuivre la démarche menant à la réalisation d'autres programmes de réhabilitations des installations non-conformes pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.
L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

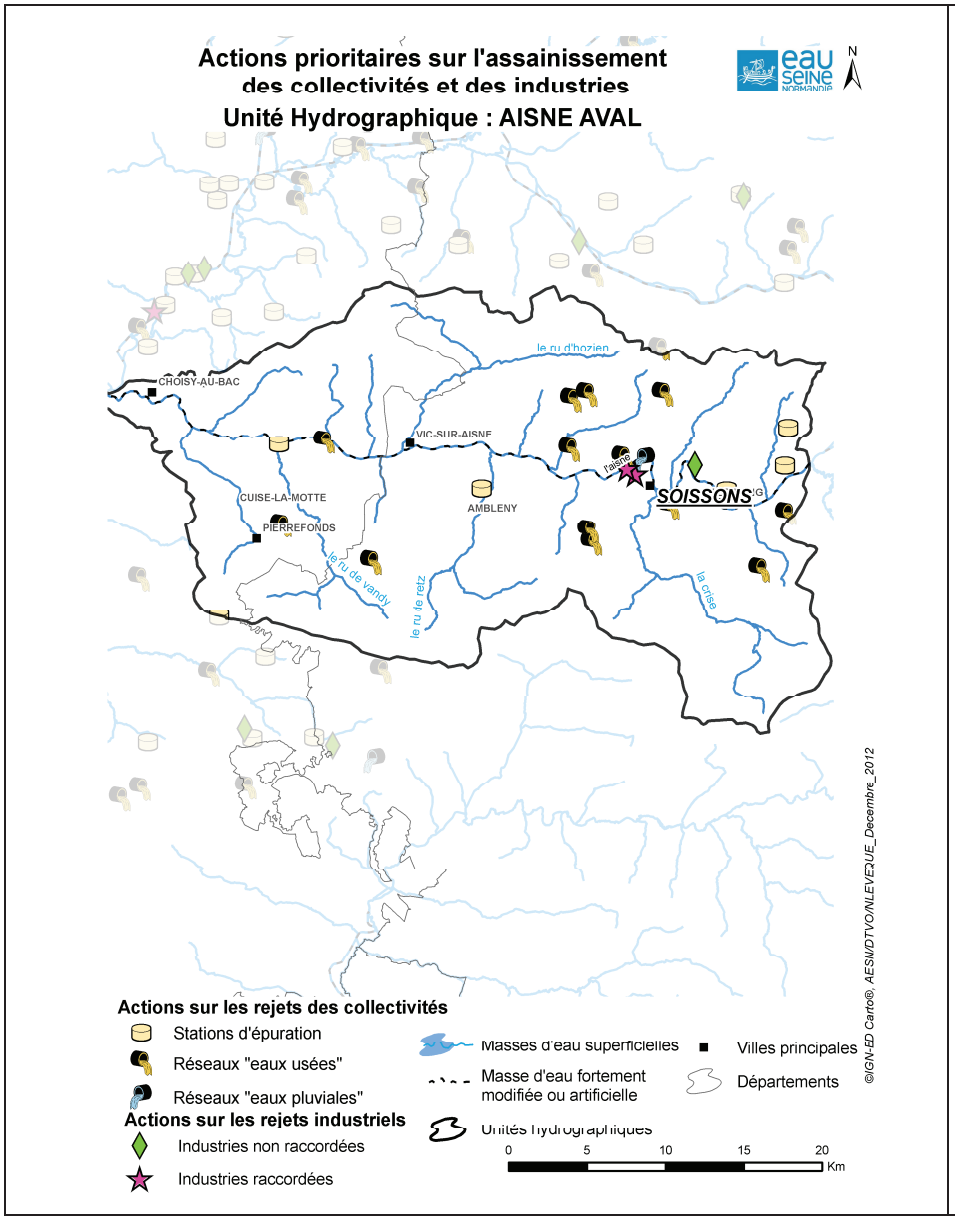
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : AISNE AVAL
N
CHOISY-AU-BAC
VIC-SUR-AISNE
CUISE-LA-MOTTE
PIERREFONDS
AMBLENY
SOISSONS
le ru d'hozien
le ru de vandy
le ru le retz
la crise
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

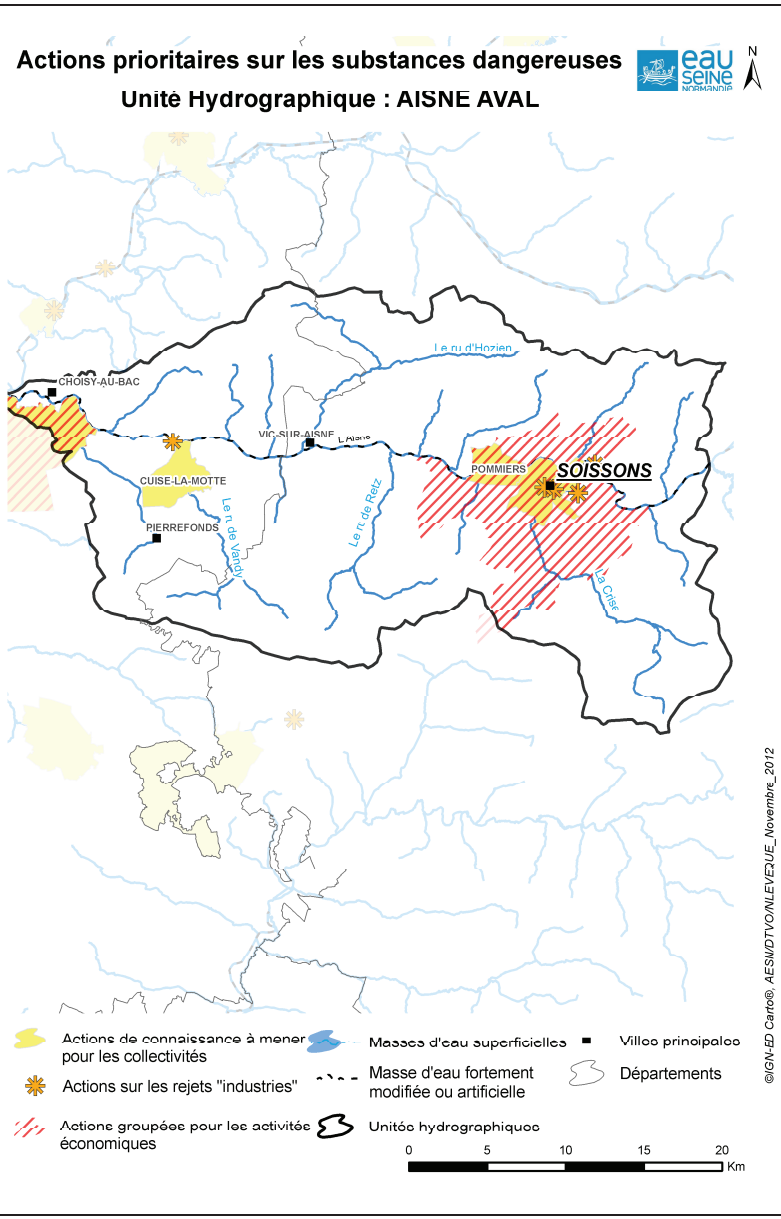
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : AISNE AVAL
N
CHOISY-AU-BAC
VIC-SUR-AISNE
CUISE-LA-MOTTE
PIERREFONDS
POMMIERS
SOISSONS
Le ru d'Hozien
Le ru de Vandy
Le ru de Retz
La Crise
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

- ***Eau pluviale des collectivités***

Certaines communes ont pu être identifiées comme présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie, notamment la commune de Soissons. Il est donc nécessaire de mener ou de poursuivre les actions visant à réduire les rejets urbains impactants liés au ruissellement ou au mauvais calage des ouvrages de régulation des réseaux d'eaux usées.
Sur le volet « réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain », il n'y a pas eu d'action spécifique sur les communes de ce territoire au cours du IXème programme. Cette thématique est à développer pour le Xème programme.

- ***Industries et artisanats***

Cette UH est fortement marquée par la présence de gros sites industriels sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau principal. La plupart des secteurs industriels sont représentés : agroalimentaire, chimie, papeterie, mécanique, traitement de surfaces, verrerie, … .
L'industrie métallurgique du Soissonais ayant subi de nombreuses crises et restructurations depuis le début des années 2000, c'est maintenant le secteur agroalimentaire qui est prépondérant sur le territoire.

Les pressions polluantes d'origine industrielle sont de deux types sur le territoire. La première est composée de pollution organique et de nutriment (azote et phosphore). Elle est générée par les rejets directs des activités agroalimentaire, chimique et papetière. La seconde concerne la pollution toxique de l'industrie métallurgique, dont les rejets aqueux sont principalement raccordés aux réseaux d'assainissement urbains. Il est à noter à ce titre que le réseau d'assainissement de l'agglomération de Soissons sert à la collecte de nombreux rejets industriels.

Au cours du IXème programme les opérations ont principalement été portées sur la réduction des rejets de pollutions organique et de nutriment au milieu naturel. Les actions emblématiques sont l'amélioration du traitement de la papeterie de Venizel, et de la sucrerie de Bucy-le-Long. Les principaux sites industriels ont été concernés par la première étape de l'action nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). Certaines molécules ont été retrouvées dans les rejets des sites concernés.

Les actions de réduction des flux polluants générés par les rejets directs d'effluents industriels devront se poursuivre au cours du Xème programme. L'attention devra se porter sur la diminution, voire même la suppression du rejet de substances dangereuses. A ce titre, un effort devra être porté sur la maîtrise des raccordements des activités dites non-domestiques au réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération du Soissonais.

- **Profils de vulnérabilité**

Un site de baignade est présent à Berny-Rivière pour lequel un profil de vulnérabilité doit être réalisé.

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3106 : Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois
- 3003 : Alluvions de l'Aisne

55 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 12 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 42% au paramètre nitrates et 58% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, deux ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Le diagnostic multi pressions des aires d'alimentation de captages porté par la Communauté de communes du canton d'Attichy est en cours de finalisation et doit permettre la mise en place de mesures.

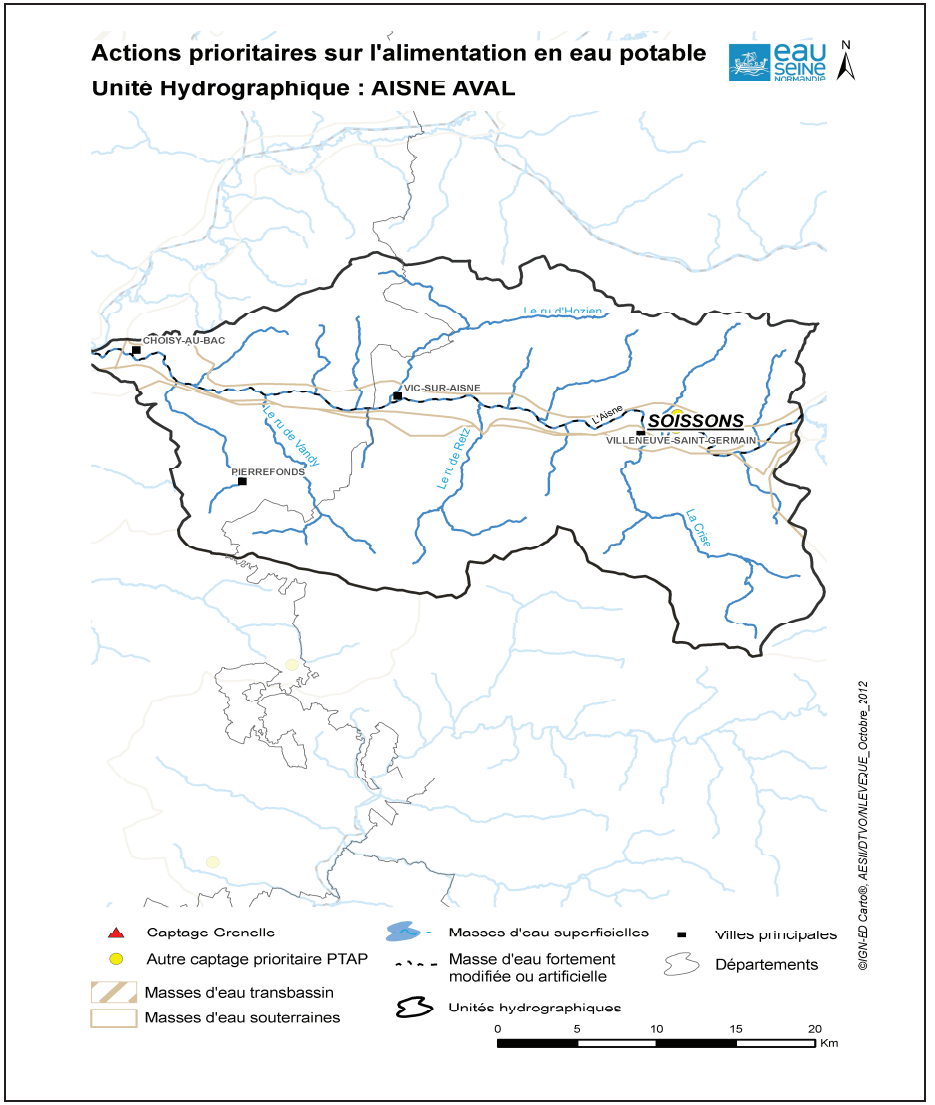

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été réalisés à différentes échelles ainsi qu'une étude générale sur la problématique fluor qui concerne bon nombre de communes de l'est de l'Unité Hydrographique.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Sur l'Est du territoire, une démarche est menée afin d'étudier la possibilité de réaliser une prise d'eau superficielle dans l'Aisne.
Dans d'autres secteurs , il s'agira notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.
Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, doivent faire l'objet d'un développement des actions restaurer la qualité de la ressource. Sur cette unité, une attention particulière sera portée sur les captages de Villeneuve Saint Germain pour l'élaboration d'un plan d'action.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

Sur ce secteur, l'Aisne est classée en fortement modifiée du fait de la navigation. La rivière est considérée comme trop artificialisée pour retrouver une fonctionnalité courante. 7 barrages sont ainsi présents. Outre la navigation, le lit majeur de l'Aisne est l'objet d'une importante activité d'extraction de matériaux, ce qui participe à la déconnexion de la rivière de son lit majeur. Les sept barrages devraient être reconstruits et équipés d'une passe à poissons à l'horizon 2020.
Quatre principaux affluents sont notés sur ce territoire :
-la Crise, fortement anthropisée par endroits : ouvrages transversaux, curage, rectification avec une importante mise en culture de son lit majeur (peupleraie, grandes cultures) garde un potentiel pour les truites en tête de bassin avec des affluents qui restent préservés.
-le ru de Retz, très impacté par la présence d'ouvrage et par le colmatage du substrat, diminuant les capacités de production de ce cours d'eau. Le colmatage est principalement dû à des problèmes d'érosion et de ruissellement des sols agricoles.
- le ru d'Hozien porte la trace des entretiens durs réalisés par le passé ce qui limite les habitats disponibles. Par ailleurs, l'occupation du sol est marquée par la populiculture, les grandes cultures et les plans d'eau en tête de bassin. Il possède néanmoins un bon potentiel pour la truite mais souffre d'un manque d'entretien.
- le ru de Vandy présente des facteurs limitants physiques tels que la présence d'ouvrages, le colmatage des fonds (ruissellement) et la présence de plans d'eau sur l'amont.

Sur les 4 principaux affluents, seuls le Ru de Retz et la Crise sont gérés par des structures. Une étude portée par le syndicat de la Crise a identifié des projets de remise en fond de vallée et reméandrage. 10 ouvrages sont par ailleurs identifiés au titre du Grenelle sur l'Unité Hydrographique.
Sur ce territoire, outre la restauration de la continuité, la maîtrise d'ouvrage est à développer sur les affluents en particulier le Ru de Vandy et le Ru d'Hozien.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : AISNE AVAL

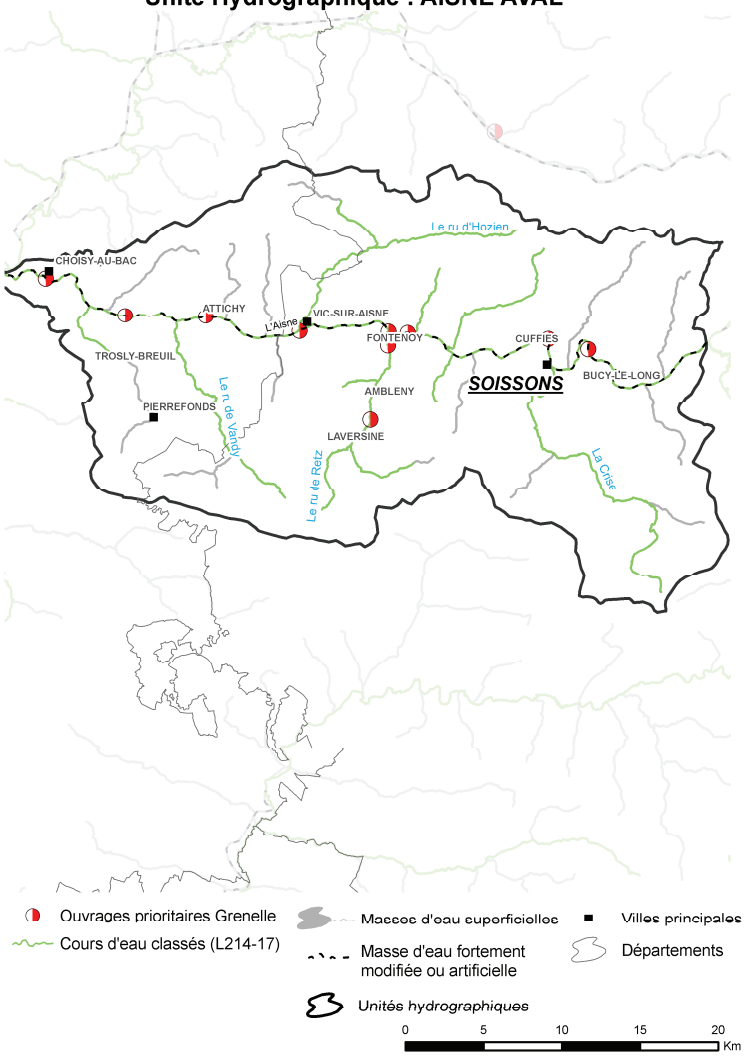

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Octobre_2012

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : AISNE AVAL

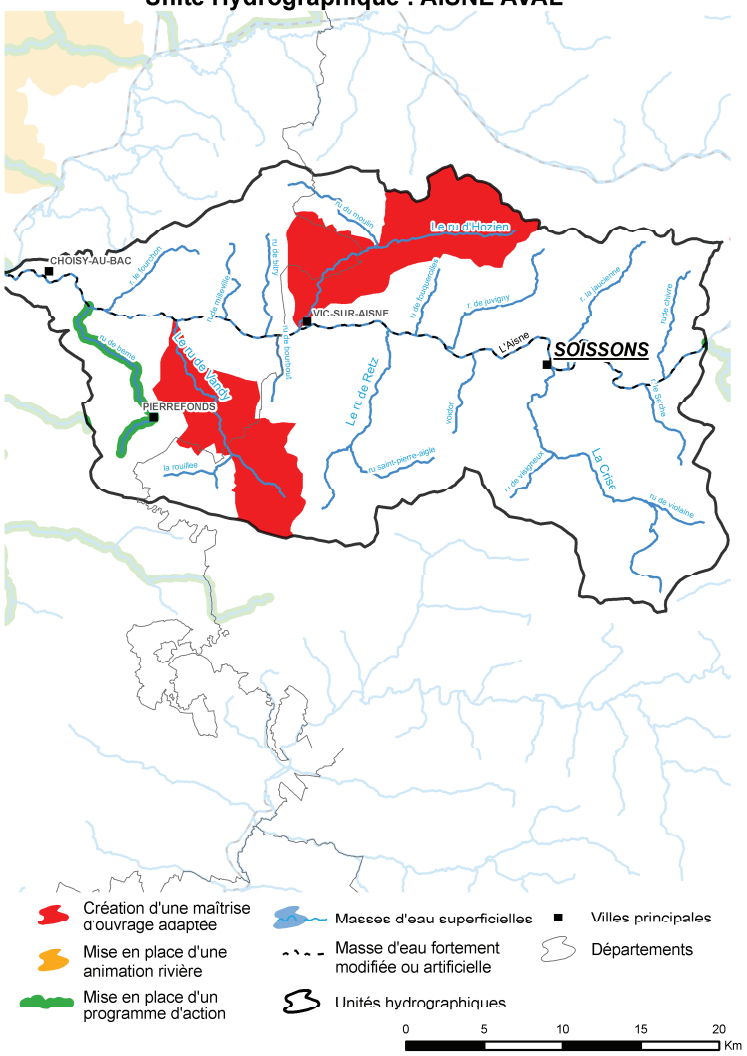

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Octobre_2012

- ***Préservation des zones humides***

Le lit majeur de la vallée de l'Aisne, mité par l'extraction de granulats alluvionnaires, est d'autant altéré pour la qualité de ses milieux humides. Le secteur le plus impacté se situe en amont et en aval de la ville de Soissons qui se présente comme un damier de plans d'eau.

Le ru de Berne, affluent rive gauche de l'Aisne, recèle des milieux humides connexes d'une grande richesse écologique malgré les fortes menaces liées à l'urbanisation. Les étangs Saint Pierre alimentés par le ru, fortement fréquentés et non gérés de façon traditionnelle, ne représentent cependant plus un grand intérêt écologique.

Hormis le ru de Berne, l'ensemble des affluents de l'Aisne est cité comme d'intérêt uniquement pour l'intérêt piscicole du lit mineur. Il serait important de développer la connaissance de ce territoire pour en identifier les intérêts potentiels de préservation, gestion ou restauration.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

La pression de prélèvement peut être forte et impacter certaines têtes de bassin. La connaissance des impacts est cependant très lacunaire et devrait faire l'objet d'une acquisition de connaissance.

GOUVERNANCE

Le Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Oise Aisne Soissonnaises (SEPOAS) regroupant deux communautés de communes (canton d'Attichy et Vallées de l'Aisne) a porté la mise en œuvre d'un contrat rural pour l'eau entre 2002 et 2007 sur son territoire. Une politique d'animation serait à encourager pour la restauration des milieux aquatiques de l'Unité Hydrographique.

Unité Hydrographique : AISNE AVAL

AISNE AVAL

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR211	l'aisne	FRHR211-H1600650	ru de chivre	FRHR211-H1601100	r. le serche	FRHR211-H1605000	r. la jaucienne	FRHR211-H1620700	voidon
FRHR211-H1623000	r. de juvigny	FRHR211-H1624000	ru de fouquerolles	FRHR211-H1660750	ru de bourbout	FRHR211-H1662000	ru de bitry	FRHR211-H1662100	ru de milleville
FRHR211-H1683000	r. le fourchon	FRHR211-H1684000	ru de berne	FRHR212	la crise	FRHR212-H1610900	ru de violaine	FRHR212-H1611550	ru de visigneux
FRHR213	le ru de retz	FRHR213-H1633000	ru saint-pierre-aigle	FRHR214	le ru d'hozien	FRHR214-H1651150	ru du moulin	FRHR215	le ru de vandy
FRHR215-H1673150	la rouillee								

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
AUTRECHES	60	FRHR214	le ru d'hozien		P1	Travaux de réhabilitation
BAGNEUX	02	FRHR214	le ru d'hozien		P1	Travaux de réhabilitation
BIEUXY	02	FRHR214	le ru d'hozien		P1	Travaux de réhabilitation
BRAYE	02	FRHR211-H1605000	r. la jaucienne		P1	Travaux de réhabilitation
CHELLES	60	FRHR215	le ru de vandy		P1	Travaux de réhabilitation
CLAMECY	02	FRHR211-H1605000	r. la jaucienne		P1	Travaux de réhabilitation
COURTIEUX	60	FRHR211-H1660750	ru de bourbout		P1	Travaux de réhabilitation
DOMMIERS	02	FRHR213-H1633000	ru saint-pierre-aigle		P1	Travaux de réhabilitation
EPAGNY	02	FRHR214	le ru d'hozien		P1	Travaux de réhabilitation
FONTENOY	02	FRHR211	l'aisne		P1	Travaux de réhabilitation
LAFFAUX	02	FRHR211-H1600650	ru de chivre		P1	Travaux de réhabilitation
MARGIVAL	02	FRHR211-H1605000	r. la jaucienne		P1	Travaux de réhabilitation
MONTIGNY-LENGRAIN	02	FRHR211-H1660750	ru de bourbout		P1	Travaux de réhabilitation
MORSAIN	02	FRHR214-H1651150	ru du moulin		P1	Travaux de réhabilitation
NAMPCEL	60	FRHR214-H1651150	ru du moulin		P1	Travaux de réhabilitation
NEUVILLE-SUR-MARGIVAL	02	FRHR211-H1605000	r. la jaucienne		P1	Travaux de réhabilitation
NOUVRON-VINGRE	02	FRHR214	le ru d'hozien		P1	Travaux de réhabilitation
RETHEUIL	02	FRHR215-H1673150	la rouillee		P1	Travaux de réhabilitation
SACONIN-ET-BREUIL	02	FRHR211-H1620700	voidon		P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY	02	FRHR214	le ru d'hozien		P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-PIERRE-AIGLE	02	FRHR213-H1633000	ru saint-pierre-aigle		P1	Travaux de réhabilitation
SERCHES	02	FRHR211-H1601100	r. le serche		P1	Travaux de réhabilitation
TAILLEFONTAINE	02	FRHR215-H1673150	la rouillee		P1	Travaux de réhabilitation
TARTIERS	02	FRHR211-H1624000	ru de fouquerolles		P1	Travaux de réhabilitation
TERNY-SORNY	02	FRHR211-H1605000	r. la jaucienne		P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
ACY	02	FRHR211-H1601100	r. le serche		P1	Finalisation de l'action
ATTICHY	60	FRHR211	l'aisne	ATTICHY 2400	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
CUISY-EN-ALMONT	02	FRHR211-H1623000	r. de juvigny		P1	Finalisation de l'action
LEURY	02	FRHR211-H1623000	r. de juvigny		P1	Finalisation de l'action
MERCIN-ET-VAUX	02	FRHR211-H1620700	voidon		P1	Finalisation de l'action

Unité Hydrographique : AISNE AVAL

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
MORTEFONTAINE	02	FRHR215	le ru de vandy		P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
OSLY-COURTIL	02	FRHR211-H1623000	r. de juvigny		P1	Finalisation de l'action
PASLY	02	FRHR211	l'aisne		P1	Finalisation de l'action
SAINT-ETIENNE-ROILAYE	60	FRHR215	le ru de vandy		P1	Finalisation de l'action
SERMOISE	02	FRHR211	l'aisne	SERMOISE	P1	Finalisation de l'action
SOISSONS (POMMIERS)	02	FRHR211	l'aisne	SOISSONS (POMMIERS)	P1	Finalisation de l'action
VAUXBUIN	02	FRHR212	la crise		P1	Finalisation de l'action
VAUXREZIS	02	FRHR211-H1623000	r. de juvigny		P1	Finalisation de l'action

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
AMBLENY	02	FRHR213	le ru de retz	AMBLENY 1200	P2	Reconstruction de STEP
BUCY-LE-LONG	02	FRHR211	l'aisne	BUCY LE LONG 2000	P2	Reconstruction STEP.
CHIVRES-VAL	02	FRHR211-H1600650	ru de chivre	CHIVRES VAL	P1	Traitement des eaux usées.
CUISE-LA-MOTTE	60	FRHR211	l'aisne	CUISE LA MOTTE 10000	P2	Reconstruction STEP.
MISSY-SUR-AISNE	02	FRHR211-H1600650	ru de chivre	MISSY SUR AISNE	P1	Traitement des eaux usées.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
SOISSONS (POMMIERS)	02	FRHR211	l'aisne	P1	Travaux pluvial.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BUCY LE LONG	02	FRHR211	l'aisne	TEREOS	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
SOISSONS	02	FRHR211	l'aisne	CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE SOISSONS	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
VILLENEUVE ST GERMAIN	02	FRHR211	l'aisne	BAXI SA	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
SOISSONS	02	FRHR211	l'aisne	BSL PIPES &FITTINGS	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BUCY LE LONG	02	FRHR211	l'aisne	TEREOS	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
BUCY LE LONG	02	FRHR211	l'aisne	TEREOS	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
CUISE LA MOTTE	60	FRHR211	l'aisne	CLARIANT SPECIALTY FINE CHEMICALS	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

Unité Hydrographique : **AISNE AVAL**

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
SOISSONS	02	FRHR211	l'aisne	BSL PIPES &FITTINGS	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
SOISSONS	02	FRHR211	l'aisne	BSL PIPES &FITTINGS	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
SOISSONS	02	FRHR211	l'aisne	Activités économiques de l'agglomération de Soissons	P4	☑	Actions groupées pour les activités économiques au niveau des substances dangereuses

Unité Hydrographique : **AISNE AVAL**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	02	01066X0101/P	PUITS P1	☐ SDAGE 3	P3
VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	02	01066X0116/P	PUITS 22 B	☐ SDAGE 3	P3

Unité Hydrographique : **AISNE AVAL**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR211	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE11257	☑	Aménagement de l'ouvrage de Fontenoy
FRHR214	le ru d'hozien	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le ru d'Hozier à l'échelle de la masse d'eau
FRHR213	le ru de retz	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le ru de Retz à l'échelle de la masse d'eau
FRHR215	le ru de vandy	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le ru de Vandy à l'échelle de la masse d'eau
FRHR211-H1620700	voidon	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement du moulin de Voidon
FRHR211	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE14219	☑	Aménagement de l'ouvrage de Couloisy
FRHR211	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE21589	☑	Aménagement de l'ouvrage de Villeneuve Saint Germain
FRHR213	le ru de retz	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE22126	☑	Aménagement de l'ouvrage de Fontenoy
FRHR211	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE14261	☑	Aménagement de l'ouvrage de Hérant
FRHR213	le ru de retz	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE54928	☑	Aménagement de l'ouvrage de Laversine
FRHR213	le ru de retz	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE22123	☑	Aménagement de l'ouvrage de Pontarcher
FRHR211	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE10020	☑	Aménagement de l'ouvrage de Vauxrot
FRHR211	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE11268	☑	Aménagement de l'ouvrage de Vic sur Aisne
FRHR211	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE13831	☑	Aménagement de l'ouvrage de Choisy au Bac

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR215	le ru de vandy		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente à l'échelle du bassin du ru de Vandy
FRHR214	le ru d'hozien		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente à l'échelle du bassin du ru d'Hozien

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR211	l'aisne		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Restauration de frayères à brochets sur l'Aisne

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CUISE-LA-MOTTE	60	FRHR211	l'aisne	CUISE LA MOTTE	10000	P4	Action de connaissance à mener
POMMIERS	02	FRHR211	l'aisne	POMMIERS (SOISSONS)	80000	P4	Action de connaissance à mener
SOISSONS (POMMIERS)	02	FRHR211	l'aisne	SOISSONS (POMMIERS)		P4	Action de connaissance à mener

Fiche UH – AISNE MOYENNE (VO 4)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Aisne moyenne couvre une superficie de 1 734 km^2, parcourue par 1 453 km de cours d'eau, et compte environ 46 100 habitants. Le territoire est majoritairement rural, et occupé à plus des 2/3 de sa superficie par des cultures. Le Nord-est du territoire est bordé par des zones de forêts (forêt de Signy-l'Abbaye, forêt d'Argonne) pour près de 11% de la superficie de l'UH, ainsi que de nombreuses zones de prairies pour près de 16% de la superficie de l'UH. Les villes de Rethel et Vouziers regroupent un quart de la population de l'UH.

L'Unité Hydrographique Aisne moyenne compte 36 masses d'eau, dont l'Aisne, la Fournelle, le ruisseau de Saulces, la Retourne, et le canal latéral de l'Aisne et des Ardennes. Environ la moitié des masses d'eau de l'UH ont un objectif de bon état écologique fixé à 2015, l'autre moitié à 2021. On notera les exceptions du ruisseau de Saulces, ayant un objectif de bon état écologique et chimique fixé à 2027, et le canal latéral de l'Aisne et des Ardennes, ayant un objectif de bon potentiel écologique fixé à 2015. Les masses d'eau de l'UH ont un objectif de bon état chimique fixé à 2015 (47%) ou 2021 (50% des masses d'eau), à l'exception du ruisseau de Saulces qui a un objectif de bon état chimique repoussé à 2027.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, seules 8 masses d'eau atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique (soit 22% des masses d'eau de l'unité). La qualité chimique était estimée dégradée sur la très grande majorité des masses d'eau où un état a pu être attribué.

Globalement la qualité écologique sur cette unité est moyenne. Certaines masses d'eau sont plus dégradées (Muette) ou ont présenté des qualités mauvaises (Fournelle). La qualité physico-chimique est à améliorer en particulier sur la Dyonne, affluent du Plumion (R204), la Fournelle (R200) et le ruisseau de Saulces (R 201).

La qualité chimique est mauvaise sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. Les familles de polluants retrouvés concernent les HAP et les phtalates. Sont observés également des trichlorobenzènes (Fournelle, Aisne, Vaux, Retourne) et du mercure (Aisne). L'Aisne (R199) est par ailleurs impactée par la présence de pesticides, et de métaux que ce soit sur les paramètres imposés par la DCE ou non. Plusieurs affluents de l'Aisne sont affectés par des pesticides (Retourne, Fournelle, Vaux) ainsi que des métaux.

Les principaux enjeux de cette unité sont la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur les affluents qui ont souvent été très aménagés ainsi que la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (vallée de l'Aisne, zones humides de la Retourne). La Retourne présente globalement une bonne qualité mais reste pénalisée par une problématique de continuité écologique.

L'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau les plus dégradés (Fournelle, Dyonne…) et la maîtrise de l'assainissement non collectif sur les zones les plus impactantes du bassin doivent également être réalisées.

Qualité eau souterraine

La qualité de la masse d'eau souterraine 3207 est globalement mauvaise, de façon avérée pour le paramètre nitrate et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables.

La masse d'eau souterraine 3305 est fragile (milieu karstique) et doit faire l'objet d'une attention pour la réduction des intrants.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE

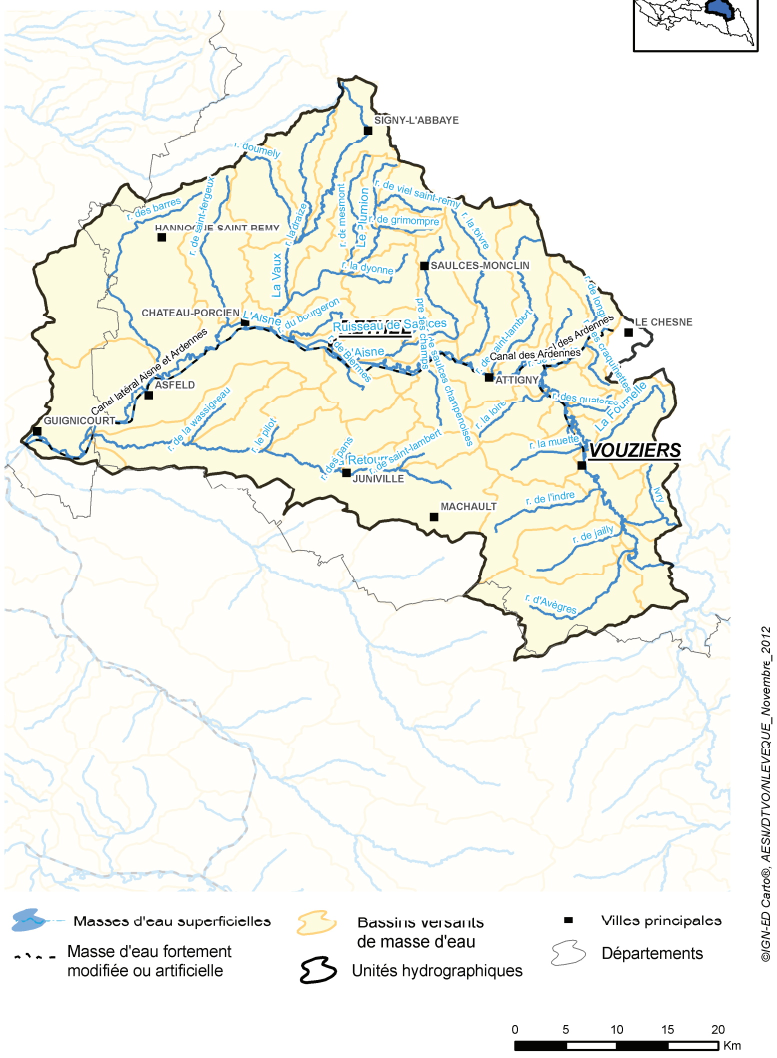

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE

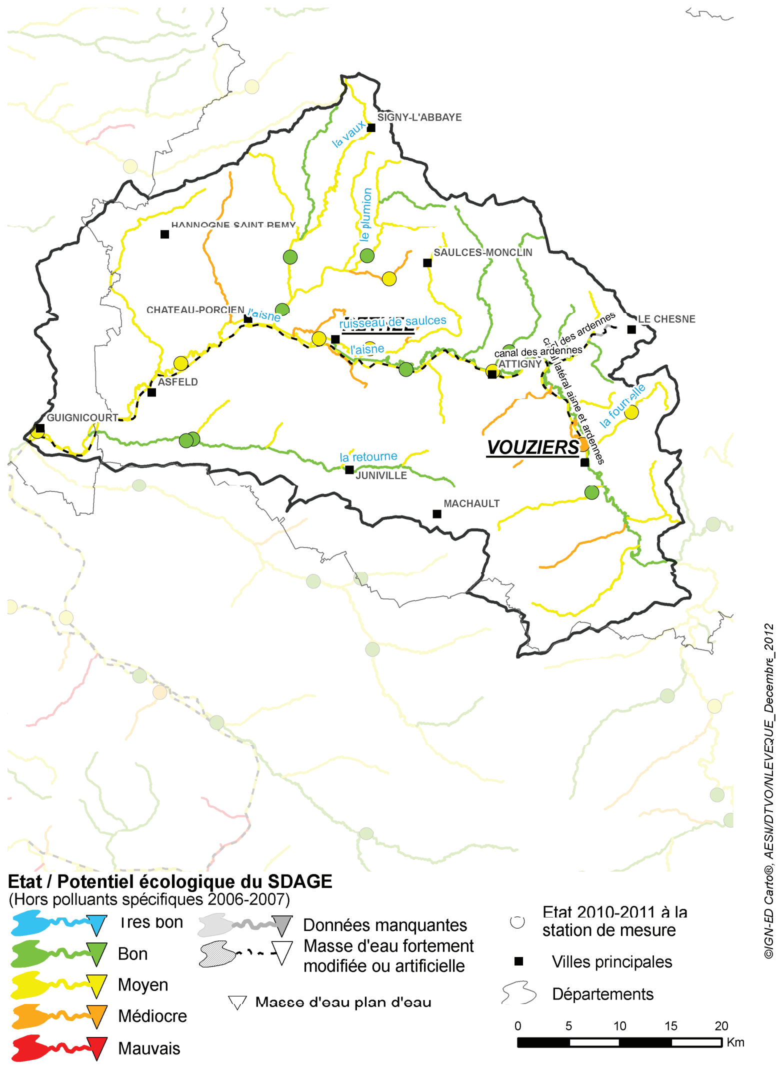

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Aisne Moyenne présente des caractéristiques essentiellement rurales avec un habitat majoritairement dispersé. Seules les principales communes de l'UH telles que Rethel, Vouziers ou Attigny, disposent d'un système d'assainissement collectif. L'assainissement non collectif occupe donc une place prépondérante et la mise en conformité des installations devra permettre l'amélioration de la qualité du milieu naturel sur les têtes de bassin dans le cadre des priorités du PTAP.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis l'émergence de projets de reconstruction de stations de traitement des eaux usées telles que la nouvelle station de Guignicourt (5100 E.H.) anciennement non conforme DERU ou encore celle de Vouziers (6000 E.H.) anciennement non conforme DCE.
D'autres stations auront également pu être réhabilitées sur cette UH mais les efforts devront être poursuivis au Xème programme sur plusieurs stations vieillissantes ou dont le traitement n'est pas adapté au regard de la DCE. On pourra notamment citer la station d'Amagne.

Le IXème programme aura aussi permis de fiabiliser les systèmes de collecte des eaux usées, avec la réalisation d'études diagnostic poursuivies par des travaux de réhabilitation de réseaux tels que sur la zone de collecte et d'épuration de la nouvelle station de traitement de Vouziers.

Dans le cadre du Xème programme, il est indispensable de poursuivre cet effort sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés. Ainsi, à titre d'exemple, les travaux de réhabilitation de la zone de collecte de Rethel seront prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.
L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans ce contexte rural qui concerne la quasi-totalité de l'U.H. Dans le cadre du IXème programme, un vaste projet concernant les contrôles, les études préalables à la mise en place de l'assainissement non collectif ainsi que les travaux de réhabilitation ont été engagés notamment et à titre d'exemple sur les Communautés de Communes des Crêtes Préardennaises, des plaines du Porcien ou du Rethélois. Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur l'ensemble de l'UH pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.
L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

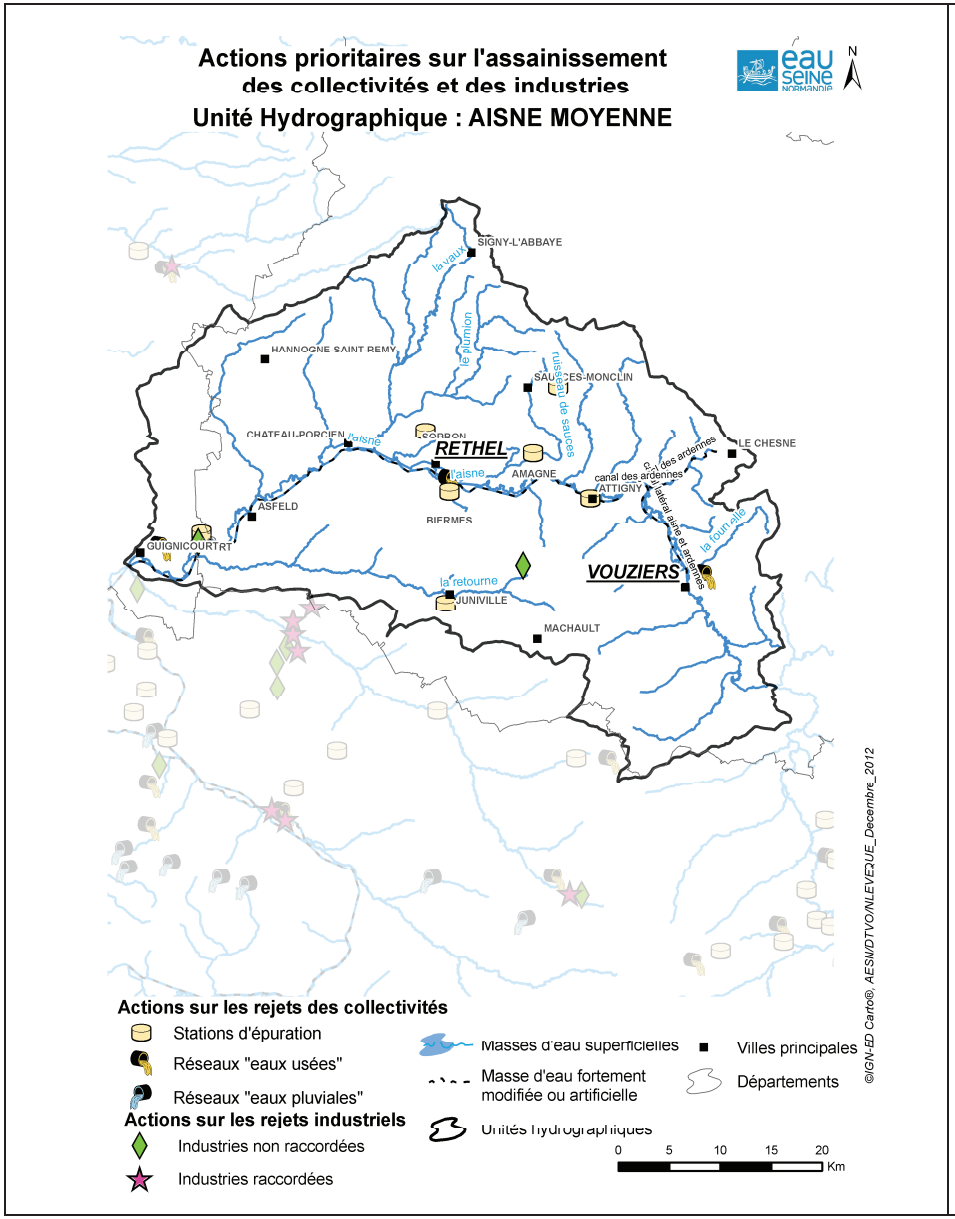
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE
SIGNY-L'ABBAYE
HANNOGNE SAINT REMY
SAULCES-MONCLIN
CHATEAU-PORCIEN
RETHEL
AMAGNE
ATTIGNY
LE CHESNE
ASFELD
BIERMES
GUIGNICOURT
VOUZIERS
JUNIVILLE
MACHAULT
la retourne
la vaux
le plumion
ruisseau de sauces
l'aisne
canal des ardennes
la fourmelle
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

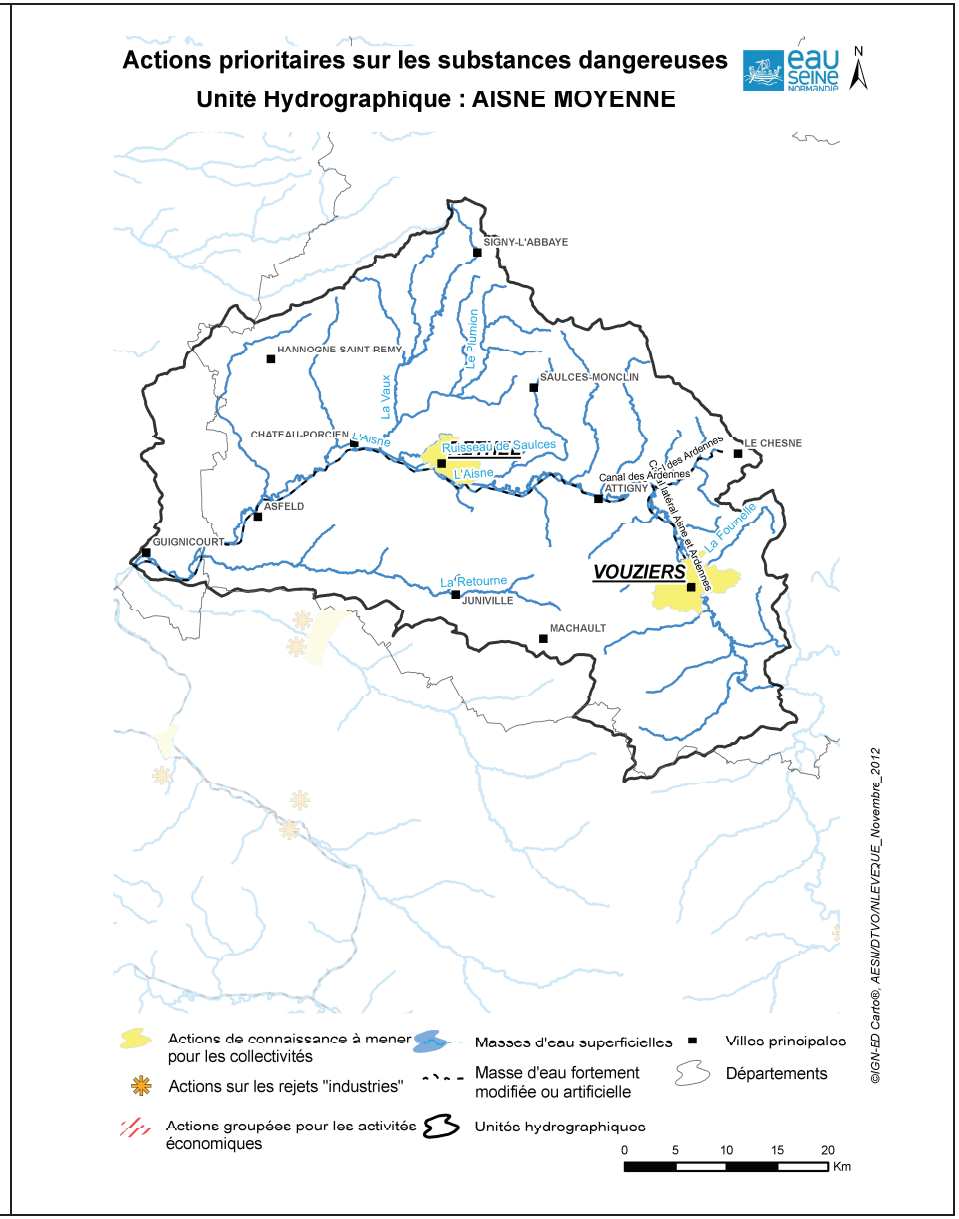
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE
SIGNY-L'ABBAYE
HANNOGNE SAINT REMY
SAULCES-MONCLIN
CHATEAU-PORCIEN
LE CHESNE
ASFELD
GUIGNICOURT
VOUZIERS
JUNIVILLE
MACHAULT
La Retourne
La Vaux
Le Plumion
L'Aisne
Ruisseau de Saulces
Canal des Ardennes
La Fourmelle
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

- ***Eau pluviale des collectivités***

Sur les communes présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie, il sera nécessaire de poursuivre les actions visant à réduire les rejets urbains impactants liés au ruissellement ou au mauvais calage des ouvrages de régulation des réseaux d'eau usées. Néanmoins aucune collectivité n'a pu être recensée à ce stade comme potentiellement impactante au titre d'une action pluviale.

L'utilisation des pesticides par les collectivités à proximité des cours d'eau peut avoir un impact significatif sans prise en compte des zones d'écoulement des eaux pluviales. Aucune démarche telle que les plans de désherbage ou l'acquisition de matériel alternatif n'a été engagée à ce jour sur le territoire pour limiter les risques de pollutions.

- ***Industries et artisanats***

Cette Unité Hydrographique est fortement marquée par la présence d'activités industrielles sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau principal, l'Aisne. On note une nette prédominance du secteur agroalimentaire, ainsi que la présence de trois sites relatifs à la production de papier et de carton. Les secteurs de la mécanique (matériel agricole) et de la récupération de métaux sont aussi représentés. L'ensemble de ces sites subissent régulièrement de nombreuses évolutions de la production pour s'adapter aux contraintes de leurs clients.

Les pressions polluantes d'origines industrielles sont en grande partie constituées de matières organiques, d'azote et de phosphore provenant des activités agroalimentaires et papetières. Les sites de récupération de métaux pourraient aussi être à l'origine de rejets dégradant l'état des masses d'eau.

Au cours du IXème programme l'attention s'est portée sur l'ensemble des secteurs cités ci-dessus. Parmi les actions emblématiques, on peut mentionner l'amélioration du traitement du plus gros site agroalimentaire de l'UH situé à l'amont, ainsi que sur un site du secteur papetier.

Les efforts au cours du Xème programme devront se poursuivre concernant l'amélioration du traitement des secteurs agroalimentaires et papetier. Une attention particulière sera portée sur l'amélioration du traitement de la papeterie d'Evergnicourt.
De nombreux petits rejets, directs ou indirects, provenant d'activités non-domestiques (hors agricole) existent sur ce territoire, mais ils sont aujourd'hui mal connus en raison de leur dispersion. Ils nécessiteront également une attention particulière.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3214 : Albien-Néocomien libre entre Ornain et limite de district
- 3207 : Craie de Champagne nord
- 3305 : Calcaires kimméridgien-oxfordien karstiques Nord-Est du District (entre Ornain et limite de district)

101 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 30 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 43% au paramètre nitrates et 57% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 8 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.
Le forage des Baussières à Château Porcien est identifié au titre du Grenelle. Son programme d'actions a été finalisé.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Les aires d'alimentation délimitées représentent une surface d'action potentielle de 2800 ha et une centaine d'agriculteurs. Une première contractualisation a été engagée pour l'année 2012. Une attention particulière doit être portée sur l'Unité Hydrographique pour faire émerger une véritable dynamique de préservation de la ressource.

- ***Transfert des pollutions diffuses agricoles***

Au niveau de la réduction des pollutions ponctuelles, dans les communes de La Selve (02) et d'Avaux (08), deux aires de remplissage de pulvérisateurs collectives ont été installées et sont utilisées par une vingtaine d'agriculteurs. Ces plateformes servent également pour la communication sur la gestion des pollutions ponctuelles dans les deux départements concernés.

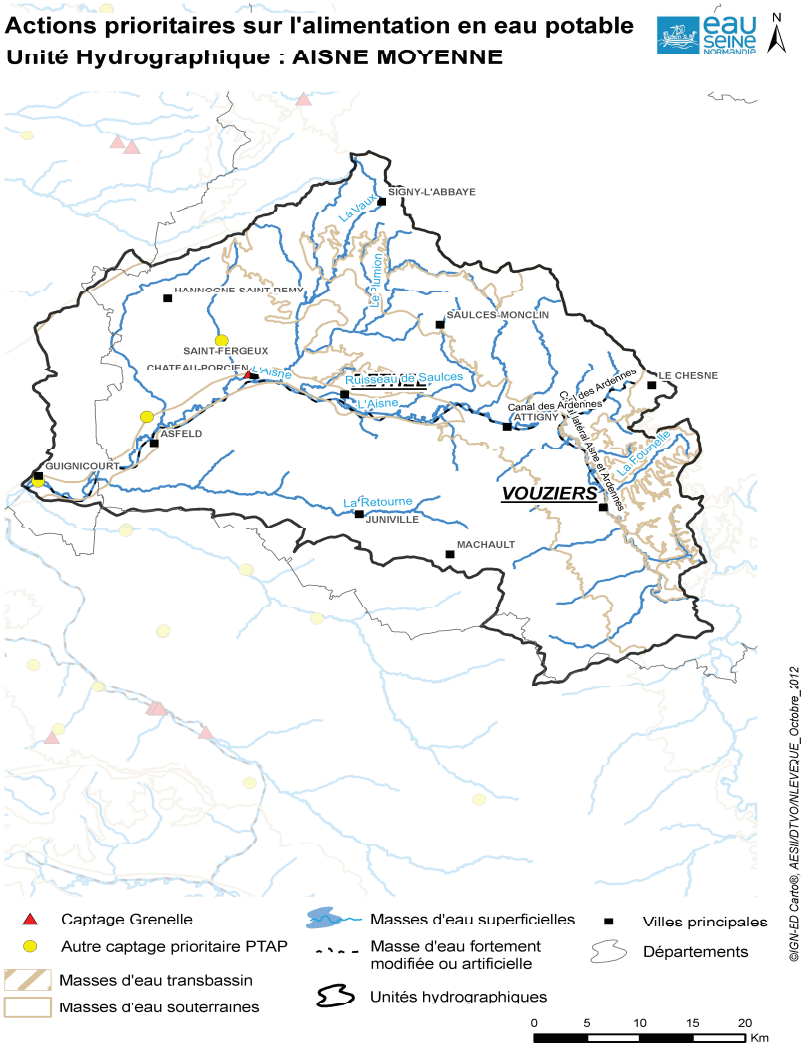

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs études de faisabilité A.E.P. ont été engagées à petite échelle. Cette démarche devra être poursuivie en adoptant une vision plus large qui permettra d'avoir un outil d'aide à la décision quant aux choix d'orientation de gestion de l'eau destinée à la consommation.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable.
Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
L'accent doit être porté sur la démultiplication des actions de préservation de la ressource (étude BAC, mise en œuvre de plans d'action,…) sur l'ensemble de cette Unité Hydrographique. Les captages les plus stratégiques devront être faire l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre de ce PTAP, les captages de Guignicourt et Asfeld doivent notamment élaborer un plan d'action. Les actions sur le captage Grenelle de Château Porcien doivent être poursuivies.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

La partie amont du cours de l'Aisne présente un habitat naturel et diversifié, excepté entre Attigny et Givry sur Aisne et entre Thugny-Trugny et Château Porcien où la rivière a été rectifiée lors de la construction du Canal des Ardennes. Ce tronçon de l'Aisne est particulièrement riche et intéressant sur le plan écologique et halieutique notamment du fait de ses nombreuses noues, bras morts et zones inondables particulièrement favorables à la vie piscicole.
En aval de Château Porcien, le lit a conservé une certaine sinuosité et comporte encore des annexes hydrauliques favorables au peuplement piscicole. Malheureusement, l'extension des cultures réalisée aux dépens des zones humides du lit majeur impacte la qualité du milieu. Elle est souvent déclassée notamment en raison des fortes concentrations en matières en suspension, favorisées de surcroît par l'instabilité des berges. De plus, la présence de barrages cloisonne les tronçons et rend difficile la libre circulation des poissons bien que cette rivière soit classée au titre des migrateurs.

La qualité des affluents de l'Aisne est souvent très impactée par des aménagements hydrauliques (rectifications de cours d'eau comme sur la Loire, nombreux ouvrages hydrauliques) qui ont fortement altéré la qualité des milieux.
- La Fournelle subit des étiages sévères pour sa partie amont. Cet état ajouté aux rejets qui y sont observés ne permet pas le développement des populations piscicoles. Plus en aval, la Fournelle présente un intérêt pour les poissons issus de l'Aisne.
-Le ruisseau de Saulces est relativement préservé sur sa partie amont (favorable à la reproduction des salmonidés). Le piétinement des bovins sur ce secteur provoque un colmatage des zones de frayères. La présence de trois ouvrages infranchissables interdit la migration des géniteurs. En aval, à partir du

déversoir du canal de Panama et jusqu'à Coucy, le cours d'eau est artificiel (absence d'habitat). En aval de Coucy, on retrouve un lit naturel avec un habitat diversifié.
-La Vaux est une rivière dont la qualité de l'eau et l'habitat sont relativement préservés. Le principal problème affectant la Vaux est celui posé par les barrages qui jalonnent son cours. La plupart sont infranchissables et entravent la libre circulation des poissons ce qui réduit d'autant plus les possibilités de frai de la truite sur sa partie amont et ses affluents situés en tête de bassin.
Son affluent, le Plumion, est de bonne qualité au niveau de la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye avec un chevelu constitué d'un ensemble d'affluents présentant des eaux fraîches, bien oxygénées et très faiblement minéralisées. L'aval du cours d'eau (après la confluence avec la Dyonne) a subi des travaux de recalibrage en 1965-1966 lié au drainage. L'impact de ces travaux est encore visible aujourd'hui occasionnant des problèmes de stabilité des berges et une grande monotonie.
- La Retourne, qui n'a pas subi de dégradations irréversibles tant sur le plan physique que biologique, est en bon état. Les zones de reproduction de la truite se situent essentiellement sur la partie amont de la rivière. L'accès à ces frayères est malheureusement entravé par de nombreux barrages qui empêchent la libre circulation du poisson. Quelques étangs jalonnent le lit majeur dont les connexions avec le cours d'eau sont susceptibles de poser problème.

Les travaux d'entretien et de restauration de l'Aisne domaniale non navigables sont menés par l'Entente Oise-Aisne.
La maîtrise d'ouvrage sur les affluents de l'Aisne est assurée par des ASA, lorsqu'elles existent. Ces dernières réalisent maintenant des actions de restauration du milieu : recharge granulométrique, banquettes, déflecteurs, radiers ... Beaucoup d'affluents ne sont cependant pas encore gérés ce qui ne permet pas de mener des actions de restauration et la maîtrise d'ouvrage est à fortement développer sur cette Unité Hydrographique. Huit ouvrages sont identifiés au titre du Grenelle sur le territoire, sept étant sur la Retourne, le dernier étant sur l'Aisne (barrage d'Evergnicourt).

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE

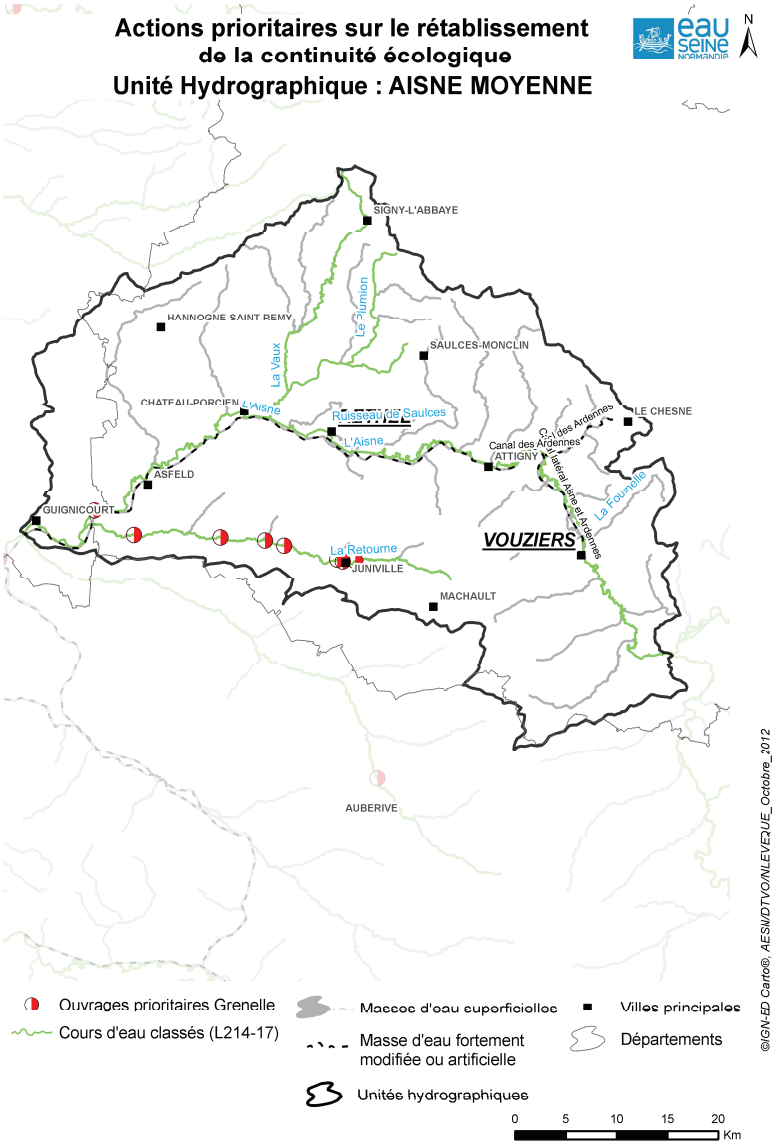

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE

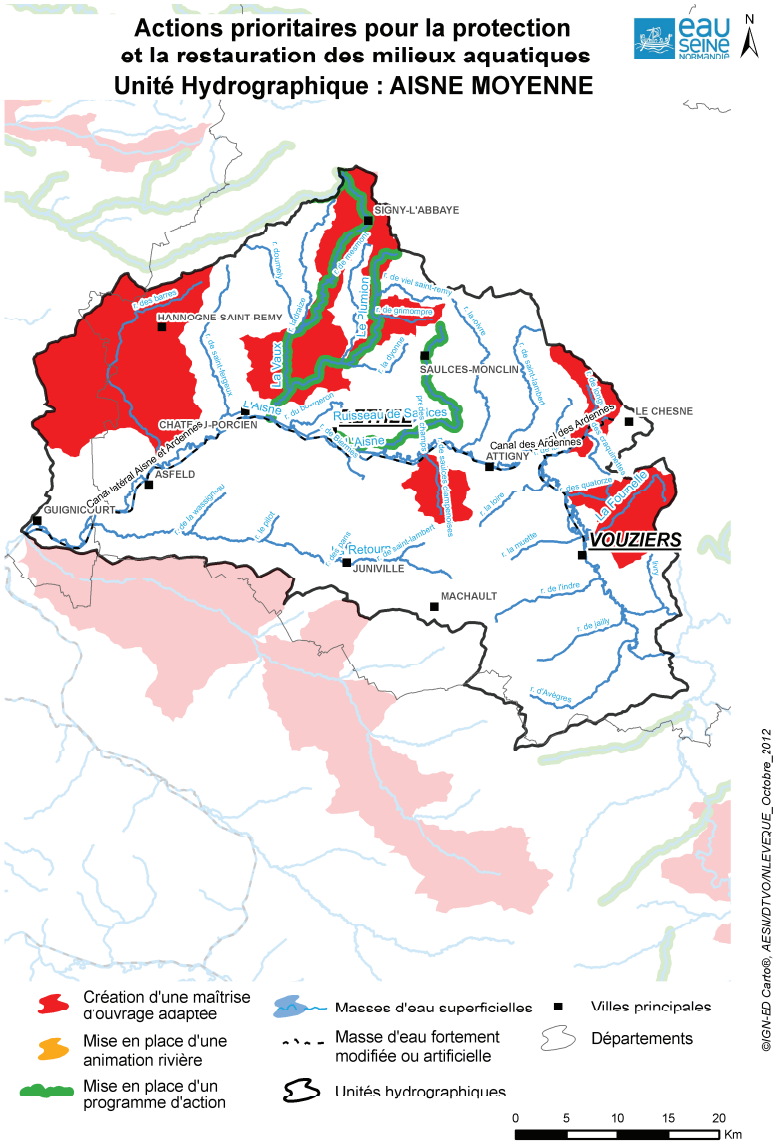

- ***Préservation des zones humides***

Au niveau de l'Unité Hydrographique, le lit majeur de l'Aisne, avec ces 12 000 hectares, constituent l'un des plus beaux ensembles alluviaux du Nord-Est de la France. Cette plaine alluviale comporte un système de noues, bras morts riches en espèces patrimoniales, qui présente des végétations amphibies, roselières, mégaphorbiaies et magnocariçaies. Les prairies de fauche et prairies pâturées sont bien représentées mais en voie de régression suite à l'intensification de l'élevage et à son abandon. L'amont de la vallée de Mouron à Rilly-sur-Aisne est le plus préservé, cultures et peupleraies étant peu représentées. Suite à la rectification de l'Aisne pour la création du Canal des Ardennes, le tronçon allant de Rilly jusqu'à Givry ne présente plus un grand intérêt, moins soumis aux inondations, et de fait davantage cultivé. En aval de Givry, le lit majeur s'élargit et présente encore, malgré les drainages et mises en culture récents, des ensembles intéressants. Les milieux boisés sont quant à eux menacés par la populiculture. En aval de Rethel, les cultures remplacent l'élevage, réduisant à quelques petits secteurs les milieux alluviaux originels.

En parallèle, peuvent être notés sur le territoire :

- à l'extrême Est du territoire, en rive droite de l'Aisne, au niveau d'Olizy-Primat et Vouziers des boisements humides de fond de vallée et suintements sur pentes typiques de l'Argonne ;
- proches de la confluence avec l'Aisne, les marais d'Avreges (tourbière alcaline) sur le ruisseau d'Avreges.
- la vallée de la Retourne avec la présence de quelques secteurs de marais alcalins et notamment le marais d'Houdilcourt.
- en rive droite de l'Aisne, drainée par de multiples affluents et reposant sur des terrains marneux à argileux, la région des Crêtes Préardennaises qui est propice aux zones humides. Celles-ci sont pourtant aujourd'hui en faible nombre ou en très mauvais état de conservation suite aux drainages et mises en culture des prairies humides, bien souvent associés au recalibrage des cours d'eau. Le potentiel de ce territoire est cependant faible excepté au niveau du Marais de Corny. En fond de vallée de la Foivre, ce marais d'environ 1000 hectares est encore en bon état de conservation.
- l'extrême nord du territoire qui jouxte la Thiérache et qui en est très proche d'un point de vue biogéographique. Il comporte un massif forestier d'envergure : le Massif de Signy-l'Abbaye où le réseau hydrographique est très dense. Les végétations des zones humides de fond de vallée, zones de sources, micro-tourbières sont d'une grande originalité.

Les actions qui sont en cours pour la préservation des milieux du bassin concernent principalement les prairies de l'Aisne où cependant peu de sites sont en gestion au regard des enjeux du territoire ainsi que le massif de Signy.
Au niveau des zones humides, il sera intéressant de :
- développer la veille et la maîtrise foncière des zones humides remarquables (vallée de l'Aisne et territoire des Crêtes Préardennaises) et d'identifier les autres zones humides remarquables de l'Unité Hydrographique,
- maintenir ou développer des pratiques extensives d'élevage
- de reconvertir des secteurs aujourd'hui en culture,
- de développer les démarches de délimitation et d'inventaires de zones humides pour intégration dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

L'Aisne Moyenne présente plusieurs territoires sensibles à la pression quantitative. Des assecs sont régulièrement observés. Parmi les cours d'eau sensibles, est noté plus particulièrement le cas de la Retourne, identifiée en zone à tension quantitative. Le territoire a déjà fait l'objet d'une modélisation. Il sera important de mieux identifier l'impact milieu des prélèvements pour potentiellement adapter la gestion de la ressource aux enjeux.

GOUVERNANCE

Un contrat porté par la communauté de communes des Crêtes pré ardennaises s'est achevé en 2011. Depuis 2012, une réflexion est menée pour aboutir à une programmation commune ambitieuse et concertée en intégrant d'autres collectivités et maîtres d'ouvrage des départements des Ardennes et de l'Aisne pour couvrir un bassin cohérent. Les problématiques « rivières » et « protection de la ressource » seront des enjeux de ce nouveau contrat.

Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR199	l'aisne	FRHR199-H1203000	r. d'avègres	FRHR199-H1204000	r. de jailly	FRHR199-H1211000	livry	FRHR199-H1216000	r. de l'indre
FRHR199-H1231000	r. la muette	FRHR199-H1233000	r. des quatorze	FRHR199-H1234000	r. la loire	FRHR199-H1241000	r. de lametz	FRHR199-H1241300	r. de longwe
FRHR199-H1246000	r. de saint-lambert	FRHR199-H1252000	r. la foivre	FRHR199-H1263000	r. de saulces champenois	FRHR200	la fournelle	FRHR201	ruisseau de saulces
FRHR201-H1271350	pre des champs	FRHR202A	l'aisne	FRHR519-H1280700	r. de biermes	FRHR202A-H128800	r. du bourgeron	FRHR202A-H134200	r. de saint-fergeux
FRHR202A-H135100	r. des barres	FRHR203	la vaux	FRHR203-H1317000	r. la draize	FRHR203-H1318000	r. doumely	FRHR204	le plumion
FRHR204-H1321000	r. de viel saint-remy	FRHR204-H1323000	r. de grimompre	FRHR204-H1325000	r. la dyonne	FRHR204-H1326000	r. de mesmont	FRHR205	la retourne
FRHR205-H1361000	r. de saint-lambert	FRHR205-H1362000	r. des pans	FRHR205-H1363000	r. le pilot	FRHR205-H1364000	r. de la wassigneau	FRHR199-H1241350	r. des craquinettes

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BARBY	08	FRHR202A-H1288000	r. du bourgeron		P1	Travaux de réhabilitation
BOURCQ	08	FRHR199-H1216000	r. de l'indre		P1	Travaux de réhabilitation
CHAPPES	08	FRHR203-H1318000	r. doumely		P1	Travaux de réhabilitation
CHARDENY	08	FRHR199-H1231000	r. la muette		P1	Travaux de réhabilitation
COULOMMES-ET-MARQUENY	08	FRHR199-H1234000	r. la loire		P1	Travaux de réhabilitation
DOUX	08	FRHR201	ruisseau de saulces		P1	Travaux de réhabilitation
FAISSAULT	08	FRHR204-H1323000	r. de grimompre		P1	Travaux de réhabilitation
GRANDCHAMP	08	FRHR204-H1326000	r. de mesmont		P1	Travaux de réhabilitation
GRIVY-LOISY	08	FRHR199-H1234000	r. la loire		P1	Travaux de réhabilitation
HAUTEVILLE	08	FRHR203	la vaux		P1	Travaux de réhabilitation
LALOBBE	08	FRHR203	la vaux		P1	Travaux de réhabilitation
LIRY	08	FRHR199-H1204000	r. de jailly		P1	Travaux de réhabilitation
LOR	02	FRHR202A-H1351000	r. des barres		P1	Travaux de réhabilitation
LUCQUY	08	FRHR201-H1271350	pre des champs		P1	Travaux de réhabilitation
MARS-SOUS-BOURCQ	08	FRHR199-H1231000	r. la muette		P1	Travaux de réhabilitation
MARVAUX-VIEUX	08	FRHR199-H1203000	r. d'avègres		P1	Travaux de réhabilitation
MONTHOIS	08	FRHR199-H1204000	r. de jailly		P1	Travaux de réhabilitation
MONT-SAINT-MARTIN	08	FRHR199-H1204000	r. de jailly		P1	Travaux de réhabilitation
NEUVILLE-DAY	08	FRHR199-H1241300	r. de longwe		P1	Travaux de réhabilitation
NOIRVAL	08	FRHR200	la fournelle		P1	Travaux de réhabilitation
NOVY-CHEVRIERES	08	FRHR204-H1325000	r. la dyonne		P1	Travaux de réhabilitation
PAUVRES	08	FRHR205-H1361000	r. de saint-lambert		P1	Travaux de réhabilitation
QUATRE-CHAMPS	08	FRHR200	la fournelle		P1	Travaux de réhabilitation
QUILLY	08	FRHR199-H1231000	r. la muette		P1	Travaux de réhabilitation
SAINTE-MARIE	08	FRHR199-H1216000	r. de l'indre		P1	Travaux de réhabilitation
SAULCES-CHAMPENOISES	08	FRHR199-H1263000	r. de saulces champenoises		P1	Travaux de réhabilitation
SEMIDE	08	FRHR199-H1216000	r. de l'indre		P1	Travaux de réhabilitation
SERAINCOURT	08	FRHR202A-H1342000	r. de saint-fergeux		P1	Travaux de réhabilitation
SERY	08	FRHR204	le plumion		P1	Travaux de réhabilitation
SON	08	FRHR203	la vaux		P1	Travaux de réhabilitation

Unité Hydrographique : AISNE MOYENNE

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
SORCY-BAUTHEMONT	08	FRHR201	ruisseau de saulces		P1	Travaux de réhabilitation
TOGES	08	FRHR200	la fournelle		P1	Travaux de réhabilitation
TOURCELLES-CHAUMONT	08	FRHR199-H1231000	r. la muette		P1	Travaux de réhabilitation
VAUX-CHAMPAGNE	08	FRHR199-H1263000	r. de saulces champenoises		P1	Travaux de réhabilitation
VIEL-SAINT-REMY	08	FRHR204-H1323000	r. de grimompre		P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
GUIGNICOURT	02	FRHR202A	l'aisne	GUIGNICOURT 3000	P1	Réhabilitation des réseaux sur l'ensemble de la zone de collecte de la station
RETHEL	08	FRHR202A	l'aisne	RETHEL 20000	P1	Réhabilitation des réseaux sur l'ensemble de la zone de collecte de la station.
VOUZIERS	08	FRHR199	l'aisne	VOUZIERS 10000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux et création de réseaux

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
AMAGNE	08	FRHR201	ruisseau de saulces	AMAGNE 800	P2	Reconstruction de la STEP
ATTIGNY	08	FRHR199	l'aisne	ATTIGNY 950	P2	Reconstruction STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BIERMES	08	FRHR199	l'aisne	BIERMES 300	P1	Diagnostic STEP / étude amélioration du rejet.
EVERGNICOURT	02	FRHR202A	l'aisne	EVERGNICOURT 650	P1	Diagnostic STEP / étude amélioration du rejet.
JUNIVILLE	08	FRHR205	la retourne	JUNIVILLE 1200	P1	Diagnostic STEP / étude amélioration du rejet.
SORBON	08	FRHR202A-H1288000	r. du bourgeron	SORBON 350	P1	Diagnostic STEP / étude amélioration du rejet.

Création de station d'épuration

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
SAULCES-MONCLIN	08	FRHR201	ruisseau de saulces	SAULCES MONCLINS	P1	Projet d'assainissement collectif

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
PAUVRES	08	FRHR205-H1361000	r. de saint-lamber	LUZEAL	P1	☐	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
EVERGNICOURT	02	FRHR202A	l'aisne	EVERBAL	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **AISNE MOYENNE**

PROTECTION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE (Schéma d'eau potable)

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Syndicat des Eaux du Sud Est				Mise en place d'un SDAEP Syndicat des Eaux du Sud Est

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
ASFELD	08	01082X0013/PAEP2	PUITS DE JUZANCOURT	☐ SDAGE 4	P3
GUIGNICOURT	02	01081X0107/F.AEP	PUITS	☐ SDAGE 4	P3
SAINT-FERGEUX	08	00857X0007/PAEP	JULIAUCOURT PUITS	☐ SDAGE 4	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
CHATEAU-PORCIEN	08	00858X0012/FAEP	BAUSSIERES FORAGE	☑	P3

Unité Hydrographique : **AISNE MOYENNE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR202A	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage d'Asfeld
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE3011	☑	Aménagement de l'ouvrage de Poilcourt
FRHR203	la vaux		Rétablissement de la continuité écologique	P1		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Vaux à l'échelle de la masse d'eau
FRHR199	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement du moulin Saint-Paul
FRHR204	le plumion		Rétablissement de la continuité écologique	P1		☐	Aménagement de l'ouvrage de Wagnon
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE1889	☑	Aménagement du barrage de l'Ecaille
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE53217	☑	Aménagement de l'ouvrage du moulin de Chatelet
FRHR199	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Biermes
FRHR199	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Givry
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE53212	☑	Aménagement de l'ouvrage de Juniville
FRHR199	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de la centrale hydroélectrique de Vouziers
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de l'ancien seuil à Mont Saint Remy
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE53215	☑	Aménagement de l'ouvrage de Neuflize
FRHR199	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Rethel
FRHR199	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Rilly
FRHR202A	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE1866	☑	Aménagement du barrage de la papèterie d'Evergnicourt
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE61538	☑	Aménagement de l'ouvrage du moulin de Lachut
FRHR205	la retourne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE3004	☑	Aménagement de l'ouvrage de Juniville

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR199-H1233000	r. des quatorze		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le Quatorze
FRHR200	la fournelle		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur la Fournelle
FRHR203	la vaux		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le bassin de la Vaux
FRHR202A-H1351000	r. des barres		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ruisseau des Barres
FRHR204	le plumion		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le Plumion
FRHR204-H1323000	r. de grimompre		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ruisseau de Grimompre
FRHR199-H1263000	r. de saulces champenoises		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ruisseau de Saulces Champenoises
FRHR199-H1241300	r. de longwe		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le Longwe

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR204	le plumion		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration (plantation, diversification des écoulements…) sur le Plumion
FRHR201	ruisseau de saulces		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration (plantation, diversification des écoulements…) sur la Saulces
FRHR203	la vaux		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Mise en place d'abreuvoirs sur la Vaux

GESTION QUANTITATIVE

Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Principe	Détails :
La Retourne		FRHR205	la retourne		Réflexion pour une prise en compte des milieux dans la gestion de la ressource (Retourne)

CONNAISSANCE

Unité Hydrographique : **AISNE MOYENNE**

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
RETHEL	08	FRHR202A	l'aisne	RETHEL	20000	P4	Action de connaissance à mener
VOUZIERS	08	FRHR199	l'aisne	VOUZIERS	10000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Aisne Moyenne				Nouvelle contractualisation à l'échelle de l'unité hydrographique

Fiche UH – AISNE VESLE SUIPPE (VO 5)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Aisne Vesle Suippe couvre une superficie de 2 956 km^2, et comprend 1 465 km de cours d'eau. Le territoire de l'UH est majoritairement agricole, et occupé à plus de 70% par des cultures, ainsi qu'à 20% par des massifs forestiers dont celui de la Montagne de Reims. Le territoire est également très marqué par l'influence de la métropole de Reims, vaste centre très urbain regroupant la majorité de la population de l'UH avec près de 300 000 habitants.

Le territoire de l'UH est un territoire vaste et contrasté :

- le bassin est coupé en deux d'un point de vue géologique et topographique, l'Est du bassin étant crayeux et de faible altitude, alors que l'Ouest du bassin est tertiaire et vallonné ;
- c'est ensuite un bassin agricole, caractérisé par une agriculture intensive dominante avec 76% de terres arables où sont cultivées essentiellement des céréales et des betteraves, de la vigne sur les coteaux de l'Ardre, de la Vesle et de la Loivre et, bien que moins développé sur le territoire, de l'élevage de bovins et volailles ;
- ce paysage est contrasté par l'important pôle urbain et industriel de Reims sur la Vesle, où les 2/3 de la population du territoire sont concentrés. D'autres pôles industriels importants sont également implantés sur la Suippe (Bazancourt) et sur l'Aisne (Guignicourt). Cette industrie est notamment caractérisée par de l'agro-alimentaire : sucreries, maisons de champagne,…

L'Unité Hydrographique Aisne Vesle Suippe comprend 40 masses d'eau, dont la masse d'eau du canal de l'Aisne à la Marne. Les principaux cours d'eau du territoire sont l'Aisne, la Vesle et la Suippe, cours d'eau crayeux affluents de l'Aisne sur sa rive gauche, ainsi que l'Ardre et la Miette. La majorité des masses d'eau de l'UH ont un objectif de bon état écologique fixé à 2015. Les reports de délai sont principalement pour la Vesle et ses affluents : la Vesle dans la proximité de Reims n'a qu'un objectif de bon potentiel fixé à 2021, tandis que ses affluents ont un objectif de bon état écologique fixé à 2021. L'objectif de bon état chimique est fixé selon les masses d'eau concernées à 2015 (42%) ou 2021 (57%).

3 canaux traversent également le bassin : le canal latéral à l'Aisne (alimenté par l'Aisne), le canal de l'Aisne à la Marne (alimenté par la Vesle), et le canal de l'Oise à l'Aisne (alimenté par l'Ailette et le pompage de Bourg et Comin).

L'impact de l'agglomération rémoise sur la Vesle, rivière à faible débit, ainsi que le besoin de structurer la gestion de l'eau sur le territoire, ont justifié la nécessité de mettre en place un SAGE, actuellement en cours de finalisation. Le périmètre de ce SAGE dépasse les limites de l'Unité Hydrographique Aisne Vesle Suippe en débordant sur l'UH Aisne moyenne au Nord.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, seules 8 masses d'eau de l'UH atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon ou très bon état écologique (soit 20% des masses d'eau de l'UH, hors plans d'eau). La qualité chimique était estimée dégradée sur la plus grande partie de l'UH.

La qualité est globalement moyenne ou mauvaise sur toute l'UH, mis à part la Vesle en amont de Reims et son affluent la Noblette ainsi que la Suippe, qui présentent une bonne qualité écologique. Le petit chevelu de cette masse d'eau est néanmoins à surveiller. La Vesle en aval de Reims apparaît particulièrement dégradée, sur les paramètres physico-chimiques comme biologiques. La qualité biologique est également peu satisfaisante sur l'Ardre. La Suippe, dont l'extrême-amont reste impacté par les rejets du camp militaire, semble s'améliorer nettement sur les dernières années. La qualité de l'Aisne est dégradée en particulier sur la biologie.

Concernant la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés concernent principalement des composés volatiles d'hydrocarbures puis des phtalates. Plus ponctuellement sont retrouvés d'autres substances (diphényléthers bromés, tricholorométhane). Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques dont des pesticides).
Cette unité présente beaucoup d'enjeux forts du fait de la diversité de son territoire (agglomération de Reims, secteur viticole,…). Les dégradations constatées de la qualité des cours d'eau nécessitent le renforcement de la collecte et du traitement des eaux usées de certaines agglomérations, dont le renforcement de la gestion des eaux pluviales de l'agglomération de Reims, la lutte contre l'érosion (Ardre), la restauration de la dynamique fluviale naturelle de la Vesle, la réduction voire la suppression de la présence de pesticides liée à des usages non agricoles dans les eaux de la Vesle en aval de Reims.

Les affluents de rive gauche de la Vesle s'écoulant dans le vignoble de la Montagne de Reims apparaissent comme les cours d'eau les plus dégradés de l'Unité Hydrographiques, au niveau des qualités écologique et chimique. La noue de Rilly est ainsi la masse d'eau présentant le plus grand nombre de polluants dépassant leurs normes de qualité environnementales de tout le territoire des Vallées d'Oise.

Qualité eau souterraine

La qualité de la masse d'eau souterraine 3207 est globalement mauvaise, de façon avérée pour les nitrates et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

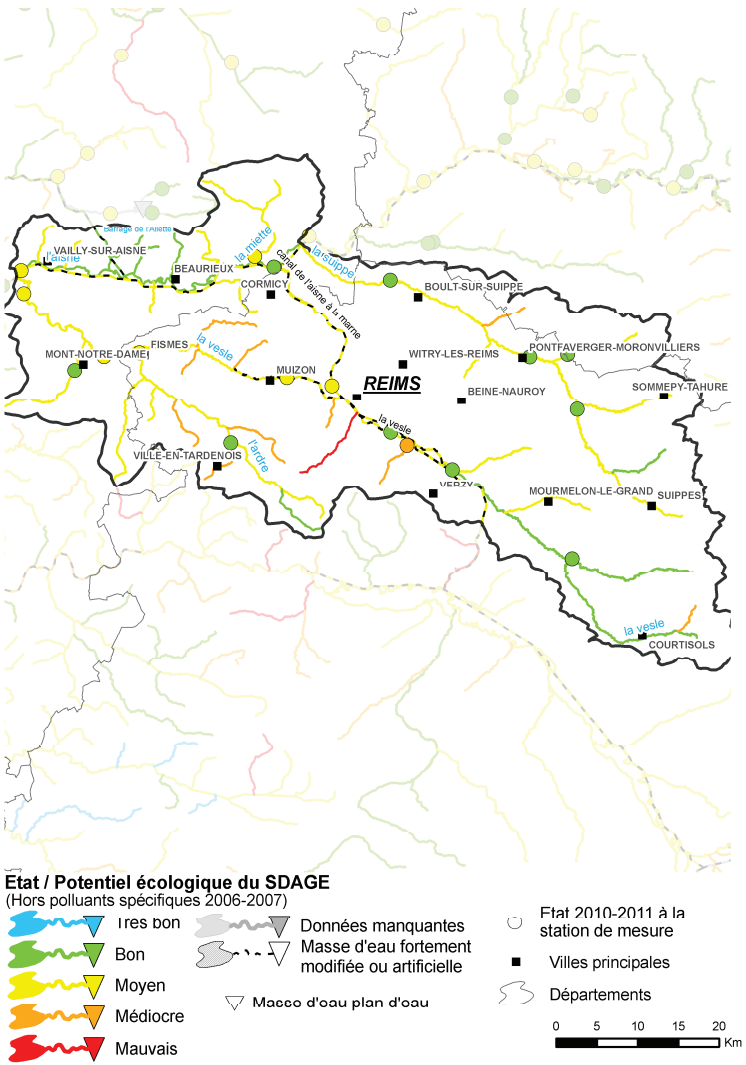

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Aisne Vesle Suippe se caractérise par un pôle urbain dense représenté par l'agglomération rémoise où se concentre 65% de la population. Le reste du territoire est essentiellement rural avec quelques bourgs placés le plus souvent le long des cours d'eau.
Les communes de plus de 1 000 habitants disposent toutes d'un réseau d'assainissement collectif raccordé à une station d'épuration communale ou intercommunale. Seulement 10% de la population est assainie en non collectif.
Les réseaux et les stations d'épuration, vieillissants, ont été fortement rénovés ces dernières années notamment en application de la Directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) mais des efforts doivent être consentis pour maintenir le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et réhabiliter les dernières stations d'épuration anciennes ou surchargées.

Environ 80% des communes ont créé leur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le diagnostic initial devra permettre de poursuivre la mise en conformité des installations non conformes pour les zones identifiées comme prioritaires dans le cadre de ce PTAP.

Assainissement collectif
Le IXème programme aura permis la fiabilisation, la réhabilitation et la mise en conformité par rapport à la DERU de plusieurs stations d'épuration impactantes sur cette UH (Bouy, Chamery, Courtisols, Les Mesneux, Ludes/Mailly-Champagne, Mourmelon-le-Grand, Suippes),
Les efforts devront être poursuivis dans le cadre du Xème programme avec la réhabilitation de stations d'épuration vieillissantes ou dont le traitement n'est pas conforme à la DCE (Bétheniville, Chambrecy, Faverolles-et-Coëmy, Fismes, Hermonvile, Ville-en-Tardenois, Witry-les-Reims).

Le IXème programme aura permis également de contribuer au développement de l'assainissement collectif (Aubilly, Bouilly, Branscourt, Courmas, Méry-Prémecy, Saint Euphraize et Clarizet) et de débuter un programme de fiabilisation des systèmes de collecte des eaux usées, avec la réalisation de diagnostics poursuivis de travaux pour les plus aboutis (Beaumont-sur-Vesle, Bétheniville, Ecueil, Muizon, Reims).

Dans le cadre du Xème programme, il est indispensable de poursuivre cet effort sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostic des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Pour les communes identifiées comme potentiellement impactantes dans le cadre du PTAP ou des études, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule à cette réflexion.

L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans le secteur rural pour les communes de moins de 1 000 habitants et l'habitat dispersé. Dans le cadre du IXème programme, les études préalables à la mise en place de l'assainissement non collectif ainsi que les travaux de réhabilitation qui en découlent ont été engagés (CC de la Région de Suippes). Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur l'ensemble de l'UH pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.

L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

Actions prioritaires sur l'assainissement des collectivités et des industries

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

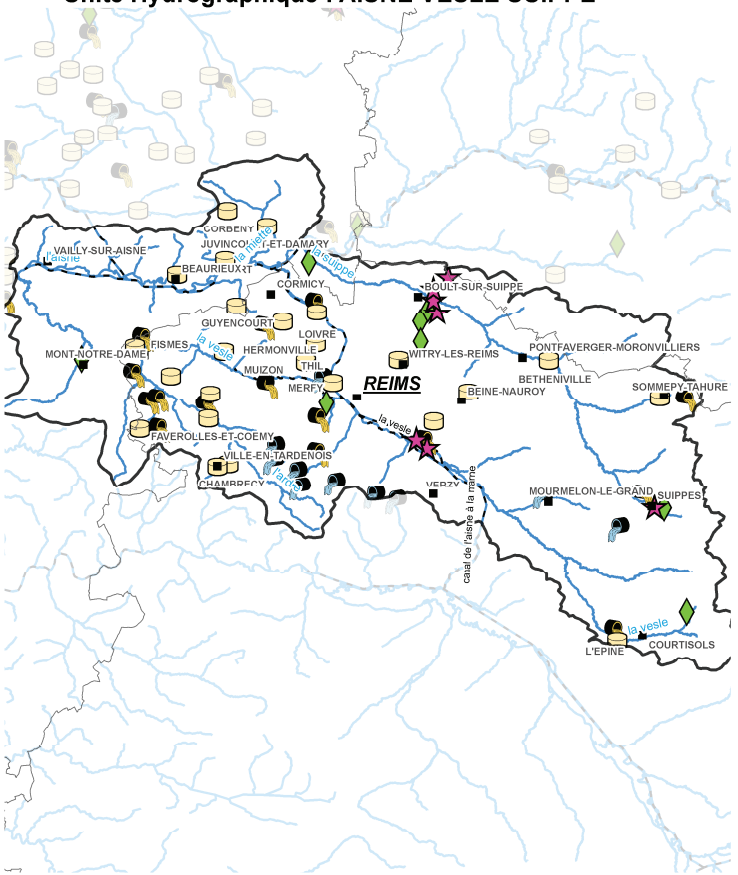

Actions sur les rejets des collectivités

- Stations d'épuration
- Réseaux "eaux usées"
- Réseaux "eaux pluviales"

Actions sur les rejets industriels

- Industries non raccordées
- Industries raccordées

- Masses d'eau superficielles
- Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
- Unités hydrographiques
- Villes principales
- Départements

0 5 10 15 20 Km

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

Actions prioritaires sur les substances dangereuses

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

- Actions de connaissance à mener pour les collectivités
- Actions sur les rejets "industries"
- Actions groupées pour les activités économiques

- Masses d'eau superficielles
- Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
- Unités hydrographiques
- Villes principales
- Départements

0 5 10 15 20 Km

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

- ***Eau pluviale des collectivités***

Les cibles prioritaires correspondent à des situations de non-conformités ou de dysfonctionnements pénalisants et jugés critiques par temps de pluie compte tenu du risque de dégradation de l'état du milieu. Le IXème programme aura permis la construction de plusieurs ouvrages de régulation (Reims) ou la mise en œuvre de techniques alternatives favorisant une rétention à la source (Witry-les-Reims).

Pour les communes présentant un impact potentiel ou avéré sur les masses d'eau par temps de pluie, il sera nécessaire de poursuivre dans le cadre du Xème programme les actions visant à réduire les rejets urbains liés au ruissellement, aux inversions de branchements dans les réseaux séparatifs ou aux mauvais calages des ouvrages de régulations des réseaux unitaires ou pseudo-séparatifs. Les communes raccordées à la station d'épuration de l'agglomération rémoise sont en particulier concernées par cette action.

Pour l'atteinte du bon état, la maîtrise des rejets de temps de pluie dès l'origine du ruissellement sera privilégiée.

Concernant le volet « réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain », une animation est menée par les FREDON Picardie et Champagne Ardenne à destination du grand public, des collectivités locales et des autres acteurs en charge notamment de l'entretien des réseau linéaires de transport (routes, voies ferrées, etc…). Ces actions devront être développées sur ce territoire dans le cadre de ce PTAP (action identifiée au programme de mesures pour la masse d'eau Vesle (R208B)).

- ***Industries et artisanats***

Le territoire est structuré autour trois pôles industriels importants:

- l'agglomération de Reims jusqu'à Sillery,
- la ligne Bazancourt-Reims Nord avec le pôle de compétitivité Industrie Agro Ressource (IAR),
- autour de Fismes et Muizon plus à l'ouest.

L'industrie agro-alimentaire domine et représente pratiquement le quart des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Sucrerie, Biocarburant, Maisons de champagne, Déshydratation). D'autres activités de traitement et gestion des déchets, de récupération de métaux ou encore chimie, métallurgie et traitement de surface sont très présentes également en tant qu'ICPE. Il est à noter que sur cette unité, plus de la moitié des industries classées ICPE et soumises à autorisation sont concentrées sur la Vesle. Enfin, deux sites de chimie minérale (fabrication d'engrais : Engrais de Berry au Bac et Fertémis) sont présents sur l'aval de l'unité.

Certaines industries disposent de leur propre station de traitement alors que d'autres sont raccordées au réseau d'assainissement d'une collectivité ou valorisent leur effluent par épandage sur des terres agricoles (sucrerie, déshydratation, activités viti-vinicoles).

Le IXème programme d'intervention a permis de réaliser de nombreuses actions emblématiques sur le territoire. Parmi celles-ci on peut citer la mise en rejet zéro d'un site de traitement de surface, ainsi que la collecte et le traitement des eaux pluviales polluées pour des sites de production d'engrais et de récupération de ferrailles.

Au cours du Xème programme, les actions prioritaires concerneront les sites dédiés aux traitements de surface et fonderies : AEROLEAN (Prunay) pour un rejet zéro, Jean et Chaumont et Associés (Tinqueux) pour la fiabilisation du système et programme de réduction des substances dangereuses et Le bronze industriel (suppression des eaux de refroidissement et déménagement de la fonderie sur le nouveau site). Les activités agro-alimentaires seront accompagnées dans le suivi et l'amélioration épandages (Cristal UNION (Bazancourt, Sillery), Chamtor (Bazancourt), Cristanol (Bazancourt)), une attention étant également portée sur la diminution des prélèvements en eau, le recyclage des eaux de process, la réduction des flux polluants et des volumes à épandre et la réduction/suppression des rejets, ou substitution des substances dangereuses. Deux sites devront faire l'objet d'une réhabilitation de la station d'épuration : Etablissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre (Suippes) et lycée agricole de Somme Vesle. Le site de chimie (Fertémis) devra faire l'objet d'une amélioration de son traitement.

Une attention particulière sera portée aux rejets vinicoles très spécifiques de cette unité, en achevant les travaux de maîtrise et de réduction des rejets vinicoles champenois au cours des opérations de pressurage et vinification et en s'assurant du bon fonctionnement des équipements financés. Il s'agira également de sensibiliser, étudier et expérimenter des mesures pour tendre à l'absence de rejets générés par le transport des raisins.

Enfin, de nombreux petits rejets, directs ou indirects, provenant d'activités non-domestiques (réparation automobile, pressing, imprimerie, peinture, …), existent mais ils ne sont pas toujours bien connus à cause de leur dispersion. Ils nécessiteront une attention particulière au cours du Xème programme. Il sera notamment nécessaire de maintenir l'approche contractuelle d'animation (CNAMS), et de favoriser l'émergence de volet "artisanat" et d'animation dans les contrats pour l'eau.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3106 : Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois
- 3206 : Craie de Thiérache- Laonnois-Porcien

142 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 73 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 50% au paramètre nitrates et 50% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 28 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.

13 captages Grenelle sont identifiés sur le territoire soit 4 aires d'alimentation de captages : Reims (Couraux), Gueux, Villers-aux-Nœuds et Beaumont sur Vesle.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Les 5 aires d'alimentation de captages ouvertes à la contractualisation ont permis 2080 ha de contractualisation entre 2007 et 2012. De nombreux investissements pour la réduction d'utilisation de pesticides ont été faits.

Une mission d'accompagnement technique des exploitations agricoles et viticole est en réflexion sur ce territoire.

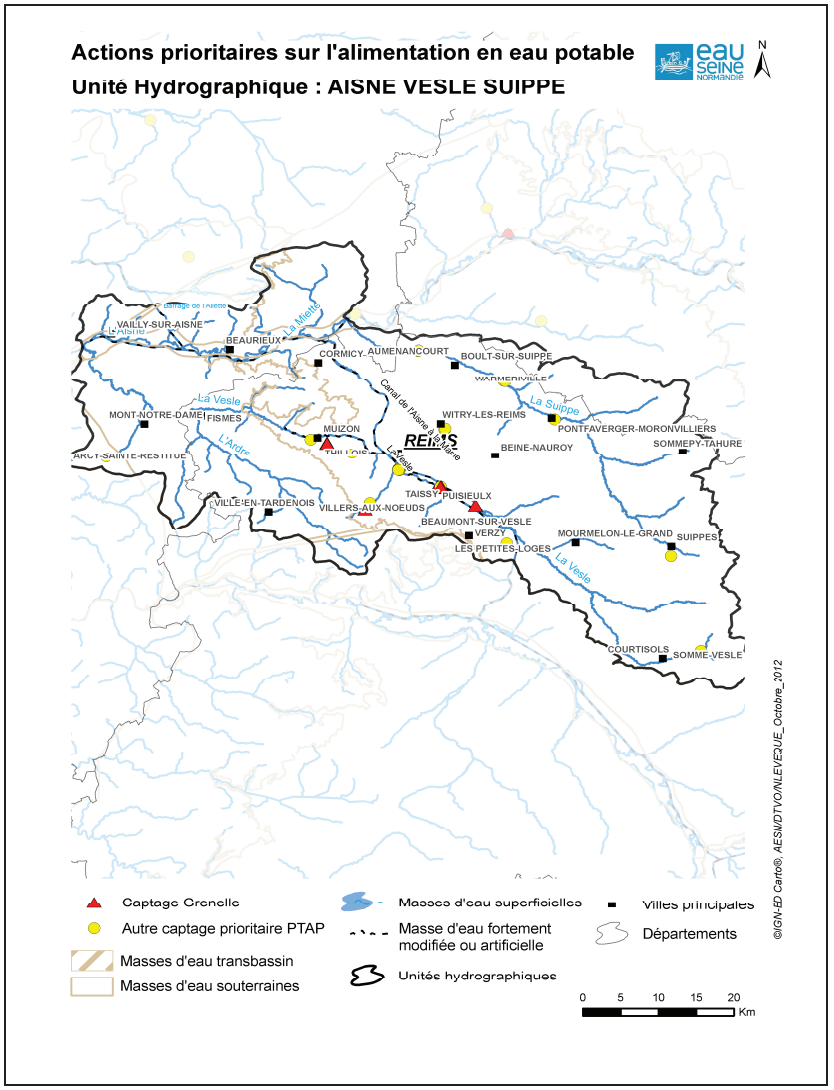

- ***Transfert des pollutions diffuses agricoles***

Cette Unité Hydrographique connait un problème spécifique dû aux phénomènes de ruissellement, érosion et transferts de polluants, sur la zone viticole de l'AOC Champagne. Ce problème représente un enjeu majeur à la fois en raison des pratiques agricoles sur la culture pérenne de la vigne, qui entrainent une pression importante de type pesticides, mais également en raison des phénomènes d'entrainement de ces polluants par transfert horizontal (ruissellement et érosion). L'impact avéré sur les eaux superficielles et souterraines (captage AEP) en fait un enjeu important sur ce territoire.

Compte tenu du caractère spécifique de la zone AOC Champagne, les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre ces phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols ne peuvent se concevoir qu'en associant différentes actions :

- des actions, à la source, sur les pratiques agricoles au niveau parcellaire,
- des actions collectives pour la gestion des eaux de ruissellement et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols,
- des actions collectives pour gérer les pesticides issus des traitements viticoles.

Les bassins versants des cours d'eau suivants font partie des secteurs les plus prioritaires en termes de risque érosion :

- Ru de Puisieux (Vesle)
- Ru du Rouillat (Vesle)
- Ru de la Muire(Vesle)
- Ru du Cochot (Vesle)
- Ru d'Unchair (Vesle)
- Ru de Bouvancourt (Vesle)
- Ru de Brandeuille (Ardre)
- Ru de Noron (Ardre)
- Ru de Brouillet (Ardre)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'eau potable prélevée provient essentiellement de la nappe de la craie affleurante sur les deux tiers du territoire. Quelques sources contribuent également à l'alimentation en eau. Les prélèvements des collectivités représentent plus de 60% des prélèvements en nappe.

L'Unité Hydrographique dispose d'une ressource en eau importante mais parfois difficilement mobilisable ou de mauvaise qualité (nitrates, pesticides, plus rarement turbidité, sélénium, fluor). De ce fait, certaines collectivités ont connu ou connaissent des problèmes d'alimentation en eau potable.

Plusieurs études locales visant à rechercher des solutions d'amélioration ont été engagées dans le cadre du IXème programme (Champigny, SIAEP Chenay Merfy, Prunay, CC Source de la Vesle, CC Vallée de la Suippe). Ces études se sont concrétisées par des actions palliatives (interconnexion : Champigny, Ormes, SYNAEP représentant 11 communes) ou curatives (traitement : Reims pour le champ captant de Couraux)

Cette démarche devra être poursuivie dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Il s'agit notamment de développer les interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des efforts devront également être consentis pour améliorer les rendements des réseaux de distribution. Ces dernières années plusieurs syndicats et une commune se sont engagés à réaliser un diagnostic de leur réseau (SIAEP de la Garenne, SIAEP du Rouillat, SIAEP de Verzy, Val de Vesle)

Outre les captages Grenelle, les actions sur les captages identifiés au titre du SDAGE devront être démultipliées pour réduire les pollutions diffuses. Une attention étant portée sur ceux ayant un enjeu particulier.
Pour les captages qui ne font encore l'objet d'aucune démarche, il sera nécessaire de délimiter l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC), de procéder à un diagnostic environnemental et de déterminer un plan d'actions à appliquer en priorité sur les zones les plus contributives à l'alimentation du captage. Certaines collectivités ont déjà engagé cette démarche préventive contre les pollutions diffuses en développant une animation spécifique : Reims, SIAEP de la Garenne. Il s'agira alors de poursuivre la mise en place du programme d'actions.

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

L'Aisne qui traverse l'Unité Hydrographique est à fort potentiel. Les perturbations qui perdurent dans le lit majeur, principalement l'extraction de matériaux et la mise en culture (maïs et peupleraies) des prairies adjacentes au cours d'eau entrainent une diminution de la fonctionnalité des annexes hydrauliques. L'autre principale perturbation sur ce secteur est la présence d'ouvrages transversaux (principalement l'ouvrage de Berry-au-Bac) avec les usages associés (hydroélectricité et navigation) qui limitent les débits notamment sur le tronçon Berry-au-Bac - Bourg-et-Comin.
Les principaux affluents de l'Aisne présentent une situation diversifiée :

- La qualité morphologique de la Suippe est globalement bonne. Deux impacts principaux sont recensés sur ce bassin : les assecs et la présence d'ouvrages qui réduit l'accès aux zones de reproduction des affluents, comme par exemple l'Ain ou l'Arnes.

- La Miette présente une qualité morphologique plutôt bonne même si sa partie amont est sujette aux assecs.

- Le lit majeur de la Vesle et son bassin versant sont dominés par les cultures intensives. En aval de Livry Louvercy, on trouve des zones humides rivulaires où les peupleraies ont tendance à se développer pour devenir omniprésentes jusqu'à la confluence avec l'Aisne. Plusieurs ouvrages sont également présents et rompent la continuité écologique. La multiplication des étangs en dérivation et des dérivations sauvages du cours d'eau vers des jardins privatifs, en particulier à proximité des sources, est également impactante. Sur ce secteur, il est à noter que le ru de Prosne est un affluent propice à la fois au recrutement de la truite fario et du brochet du fait de ses caractéristiques physiques. Ce cours d'eau est à préserver du point de vue de la ressource en eau, de l'habitat physique et de la qualité de l'eau. Plus en aval (R208B), les principaux impacts sont liés à l'artificialisation du lit mineur et du lit majeur (Reims), à la présence d'ouvrages hydrauliques et à la faiblesse des débits. En aval de la confluence avec le ru de Cochot (R209), la qualité biologique s'est améliorée. Le principal impact sur la masse d'eau est la présence de plans d'eau dans le lit majeur qui limite les possibilités de reproduction du brochet.

- L'habitat de l'Ardre (R210) et de ses affluents semble propice à l'implantation et au développement d'un peuplement salmonicole. On peut, toutefois, souligner le fort colmatage de certaines sections de cours d'eau inhérent aux aménagements connexes du remembrement et au « sur-entretien » (fossés de drainage sans bassin de rétention, curage du cours principal, …), à l'occupation du bassin versant (vignoble) et aux ruissellements des sols agricoles. Ces envasements peuvent être aussi liés aux effondrements de berges dus au piétinement du bétail et aux « lâchers » d'eau des très nombreux étangs situés sur cours ou en communication.

La gouvernance reste à développer sur ce territoire. Si la Vesle et les principaux affluents dont l'Ardre ainsi que le cours principal de l'Aisne sont administrés par des syndicats, la Miette, la Suippe et beaucoup de petits affluents ne sont pas gérés. Il est à noter que l'Entente Oise Aisne assure la maîtrise d'ouvrage sur l'Aisne domaniale non navigable, en articulation avec le SIGMAA (Syndicat Intercommunal de Gestion et de Mise en valeur de l'Aisne Axonaise non navigable). L'Unité Hydrographique présente 2 ouvrages identifiés au titre du Grenelle. Celui de Bazancourt est en cours d'aménagement.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

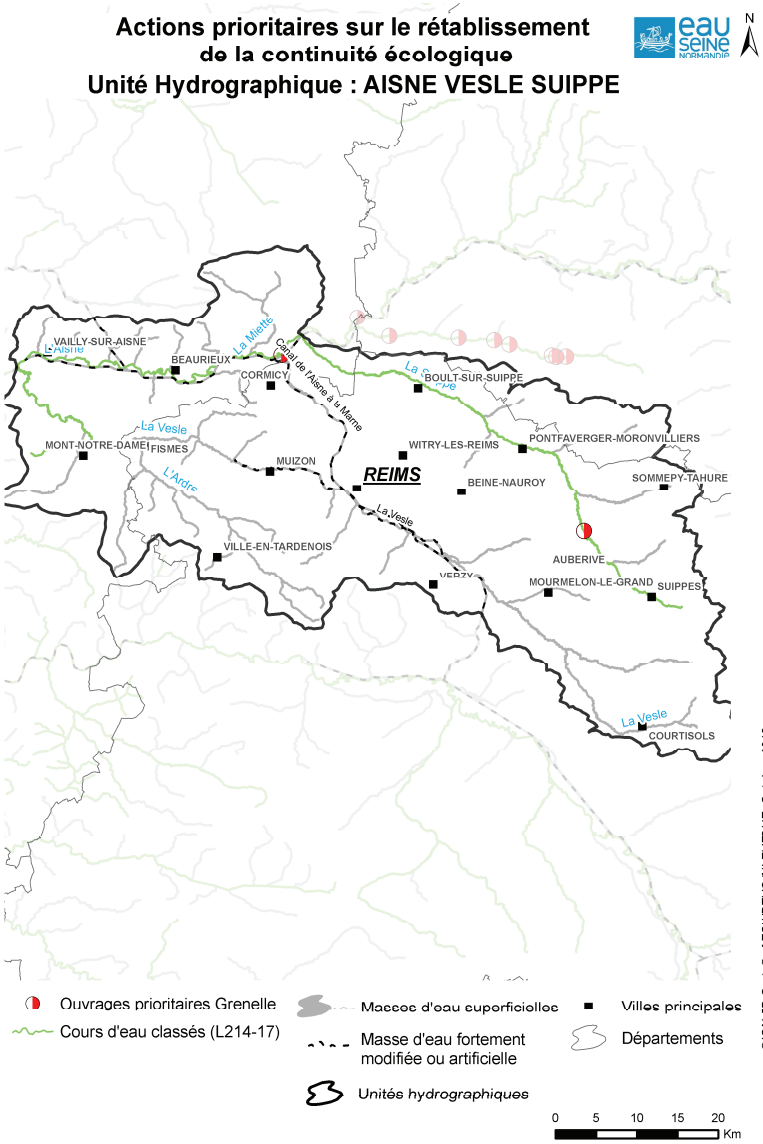

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

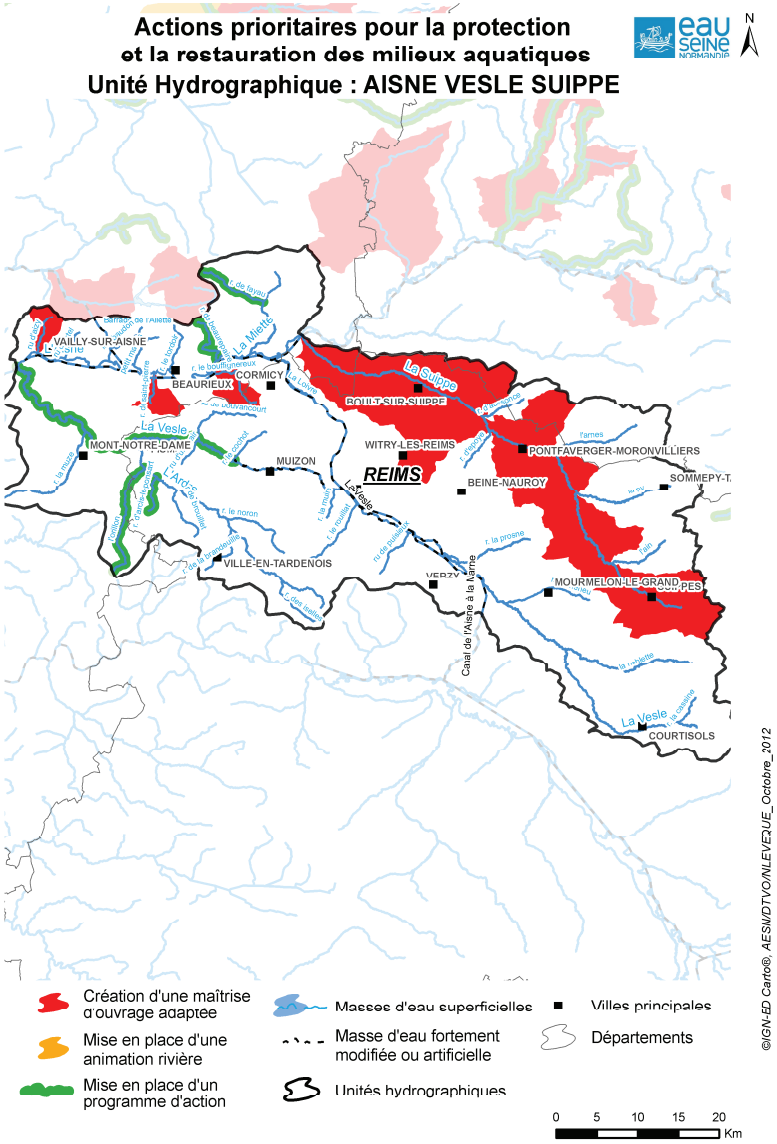

- ***Préservation des zones humides***

Du fait du contexte de la Champagne Crayeuse, les zones humides se limitent principalement au fond de vallée pour la Vesle et la Suippe.
La Suippe comporte pour la partie médiane et aval des zones de marais relativement riches (boisements alluviaux frais devenus rares auxquels se substituent des peupliers cultivars).
La vallée de la Vesle en s'approchant de l'agglomération Rémoise, s'élargit fortement et laisse apparaitre une vallée tourbeuse historiquement d'une grande richesse écologique dont les 2000 hectares de marais ont été réduits de plus de moitié en un siècle. En aval de Reims, la rivière ainsi que les marais ont été très impactés (eaux trop riches, assèchements liés au curage). Ils subsistent cependant quelques ensembles recelant encore un patrimoine naturel exceptionnel. La réouverture du milieu est une priorité pour cette vallée. Au sud de Reims au niveau de la Montagne de Reims, de multiples zones de sources, de suintements, des mares et étangs au sein d'un milieu fortement boisé créent des milieux intéressants. La Vallée de l'Ardre, axe drainant principal de cette butte et affluent de la Vesle, comporte encore des milieux intéressants. Elle est cependant fortement impactée par le vignoble environnant, la mise en culture et le pâturage intensif. D'autres secteurs tels que le Mont de Berru à l'Est de Reims ou les marais du Tardenois, représentent également des milieux exceptionnels (marais de Cormicy, vallée tourbeuse de la Muze…).
Au Nord-Ouest, à la frontière picarde, le territoire est traversé par la vallée de l'Aisne. Les milieux alluviaux y sont fortement dégradés, l'extraction de granulats et la mise en culture du fond de vallée ayant fortement réduit les surfaces de prairies et boisements originels. La préservation des rares secteurs de prairies alluviales, voire la restauration de ces milieux est donc un enjeu majeur de ce territoire. En rive droite de la vallée, le Soissonnais présente encore quelques marais et boisements humides originaux (marais du temple, Bois des Buttes…).

Outre la poursuite de la gestion de sites, une étude de délimitation des zones humides est en cours, permettant de fournir un zonage pour le territoire du SAGE. Elle n'a pas encore donné lieu à un plan d'action. La première opération à initier sera donc d'établir un programme d'actions prioritaires pour les zones humides à l'échelle de l'Unité Hydrographique.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Une grande partie du territoire est classée en zone à tension quantitative. Des assecs sont régulièrement observés sur certains secteurs (Noblette, Suippe, Miette) et les pressions peuvent être localement élevées. Ces enjeux ont bien été identifiés dans le SAGE Aisne-Vesle-Suippe qui a pris des dispositions pour améliorer la connaissance, mieux prendre en compte les besoins du milieu naturel pour ajuster la gestion des prélèvements. Ces actions sont prioritaires au titre du PTAP 2013-18.

GOUVERNANCE

Suite aux dégradations de la qualité des ressources en eau sur le bassin de la Vesle, les acteurs locaux ont décidé de lancer une démarche contractualisée avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, via les contrats territoriaux. Ce projet, porté par la Chambre d'Agriculture de la Marne et le SIABAVE a été signé en 2004 et renouvelé pour une période de six ans (2009-2015), au sein d'un unique contrat global pour l'eau sur le bassin versant de la Vesle Marnaise,

Pour inciter les entreprises à mener des actions visant à limiter leurs rejets, plusieurs contrats de métier ont été développés en collaboration avec l'Agence et les organismes professionnels : Contrat CNAMS 2008-2012 (contrat d'animation et d'assistance technique auprès des entreprises artisanales champardennaises), Contrat CNPA 2010-2012 (contrat d'animation et d'assistance technique pour la réparation et l'entretien automobile du bassin Seine Normandie), Contrat CIVC 2007-2012 (contrat vinicole).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Aisne/Vesle/Suippe portée par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) est approuvé par la Commission Locale de L'Eau depuis le 30 mai 2012. Le syndicat travaille aujourd'hui à la transcription opérationnelle des orientations et dispositions définies dans le SAGE.

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR202B	l'aisne	FRHR202B-H141060	la loivre	FRHR202B-H144400	r. de beaurepaire	FRHR202B-H144800	r. le bouffignereux	FRHR202B-H145200	r. le tordoir
FRHR202B-H145300	r. de saint-pierre	FRHR202B-H145415	petit marais	FRHR202B-H145600	le ribaudon	FRHR202B-H146090	ru d'ostel	FRHR202B-H146110	ru d'aizy
FRHR206	la suippe	FRHR206-H1381000	l'ain	FRHR206-H1382000	la py	FRHR206-H1383000	l'arnes	FRHR206-H1391000	r. d'epoye
FRHR206-H1392000	r. d'aussonce	FRHR207	la miette	FRHR207-H1433000	r. de fayau	FRHR208A	la vesle	FRHR208A-H150100	r. la cassine
FRHR208A-H151060	la noblette	FRHR208A-H152400	r. le cheneu	FRHR208A-H153060	r. la prosne	FRHR208B	la vesle	FRHR208B-H154120	ru de puisieux
FRHR208B-H154200	r. le rouillat	FRHR208B-H154400	r. la muire	FRHR209	la vesle	FRHR209-H1551000	r. le cochot	FRHR209-H1554000	ru d'unchair
FRHR209-H1555000	ru de bouvancourt	FRHR209-H1584000	r. la muze	FRHR210	l'ardre	FRHR210-H1561000	r. des iselles	FRHR210-H1566000	r. de la brandeuille
FRHR210-H1568000	r. le noron	FRHR210-H1575000	r. de brouillet	FRHR210-H1576000	r. d'arcis-le-ponsart	FRHR210-H1578000	l'orillon		

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
AIZELLES	02	FRHR207-H1433000	r. de fayau		P1	Travaux de réhabilitation
AIZY-JOUY	02	FRHR202B-H1461100	ru d'aizy		P1	Travaux de réhabilitation
AMIFONTAINE	02	FRHR207	la miette		P1	Travaux de réhabilitation
ARCIS-LE-PONSART	51	FRHR210-H1576000	r. d'arcis-le-ponsart		P1	Projet d'assainissement collectif
ARCY-SAINTE-RESTITUE	02	FRHR209-H1584000	r. la muze		P1	Travaux de réhabilitation
AUBIGNY-EN-LAONNOIS	02	FRHR207-H1433000	r. de fayau		P1	Travaux de réhabilitation
BASLIEUX-LES-FISMES	51	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation
BLANZY-LES-FISMES	02	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation
BOUFFIGNEREUX	02	FRHR202B-H1448000	r. le bouffignereux		P1	Travaux de réhabilitation
BOUVANCOURT	51	FRHR209-H1555000	ru de bouvancourt		P1	Travaux de réhabilitation
BREUIL	51	FRHR209-H1554000	ru d'unchair		P1	Travaux de réhabilitation
CERSEUIL	02	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation
CHERY-CHARTREUVE	02	FRHR210-H1578000	l'orillon		P1	Travaux de réhabilitation
CIRY-SALSOGNE	02	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation
COULONGES-COHAN	02	FRHR210-H1578000	l'orillon		P1	Travaux de réhabilitation
COURCELLES-SUR-VESLES	02	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation
COUVRELLES	02	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation
CRAONNE	02	FRHR202B-H1444000	r. de beaurepaire		P1	Travaux de réhabilitation
CRAONNELLE	02	FRHR202B-H1444000	r. de beaurepaire		P1	Travaux de réhabilitation
CUIRY-HOUSSE	02	FRHR209-H1584000	r. la muze		P1	Travaux de réhabilitation
EPOYE	51	FRHR206-H1391000	r. d'epoye		P1	Travaux de réhabilitation
GLENNES	02	FRHR202B-H1453000	r. de saint-pierre		P1	Travaux de réhabilitation
HOURGES	51	FRHR209-H1554000	ru d'unchair		P1	Travaux de réhabilitation
JOUAIGNES	02	FRHR209-H1584000	r. la muze		P1	Travaux de réhabilitation
LAGERY	51	FRHR210-H1575000	r. de brouillet		P1	Travaux de réhabilitation
LIME	02	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation
LOUPEIGNE	02	FRHR209-H1584000	r. la muze		P1	Travaux de réhabilitation
MARFAUX	51	FRHR210	l'ardre		P1	Travaux de réhabilitation
MERVAL	02	FRHR209	la vesle		P1	Travaux de réhabilitation

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
MONTIGNY-SUR-VESLE	51	FRHR209	la vesle			P1	Projet d'assainissement collectif
OSTEL	02	FRHR202B-H1460900	ru d'ostel			P1	Travaux de réhabilitation
PERLES	02	FRHR209	la vesle			P1	Travaux de réhabilitation
POILLY	51	FRHR210	l'ardre			P1	Travaux de réhabilitation
PROSNES	51	FRHR208A-H1530600	r. la prosne			P1	Travaux de réhabilitation
PRUNAY	51	FRHR208B	la vesle			P1	Projet de raccordement
ROMAIN	51	FRHR209-H1555000	ru de bouvancourt			P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-THOMAS	02	FRHR207-H1433000	r. de fayau			P1	Travaux de réhabilitation
SERVAL	02	FRHR202B-H1453000	r. de saint-pierre			P1	Travaux de réhabilitation
UNCHAIR	51	FRHR209-H1554000	ru d'unchair			P1	Travaux de réhabilitation
VAL-DE-VESLE	51	FRHR208A-H1530600	r. la prosne			P1	Travaux de réhabilitation
VANDEUIL	51	FRHR209	la vesle			P1	Travaux de réhabilitation
VASSENY	02	FRHR209	la vesle			P1	Travaux de réhabilitation
VILLE-SAVOYE	02	FRHR209	la vesle			P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
ARCIS-LE-PONSART	51	FRHR210-H1576000	r. d'arcis-le-ponsart	ARCIS LE PONSART		P1	Création système d'assainissement collectif
COURVILLE	51	FRHR210-H1576000	r. d'arcis-le-ponsart	COURVILLE		P1	Création réseaux collectif et raccordement STEP de Fismes
ECUEIL	51	FRHR208B-H1542000	r. le rouillat	ECUEIL	500	P1	Réhabilitation REU suite diagnostic et mise en séparatif.
FISMES	51	FRHR209	la vesle	FISMES	7000	P1	Travaux réseaux suite à diagnostic.
HERMONVILLE	51	FRHR202B-H1410600	la loivre	HERMONVILLE	1100	P1	Travaux réhabilitation des réseaux.
L'EPINE	51	FRHR208A	la vesle	L'EPINE	1000	P1	Travaux réseaux suite au diagnostic.
LES MESNEUX	51	FRHR208B-H1544000	r. la muire	LES MESNEUX	3500	P1	Travaux réhabilitation réseaux.
LOIVRE	51	FRHR202B-H1410600	la loivre	LOIVRE	1800	P1	Travaux réhabilitation réseaux.
MONT-SUR-COURVILLE	51	FRHR210	l'ardre	MONT SUR COURVILLE		P1	Création réseaux collectifs et raccordement STEP de Fismes.
MUIZON	51	FRHR208B	la vesle	MUIZON	9500	P1	Réhabilitation des réseaux.
PRUNAY	51	FRHR208B	la vesle	PRUNAY		P1	Création réseaux collectifs
SAINT-GILLES	51	FRHR210	l'ardre	SAINT GILLES		P1	Création réseaux collectifs et raccordement STEP de Fismes.
SAVIGNY-SUR-ARDRES	51	FRHR210	l'ardre	SAVIGNY SUR ARDRES		P1	Création système d'assainissement collectif.
SOMMEPY-TAHURE	51	FRHR206-H1382000	la py	SOMMEPY TAHURE	500	P1	Etudes déversement DO
SUIPPES	51	FRHR206	la suippe	SUIPPES	4000	P1	Travaux réhabilitation réseaux collectifs

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BEAURIEUX	02	FRHR202B	l'aisne	BEAURIEUX	1000	P2	Reconstruction STEP.
BEINE-NAUROY	51	FRHR206-H1391000	r. d'epoye	BEINE NAUROY	2200	P1	Amélioration traitement STEP (N, voire P).
BETHENIVILLE	51	FRHR206	la suippe	BETHENIVILLE	1200	P1	Amélioration N et P.
CHAMBRECY	51	FRHR210-H1566000	r. de la brandeuille	CHAMBRECY	100	P1	Restructuration système d'assainissement collectif.
CORBENY	02	FRHR202B-H1444000	r. de beaurepaire	CORBENY	850	P1	Reconstruction de la STEP
FAVEROLLES-ET-COEMY	51	FRHR210	l'ardre	FAVEROLLES ET COEMY	500	P1	Reconstruction STEP.
FISMES	51	FRHR209	la vesle	FISMES	7000	P1	Reconstruction STEP avec traitement N et P.

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
HERMONVILLE	51	FRHR202B-H1410600	la loivre	HERMONVILLE	1100	P1	Amélioration traitement STEP.
MERFY	51	FRHR208B	la vesle	MERFY	1600	P1	Réhabilitation STEP.
PRUNAY	51	FRHR208B	la vesle	PRUNAY		P1	Projet de raccordement
REIMS	51	FRHR208B	la vesle	REIMS (SAINT BRICE)		P1	Traitement de finition des eaux épurées et des eaux pluviales.
VILLE-EN-TARDENOIS	51	FRHR210-H1566000	r. de la brandeuille	VILLE EN TARDENOIS	420	P1	Reconstruction STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
GUYENCOURT	02	FRHR202B-H1448000	r. le bouffignereux	GUYENCOURT	300	P1	Suivi du fonctionnement.
JUVINCOURT-ET-DAMARY	02	FRHR207	la miette	JUVINCOURT	450	P1	Diagnostic du système d'assainissement.
L'EPINE	51	FRHR208A	la vesle	L'EPINE	1000	P1	Création d'un bassin d'infiltration pour les rejets de la STEP.
LOIVRE	51	FRHR202B-H1410600	la loivre	LOIVRE	1800	P1	Action STEP: à définir.
PONTAVERT	02	FRHR202B-H1444000	r. de beaurepaire	PONTAVERT	600	P1	Diagnostic STEP.
SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT	02	FRHR182	la souche	SAINT ERME OUTRE ET RAMECOURT	3000	P2	Diagnostic du système d'assainissement.
SOMMEPY-TAHURE	51	FRHR206-H1382000	la py	SOMMEPY TAHURE	500	P1	Etudes amélioration STEP.
THIL	51	FRHR202B-H1410600	la loivre	THIL	300	P1	Réhabilitation du bassin d'infiltration.
WITRY-LES-REIMS	51	FRHR208B	la vesle	WITRY LES REIMS	5000	P1	Infiltration des eaux épurées de la STEP.

Création de station d'épuration

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
ARCIS-LE-PONSART	51	FRHR210-H1576000	r. d'arcis-le-ponsart	ARCIS LE PONSART		P1	Création système d'assainissement collectif
MONTIGNY-SUR-VESLE	51	FRHR209	la vesle			P1	Construction d'une station
SAVIGNY-SUR-ARDRES	51	FRHR210	l'ardre	SAVIGNY SUR ARDRES		P1	Création système d'assainissement collectif.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
BOUILLY	51	FRHR210-H1568000	r. le noron	P1	Action pluvial: à définir.
CHAMERY	51	FRHR208B-H1542000	r. le rouillat	P1	Action pluvial: à définir.
CHIGNY-LES-ROSES	51	FRHR208B-H1541200	ru de puisieux	P1	Action pluvial: à définir.
COURMAS	51	FRHR210-H1568000	r. le noron	P1	Action pluvial: à définir.
ECUEIL	51	FRHR208B-H1542000	r. le rouillat	P1	Action pluvial: à définir.
LUDES	51	FRHR208B-H1541200	ru de puisieux	P1	Action pluvial: à définir.
MOURMELON-LE-GRAND	51	FRHR208A-H1524000	r. le cheneu	P1	Action pluvial: à définir.
SAINT-BRICE-COURCELLES	51	FRHR208B	la vesle	P1	Action pluvial: à définir.
SERMIERS	51	FRHR208B-H1542000	r. le rouillat	P1	Action pluvial: à définir.
SUIPPES	51	FRHR206	la suippe	P1	Action pluvial: à définir.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Unité Hydrographique : AISNE VESLE SUIPPE

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
AGUILCOURT	02	FRHR206	la suippe	SCEA PISCICULTURE PREVOTEAU	P1	☐	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat

Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
TINQUEUX	51	FRHR208B	la vesle	JEAN ET CHAUMONT ET ASSOCIES	P1	☐	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances

Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BAZANCOURT	51	FRHR206	la suippe	CRISTAL UNION	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)
BAZANCOURT	51	FRHR206	la suippe	CRISTANOL	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)
BAZANCOURT	51	FRHR206	la suippe	CHAMTOR	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)
POMACLE	51	FRHR206	la suippe	AGRO INDUST RECHERCHES DEVELOPPEMENT	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)
SILLERY	51	FRHR208B	la vesle	CRISTAL UNION	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BAZANCOURT	51	FRHR206	la suippe	CRISTAL UNION	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
BAZANCOURT	51	FRHR206	la suippe	CRISTANOL	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
BAZANCOURT	51	FRHR206	la suippe	CRISTANOL	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
BAZANCOURT	51	FRHR206	la suippe	CRISTAL UNION	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
CAUREL	51	FRHR206	la suippe	LES ELEVEURS DE LA CHAMPAGNE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
MONT NOTRE DAME	02	FRHR209-H1584000	r. la muze	FERTEMIS	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
PRUNAY	51	FRHR208B	la vesle	REIMS AEROSPACE / AEROL EAN	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
SILLERY	51	FRHR208B	la vesle	CRISTAL UNION	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
SILLERY	51	FRHR208B	la vesle	CRISTAL UNION	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
SOMME-VESLE	51	FRHR208A	la vesle	LYCEE AGRICOLE DE SOMME VESLE	P2	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
SUIPPES	51	FRHR206	la suippe	ETS SPEC COMMIS ARMEE DE TERRE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
SUIPPES	51	FRHR206	la suippe	LE BRONZE INDUSTRIEL	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
TINQUEUX	51	FRHR208B	la vesle	JEAN ET CHAUMONT ET ASSOCIES	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

Unité Hydrographique : **AISNE VESLE SUIPPE**

PROTECTION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE (Schéma d'eau potable)

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
SAGE Aisne Vesle Suippe				Réaliser un schéma de sécurisation

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
ARCY-SAINTE-RESTITUE		01304X0065/HY	SOURCE BELLE FONTAINE FOUFRY	☐ SDAGE 4	P3
AUMENANCOURT	51	01086X0046/P3BIS		☐ Non défini "même périmètre d'action *"	P3
AUMENANCOURT	51	01086X0016/P1		☐ SDAGE 3	P3
AUMENANCOURT	51	01086X0047/P4BIS		☐ Non défini "même périmètre d'action *"	P3
AUMENANCOURT	51	01086X0038/P2	AUMENANCOURT PUITS P2	☐ SDAGE 2 "même périmètre d'action *"	P3
MUIZON	51	01314X0057/S	MUIZON STATION DE POMPAGE	☐ SDAGE 4	P3
PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51	01331X0002/F8	PONTFAVERGER MORONVILLIERS SP	☐ SDAGE 4	P3
SUIPPES	51	01593X0003/FAEP	SUIPPES ST.POMP LE BOIS PATIN	☐ SDAGE 4	P3
THILLOIS	51	01314X0055/FAEP	THILLOIS STAT.POMP+NACLO	☐ SDAGE 4	P3
VILLERS AUX NOEUDS	51	01325X0031/P1	VILLERS AUX NOEUDS SP GR.SAULE	☐ SDAGE 4	P3
VILLERS AUX NOEUDS	51	01325X0067/FAEP	STATION DE POMPAGE LE GROS SAULE	☐ SDAGE 4	P3
WARMERIVILLE	51	01088X1020/F2	WARMERIVILLE SP DU PURELET F2	☐ SDAGE 4	P3
WARMERIVILLE	51	01088X1019/F1	WARMERIVILLE SP DU PURELET F1	☐ SDAGE 2 "même périmètre d'action *"	P3
WITRY-LES-REIMS	51	01322X0066/F5	WITRY LES REIMS LES LETTES F5	☐ SDAGE 2 "même périmètre d'action *"	P3
WITRY-LES-REIMS	51	01322X0065/F4	WITRY LES REIMS LES LETTES F4	☐ SDAGE 2 "même périmètre d'action *"	P3

Mettre en œuvre le programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
LES PETITES-LOGES	51	01584X0002/FAEP	LES PETITES LOGES MONT LAMBERT	☐ SDAGE 4	P3
PUISIEULX	51	01326X0060/P6		☐ Non défini "même périmètre d'action *"	P3
REIMS	51	01321X0110/PSUD	REIMS FLECHAMBAULT PUITS SUD	☐ SDAGE 4	P3
REIMS	51	01321X0111/P6	REIMS FLECHAMBAULT F6 POMPE N°2	☐ SDAGE 4	P3
REIMS	51	01321X0112/P7	REIMS FLECHAMBAULT F7 POMPE N°3	☐ SDAGE 4	P3
REIMS	51	01321X0109/PNORD	REIMS FLECHAMBAULT PUITS NORD	☐ SDAGE 4	P3
REIMS	51	01321X0060/P1	REIMS FLECHAMBAULT	☐ SDAGE 2 "même périmètre d'action *"	P3
SOMME-VESLE	51	01597X0014/PAEP	SOMME VESLE P. LES EPINETTES	☐ SDAGE 4	P3

Mettre en place une animation

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
REIMS	51	01326X0052/P3	PUISIEULX P3 C.C COURAUX REIMS	☑	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
BEAUMONT-SUR-VESLE	51	01327X0055/PAEP86	BEAUMONT S/V LES GRANDS MARAIS	☑	P3
GUEUX	51	01314X0067/P2	MUIZON SP P2 GARENNE DE GUEUX	☑	P3
GUEUX	51	01314X0007/PAEP1	GUEUX SP P1 GARENNE DE GUEUX	☑	P3
PUISIEULX	51	01326X0057/P2	PUISIEULX P2 C.C COURAUX REIMS	☑	P3
PUISIEULX	51	01326X0056/P1	PUISIEULX P1 C.C COURAUX REIMS	☑	P3
PUISIEULX	51	01326X0059/P5	PUISIEULX P5 C.C COURAUX REIMS	☑	P3
PUISIEULX	51	01326X0058/P4	PUISIEULX P4 C.C COURAUX REIMS	☑	P3

Unité Hydrographique : **AISNE VESLE SUIPPE**

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
TAISSY	51	01326X0039/F9AEP	TAISSY F09 C.C COURAUX REIMS	☑	P3
TAISSY	51	01326X0040/F10AEP	TAISSY F10 C.C COURAUX REIMS	☑	P3
TAISSY	51	01326X0061/P7	TAISSY P7 C.C COURAUX REIMS	☑	P3
TAISSY	51	01326X0062/P8	TAISSY P8 C.C COURAUX REIMS	☑	P3
VILLERS-AUX-NOEUDS	51	01325X0004/PAEP	VILLERS AUX NOEUDS SP DU ROUILLAT	☑	P3

Unité Hydrographique : **AISNE VESLE SUIPPE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR208A	la vesle		Rétablissement de la continuité écologique	P1		☐	Aménagement de l'ouvrage de Sept-Saulx
FRHR209	la vesle		Rétablissement de la continuité écologique	P1		☐	Aménagement de l'ouvrage de Quincampoix
FRHR209	la vesle		Rétablissement de la continuité écologique	P1		☐	Aménagement de l'ouvrage de la Limerie
FRHR202B	l'aisne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE22622	☑	Aménagement de l'ouvrage de Berry au Bac
FRHR206	la suippe	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Suippe à l'échelle de la masse d'eau
FRHR206	la suippe	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE201	☑	Aménagement du moulin d'Auberive
FRHR208B	la vesle		Rétablissement de la continuité écologique	P1		☐	Aménagement du moulin de Vrilly (Cormontreuil)

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR202B-H1453000	r. de saint-pierre		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ru Saint-Pierre, par un agrandissement du SIGMAA par exemple
FRHR206	la suippe		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente à l'échelle du bassin de la Suippe
FRHR202B-H1448000	r. le bouffignereux		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ru de Bouffignereux, par un agrandissement du SIGMAA par exemple
FRHR210-H1578000	l'orillon		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation d'un diagnostic hydromorphologique sur l'Orillon (pour une cohérence hydrographique, l'ensemble du bassin de l'Ardre serait à étudier)
FRHR210-H1576000	r. d'arcis-le-ponsart		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation d'un diagnostic hydromorphologique sur le ruisseau d'Arcis le Ponsart (pour une cohérence hydrographique, l'ensemble du bassin de l'Ardre serait à étudier)
FRHR202B-H1461100	ru d'aizy		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ru d'Aizy, par un agrandissement du SIGMAA par exemple

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR207-H1433000	r. de fayau		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru de Fayau
FRHR202B-H1444000	r. de beaurepaire		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru de Beaurepaire : diversification des écoulements, plantation de ripisylve…
FRHR209	la vesle		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Vesle (lit mineur, frayères à brochets…)
FRHR208B	la vesle		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Vesle

GESTION QUANTITATIVE

Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Aisne Vesle Suippe				Analyse de la pression quantitative sur la ressource et les milieux en vue d'une gestion adaptée (Vesle, Suippe, Miette)

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
ISLES-SUR-SUIPPE	51	FRHR206	la suippe	ISLES SUR SUIPPE 12000	P4	Action de connaissance à mener
SAINT-BRICE-COURCELLES	51	FRHR208B	la vesle	SAINT BRICE (REIMS) 470000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :

Unité Hydrographique : **AISNE VESLE SUIPPE**

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Aisne Vesle Suippe				Mise en place d'une structure porteuse pour le SAGE

Fiche UH – AUTOMNE (VO 6)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Automne couvre une superficie de 300 km^2, parcourue par 113 km de cours d'eau, et compte environ 43 700 habitants. Le territoire est majoritairement rural, occupé à plus de 55% de sa superficie par des cultures, et bordé par des forêts sur plus du tiers de sa superficie (forêt de Retz à l'Ouest, forêt de Compiègne au Nord-est, Bois du Roi au Sud). Les espaces urbains sont peu représentés, avec seulement 7% du territoire en espace urbain. Les deux principales communes de l'Unité Hydrographique, Villers-Cotterêts et Crépy-en-Valois, regroupent près de 60% de la population du bassin et marquent leur empreinte sur la qualité des milieux. La vallée de l'Automne est délimitée par deux plateaux : au Nord, le plateau du Soissonnais et au Sud, le plateau du Valois Multien, avec l'agglomération de Crépy-en-Valois. A l'amont, la vallée est encadrée par des coteaux abrupts, et surmontée par des versants doux. A l'aval, le relief devient moins marqué, les versants s'élargissant vers la confluence avec l'Oise.

L'Unité Hydrographique Automne compte 7 masses d'eau de surface, concernant l'Automne et la Sainte-Marie, ainsi que leurs affluents. Les masses d'eau de cette unité ont un objectif de bon état écologique fixé à 2015, sauf le ru Moise et le ru des Taillandiers avec un objectif de bon état écologique fixé à 2021. L'objectif de bon état chimique est fixé à 2015 pour l'Automne et le ru de la Douye, et à 2021 pour toutes les autres masses d'eau du territoire.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, aucune des masses d'eau de cette unité n'était en 2006-2007 en bon état écologique. La qualité chimique était également jugée dégradée sur l'ensemble de cette unité.

Globalement la qualité écologique est moyenne sur l'Automne (R217A) et le ru de la Sainte Marie (R217B). Cependant elle doit être renforcée par des travaux de restauration de la dynamique fluviale naturelle sur ces deux masses d'eau qui ont un objectif de bon état en 2015 pour l'Automne et en 2021 pour le ru de Sainte Marie. L'amélioration de la qualité physico-chimique est à poursuivre sur l'ensemble du bassin.

La qualité chimique est mauvaise sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. Les familles de polluants retrouvées concernent des composés volatiles d'hydrocarbures et les phalates. Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (pesticides, métaux…)

Qualité eau souterraine

Pour préserver la masse d'eau souterraine 3104, il est important de développer les actions de réduction des intrants (paramètres nitrates et pesticides) avec un accent particulier pour les aires d'alimentation des captages.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : AUTOMNE

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : AUTOMNE

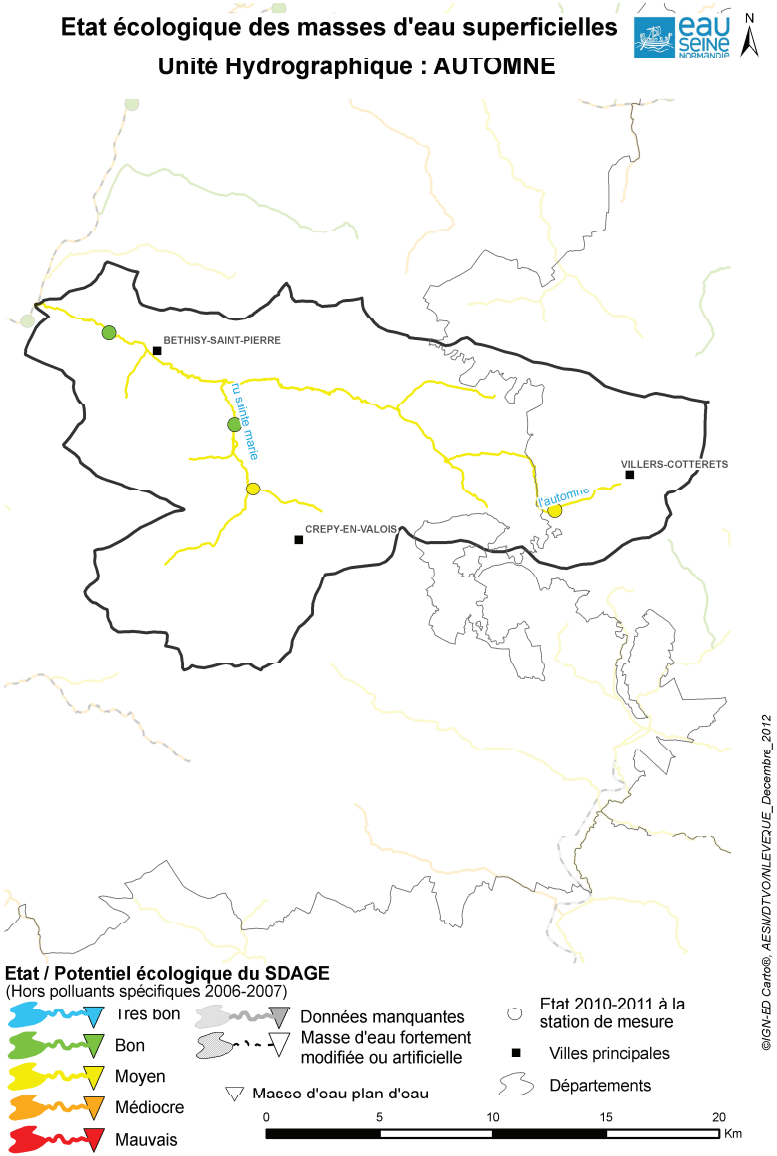

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Automne du fait de sa relative proximité avec le bassin parisien possède un profil plutôt urbain en terme d'assainissement avec près de 75% de la population dont les effluents sont traités par une station d'épuration. L'assainissement non collectif occupe donc une place moins importante mais la mise en conformité des installations déclarées non-conformes devra participer à l'amélioration de la qualité sur les têtes de bassin.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis d'établir les programmes de travaux sur les stations d'épurations vieillissantes ou dont les objectifs de traitement doivent être revus à la hausse telle que Béthisy-Saint-Pierre, Vauciennes ou Vaumoise. La mise en œuvre de ces programmes se déroulera au cours du Xème programme et est nécessaire à l'atteinte des objectifs de bon état.

Dans le cadre du Xème programme, l'effort devra également être porté sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.
Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées.
La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.
L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans le contexte rural important et la faible capacité d'accueil des cours d'eau.
Plusieurs opérations de réhabilitations d'installations autonomes ont d'ailleurs été engagées dans le cadre du IXème programme sur ce territoire.
Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur cette UH pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.
L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

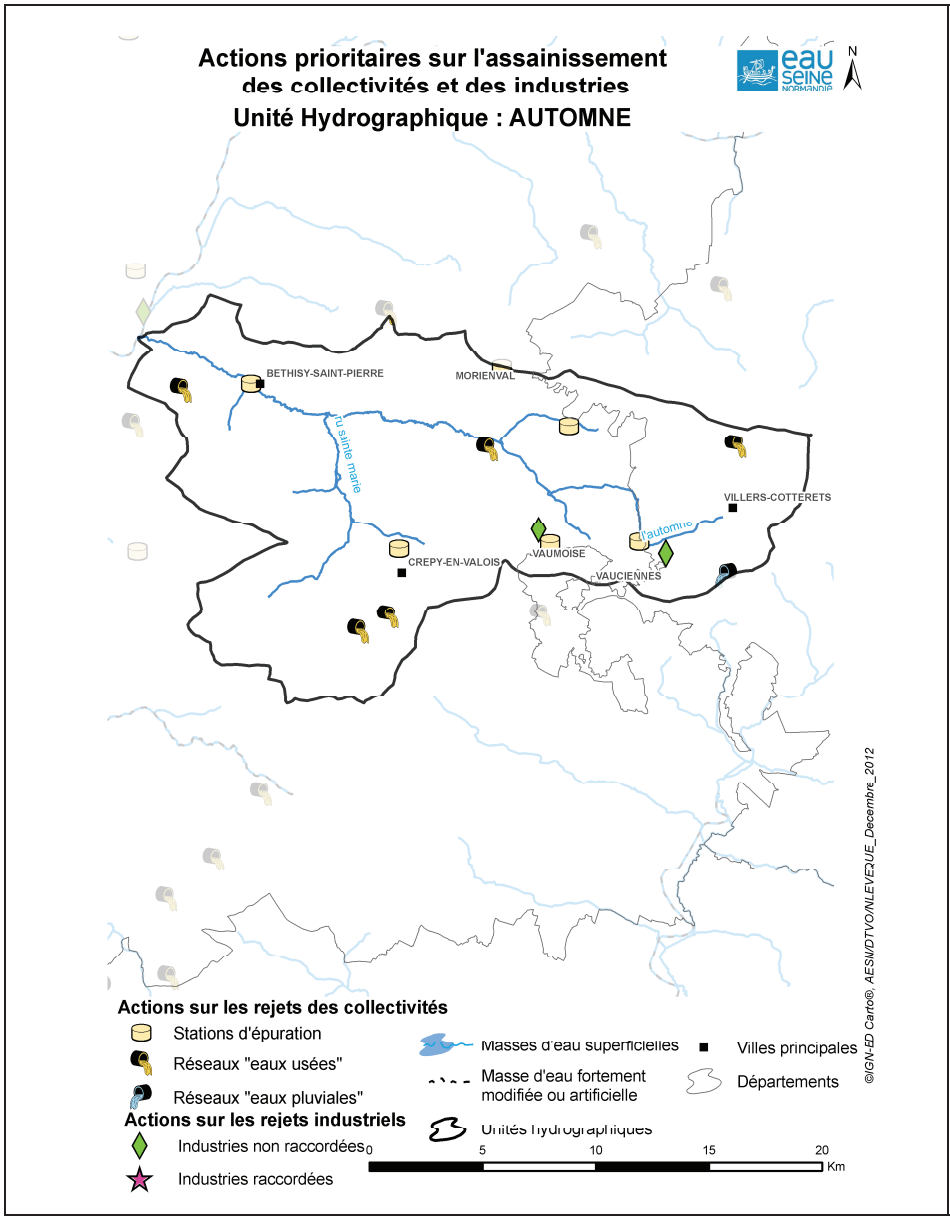
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : AUTOMNE
eau seine NORMANDIE
N
BETHISY-SAINT-PIERRE
MORIENVAL
ru sainte marie
VILLERS-COTTERETS
l'automne
VAUMOISE
CREPY-EN-VALOIS
VAUCIENNES
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km

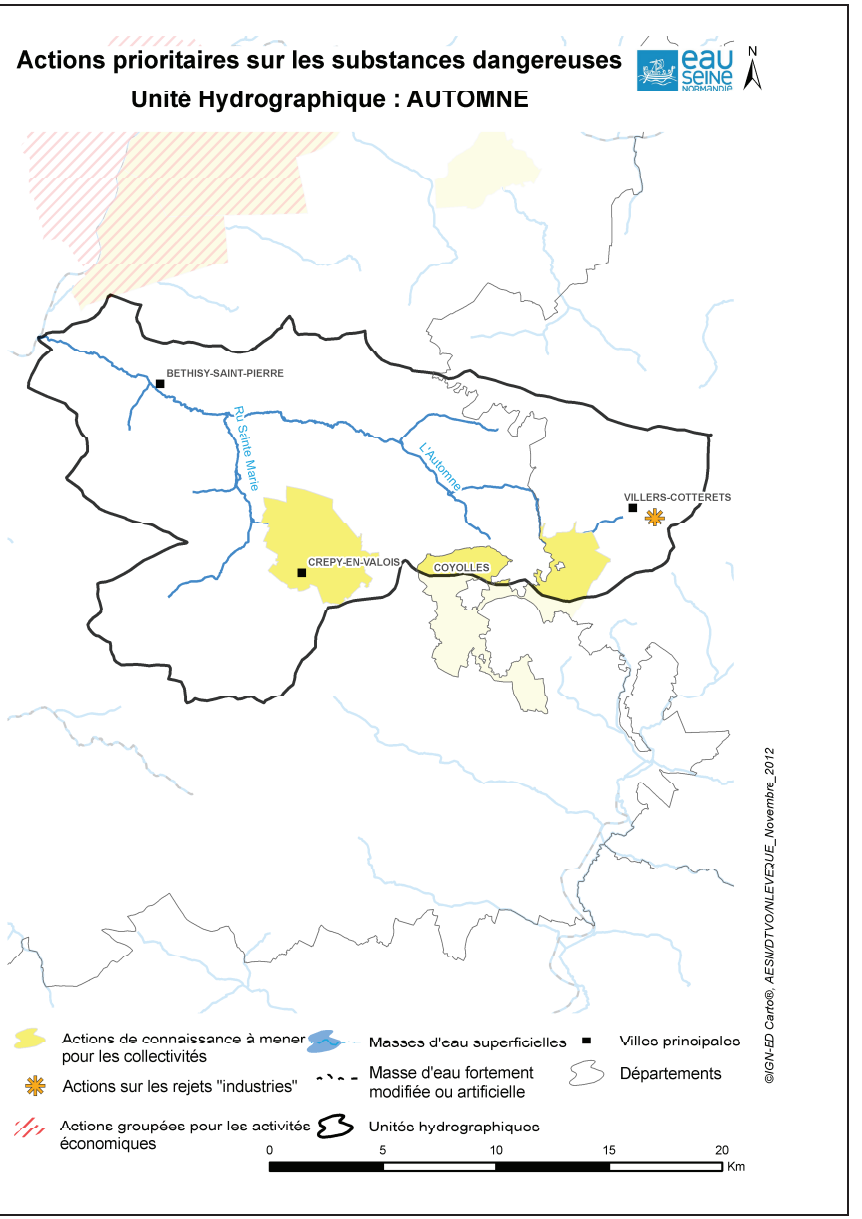
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : AUTOMNE
eau seine NORMANDIE
N
BETHISY-SAINT-PIERRE
RU Sainte Marie
L'Automne
VILLERS-COTTERETS
CREPY-EN-VALOIS
COYOLLES
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km

- ***Eau pluviale des collectivités***

Certaines communes ont pu être identifiées comme présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie, notamment les communes de Crépy-en-Valois et Villers-Cotterêts. Il est donc nécessaire de mener ou de poursuivre les actions visant à réduire les rejets urbains impactant liés au ruissellement ou au mauvais calage des ouvrages de régulation des réseaux d'eaux usées.
Concernant le volet « réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain », Crépy en Valois a adhéré à la charte régionale d'entretien des espaces public avec un objectif de réduction de 50% des pesticides sur deux ans et fait l'acquisition de matériel spécifique.

- ***Industries et artisanats***

L'activité industrielle sur cette UH est principalement située au niveau des communes de Villers-Cotterêts, de Crépy-en-Valois et à l'aval au niveau de Verberie. Tous les secteurs industriels sont représentés : IAA, industrie du bois, métallurgie, transformation des métaux et mécanique. De nombreuses fermetures de sites ont eu lieu sur le territoire depuis le début des années 2000, notamment pour les secteurs liés à l'automobile. Actuellement on observe une reprise d'activité sur certaines friches industrielles avec des évolutions de la production par rapport au passé.

Bien que les rejets des établissements industriels soient majoritairement raccordés aux réseaux des collectivités, les rejets au milieu sont situés principalement en tête de bassin et génèrent ainsi un impact important sur les masses d'eau. On peut citer à ce titre l'amont de l'Automne avec les rejets de Villers-Cotterêts et le ru des taillandiers avec le rejet de Crépy-en-Valois. Au vu des paramètres déclassant l'état chimique, ces sites doivent avoir des rejets toxiques contenant des substances dangereuses, qui ne sont pas traitées par les STEP communales.

Parmi les actions emblématiques du IXème programme, on peut citer la mise en place d'une technologie propre permettant de substituer l'usage de chrome dans un atelier de traitement de surfaces, ainsi que la mise en place d'un rejet zéro sur un site de mécanique.

Au cours du Xème programme l'effort sur cette UH devra en priorité porter sur la maîtrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement des collectivités, en relation avec les actions menées par celles-ci (développement et gestion des zones d'activités, mise en place d'autorisation de déversement,…). Le lien avec les actions inscrites au contrat global de l'Automne devra se poursuivre.
Des améliorations sur le traitement de deux rejets directs générés par un site agroalimentaire et par un institut médico-éducatif, devront aussi être réalisées.

La masse d'eau de l'Unité Hydrographique est :

- 3104 : Eocène du Valois

15 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 6 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 60% au paramètre nitrates et 40% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 4 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

L'étude pour l'élaboration d'un plan d'action pour les captages d'Auger Saint Vincent a démarré en 2011 et n'a pas permis jusque-là, la formalisation d'un projet pour le PDRH. Les 21 agriculteurs de l'AAC (3 600 ha) n'ont donc pas encore souscrit de mesures sur ce périmètre. Deux agriculteurs ont cependant investi dans des bineuses afin de développer le désherbage mécanique et la réduction de l'utilisation des pesticides.

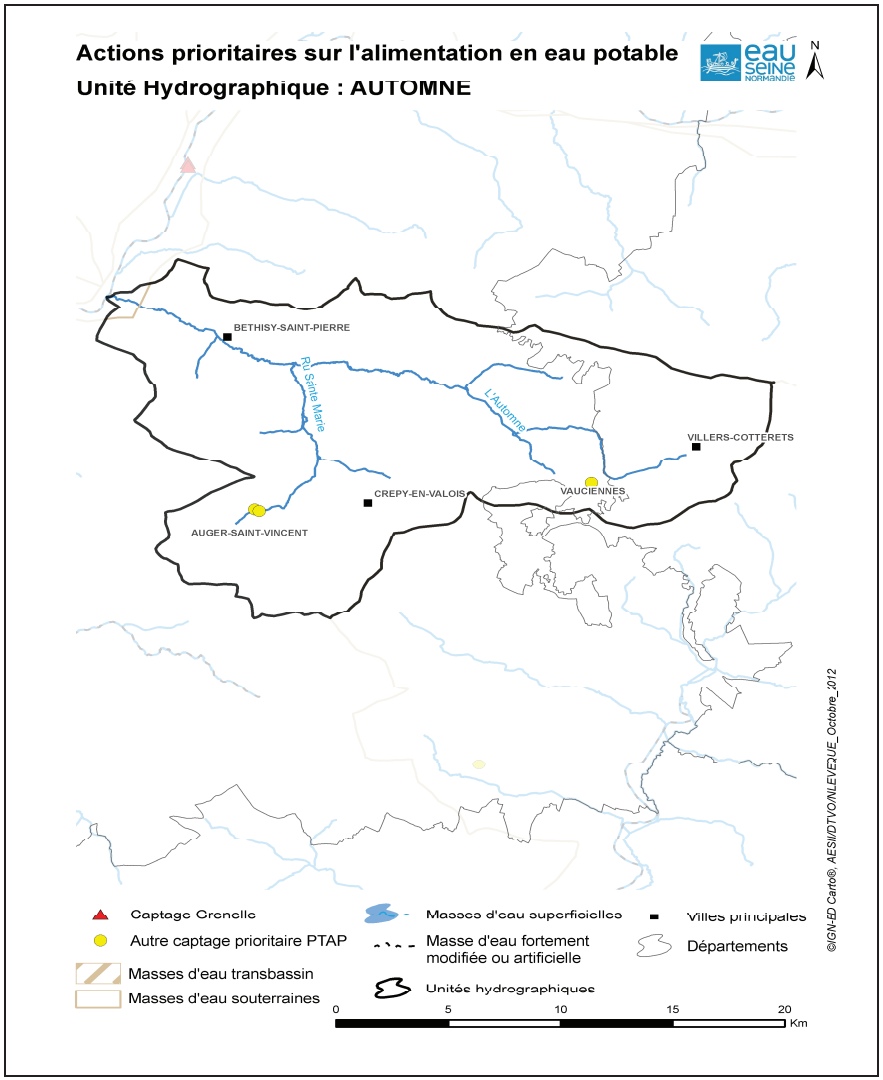

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été réalisés à différentes échelles. Cette démarche devra être mise en œuvre de manière opérationnelle afin de trouver des solutions pérennes et efficaces.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable.
Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.
Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Parmi les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, le captage d'Auger Saint Vincent fera l'objet d'une attention particulière pour la mise en œuvre de son plan d'action au vu de son intérêt stratégique.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

La vallée de l'Automne (217A) a été modifiée par l'activité anthropique : de nombreux moulins jalonnent le cours de la rivière ce qui se traduit par un lit souvent perché et rectiligne, des écoulements uniformes et un lit mineur souvent envasé. Son lit majeur est largement occupé par des peupleraies qui se trouvent encore trop proches du cours d'eau.

La Sainte-Marie (217B) a été très modifiée sur sa partie amont et présente un lit rectiligne et trop large à l'amont de Duvy puis retrouve un caractère plus naturel à l'aval. Cette vallée est aussi moins marquée par les peupleraies que celle de l'Automne (uniquement aval Duvy et amont Glaignes).

La gouvernance sur la rivière et ses affluents est assurée par le SAGEBA, structure porteuse du SAGE avec une animation rivière spécifique. Il n'y a pas d'ouvrages Grenelle sur ce territoire mais le SAGEBA a programmé des actions pour améliorer la continuité écologique sur le bassin. Une sensibilisation des propriétaires est menée pour éloigner les peupliers de la rivière.

L'objectif sur ce territoire sera de développer les actions de restauration de cours d'eau (diversification des écoulements, restauration de frayères…) et de rétablir la continuité écologique sur la Sainte Marie.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : AUTOMNE

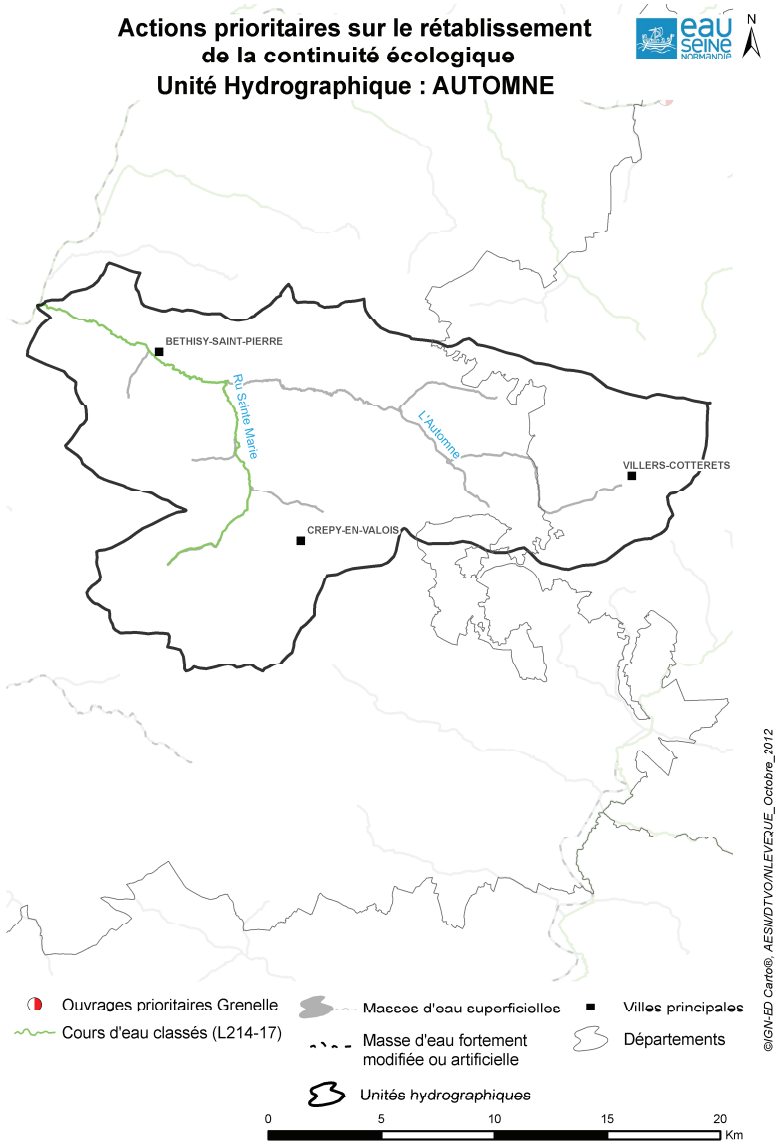

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : AUTOMNE

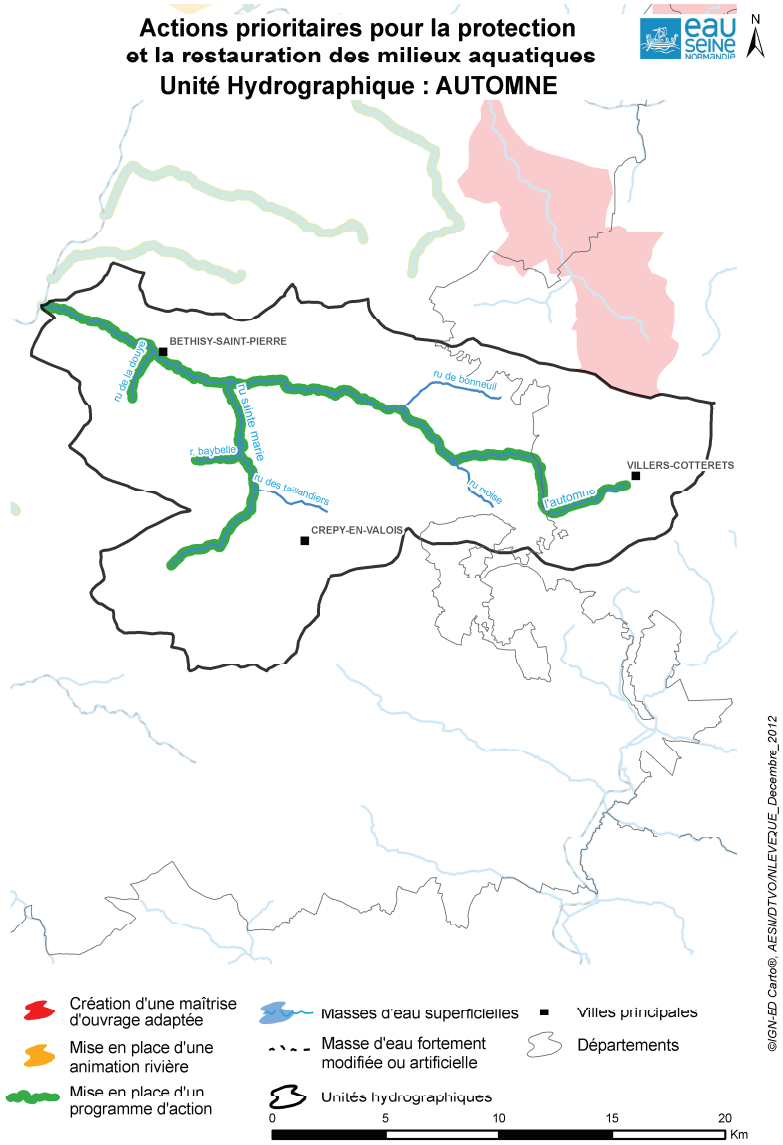

- ***Préservation des zones humides***

Les zones humides du bassin de l'Automne se limitent aux zones humides de fond de vallée (vallée de l'Automne et de ces affluents).
Si elles sont majoritairement fortement dégradées, quelques reliquats de milieux non dégradés subsistent avec :

- de rares prairies humides sur alluvions,
- des petites aulnaies-peupleraies à grandes herbes, mêlées de saulaies, de mégaphorbiaies
- des zones de sources incrustantes et de suintement.

Les alluvions du fond de vallée font localement place à des terrains tourbeux alcalins vers Feigneux, Béthisy-Saint-Martin, Fresnoy-la-Rivière, Vez, Vauciennes...

Des zones humides d'une plus grande richesse sont également présentes au sein du massif forestier de Retz, zones d'aulnaies marécageuses, de suintements, etc.

Trois sites sont actuellement en gestion sur ce bassin. Une étude de délimitation des zones humides est en cours, permettant de fournir un zonage pour le territoire du SAGE. Elle n'a pas encore donné lieu à un plan d'action. La première opération à initier sera donc d'établir un programme d'actions prioritaires pour les zones humides à l'échelle du SAGE.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Le bassin de l'Automne subit une forte pression de prélèvement et est identifié en zone à tension quantitative. Les prélèvements atteignent globalement 15 % de la recharge et sont très impactants sur les deux têtes de bassin en particulier sur la Sainte Marie, celle-ci présentant des assecs récurrents. Il s'agit ici de mieux connaître l'impact de ces prélèvements sur le fonctionnement des milieux et d'identifier les marges de progrès en termes de gestion.

GOUVERNANCE

Le schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Automne est approuvé depuis décembre 2003. Le SAGEBA a entamé une procédure de révision suite à la LEMA. Parallèlement, il s'est engagé dans une démarche de contrat global pour l'eau jusqu'en 2017 pour une transcription opérationnelle de sa programmation.

Unité Hydrographique : AUTOMNE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR217A	l'automne	FRHR217A-H201205	ru moise	FRHR217A-H201400	ru de bonneuil	FRHR217A-H203070	ru de la douye
FRHR217B	ru sainte marie	FRHR217B-H202200	ru des taillandiers	FRHR217B-H202500	r. baybelle		

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
FEIGNEUX	60	FRHR217A	l'automne			P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
COYOLLES	02	FRHR217A	l'automne	COYOLLES	18000	P1	Finalisation de l'action
FRESNOY-LA-RIVIERE	60	FRHR217A	l'automne			P1	Finalisation de l'action
ORMOY-VILLERS	60	FRHR217B	ru sainte marie	ORMOY VILLERS		P1	Création de réseaux.
ORROUY	60	FRHR217A	l'automne	ORROUY	2500	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
ROUVILLE	60	FRHR217B	ru sainte marie	ROUVILLE		P1	Finalisation de l'action
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	60	FRHR217A	l'automne			P1	Finalisation de l'action
VILLERS-COTTERETS	02	FRHR217A	l'automne	VILLERS COTTERETS		P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BETHISY-SAINT-PIERRE	60	FRHR217A	l'automne	BETHISY SAINT PIERRE	6000	P2	Reconstruction STEP.
BONNEUIL-EN-VALOIS	60	FRHR217A-H2014000	ru de bonneuil	BONNEUIL EN VALOIS	800	P1	Amélioration du traitement du phosphore
MORIENVAL	60	FRHR217A	l'automne	MORIENVAL	1000	P2	Reconstruction de la STEP (finalisation de l'action 9ème).
VAUCIENNES	60	FRHR217A	l'automne	VAUCIENNES	1000	P1	Amélioration traitement STEP (bourg).
VAUMOISE	60	FRHR217A-H2012050	ru moise	VAUMOISE	750	P2	Reconstruction STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CREPY-EN-VALOIS	60	FRHR217B-H2022000	ru des taillandiers	CREPY EN VALOIS	22000	P1	Fiabiliser le process pour le phosphore.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
VILLERS-COTTERETS	02	FRHR217A	l'automne	P1	Diagnostic du pluvial

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
VILLERS COTTERETS	02	FRHR217A	l'automne	SOC GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Unité Hydrographique : **AUTOMNE**

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
COYOLLES	02	FRHR217A	l'automne	ACTION ET TECHNIQUE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
RUSSY BEMONT	60	FRHR217A	l'automne	BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **AUTOMNE**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
VAUCIENNES	60	01292X0006/P	VAUCIENNES	☐ SDAGE 4	P3

Mettre en œuvre le programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
AUGER-SAINT-VINCENT	60	01288X0103/F2BIS	AUGER SAINT VINCENT F2 BIS	☐ SDAGE 4	P3
AUGER-SAINT-VINCENT	60	01288X0018/P	AUGER SAINT VINCENT F1	☐ SDAGE 4	P3

Unité Hydrographique : **AUTOMNE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR217B	ru sainte marie		Rétablissement de la continuité écologique	P1	☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Sainte-Marie à l'échelle de la masse d'eau

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR217A-H2012050	ru moise		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation d'une étude de restauration du ru Moise

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR217A-H2030700	ru de la douye		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru de la Douye : diversification des écoulements, restauration de frayères…
FRHR217B-H2025000	r. baybelle		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru Baybelle : diversification des écoulements, restauration de frayères…
FRHR217B	ru sainte marie		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Sainte Marie : diversification des écoulements, restauration de frayères…
FRHR217A	l'automne		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Automne : diversification des écoulements, restauration de frayères…

GESTION QUANTITATIVE

Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Automne				Analyse de la pression quantitative sur la ressource et les milieux en vue d'une gestion adaptée

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
COYOLLES	02	FRHR217A	l'automne	COYOLLES	18000	P4	Action de connaissance à mener
CREPY-EN-VALOIS	60	FRHR217B-H2022000	ru des taillandiers	CREPY EN VALOIS	22000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Automne				Suivi du contrat en cours et du SAGE

Fiche UH – BRECHE (VO 7)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Brêche couvre une superficie de 453 km^2, parcourue par 155 km de cours d'eau, et compte environ 83 100 habitants. Le territoire est majoritairement rural, occupé à près des trois-quart de sa superficie par des cultures, et bordé au Sud par des espaces forestiers (forêt de Hez-Froidmont) et l'agglomération de Creil. L'agglomération de Clermont, à la confluence de l'Arré et de la Brêche, et l'agglomération de Liancourt, regroupent près de 60% de la population de l'UH.

L'Unité Hydrographique Brêche compte 5 masses d'eau dont la Brêche et ses affluents (Arré notamment). L'Arré et le ruisseau de la Beronnelle ont un objectif de bon état écologique fixé à 2021, les autres masses d'eau à 2015. Seules les masses d'eau de la Brèche (R218 et R220) ont objectif de bon état chimique fixé à 2015, les autres masses d'eau ayant pour objectif 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, une seule masse d'eau était en 2006-2007 en bon état écologique (soit 20% des masses d'eau de l'UH). La qualité chimique était estimée dégradée sur la majorité de l'unité.

La qualité écologique apparaît dégradée sur l'ensemble des masses d'eau de l'Unité Hydrographique. La qualité physico-chimique est plutôt bonne sur la Brèche mais impactée sur l'Arré du fait de la forte pression anthropique par rapport au cours d'eau. La qualité écologique reste pénalisée par une qualité biologique dégradée du fait des pressions hydromorphologiques continuant de s'exercer sur l'ensemble du bassin versant.
Au regard des paramètres déclassants constatés, l'amélioration de la qualité écologique nécessite l'amélioration de certains rejets, la restauration et l'entretien des rivières et de leurs annexes hydrauliques à l'échelle de l'Unité Hydrographique, ainsi que la maîtrise des phénomènes de ruissellement et d'érosion en particulier sur l'amont du bassin (R 218 et R219).
La qualité chimique est mauvaise sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. Les familles de polluants retrouvés concernent des composés volatiles d'hydrocarbures provenant des retombées atmosphériques et phtalates. Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (pesticides, métaux, …)

Qualité eau souterraine

L'état de dégradation des masses d'eau souterraines, et en particulier de la masse d'eau 3205 par les nitrates et les pesticides, incite à renforcer les actions de réduction des intrants sur l'ensemble de ce territoire et plus particulièrement sur les captages très dégradés situés dans la partie amont.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : BRECHE

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : BRECHE

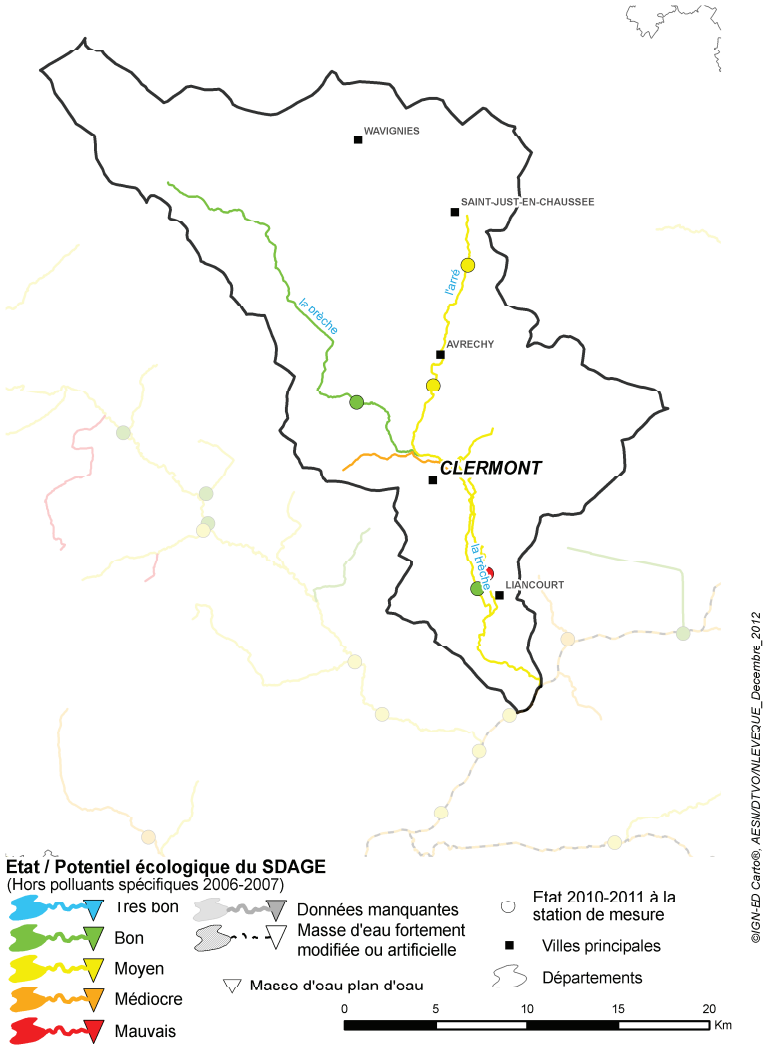

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique de la Brêche peut se diviser en 2 grandes zones. La première zone, en amont des bassins versants de la Brêche et de l'Arré, présente des caractéristiques rurales avec un habitat majoritairement dispersé. Si certaines communes disposent d'un assainissement collectif, la majorité des communes sont zonées en non collectif. La seconde zone, en aval de l'Unité Hydrographique présente des caractéristiques plus urbaines. La gestion de l'assainissement sur cette zone est du ressort des intercommunalités. La majorité des communes y est zonée en collectif et dispose d'un système épuratoire collectif.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis la reconstruction et la mise en conformité en regard de la DERU de l'unité de traitement de la communauté de communes du Liancourtois, à Monchy St Eloi. Cette mise aux normes devra s'achever, dans le cadre du Xème programme, par la reconstruction de la station de Breuil le Sec sur le site existant de la station de Breuil le Vert. Le IXème programme aura aussi permis de fiabiliser les systèmes de collecte des communautés de communes du Liancourtois et du Clermontois, bien que des opérations soient toujours en cours ou programmées.
Dans le cadre du Xème programme, les efforts devront être poursuivis tant sur la fiabilisation des systèmes de collecte et la reconstruction de stations vieillissantes telles que les unités de la Neuville en Hez ou de Froissy.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.

L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans ce contexte rural. Quelques opérations de réhabilitation de l'ANC ont d'ailleurs été engagées dans le cadre du IXème programme sur ce territoire. Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur cette UH en portant l'accent sur les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.

L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

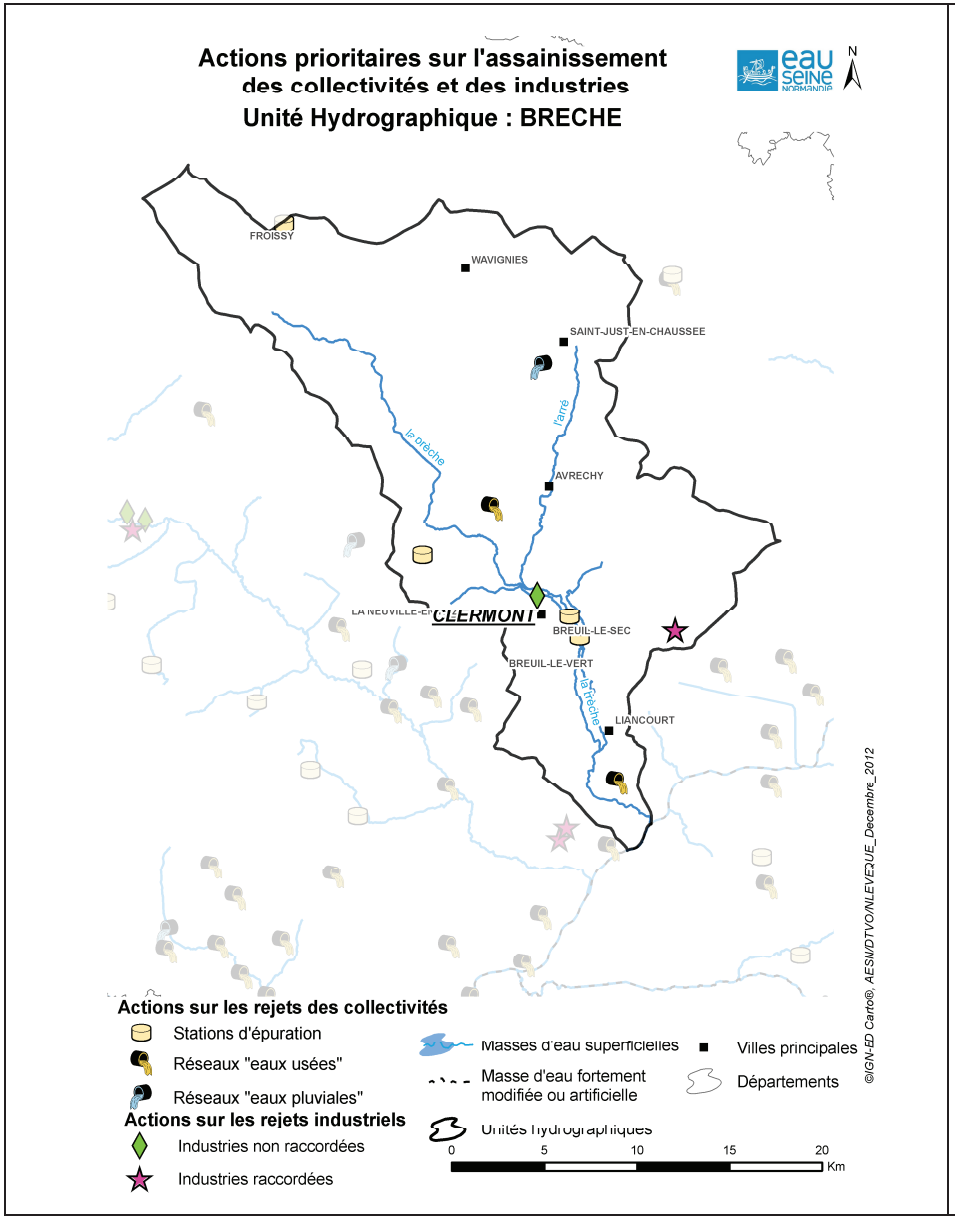
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : BRECHE
N
FROISSY
WAVIGNIES
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
la préche
l'arré
AVRECHY
CLERMONT
BREUIL-LE-SEC
BREUIL-LE-VERT
la Tréche
LIANCOURT
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

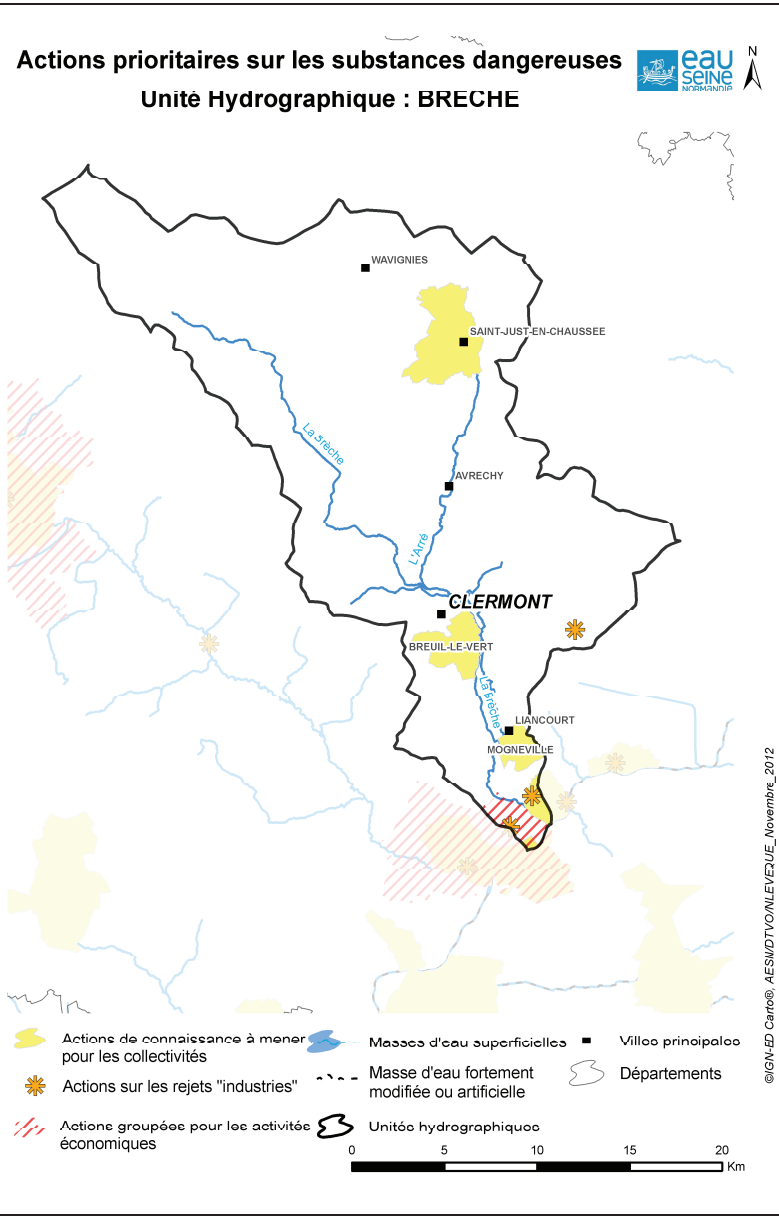
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : BRECHE
N
WAVIGNIES
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
La Préche
AVRECHY
L'Arré
CLERMONT
BREUIL-LE-VERT
la préche
LIANCOURT
MOGNEVILLE
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

- ***Eau pluviale des collectivités***

La partie amont de l'Unité Hydrographique est la moins urbanisée. Toutefois la commune de St Just-en-Chaussée, située en tête du bassin de l'Arré, requiert une maitrise des rejets urbains par temps de pluie en vue de la reconquête de la qualité de la masse d'eau.

Par ailleurs des actions visant à réduire les rejets urbains de temps de pluie, sur les communes plus urbanisées en aval de l'Unité Hydrographique, sont également nécessaires.

Une démarche pour la réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain a été engagée au IXème programme. La Communauté de communes du Plateau Picard est la première collectivité qui s'est engagée dans la charte régionale d'entretien des espaces publics sur l'ensemble des surfaces dont elle est propriétaire. Elle a choisi l'objectif « Zéro Phyto » et est établissement de référence pour l'ensemble des communes du secteur.

- ***Industries et artisanats***

L'activité industrielle est présente sur l'ensemble de l'UH, avec une plus nette implantation sur l'aval, à proximité des villes de Clermont, Liancourt/Rantigny et Nogent-sur-Oise. Les secteurs majoritairement représentés sont la chimie, la transformation et le travail des métaux, et le traitement de surfaces. Quelques fermetures de sites ont eu lieu ces dernières années, notamment dans les secteurs de la sous-traitance automobile.

La plupart des sites industriels de l'UH ne génèrent pas de rejet direct d'effluents au milieu naturel ; les établissements sont majoritairement raccordés aux réseaux urbains et certains sont en rejet zéro avec une gestion des déchets bien définie. L'impact sur les masses d'eau est donc principalement généré par les autres rejets anthropiques. On note toutefois un impact sur la masse d'eau du Ru de la Garde (FRHR220-H2071000), lié au rejet direct d'un site agroalimentaire.

Au cours du Xème programme l'attention sur cette UH devra en priorité porter sur la maîtrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement des collectivités, en relation avec les actions menées par celles-ci (développement et gestion des zones d'activités, mise en place d'autorisations de déversement, …). Des efforts devront être menés concernant la recherche d'une solution compatible avec le bon état pour un site agroalimentaire, ainsi que pour l'amélioration des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles d'un site chimique situé dans l'aire d'alimentation d'un captage d'eau potable.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3205 : Craie picarde
- 3104 : Eocène du Valois

23 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 11 en catégorie 3 et 4 du SDAGE soit pratiquement 50% des captages.
Sur ce pool de captages prioritaires, le classement est lié à 45% au paramètre nitrates et 55% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, un seul a fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.
Le captage de Saint-Just-en-Chaussée est identifié au titre du Grenelle.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Le territoire sur lequel un plan d'actions est en cours concerne 9 700 ha et 190 agriculteurs. La contractualisation s'y est bien développée sur 1 850 ha (57 agriculteurs), essentiellement par de la réduction de l'utilisation des pesticides et de la création de bandes enherbées. Une exploitation dans la zone la plus sensible du captage de Saint Just en Chaussée a converti 150 ha en agriculture biologique en 2011. Cette contractualisation s'accompagne de l'acquisition de 6 bineuses et l'aménagement de 5 corps de ferme avec des aires de remplissage de pulvérisateur. Enfin, la Communauté de communes du Plateau Picard propose, avec l'aide du Centre de gestion et de la Chambre d'Agriculture, une formation de deux ans sur la mise en place d'une agriculture intégrée et l'utilisation réduite de pesticides, à une vingtaine d'agriculteurs.

Sur le territoire, le Lycée agricole d'Airion qui est un centre de formation a créé une plateforme pour la démonstration de techniques alternatives aux pesticides.

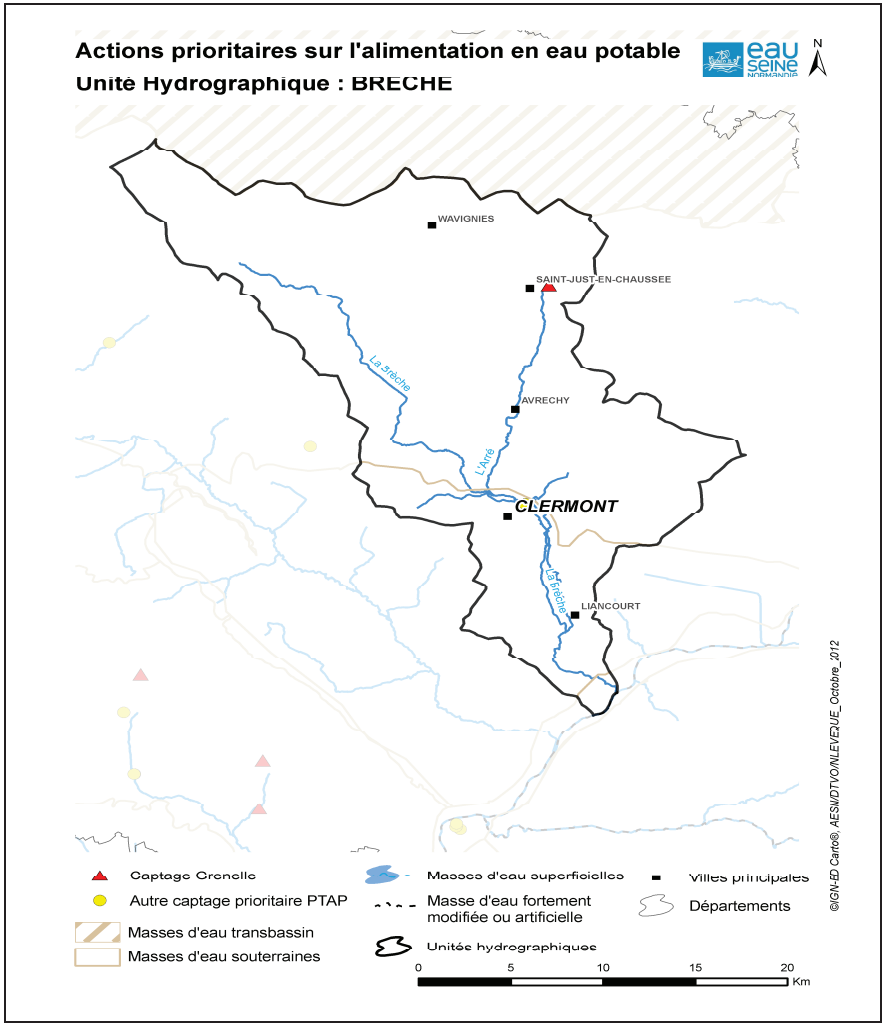

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été engagés sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique et sont actuellement à des niveaux d'avancement différents.

Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable.
Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Parmi les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, les captages présentant un enjeu particulier (quantitatif et/ou stratégique) à l'échelle de l'UH ont pu être recensés. Une attention particulière devra être portée sur ces derniers. Au-delà de la poursuite du plan d'actions sur le captage Grenelle de Saint-Just-en-Chaussée, il s'agira notamment d'élaborer un plan d'action sur le captage de Clermont.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

De nombreux ouvrages jalonnent le cours de la Brèche, la plupart n'ayant plus d'usage. Sur l'ensemble du cours d'eau, la partie amont (R218) est la plus préservée. Un colmatage est observé sur le cours d'eau lié aux ouvrages dans les zones sous influence, probablement renforcé par des apports sur le bassin versant.
Le principal affluent de la Brèche, l'Arré, est très dégradé morphologiquement. Le lit s'est fortement incisé, les berges sont verticales et le lit est homogène et envasé.
Les deux autres affluents de la Brèche, la Béronelle et le ru de la Garde sont morphologiquement altérés. La Béronelle a notamment été déviée et recalibrée sur l'ensemble de son linéaire.

L'ensemble des rivières du bassin est géré par des collectivités, un technicien étant partagé entre les structures. Il n'y a pas d'ouvrages identifiés au titre du Grenelle. La restauration d'habitats semble donc prioritaire, en parallèle de l'aménagement des différents ouvrages. Une étude hydromorphologique est en cours. Les travaux de restauration de la morphologie de la rivière ainsi que de la continuité devront être mis en œuvre à l'issue de cette étude.

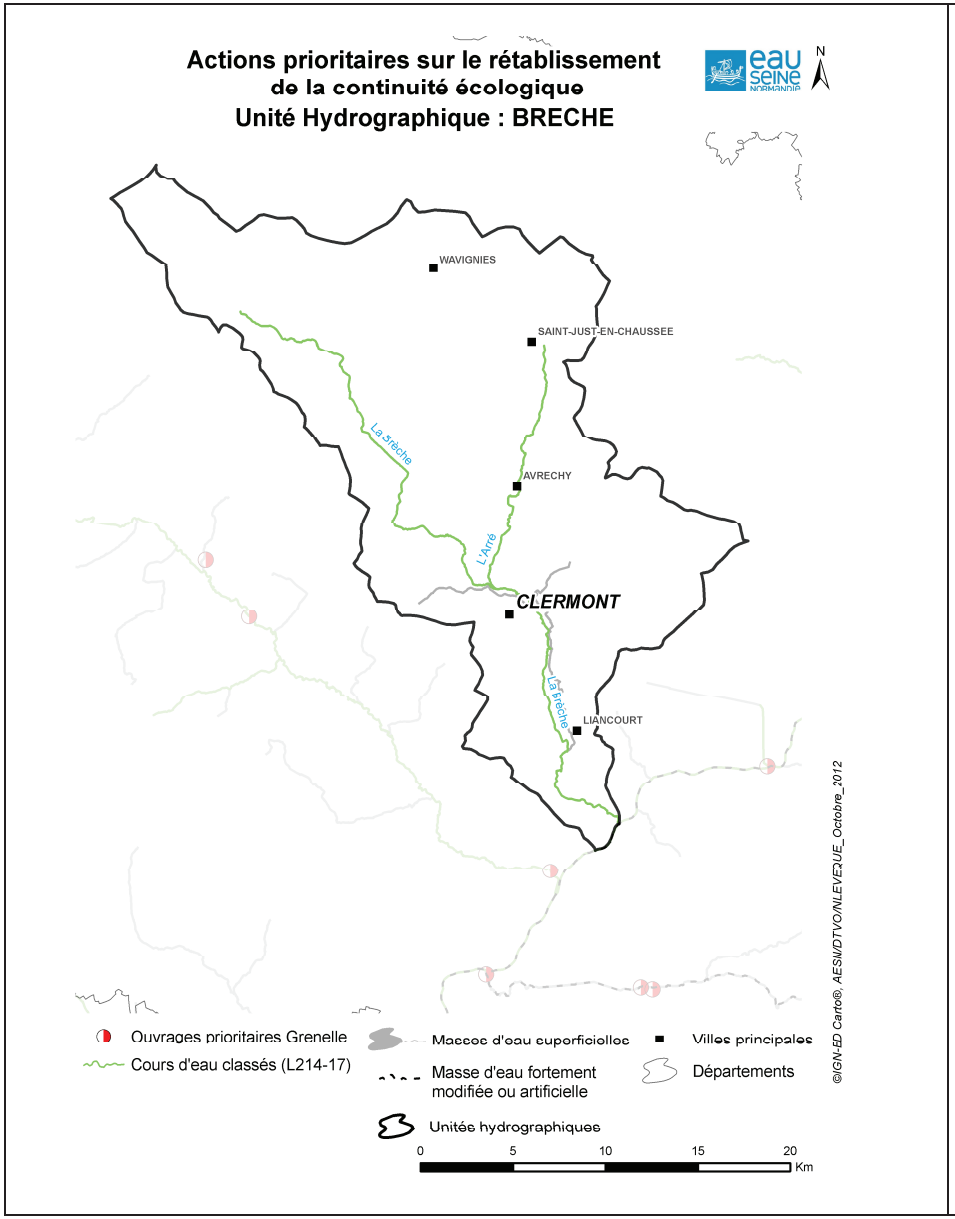
Actions prioritaires sur le rétablissement
de la continuité écologique
Unité Hydrographique : BRECHE
N
WAVIGNIES
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
AVRECHY
CLERMONT
LIANCOURT
La Bréche
L'Arré
Ouvrages prioritaires Grenelle
Cours d'eau classés (L214-17)
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Octobre_2012

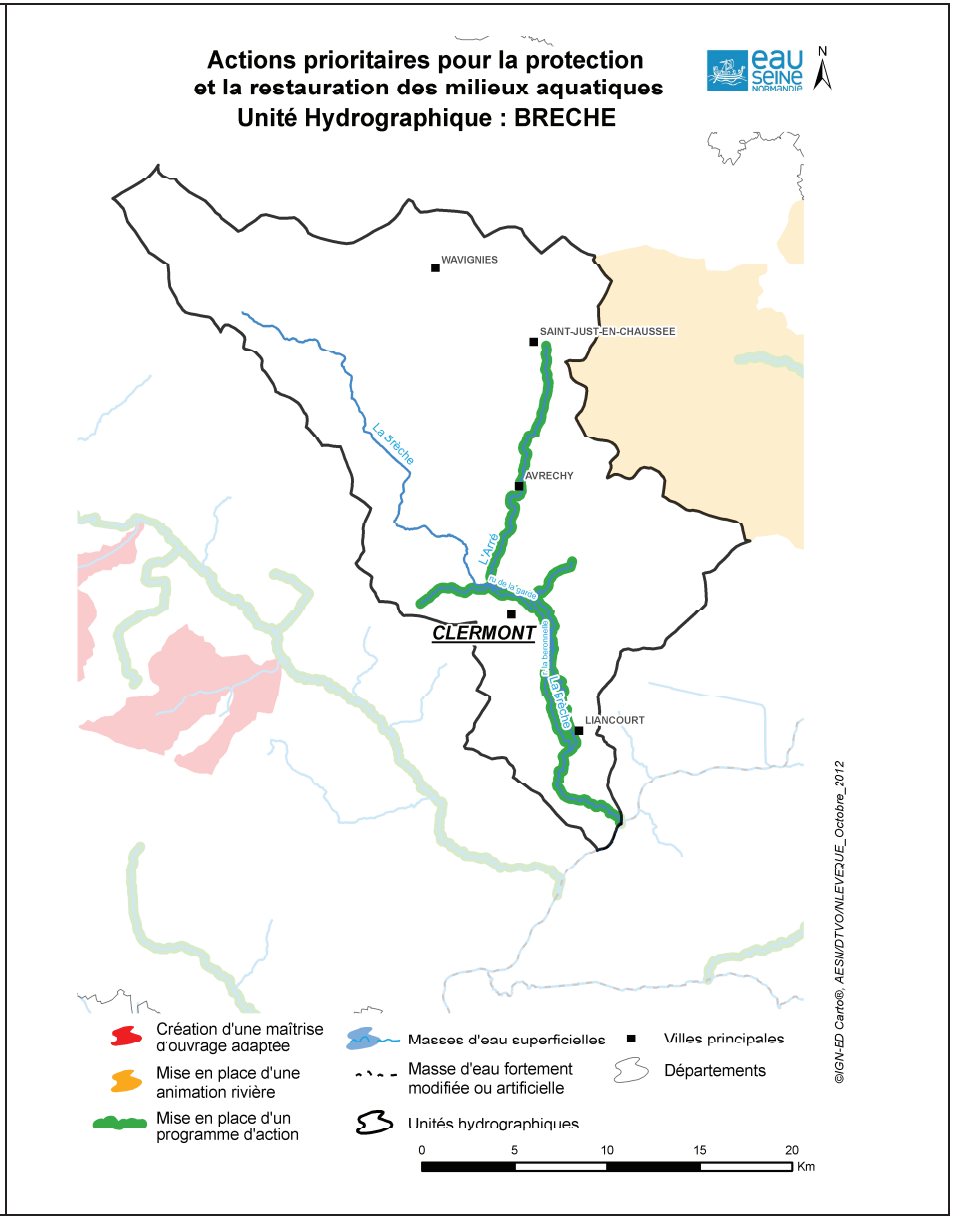
Actions prioritaires pour la protection
et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : BRECHE
N
WAVIGNIES
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
AVRECHY
CLERMONT
LIANCOURT
La Bréche
L'Arré
Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée
Mise en place d'une animation rivière
Mise en place d'un programme d'action
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Octobre_2012

- ***Préservation des zones humides***

Installée sur un fond tourbeux, la vallée de la Brèche constituait un milieu d'intérêt. Suite à l'abandon des usages traditionnels cette vallée est aujourd'hui dégradée (drainage, plantation de peupliers, urbanisation et pollution autour des bourgs principaux).
La vallée de l'Arré est pour grande partie drainée et mise en culture. Il subsiste des prairies et boisements alluviaux qui ont cependant perdu beaucoup de leur intérêt écologique. La partie aval du cours de la Brèche traverse le tertiaire parisien au sein duquel quelques zones humides sur pentes (zones de suintement, sources) s'expriment. Il conviendrait de développer la connaissance de ces secteurs. A partir de Clermont, la vallée est fortement mitée par l'urbanisation.
Au-delà de la poursuite de la gestion des sites, une étude de délimitation et d'inventaire des zones humides est portée par les syndicats de rivière de la Brèche et de l'Arré. Il sera important de prendre en compte ces milieux dans les documents d'urbanisme et futurs aménagements du territoire mais également de prévoir des actions spécifiques pour les secteurs les mieux préservés.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Le bassin de la Brèche subit une importante pression de prélèvement (près de 20%). Les facteurs aggravant cette pression sont liés à la présence d'importants prélèvements pour l'eau potable en tête de bassin notamment sur l'Arré, pression qui s'est accrue avec le temps. Depuis les années 1990, le volume global a baissé principalement lié à la diminution des consommations industrielles. Le poids des prélèvements agricoles a par contre augmenté jusqu'à atteindre 8% en 2010. Une réflexion sur la gestion quantitative et son impact sur le milieu est à mener sur le territoire.

GOUVERNANCE

Une contractualisation a été mise en place avec la Communauté de Communes du Plateau Picard. Deuxième phase de cette contractualisation, le contrat territorial sur l'Arré et une partie de la Brèche s'est achevé en 2011.
Depuis, une réflexion est menée pour aboutir à une programmation commune ambitieuse et concertée en intégrant d'autres collectivités et maîtres d'ouvrage sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. Pour rappel, ce territoire est ciblé prioritaire dans le cadre du programme de mesures pour la mise en place d'un SAGE et fait à ce titre partie des priorités 2013-2018.

Unité Hydrographique : BRECHE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR220-H2071000	ru de la garde	FRHR218	la brèche	FRHR219	l'arré	FRHR220	la brèche	FRHR220-H2073000	r. la beronnelle

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BULLES	60	FRHR218	la brèche		P1	Travaux de réhabilitation
CAMBRONNE-LES-CLERMONT	60	FRHR220	la brèche		P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
CAC (Agglomération creilloise)	60	FRHR225	le thérain		P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
ETOUY	60	FRHR218	la brèche	ETOUY	P1	Création de réseaux.
MONCHY-SAINT-ELOI	60	FRHR220	la brèche	MONCHY SAINT ELOI	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BREUIL-LE-VERT	60	FRHR220	la brèche	BREUIL LE VERT / CLERMONT 22000	P1	Reconstruction STEP.
FROISSY	60	FRHR218	la brèche	FROISSY 550	P2	Reconstruction de la STEP (finalisation de l'action 9ème).
LA NEUVILLE-EN-HEZ	60	FRHR220-H2071000	ru de la garde	LA NEUVILLE EN HEZ 1000	P2	Reconstruction de la STEP (finalisation de l'action 9ème).

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BREUIL-LE-SEC	60	FRHR220-H2073000	r. la beronnelle	BREUIL LE SEC / CLERMONT 6000	P1	Suppression de la STEP et raccordement à BREUIL LE VERT.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	60	FRHR219	l'arré	P1	Diagnostic du pluvial.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
CLERMONT	60	FRHR220-H2071000	ru de la garde	SOCIETE LAITIERE DE CLERMONT	P1	☐	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat

Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
CATENOY	60	FRHR220-H2073000	r. la beronnelle	CHEMTURA France	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)

Unité Hydrographique : **BRECHE**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
CLERMONT	60	01038X0216/F5	CLERMONT F5	☐ SDAGE 4	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	60	00808X0047/P	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	☑	P3

Unité Hydrographique : **BRECHE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR220 la brèche	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Brèche à l'échelle de la masse d'eau
FRHR218 la brèche	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Brèche à l'échelle de la masse d'eau

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR220-H2071000 ru de la garde		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Mise en œuvre d'un programme de restauration suite à l'étude sur le ru de la Garde
FRHR220-H2073000 r. la beronnelle		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Mise en œuvre d'un programme de restauration suite à l'étude sur la Beronnelle
FRHR220 la brèche		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Mise en œuvre d'un programme de restauration suite à l'étude
FRHR219 l'arré		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Mise en œuvre d'un programme de restauration suite à l'étude

GESTION QUANTITATIVE

Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Brèche				Analyse de la pression quantitative sur la ressource et les milieux en vue d'une gestion adaptée

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BREUIL-LE-VERT	60	FRHR220	la brèche	BREUIL LE VERT / CLERMONT	22000	P4	Action de connaissance à mener
MOGNEVILLE	60	FRHR220-H2073000	r. la beronnelle		20000	P4	Action de connaissance à mener
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	60	FRHR219	l'arré	SAINT JUST EN CHAUSSEE	14000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Brèche				Nouvelle contractualisation à l'échelle de l'unité hydrographique
Unité hydrographique Brèche				Encourager la mise en place d'un SAGE (SAGE ciblé PDM)

Fiche UH – NONETTE (VO 8)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Nonette couvre une superficie de 420 km^2, parcourue par 181 km de cours d'eau, et compte environ 63 200 habitants. Le territoire est majoritairement rural, occupé à plus de 50% par des cultures et à plus de 30% par des espaces forestiers (forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville). Près de 10% de la superficie de l'UH est occupé par des espaces urbains. Les agglomérations de Senlis et Chantilly-Gouvieux regroupent plus des trois-quarts de la population de l'UH.

L'Unité Hydrographique Nonette compte 4 masses d'eau : la Nonette et ses affluents, l'Aunette, la Launette et le ruisseau de Coulery. La Nonette a un objectif de bon potentiel écologique fixé à 2015 ainsi que l'Aunette et le ruisseau de Coulery. La Launette a un objectif de bon état écologique fixé à 2021. Toutes les masses d'eau de l'UH ont un objectif de bon état chimique fixé à 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, aucune des masses d'eau de l'UH n'atteignait, en 2006-2007, son objectif de bon état écologique. La qualité chimique est également dégradée sur toutes les masses d'eau de l'UH.

Globalement, la qualité écologique est peu satisfaisante sur la Nonette (R226), notamment en raison d'une forte modification du milieu. La qualité physico-chimique est également préoccupante sur la Nonette, voire très préoccupante sur la Launette, fortement dégradée sur les dernières années et qui présente les plus fortes concentrations en azote et phosphore du territoire des Vallées d'Oise.

La qualité chimique est mauvaise sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique. Les familles de polluants retrouvées sont des composés volatiles d'hydrocarbures et des phtalates. Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques). Le territoire est particulièrement touché par les pesticides.

L'amélioration de la qualité passe par le renforcement du traitement des rejets urbains (phosphore et azote), la lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine agricole et la réduction voire la suppression de la présence de pesticides liée à des usages non agricoles. Des problèmes de ruissellement sont observés sur des vallées sèches.

Qualité eau souterraine

Pour préserver la masse d'eau souterraine 3104, il est important de développer les actions de réduction des intrants (paramètres nitrates et pesticides), et d'accentuer l'effort dans les aires d'alimentation des captages en particulier sur ce territoire où l'état de dégradation de la ressource en eau potable est notable.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : NONETTE

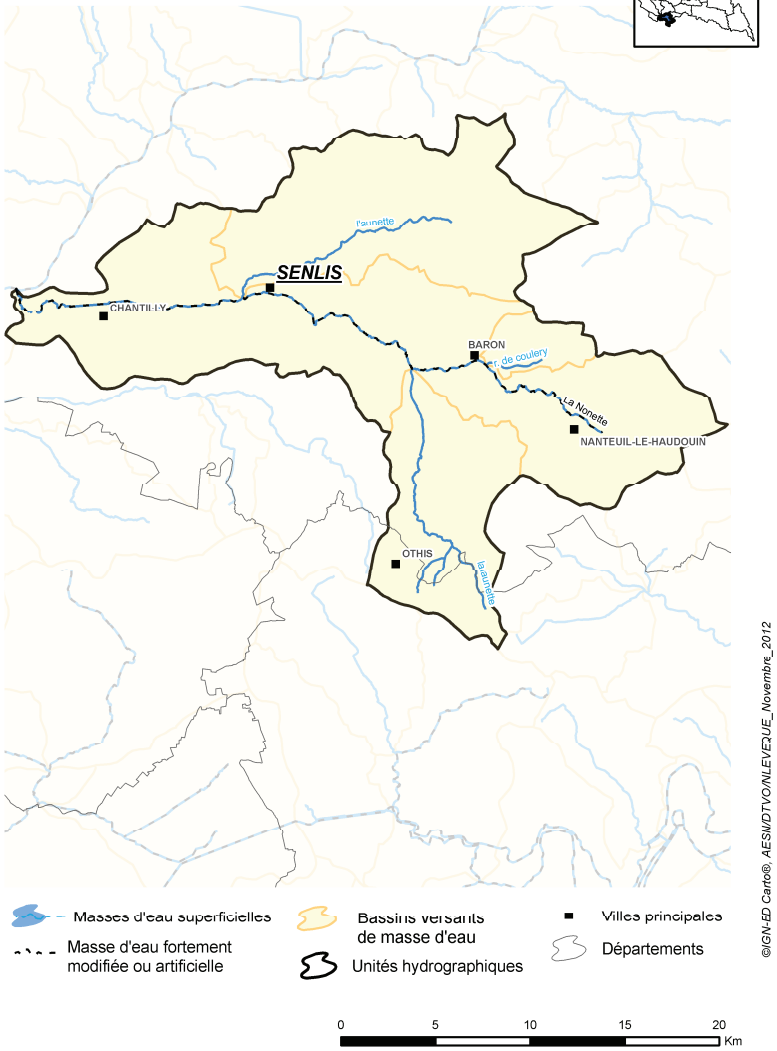

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : NONETTE

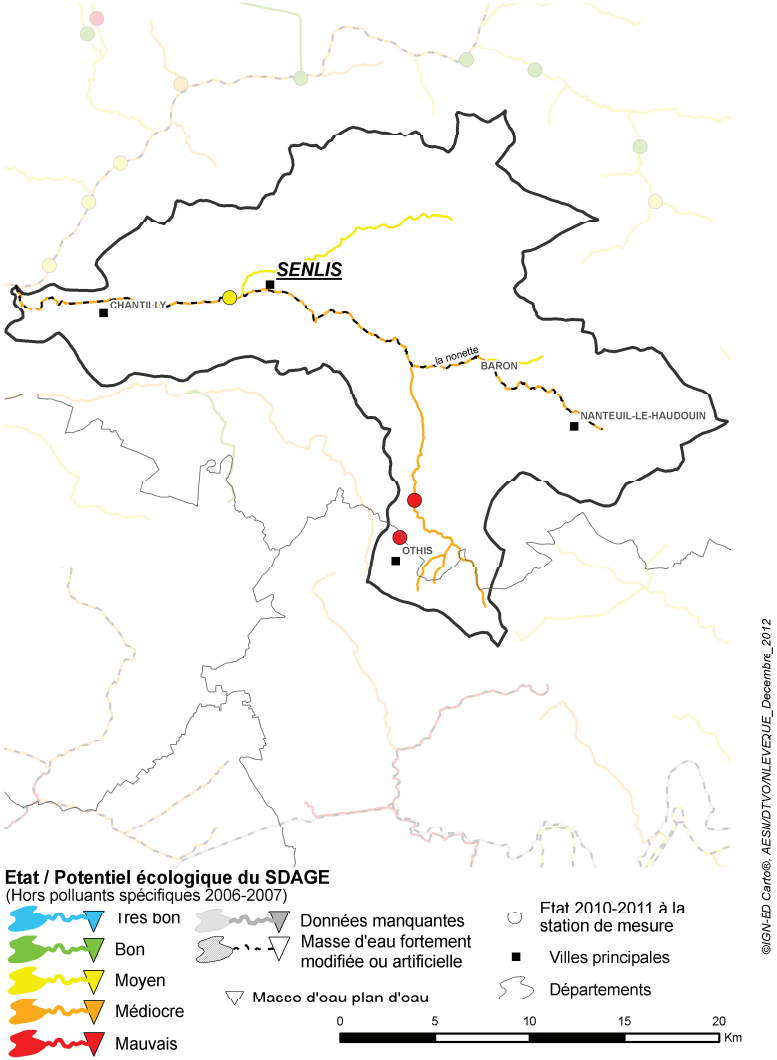

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Nonette du fait de sa relative proximité avec le bassin parisien possède un profil urbain en termes d'assainissement avec notamment près de 90% de la population dont les effluents sont traités par une station d'épuration. L'assainissement non collectif occupe donc une place très modérée mais la mise en conformité des installations déclarées non-conformes devra participer à l'amélioration de la qualité sur les têtes de bassin.

Assainissement collectif

Le IX^{éme} programme aura permis entre autre de mettre en conformité par rapport à la DERU la station de Lagny-le-Sec. D'autres stations, comme Nanteuil-le-Haudouin, ont également pu être reconstruites afin d'apporter une réponse favorable à l'atteinte des objectifs de bon Etat.
Il reste toutefois encore des stations dont les performances épuratoires sont insuffisantes vis-à-vis de la DCE, elles feront l'objet d'une attention particulière à titre d'exemple on peut citer les stations de Chamant et Othis

Dans le cadre du Xème programme, l'effort devra également être porté sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.
Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation des zones de collecte d'Ermenonville, Senlis sont prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Le contexte majoritairement urbain minimise la place de l'assainissement autonome sur le territoire.
Cependant, sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées.
La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.

L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable. Dans le cas contraire, l'assainissement autonome devra être privilégié.

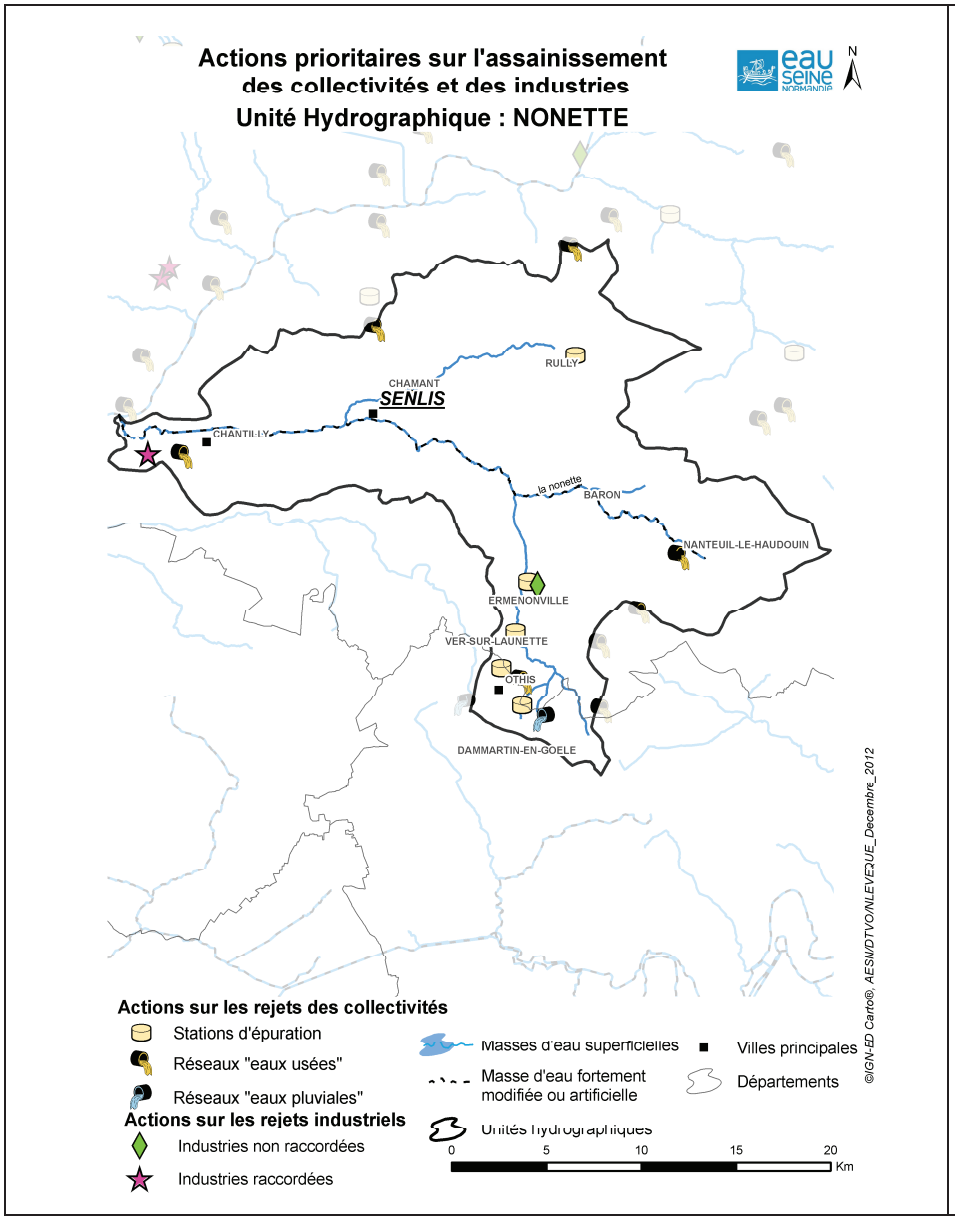
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : NONETTE
N
RULLY
CHAMANT
SENLIS
CHANTILLY
la nonette
BARON
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
ERMENONVILLE
VER-SUR-LAUNETTE
OTHIS
DAMMARTIN-EN-GOELE
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

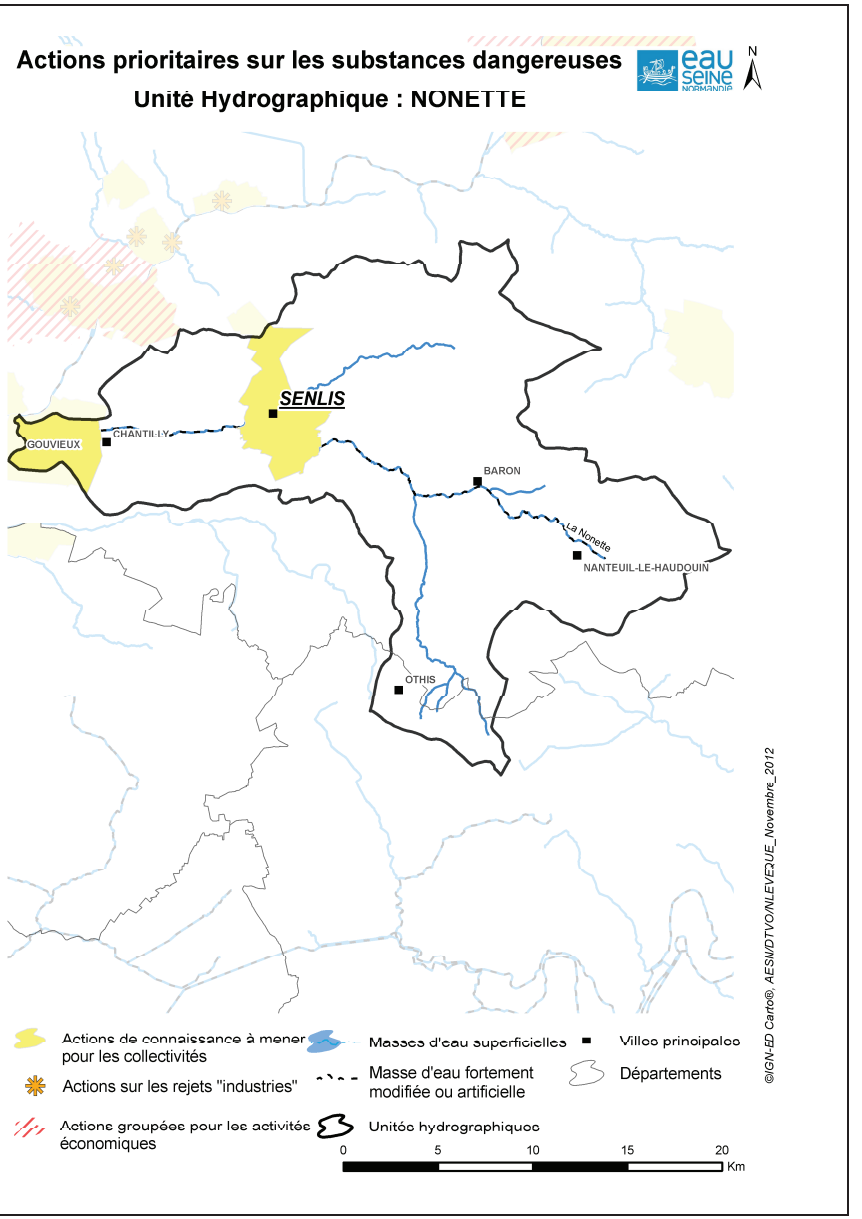
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : NONETTE
N
SENLIS
GOUVIEUX
CHANTILLY
BARON
La Nonette
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
OTHIS
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

- ***Eau pluviale des collectivités***

Certaines communes ont pu être identifiées comme présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie, notamment les communes de Dammartin-en-Goële et Rouvres. Il est donc nécessaire de mener ou de poursuivre les actions visant à réduire les rejets urbains impactants liés au ruissellement ou au mauvais calage des ouvrages de régulation des réseaux d'eaux usées.

Sur le volet « réduction des pesticides en milieu urbain », aucune action n'a encore été réalisée pour la gestion des espaces publics des collectivités pour limiter les apports. Compte tenu du contexte très urbain, cette thématique est à développer sur le territoire (action identifiée au programme de mesures).

- ***Industries et artisanats***

L'activité industrielle est peu présente sur cette UH. On observe une forte attraction d'activités de type logistique (entrepôts de stockage) à proximité de Senlis. Cette commune possède la seule zone industrielle du secteur. Les secteurs de la chimie, de la mécanique et de la teinturerie sont représentés parmi les sites présents. Le secteur de Chantilly est marqué par la présence de nombreuses activités assimilées non-domestiques et liées à l'hippisme.

La majorité des sites du secteur génèrent peu d'effluents et sont raccordés aux réseaux des collectivités. Leur impact est donc difficilement quantifiable et ne pourra être amélioré que par un suivi des raccordements.

Parmi les actions emblématiques réalisées au cours du IXème programme, on peut citer l'amélioration du traitement d'un site de cosmétique raccordé à une station d'épuration communale, ainsi que l'amélioration du traitement d'une teinturerie, ou encore le suivi et la gestion des raccordements sur la commune de Chantilly.

Au cours du Xème programme, l'attention sur cette UH devra être portée sur l'amélioration du traitement d'un parc d'attraction, ainsi qu'une continuité dans l'amélioration du traitement d'une teinturerie. Des actions devront aussi être menées concernant la connaissance et la maîtrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement des collectivités, en relation avec les actions menées par celles-ci (développement et gestion des zones d'activités, mise en place d'autorisation de déversement, …).

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES

La masse d'eau de l'Unité Hydrographique est :

- 3104 : Eocène du Valois

24 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 11 en catégorie 3 et 4 du SDAGE soit plus de 45%.
Sur ces captages, le classement est lié à 27% au paramètre nitrates et 73% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 1 a fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Aucune action n'a encore été mise en place sur le territoire.

- ***Transfert des pollutions diffuses agricoles***

Le bassin connaît des problèmes de ruissellement sur ses versants. Une réflexion est initiée sur le bassin de la Launette.

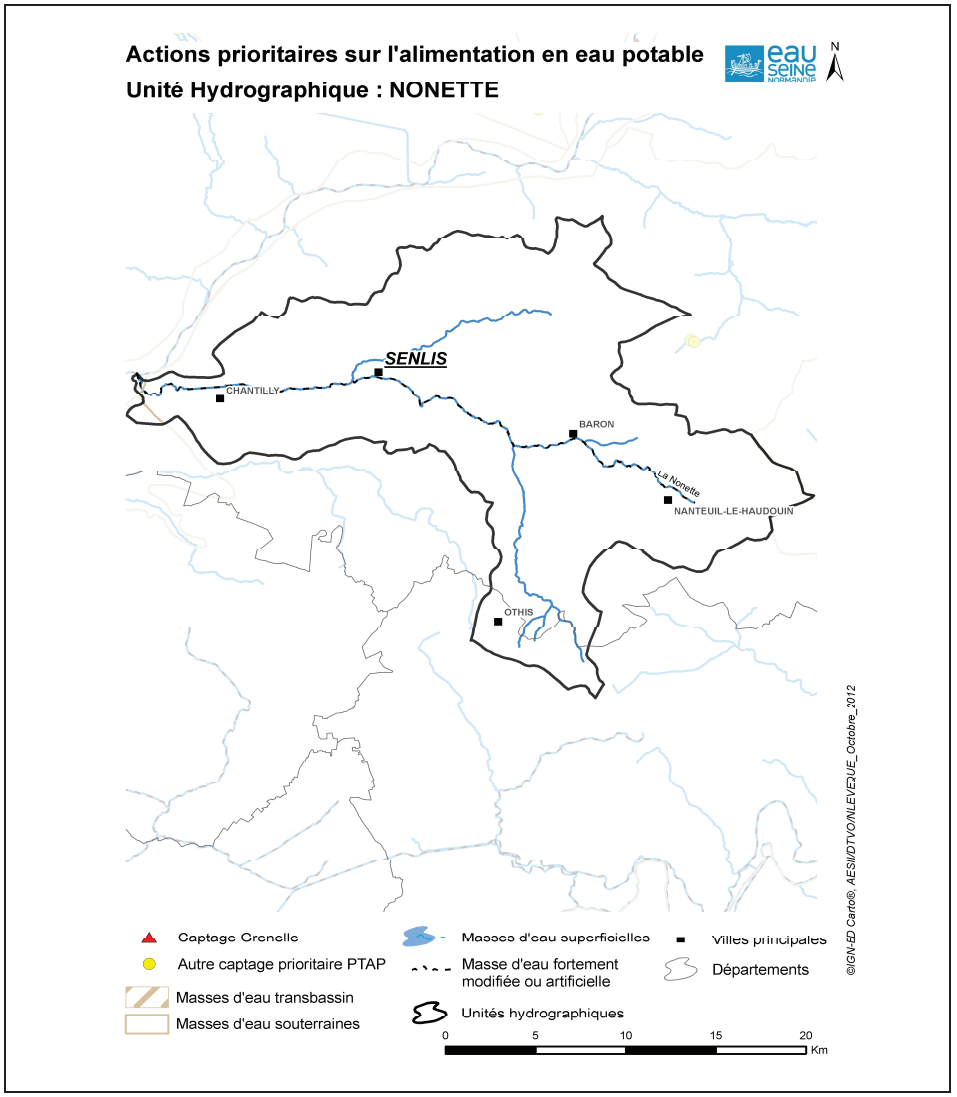

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur le territoire, seule la partie du Valois est couverte par un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Toutefois, le IXème programme a permis de voir émerger des projets remarquables tel que ceux portés par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Halatte, structure créée autour d'une problématique commune, consistant à munir l'ensemble des collectivités adhérentes de ressources communes, protégeables et pérennes. Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées en particulier pour la restauration de la qualité des captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE. Le développement des études et la mise en œuvre des plans d'actions est à encourager.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

La Nonette (R226) est classée en masse d'eau fortement modifiée du fait de son contexte morphologique : l'occupation des sols riverains est à 40% urbaine et 30% du cours d'eau est endigué ou perché du fait de la présence historique de 31 moulins sur les 41 km de rivière. Cela se traduit par la présence de nombreux biefs et un réseau hydrographique complexe d'autant que la rivière traverse le château de Chantilly où elle constitue le grand canal.
Son affluent, la Launette, est très impactée dès les sources avec outre les rejets, des à-coups hydrauliques forts en période orageuse. L'érosion y est aussi importante.
L'Aunette est moins modifiée que la Nonette mais est malgré tout très artificialisée (section trop large due à des recalibrages) ce qui provoque un envasement important sur plusieurs secteurs. Le ru de Coulery est à sec chaque été.
La globalité du bassin est gérée par une structure intercommunale et est animée par 2 techniciens de rivière. Trois ouvrages sont identifiés au titre du Grenelle dont un d'entre eux fait l'objet d'une étude d'aménagement. Ce sont particulièrement les travaux sur ces ouvrages qui sont ciblés pour le PTAP 2013-18.

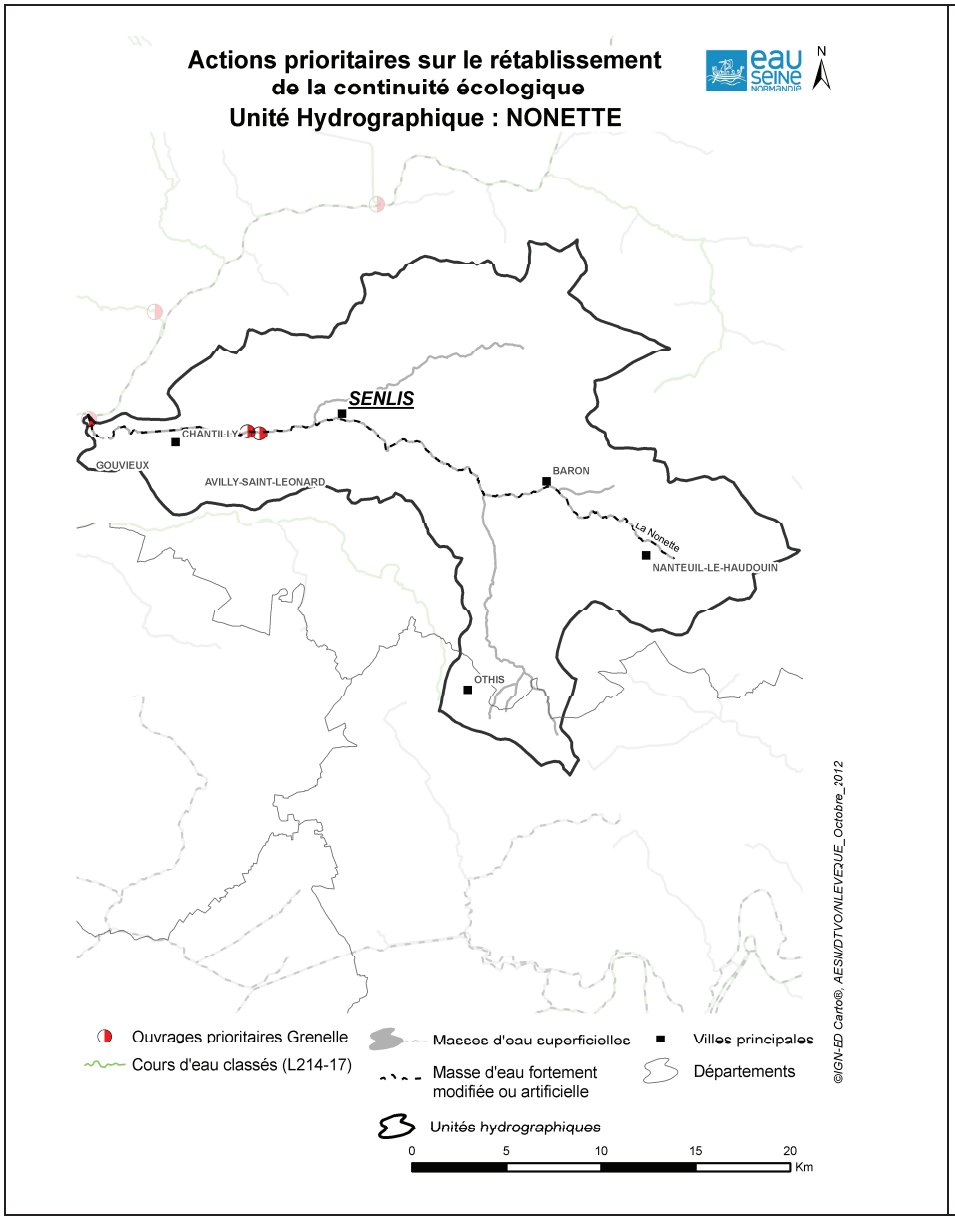
Actions prioritaires sur le rétablissement
de la continuité écologique
Unité Hydrographique : NONETTE
N
SENLIS
CHANTILLY
GOUVIEUX
AVILLY-SAINT-LEONARD
BARON
La Nonette
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
OTHIS
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012
Ouvrages prioritaires Grenelle
Cours d'eau classés (L214-17)
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

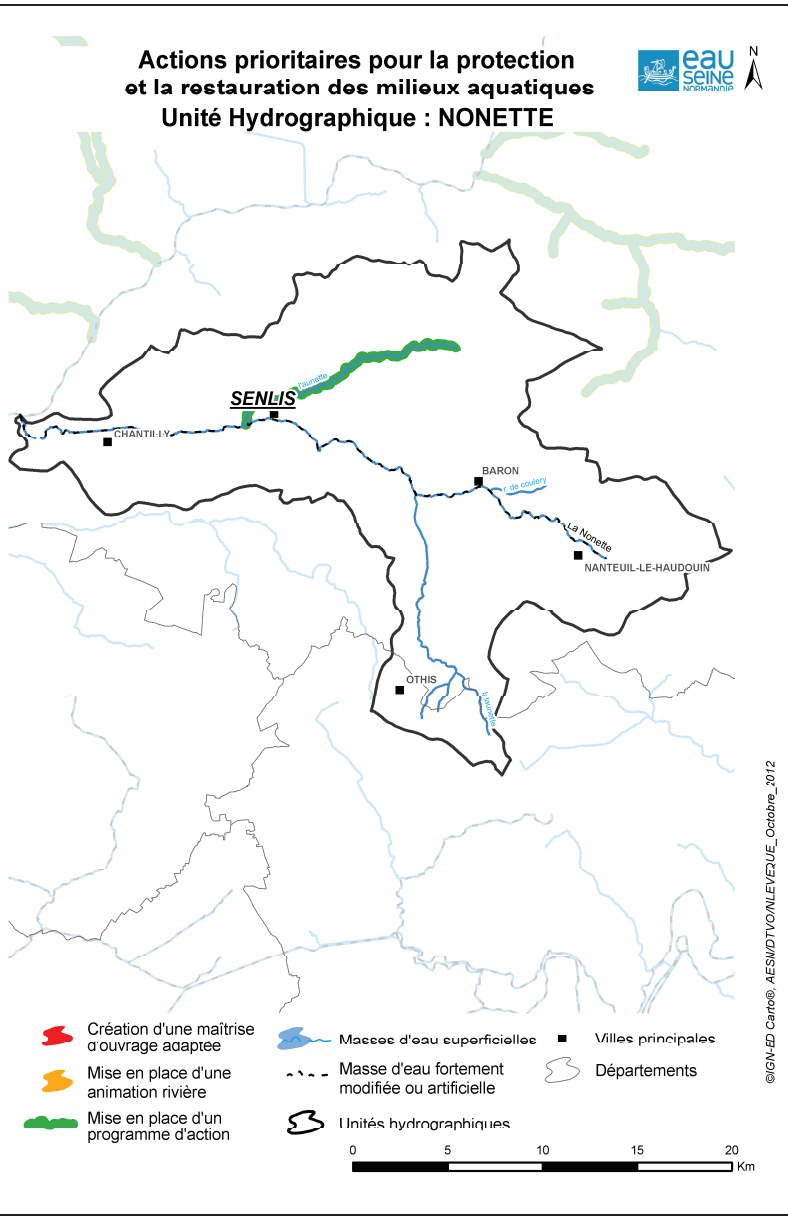
Actions prioritaires pour la protection
et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : NONETTE
N
SENLIS
Launette
CHANTILLY
BARON
r. de coulery
La Nonette
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
OTHIS
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012
Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée
Mise en place d'une animation rivière
Mise en place d'un programme d'action
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

- ***Préservation des zones humides***

La pression d'urbanisation évoquée précédemment a évidemment impacté les milieux humides. Les zones humides de l'Unité Hydrographique se concentrent le long du cours de la Nonette, de la Launette et dans une moindre mesure le long de l'Aunette avec notamment des peupleraies, quelques reliquats d'aulnaies, de rares prairies humides et mégaphorbiaies. Le territoire est cependant boisé avec le vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers d'intérêts.
L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Ce sont les zones humides périurbaines de fond de vallée qui sont les plus menacées.
Une étude d'identification des zones humides a été engagée par le PNR Oise Pays de France.

Il s'agira sur ce territoire de :

- Poursuivre la délimitation des zones humides du territoire et d'actualiser la connaissance naturaliste pour certains secteurs
- Développer l'acquisition foncière/ la veille foncière
- Développer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Maintenir et/ou améliorer les pratiques sur les reliquats de prairies humides du territoire
- Poursuivre et développer la gestion de nouveaux sites
- Adapter la gestion en milieux forestiers humides

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

La Nonette présente une forte pression de prélèvement avec des pressions plus élevées sur certaines têtes de bassins. La connaissance sur ce territoire reste insuffisante et il sera important à terme d'analyser la pression quantitative et son impact sur le fonctionnement des milieux pour optimiser la gestion de la ressource.

GOUVERNANCE

La Communauté de communes du Pays du Valois s'est engagée dès le début des années 2000 dans une démarche de gestion locale sur l'eau sur son territoire et a concrétisé la mise en œuvre d'un contrat rural pour l'eau entre 2000 et 2006 sur les bassins versants de son territoire.
Un SAGE a été approuvé sur l'UH Nonette en 2006. Il amorce actuellement sa révision.

Unité Hydrographique : NONETTE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR226	la nonette	FRHR226-H2214000	r. de coulery	FRHR226-H2218000	la launette	FRHR226-H2225000	l'aunette

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG	60	FRHR226-H2225000	l'aunette			P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
EVE	60	FRHR226-H2218000	la launette	EVE		P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
GOUVIEUX	60	FRHR226	la nonette	GOUVIEUX	34000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
LAGNY-LE-SEC	60	FRHR226-H2218000	la launette	LAGNY LE SEC	8000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
LE PLESSIS-BELLEVILLE	60	FRHR148		LE PLESSIS BELLEVILLE		P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	60	FRHR226	la nonette	NANTHEUIL LE HAUDOIN	5000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
SENLIS	60	FRHR226	la nonette	SENLIS	25000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
SILLY-LE-LONG	60	FRHR226	la nonette			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CHAMANT	60	FRHR226-H2225000	l'aunette	CHAMANT	2000	P1	Amélioration traitement N et P.
ERMENONVILLE	60	FRHR226-H2218000	la launette	ERMENONVILLE	1050	P2	Reconstruction STEP.
RULLY	60	FRHR226-H2225000	l'aunette	RULLY	125	P1	Reconstrution station
VER-SUR-LAUNETTE	60	FRHR226-H2218000	la launette	VER SUR LAUNETTE	1200	P2	Reconstruction STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
DAMMARTIN-EN-GOELE	77	FRHR226-H2218000	la launette	DAMMARTIN EN GOELE	5000	P1	Reconstruction de la STEP
OTHIS	77	FRHR226-H2218000	la launette	OTHIS	7000	P1	Amélioration du traitement de l'azote

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
DAMMARTIN-EN-GOELE	77	FRHR226-H2218000	la launette	P1	Diagnostic du pluvial
ROUVRES	77	FRHR226-H2218000	la launette	P1	Diagnostic du pluvial

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département	Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)	Nom du site industriel ou activité économique	Principe	Détails de l'action

Unité Hydrographique : **NONETTE**

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
ERMENONVILLE	60	FRHR226-H2218000	la launette	CTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
GOUVIEUX	60	FRHR226	la nonette	ITG	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **NONETTE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR226	la nonette		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE35191	☑	Aménagement de l'ouvrage de Toutevoie
FRHR226	la nonette		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE63288	☑	Aménagement de la buse de l'ancienne blanchisserie d'Avilly sur le site de l'ancienne usine SOPAL (fossé du prince)
FRHR226	la nonette		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE63297	☑	Aménagement du seuil du marais d'Avilly sur le site de l'ancienne usine SOPAL (fossé du Prince)

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR226-H2225000	l'aunette		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Aunette

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
GOUVIEUX	60	FRHR226	la nonette	GOUVIEUX	34000	P4	Action de connaissance à mener
SENLIS	60	FRHR226	la nonette	SENLIS	25000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Nonette				Suivi de la révision du SAGE

Fiche UH – OISE AMONT (VO 9)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Oise amont couvre une superficie de 1 466 km^2, parcourue par 1 662 km de cours d'eau, et compte une population d'environ 71 000 habitants, dont près d'un quart se répartit entre les communes de Guise, Hirson et Saint-Michel. Le territoire de cette UH est majoritairement rural, avec une prédominance des forêts et prairies sur l'amont de l'UH (masses d'eau de l'Oise à l'amont de l'UH, du Gland et du Ton), laissant place à un paysage de cultures sur la moitié aval de l'UH.

L'Unité Hydrographique comprend 25 masses d'eau de surface, dont principalement l'Oise, le Gland, le Ton, le Noirrieu et le Morteau, ainsi qu'une masse d'eau constituée par le canal de la Sambre à l'Oise. La plupart de ces masses d'eau ont un objectif de bon état écologique fixé à 2015 et chimique fixé à 2015 ou 2021. On notera cependant les cas particuliers d'une part du ruisseau d'Anor, du ruisseau de l'étang Polliart et du Goujon ayant un objectif de très bon état écologique à l'horizon 2015 et d'autre part du Noirrieu et du canal de la Sambre à l'Oise ayant un objectif de bon potentiel écologique à l'horizon 2021.

L'Unité Hydrographique Oise amont comprend également une masse d'eau « plan d'eau », la Gravière de Travecy (FRHL22), qui est une masse d'eau artificielle d'une superficie de 85 hectares, ayant un objectif de bon potentiel écologique et chimique fixé à 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, seules 9 masses d'eau atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique (soit 36% des masses d'eau de l'UH, hors plans d'eau). La qualité écologique est particulièrement dégradée sur les masses d'eau de l'Oise à l'aval de l'UH, le Morteau et le Noirrieu. La qualité chimique est pénalisée sur une grande majorité de masses d'eau où un état a pu être identifié ce qui représente 60% des masses d'eau.

Deux secteurs peuvent être identifiés d'après la qualité au sein de cette UH. L'amont de l'Unité Hydrographique, en amont de la confluence de l'Oise et du Ton, présente une qualité écologique plutôt bonne, sauf sur l'axe de l'Oise, en qualité moyenne. La partie aval apparaît nettement plus dégradée, avec une qualité écologique moyenne, voire médiocre pour le Morteau. Une vigilance particulière est à avoir sur la situation sur l'Oise à l'aval de l'Unité Hydrographique (R178A) qui reçoit l'ensemble des pressions exercées sur le territoire.

Pour la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés sont principalement des composés volatiles d'hydrocarbures, puis dans une moindre mesure des phtalates et du tributylétain. Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques dont des pesticides).

La qualité physico-chimique est à améliorer principalement sur les grands axes. Le bassin du Ton est le secteur le plus préservé du territoire. La préservation de la dynamique fluviale naturelle des masses d'eau R174, R176 et R178A (Oise à l'aval de l'Unité Hydrographique) ainsi que le maintien des prairies alluviales sont des facteurs importants à prendre en compte dans la dynamique du territoire.

Qualité eau souterraine

Les masses d'eau souterraine 3206 et 3309 sont très sensibles aux pollutions par les pesticides et les nitrates sur cette unité, impactant la ressource en eau potable. Les efforts pour protéger les captages situés à l'aval du bassin devront être particulièrement importants pour compenser une occupation du sol qui leur est peu favorable.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : OISE AMONT

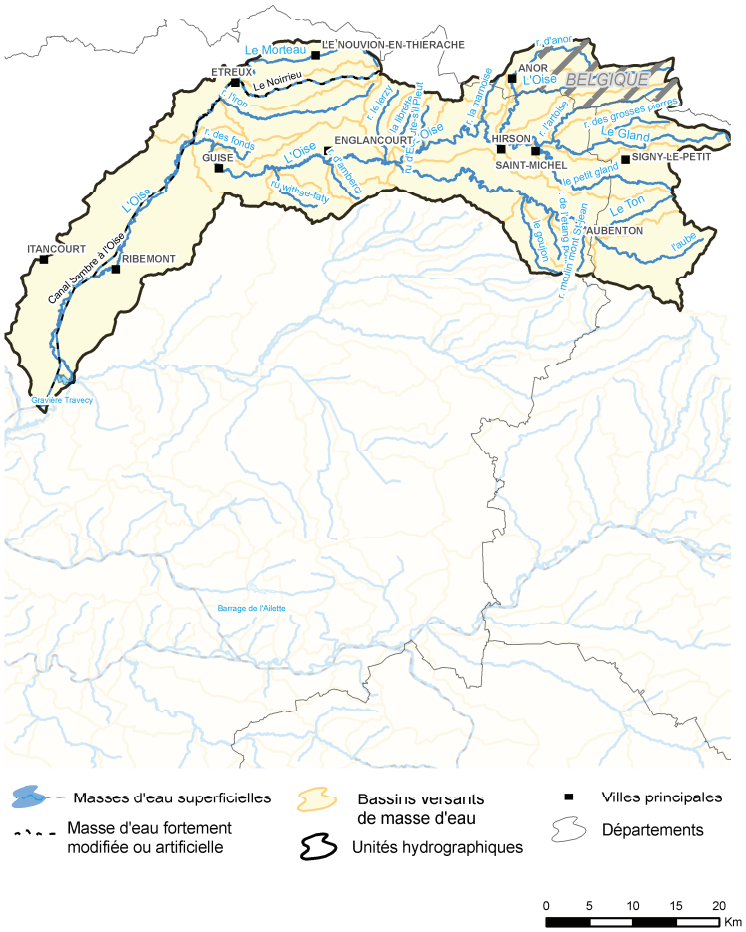

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : OISE AMONT

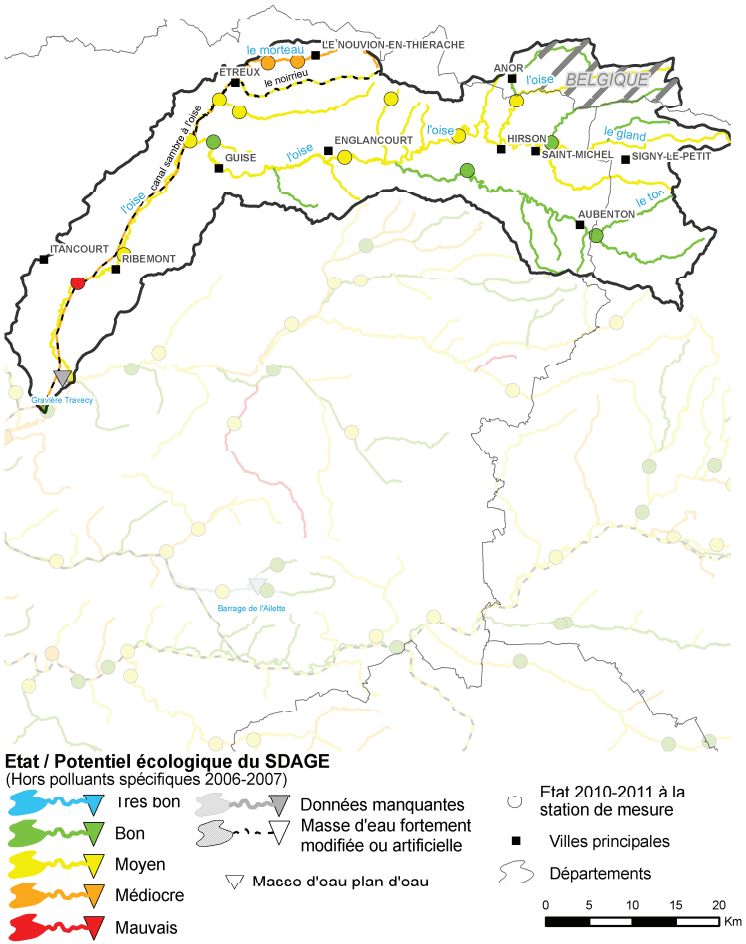

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Oise Amont présente des caractéristiques rurales avec un habitat majoritairement dispersé. Les principales communes de l'UH disposent d'un système d'assainissement collectif. L'assainissement non collectif occupe donc une place prépondérante et la mise en conformité des installations devra participer à l'amélioration de la qualité sur les têtes de bassin.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis la reconstruction et la mise en conformité par rapport à la DERU de plusieurs unités dont Guise et le Nouvion en Thiérache. Cette mise aux normes devra s'achever dans le cadre du Xème programme avec le raccordement de Saint Michel à Hirson.
D'autres stations auront également pu être réhabilitées sur cette UH mais les efforts devront être poursuivis sur plusieurs stations vieillissantes ou dont le traitement n'est pas adapté au regard de la DCE. On pourra notamment citer Origny-Sainte-Benoîte et Moÿ-de-l'Aisne.
Dans le cadre du Xème programme, l'effort devra être porté sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.
Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation des zones de collecte de Guise sont prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.

L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans ce contexte rural. Plusieurs opérations de réhabilitation de l'ANC ont d'ailleurs été engagées dans le cadre du IXème programme sur ce territoire. Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur cette UH pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.

L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

Actions prioritaires sur l'assainissement des collectivités et des industries

Unité Hydrographique : OISE AMONT

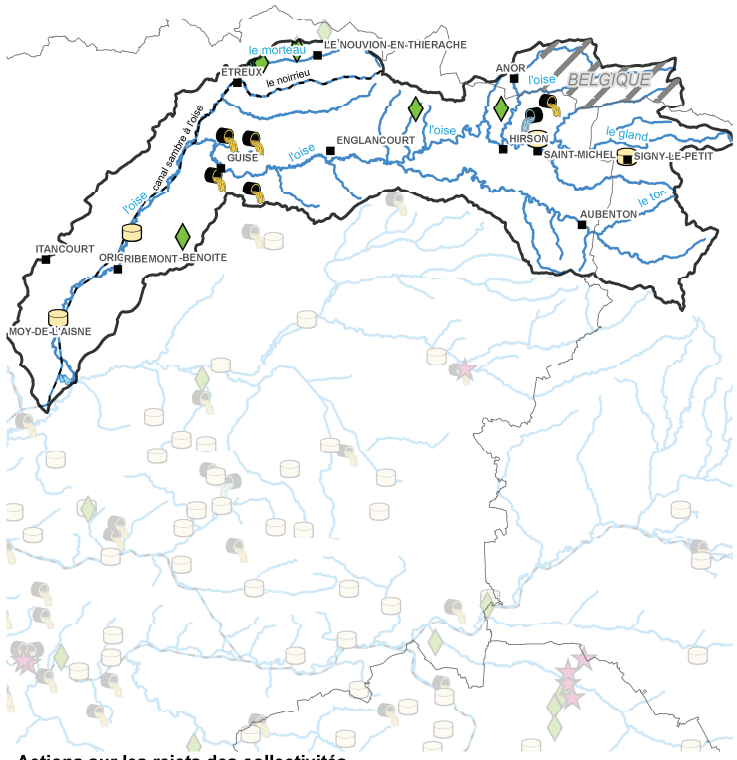

Actions prioritaires sur les substances dangereuses

Unité Hydrographique : OISE AMONT

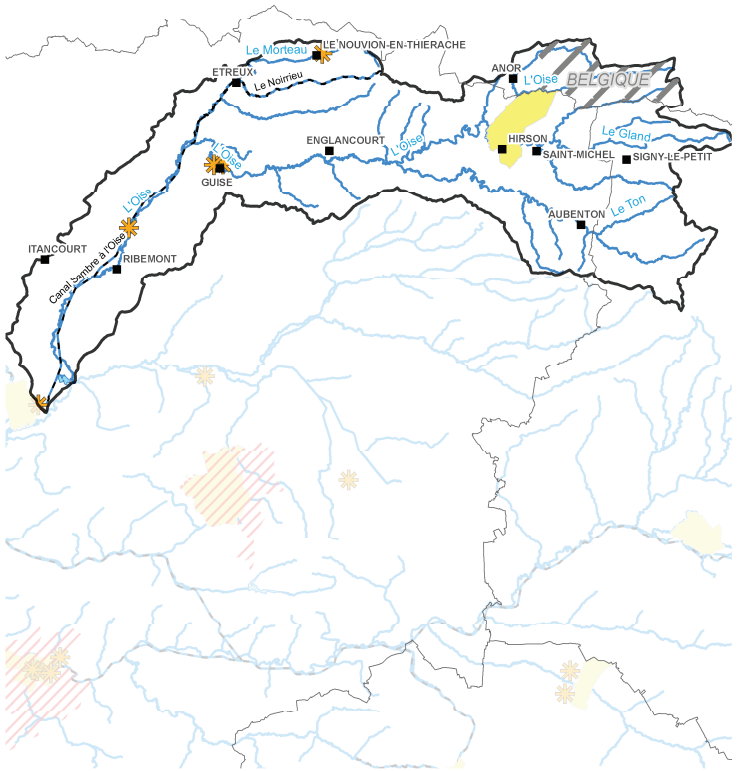

- ***Eau pluviale des collectivités***

Cette UH est peu urbanisée, toutefois les communes de Signy-le-Petit et Hirson ont pu être identifiées comme présentant un impact potentiel sur les masses d'eau en temps de pluie, ces collectivités étant situées en tête de bassin.
Il est donc nécessaire de mener des actions visant à réduire les rejets urbains de temps de pluie en particulier sur la commune d'Hirson.

Sur le volet « pesticides en milieu urbain », aucune action n'est recensée sur ce territoire. Le développement de la thématique est à encourager.

- ***Industries et artisanats***

Cette UH est marquée par une grosse présence de l'industrie agro-alimentaire, liée à l'aspect agricole du territoire. Ce secteur, installé depuis de nombreuses années, a subi quelques augmentations d'activité ces derniers temps.
De nombreuses activités historiques liées aux métaux restent présentes sur le territoire, avec notamment des fonderies, ainsi que des activités annexes de mécanique et de traitement de surfaces. Le dynamisme de ces entreprises est variable selon le secteur d'activité de leurs clients.

Les rejets de l'industrie agro-alimentaire génèrent des flux polluants qui s'ajoutent aux rejets domestiques des communes, et impactent l'état physico-chimique de l'UH. Les secteurs d'activités liés au travail des métaux génèrent quant à eux des rejets de substances dangereuses qui impactent l'état physico-chimique et chimique des masses d'eau.

Les pressions polluantes d'origine industrielles sont aujourd'hui extrêmement problématiques sur le bassin du Morteau (R177B), sur le ruisseau de la Marnoise (R174-H0024000) et sur le ruisseau la Librette (R174-H0028000).

Au cours du IXème programme, de nombreuses études et réflexions ont débuté dans le but de réduire l'impact de l'industrie agro-alimentaire. Cependant aucune action significative de réduction du rejet de pollution n'a été mise en place. Parmi les actions phares de ce programme d'intervention sur cette UH, on peut citer les actions suivantes : substitution du trichloréthylène au sein d'un atelier de peinture, assainissement d'un site de récupération de métaux, mise en rejet zéro d'une centrale à béton.

L'attention du Xème programme sur cette UH sera donc principalement portée sur la diminution des rejets polluants de l'industrie agro-alimentaire et sur la réduction du rejet de substances dangereuses.
De nombreux petits rejets, directs ou indirects, provenant d'activités non-domestiques (hors agricole) existent sur ce territoire, mais ils sont aujourd'hui mal connus à cause de leur dispersion. Ils nécessiteront une attention particulière au cours du Xème programme.

- ***Profils de vulnérabilité***

Une zone de baignade est présente sur cette Unité Hydrographique. Il s'agit de la baignade de l'étang de la Motte, située sur la commune de Signy-le-Petit, et alimentée par les eaux du Gland.

Un profil de vulnérabilité de type 1 a été réalisé en 2010. Quelques risques potentiels ont été mis en évidence, sans que ces risques n'aient encore causé de dégradation de la qualité de l'eau de baignade. L'étude recommande la poursuite des contrôles sanitaires afin de s'assurer du maintien de la bonne qualité de l'eau de baignade. Aucun plan d'action visant à réduire les pollutions n'est à mettre en œuvre.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3206 : Craie de Thiérache- Laonnois-Porcien
- 1017 : Bordure du Hainaut
- 3508 : Socle Ardennais du bassin versant de l'Oise
- 3309 : Calcaires Dogger entre Thon et limite de district
- 3214 : Albien-Néocomien libre entre Ornain et limite de district

46 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 18 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 44% au paramètre nitrates, 6% au paramètre pesticides et 50% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 16 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action. Les deux captages de Lesquielles-St-Germain et Wiège-Faty, ainsi que le puits et la source d'Aouste sont identifiés au titre du Grenelle.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Le contexte agricole de ce territoire met en avant une forte pression de l'azote organique en lien avec le nombre d'exploitations d'élevage. Les études d'aires d'alimentation de captage ont ciblé 5 000 ha et 200 agriculteurs pour la mise en œuvre de plans d'actions. Par le PRDH, 7 agriculteurs ont contractualisé des mesures agro-environnementales, soit 290 ha en limitation de fertilisation sur herbe essentiellement. Dans le cadre du Plan Végétal Environnement, 4 aires de remplissage de pulvérisateurs ont été sécurisées.

- ***Transfert des pollutions diffuses agricoles***

La partie amont du territoire présente des problèmes de ruissellement. La priorité durant le PTAP 2013-18 sera de réaliser des actions de lutte contre l'érosion sur le Ton.

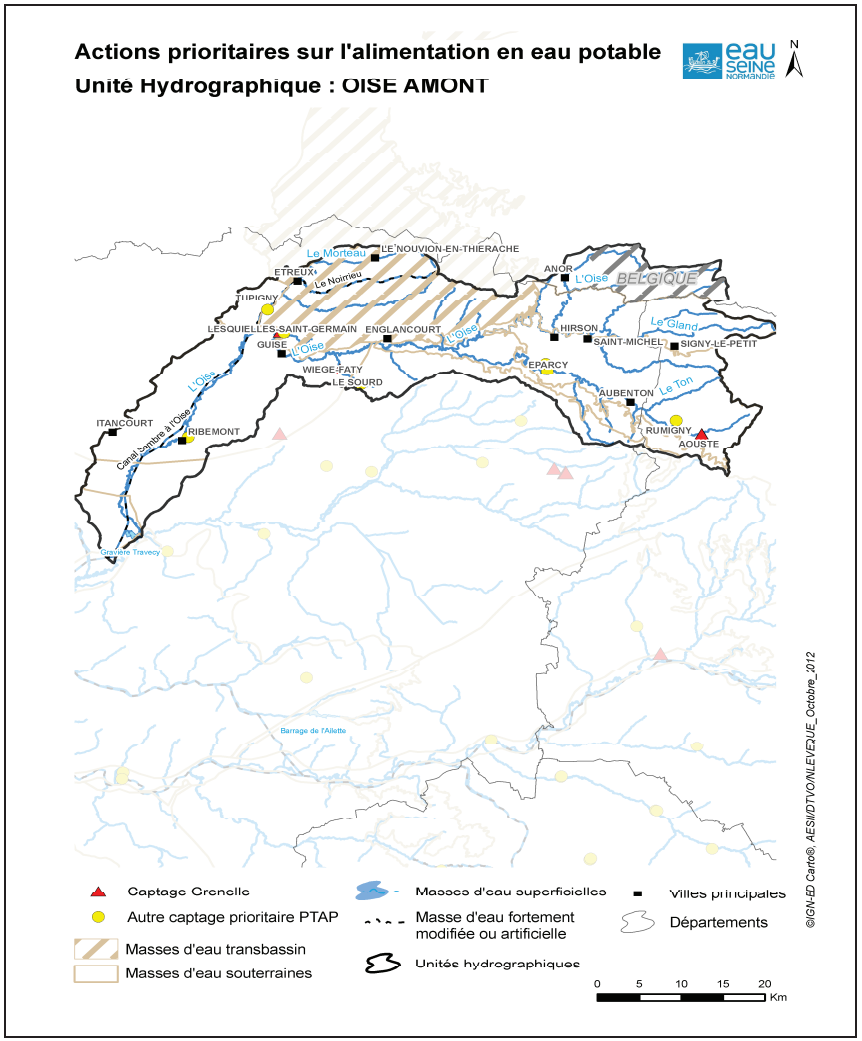

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été engagés à l'amont de l'UH et au niveau départemental. Cette démarche devra être mise en œuvre à une échelle locale sur l'aval de l'UH.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable.
Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Parmi les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, les captages présentant un enjeu particulier (quantitatif et/ou stratégique) à l'échelle de l'UH ont pu être recensés. Une attention particulière devra être portée sur ces derniers.
Autour des captages sur lesquels une étude BAC a été réalisée, ces actions pourront prendre la forme d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions. On notera ainsi sur ce bassin la présence de quatre captages « Grenelle » sur lesquels les efforts devront être poursuivis.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

L'Oise prend sa source en Belgique. Lorsque la rivière entre en France, elle présente tout d'abord une morphologie relativement préservée, même si la succession des différents étangs reste impactante.
En aval d'Hirson, l'Oise traverse une zone prairiale. Le lit mineur y est dégradé avec des berges abruptes et érodées, et la végétation aquatique et rivulaire a quasiment disparu. Les extractions de graviers des années 70/80 ont été facteurs de dégradation. La pression liée à l'élevage est nette notamment sur les affluents qui peuvent posséder un bon potentiel écologique. Cependant, par endroit, l'Oise retrouve une ripisylve équilibrée et des faciès diversifiés. En aval de la confluence avec le Ton, l'Oise traverse des zones de culture. Les hauteurs de berge sont importantes et plusieurs méandres ont disparu. Les affluents de ce tronçon sont également impactés par l'élevage. En aval de la confluence avec le Noirrieu, l'Oise se répartit en différents bras. De nombreux ouvrages de répartition sont donc présents ainsi que des moulins ou des seuils. La zone est très favorable au brochet et le PDPG a évalué une capacité de production quasi conforme. En revanche, le transit sédimentaire est perturbé : des secteurs s'incisent alors que d'autres montrent une forte création d'atterrissements. Par ailleurs, les tendances agricoles actuelles (retournement de prairies) risquent de dégrader sa qualité et sa fonctionnalité (augmentation des matières en suspension, diminution des zones favorables au frai du brochet).

La situation des principaux affluents est variable.
- Le Gland présente une partie amont très préservée en forêt de Saint-Michel malgré la présence de nombreux obstacles (ouvrages de franchissement) et de quelques rejets en amont du massif forestier dans les Ardennes. Dès son passage dans la commune de Saint Michel, il subit des perturbations faisant diminuer significativement sa qualité. Son affluent, le Petit Gland, qui traverse de grandes zones de cultures et d'élevage, possède, quant à lui, une qualité relativement moyenne même si les analyses à la station de mesure sont bonnes. Il devient rapidement turbide et n'est bordé que d'une ripisylve faiblement diversifiée.
- Le Ton est de bonne qualité mais l'évolution du bassin versant (retournement de prairies, création de fossés,…) laisse craindre une baisse de la qualité écologique. Ce risque porte sur le Ton mais également sur des affluents tels que le ru du moulin de Mont Saint Jean, l'Aube, ainsi que le Goujon dont le bon état pourrait se trouver dégradé. Une population d'écrevisses à pattes blanches a notamment été retrouvée sur le ru de la vallée aux cerfs. La présence de mulette épaisse, indicatrice d'une très bonne qualité de cours d'eau a été observée notamment sur le Ton, le Goujon, le Petit Gland (Any Martin Rieu)…
- Le Noirrieu est classé en masse d'eau fortement modifiée. Le cours d'eau présente un contexte particulier puisque l'on peut distinguer sur son linéaire deux parties distinctes :
    - La partie amont draine un bassin versant encore sauvage (pâtures et forêt du Nouvion), des espèces sensibles sont présentes, et le Pimart apparaît comme un affluent écologiquement très intéressant (réservoir biologique).
    - La partie aval, à partir d'Etreux, est fortement anthropisée et présente de nombreux dysfonctionnements hydrauliques du fait de la construction du canal de la Sambre à l'Oise. Sur ce tronçon, les tracés du canal et de la rivière sont tantôt parallèles, tantôt confondus. Les eaux qui proviennent de l'amont alimentent en priorité le canal et l'excédent est déversé dans le Noirrieu, puis rejoint l'Oise à Vadencourt. De nombreux ouvrages infranchissables commandent la répartition de ces eaux induisant des variations de hauteur d'eau et des fluctuations de débit très importantes. Cette situation, particulière et amplifiée par les crues, a provoqué de nombreuses érosions excessives de berges et des perturbations hydromorphologiques.
- La qualité du Morteau est relativement correcte en amont du Nouvion en Thiérache. Son passage dans la commune du Nouvion puis en aval dans l'étang de Boué et les pollutions qui le reçoivent dégradent fortement sa qualité.

L'Unité hydrographique présente 4 ouvrages identifiés au titre du Grenelle. Elle est bien couverte par les structures de gestion de cours d'eau, dont l'une d'elle, le SIABOA emploie une équipe de techniciens.
Plusieurs frayères à brochets ont été restaurées dans les dernières années sur l'Oise et les aménagements de deux ouvrages (Hirson et Sougland) ont été étudiés. L'effacement de l'ouvrage du Sougland doit être réalisé prochainement. Deux programmes de restauration sont par ailleurs en cours sur le Lerzy ainsi que sur le Morteau au Nouvion en Thiérache.

Une étude globale est en cours et doit permettre d'identifier des travaux de restauration morphologique et de continuité dont la mise en œuvre se fera au PTAP 2013-18.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : OISE AMONT

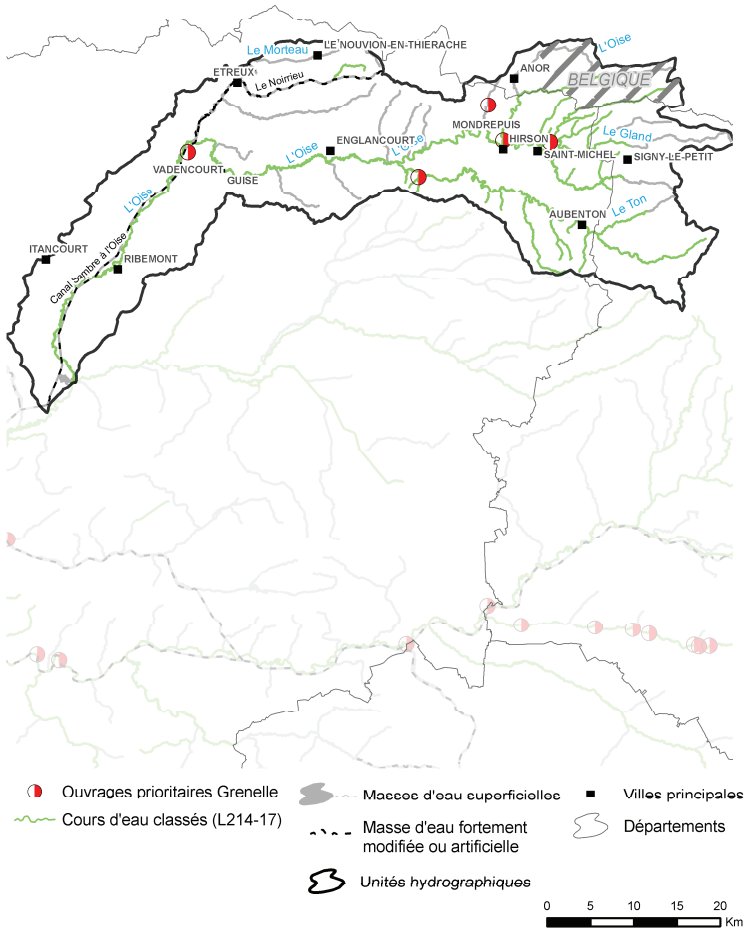

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : OISE AMONT

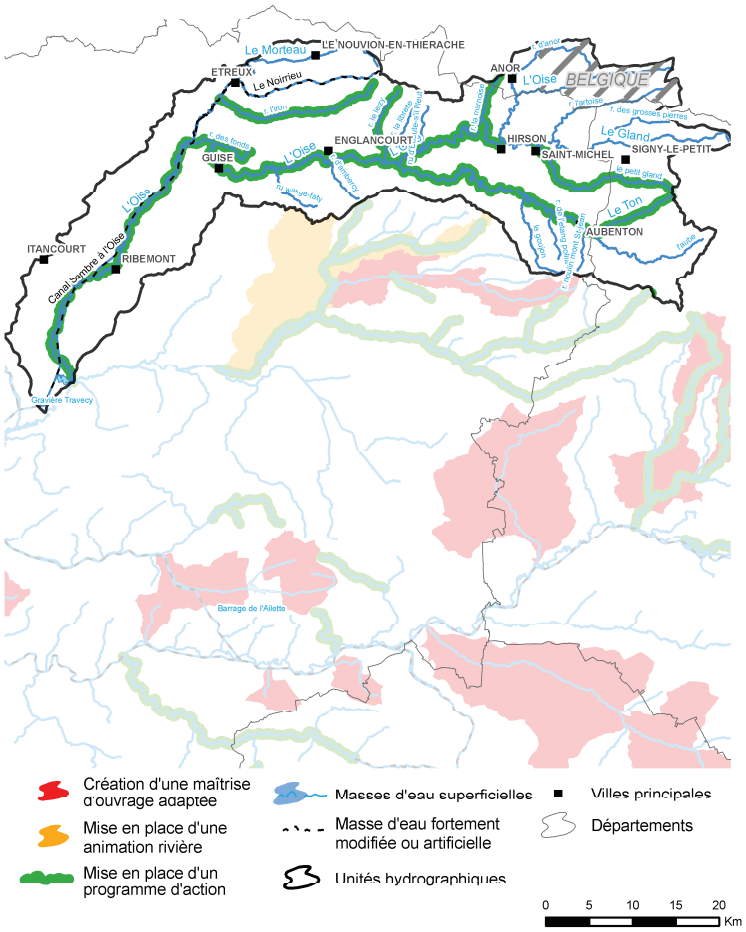

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012

- ***Préservation des zones humides***

L'Unité Hydrographique Oise Amont peut être grossièrement scindée en deux entités différentes :

- Les têtes de bassin versant de l'Oise et de ses premiers tributaires (Ton, Gland, Petit Gland…) se situent dans une zone de transition géologique constituée d'affleurements peu perméables. Ces conditions sont à l'origine du chevelu de cours d'eau et de la diversité des paysages de Thiérache avec l'alternance de milieux forestiers et prairiaux d'une grande valeur écologique (Massif forestier de St Michel et d'Hirson, Bocage de Thiérache, etc.). Au-delà des zones humides de bords de cours d'eau déjà très denses, ce territoire se compose d'une multitude de micro zones humides de bas-fond tourbeux à paratourbeux, mares, étangs, zones de suintement et de sources d'une grande richesse phytoécologique.
- Inversement, dans la partie aval du cours de l'Oise incisé dans le plateau crayeux, les zones humides se limitent à une seule grande entité composée du lit majeur de l'Oise. Constitué de prairies de fauche et pâturages entrecoupés par des boisements alluviaux, ce paysage est typique des vallées alluviales à fond plat. Par la superficie de ce système prairial, cette vallée constitue une entité d'intérêt régional.

Malgré la diversité des milieux, ce territoire souffre de multiples atteintes notamment pour sa partie agricole avec l'intensification des pratiques d'élevage (pression de pâturage, amendement des prairies, précocités des fauches…) qui appauvrit fortement la flore et la faune associées à ces milieux mais également par l'abandon de l'élevage et la conversion en culture. Cette conversion bouleverse fortement le territoire avec bien souvent une destruction des haies et zones humides associées. Le semis de micro zones humides les rend difficilement identifiables et tributaires de l'aménagement global du territoire ce qui complexifie la préservation de ces milieux.

La partie aval de la vallée d'Oise de par son caractère inondable subit moins ces bouleversements. Certains impacts tels que l'extraction de granulats et l'intensification des pratiques agricoles perdurent cependant.

Les principales atteintes au milieu sont :

- l'intensification des pratiques agricoles sur prairies ou la mise en culture pour les secteurs les moins humides voire le drainage de certains secteurs
- extraction de granulats pour le lit majeur de l'Oise dans sa partie aval,
- la modification des pratiques sylvicoles notamment par la plantation d'essences non adaptées et les coupes à blancs.

Il existe plusieurs zonages identifiant les secteurs les plus remarquables dont 6 au titre de Natura 2000. Les znieff de type 1 recensent plusieurs vallons humides associés au cours d'eau qui les traversent (Oise, Ton, Iron, Lerzy, Gland, Petit Gland,…)

Des connaissances ponctuelles sur la qualité des milieux ont été acquises dans un diagnostic écologique global du bassin versant du Goujon porté par la CC3R ainsi que dans une étude sur les mollusques indicateurs de la qualité des milieux. Les sites en gestion sont relativement peu nombreux : étang de Blangy à Hirson (CENP), prairies de Travecy, Achery et Mayot.

Il sera intéressant :

- d'actualiser la connaissance naturaliste pour certains secteurs (bocage thiérachien principalement),
- de développer l'acquisition foncière notamment sur la vallée de l'Oise et les fonds de vallée,
- de développer la gestion de nouveaux sites et d'adapter la gestion forestière en milieu humide,
- de maintenir et/ou améliorer les pratiques sur les prairies humides du territoire afin de limiter le ruissellement

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Le bassin de l'Oise n'est pas classé en zone à tension quantitative. Les pressions locales de prélèvement par rapport à la ressource sont très ponctuelles. Seule une étude globale menée sur le Ton montre une potentielle sensibilité de ce sous bassin.

- ***Inondations***

L'Entente Oise Aisne a mené des actions sur ce territoire mettant en service en 2010 le barrage écrêteur de crue à Proisy, un second site étant prévu à Saint-Michel sur le petit Gland.

GOUVERNANCE

Trois contrats globaux couvrent cette Unité Hydrographique sur les communautés de communes de la Thiérache du centre, des Portes de la Thiérache et des Trois Rivières. Leurs programmations courent jusqu'en décembre 2015. Une gestion à l'échelle hydrographique est à encourager à terme.

Unité Hydrographique : OISE AMONT

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR172	l'oise	FRHR172-H0007000	r. d'anor	FRHR173	le gland	FRHR173-H0013000	r. des grosses pierres
FRHR173-H0015500	r. l'artoise	FRHR173-H0016000	le petit gland	FRHR174	l'oise	FRHR174-H0024000	r. la marnoise
FRHR174-H0027000	ru d'ecoute-s'il pleut	FRHR174-H0028000	r. la librette	FRHR175	le ton	FRHR175-H0031500	l'aube
FRHR175-H0032000	r. moulin mont st-jean	FRHR175-H0033000	r. de l'etang polliart	FRHR175-H0033500	le goujon	FRHR176	l'oise
FRHR176-H0042000	r. le lerzy	FRHR176-H0043500	r. d'ambercy	FRHR176-H0045100	ru withge-faty	FRHR176-H0048000	r. des fonds
FRHR177A	le noirrieu	FRHR177A-H006100	r. l'iron	FRHR177B	le morteau	FRHR178A	l'oise

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
AUTREPPES	02	FRHR176	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
BUIRONFOSSE	02	FRHR177A-H0061000	r. l'iron		P1	Travaux de réhabilitation
CHIGNY	02	FRHR176	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
CLAIRFONTAINE	02	FRHR174-H0027000	ru d'ecoute-s'il pleut		P1	Travaux de réhabilitation
ERLOY	02	FRHR176	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
ESQUEHERIES	02	FRHR177A	le noirrieu		P1	Travaux de réhabilitation
ETREAUPONT	02	FRHR175	le ton		P1	Travaux de réhabilitation
HANNAPES	02	FRHR177A	le noirrieu		P1	Travaux de réhabilitation
LAVAQUERESSE	02	FRHR177A-H0061000	r. l'iron		P1	Travaux de réhabilitation
MALZY	02	FRHR176	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
MARLY-GOMONT	02	FRHR176	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
MONDREPUIS	02	FRHR174-H0024000	r. la marnoise		P1	Travaux de réhabilitation
NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	08	FRHR173-H0016000	le petit gland		P1	Travaux de réhabilitation
REGNY	02	FRHR178A	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-ALGIS	02	FRHR176	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
SISSY	02	FRHR178A	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation
SORBAIS	02	FRHR176-H0042000	r. le lerzy		P1	Travaux de réhabilitation
TARZY	08	FRHR173-H0016000	le petit gland		P1	Travaux de réhabilitation
VILLERS-LES-GUISE	02	FRHR176-H0048000	r. des fonds		P1	Projet de raccordement
WIMY	02	FRHR174	l'oise		P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN	02	FRHR176	l'oise		P1	Création système d'assainissement collectif.
GUISE	02	FRHR176	l'oise	GUISE 9000	P1	Réhabilitation des réseaux suite à diagnostic.
HIRSON	02	FRHR174	l'oise	HIRSON 20000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN	02	FRHR176	l'oise		P1	Raccordement sur Guise
VILLERS-LES-GUISE	02	FRHR176-H0048000	r. des fonds		P1	Création système d'assainissement collectif.

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
MOY-DE-L'AISNE	02	FRHR178A	l'oise	MOY DE L'AISNE 3000	P2	Reconstruction STEP.

Unité Hydrographique : OISE AMONT

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
ORIGNY-SAINTE-BENOITE	02	FRHR178A	l'oise	ORIGNY SAINTE BENOITE	5000	P2	Amélioration traitement STEP.
SIGNY-LE-PETIT	08	FRHR173-H0016000	le petit gland	SIGNY LE PETIT	1800	P2	Reconstruction STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
SAINT-MICHEL	02	FRHR173	le gland	SAINT MICHEL	3500	P2	Suppression de la STEP et raccordement sur HIRSON.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
HIRSON	02	FRHR174	l'oise	P1	Diagnostic du pluvial.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
GUISE	02	FRHR176	l'oise	MAJENCIA	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BOUE	02	FRHR177B	le morteau	NESTLE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
BOUE	02	FRHR177B	le morteau	MATERNE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
GUISE	02	FRHR176	l'oise	GODIN	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifée)
LE NOUVION EN THIERACHE	02	FRHR177B	le morteau	PIG AISNE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
LE NOUVION EN THIERACHE	02	FRHR177B	le morteau	LES FROMAGERS DE THIERACHE	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifée)
LE NOUVION EN THIERACHE	02	FRHR177B	le morteau	LES FROMAGERS DE THIERACHE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
MONDREPUIS	02	FRHR174-H0024000	r. la marnoise	LESIRE ET ROGER	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
ORIGNY STE BENOITE	02	FRHR178A	l'oise	TEREOS	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifée)
ORIGNY STE BENOITE	02	FRHR178A	l'oise	TEREOS	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
SOMMERON	02	FRHR174-H0028000	r. la librette	LAITERIE ETANGS DE SOMMERON	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **OISE AMONT**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
RIBEMONT	02	00653X0002/F	PUITS	☐ SDAGE 4	P3
RUMIGNY	08	00674X0003/SAEP	SOURCE DE LA COTE DE BEAURY	☐ SDAGE 4	P3
TUPIGNY	02	00501X0045/S	SOURCE SAINTE ANTOINE	☐ SDAGE 4	P3

Mettre en place une animation

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
EPARCY	02	00516X0063/HY	SOURCE DE LA BACHELOTTE 2	☐ SDAGE 4	P3
EPARCY	02	00516X0062/HY	SOURCE BACHELOTTE 1	☐ SDAGE 4	P3
EPARCY	02	00516X0061/P	PUITS	☐ SDAGE 4	P3
LE SOURD	02	00506X0008/P	PUITS	☐ SDAGE 4	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
AOUSTE	08	00681X0032/SAEP2	S56-SOURCE LA QUEUE DE L ETANG	☑	P3
AOUSTE	08	00681X0006/SAEP	LA SOURCE D'AOUSTE	☑	P3
LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN	02	00505X0013/F	PUITS ROUTE DE LESQUIELLES	☑	P3
LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN	02	00505X0033/F	PUITS	☑	P3
WIEGE-FATY	02	00506X0032/HY	SOURCE	☑	P3

Unité Hydrographique : **OISE AMONT**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR178A	l'oise	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE28369	☑	Aménagement de l'ouvrage de Vadencourt
FRHR173	le gland	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Aménagement de l'ouvrage de Sougland
FRHR174-H0024000	r. la marnoise		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE40639	☑	Aménagement de l'ancien barrage de l'abbatiale à Mondrepuis
FRHR173	le gland	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE12181	☑	Aménagements du seuil Pasteur
FRHR175-H0031500	l'aube	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur l'Aube à l'échelle de la masse d'eau
FRHR173	le gland	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le Gland à l'échelle de la masse d'eau
FRHR173-H0016000	le petit gland	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le petit Gland à l'échelle de la masse d'eau
FRHR175	le ton	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le Ton à l'échelle de la masse d'eau
FRHR174	l'oise	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur l'Oise à l'échelle de la masse d'eau
FRHR175	le ton	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE45502	☑	Aménagement du barrage de la Cense d'Aubenton
FRHR178A	l'oise	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur l'Oise à l'échelle de la masse d'eau
FRHR173	le gland	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE12237	☑	Aménagements du seuil des étangs Imbert

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR176-H0042000	r. le lerzy		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Lerzy (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR174	l'oise		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Oise (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR174-H0024000	r. la marnoise		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Marnoise (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR173-H0016000	le petit gland		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le petit Gland
FRHR176-H0048000	r. des fonds		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru des Fonds (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR175	le ton		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Ton (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR177A-H0061000	r. l'iron		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Iron
FRHR178A	l'oise		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Oise
FRHR175	le ton			P1	☐	Travaux de lutte contre l'érosion sur le Ton.
FRHR176	l'oise		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Oise (mise en place d'abreuvoirs…)

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
HIRSON	02	FRHR174	l'oise	HIRSON	20000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Contrat du Pays des Trois Rivières				Suivi du contrat en cours
Contrat de la thiérache du centre				Suivi du contrat en cours

Fiche UH – OISE ARONDE (VO 10)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Oise Aronde couvre une superficie de 797 km^2, parcourue par 431 km de cours d'eau, et compte environ 129 000 habitants. Le territoire est majoritairement rural, avec plus de la moitié de sa superficie occupée par des cultures sur le Plateau Picard, la Plaine d'Estrées et le Liancourtois, zone agricole traversée par l'Aronde qui rejoint l'Oise au Nord de Compiègne. Un secteur boisé important au Sud (forêt d'Halatte) et Sud-est (forêt de Compiègne) du bassin couvre plus d'un quart de la superficie de l'UH. Ce secteur boisé est traversé par plusieurs rus et caractérisé par la présence d'étangs ainsi que de zones humides remarquables, dont le marais de Sacy est la plus importante. Près de 3% de la superficie de l'UH est occupée par des zones humides. Les aires urbaines de Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et du Nord de l'agglomération creilloise couvrent plus de 11% du territoire, et regroupent plus des trois-quarts de la population de l'UH.

L'Unité Hydrographique Oise Aronde compte 12 masses d'eau, concernant l'Oise et l'Aronde et leurs affluents. L'Aronde sur son axe principal a un objectif de bon état écologique et chimique fixé à 2021. L'Oise sur l'UH a un objectif de bon potentiel écologique fixé à 2015, et un objectif de bon état chimique fixé à 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, seules 2 masses d'eau atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique (soit 16% des masses d'eau de l'UH). La qualité chimique est dégradée sur l'ensemble des masses d'eau de l'UH.
La qualité écologique n'est pas satisfaisante sur l'Aronde (R188) pour sa composante physico-chimique sur une partie de son linéaire et pour la biologie. La Payelle impacte nettement sur la qualité de l'Aronde. La qualité physico-chimique est altérée sur cette partie de l'Oise (R216C). Un de ses affluents, le ru de Rhony, est très dégradé.
Concernant la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés concernent principalement des composés volatiles d'hydrocarbures puis des phtalates. Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques (AMPA)).
Sur l'Oise, les principaux enjeux sont l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux, le maintien en l'état et/ou l'aménagement des berges ainsi que la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (marais de Sacy).

Pour l'Aronde les enjeux majeurs portent sur la restauration de la diversité des habitats, l'amélioration du traitement des rejets urbains du bassin de la Payelle et la gestion équilibrée de la ressource.

Qualité eau souterraine

L'état de dégradation des eaux souterraines et en particulier la masse d'eau 3205 par les nitrates et les pesticides, incite à renforcer les actions de réduction des intrants sur l'ensemble du territoire. Les aires d'alimentation de captages fortement exposées sur le bassin de l'Aronde et au nord-est du bassin de masse d'eau R216C devront être protégées en priorité.

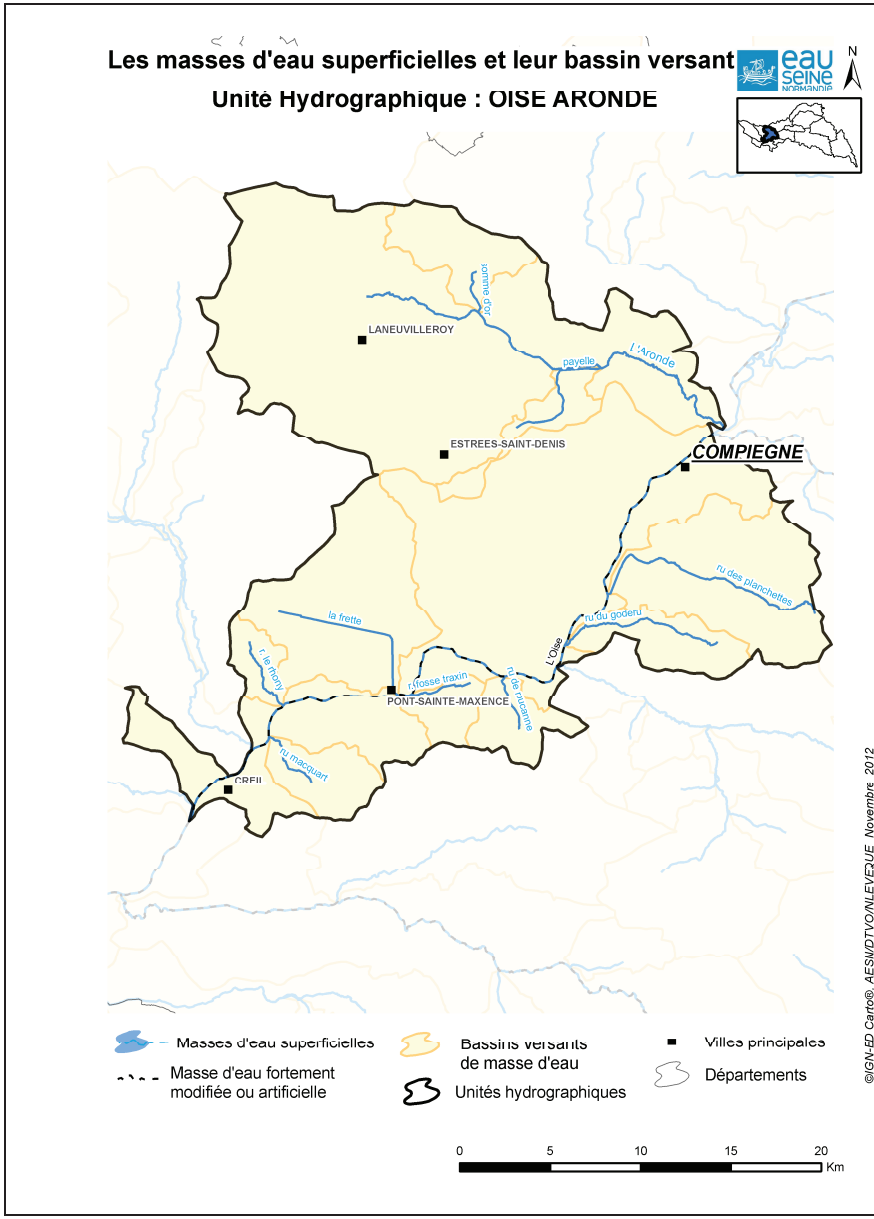
Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant
Unité Hydrographique : OISE ARONDE
N
LANEUVILLEROY
ESTREES-SAINT-DENIS
COMPIEGNE
PONT-SAINTE-MAXENCE
CREIL
l'Aronde
payelle
la frette
ru des planchettes
ru du goderu
L'Oise
ru de rucanne
ru macquart
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Bassins versants de masse d'eau
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

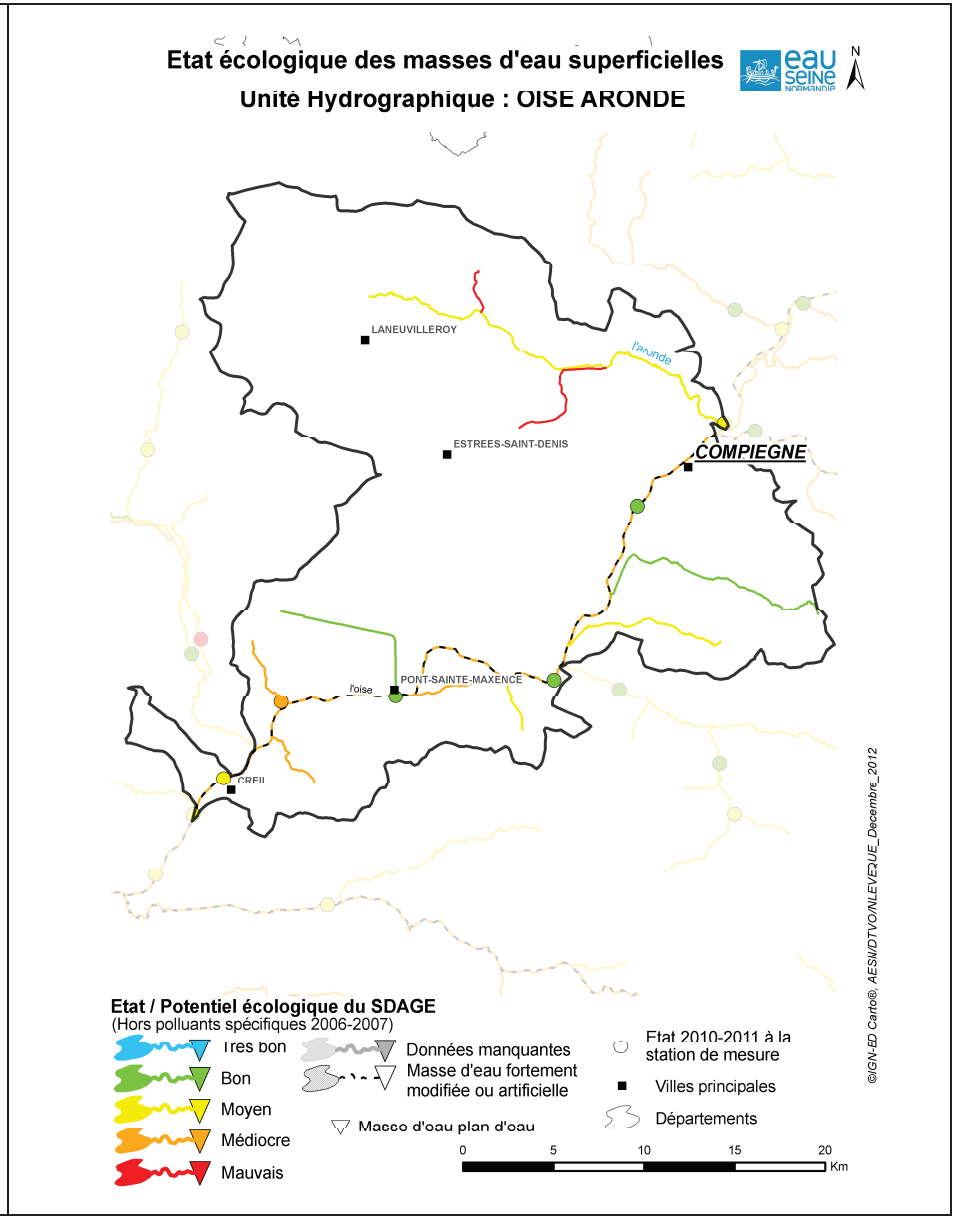
Etat écologique des masses d'eau superficielles
Unité Hydrographique : OISE ARONDE
N
LANEUVILLEROY
ESTREES-SAINT-DENIS
COMPIEGNE
PONT-SAINTE-MAXENCE
CREIL
l'Aronde
l'oise
Etat / Potentiel écologique du SDAGE
(Hors polluants spécifiques 2006-2007)
Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais
Données manquantes
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Masse d'eau plan d'eau
Etat 2010-2011 à la station de mesure
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique Oise Aronde présente des caractéristiques urbaines et rurales. L'Oise est bordée par trois agglomérations principales (Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Creil) qui disposent chacune d'un assainissement collectif. Les autres communes principales de l'UH, disposent elles aussi d'un système d'assainissement collectif. L'assainissement non collectif occupe cependant une place relativement importante, notamment au nord de l'UH.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis la reconstruction et la mise en conformité par rapport à la DERU de plusieurs unités dont celles de Villers Saint Paul et Pont-Sainte-Maxence. D'autres stations auront également pu être réhabilitées sur cette UH mais les efforts devront être poursuivis sur plusieurs stations vieillissantes ou dont le traitement n'est pas adapté au regard de la DCE. On pourra notamment citer Houdancourt et les trois stations de Lachelle, Estrées saint Denis et Remy.

Dans le cadre du Xème programme, l'effort devra être porté sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.

Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation sur des zones de collecte comme celles de Pont sainte Maxence et de Remy sont prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement collectif/communes non assainies

Si le nombre de communes zonées en collectif est important, leur impact sur les masses d'eau superficielles est relativement faible.

Seule la commune de Rhuis a été identifiée comme potentiellement impactante, il est donc nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées sur cette commune.

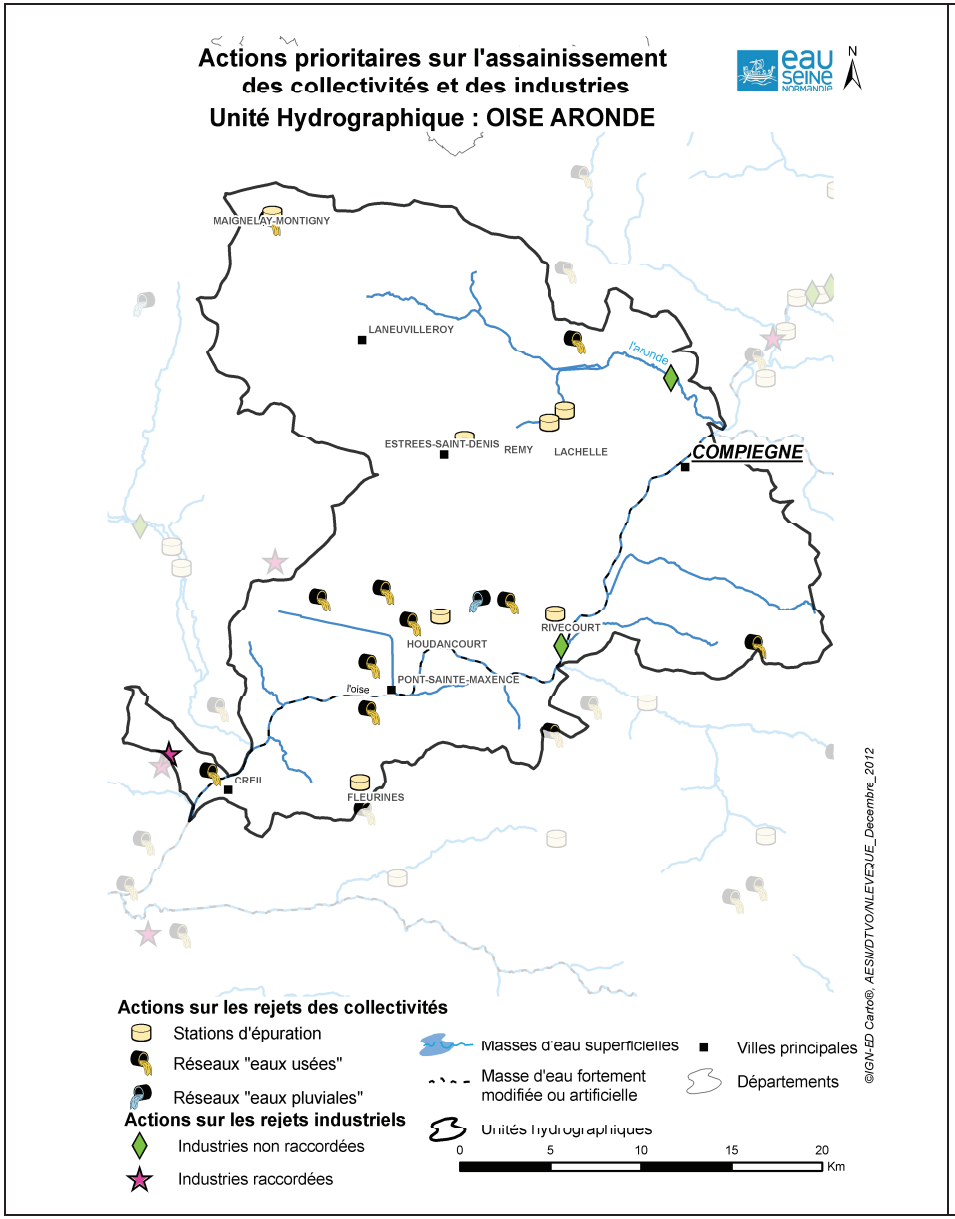
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : OISE ARONDE
N
MAIGNELAY-MONTIGNY
LANEUVILLEROY
l'Aronde
ESTREES-SAINT-DENIS
REMY
LACHELLE
COMPIEGNE
RIVECOURT
HOUDANCOURT
PONT-SAINTE-MAXENCE
l'oise
CREIL
FLEURINES
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

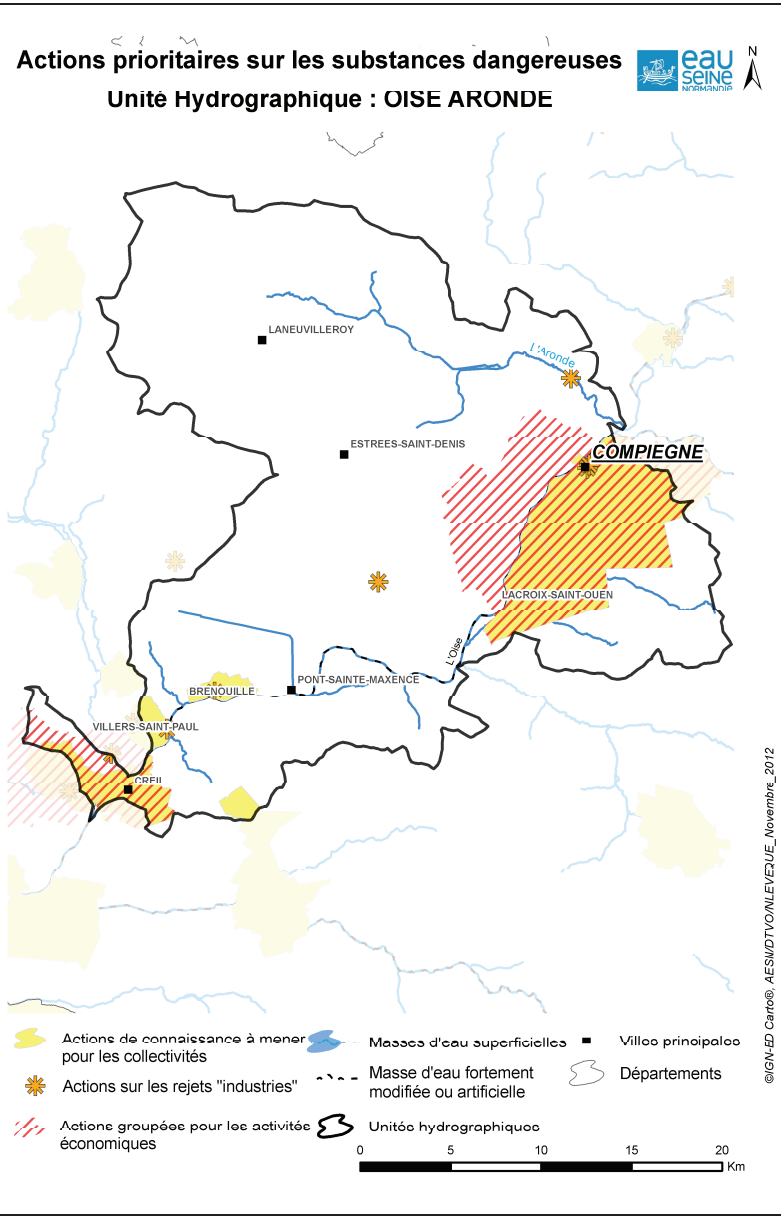
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : OISE ARONDE
N
LANEUVILLEROY
l'Aronde
ESTREES-SAINT-DENIS
COMPIEGNE
LACROIX-SAINT-OUEN
l'Oise
BRENOUILLE
PONT-SAINTE-MAXENCE
VILLERS-SAINT-PAUL
CREIL
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées par les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

- ***Eau pluviale des collectivités***

La maitrise des eaux pluviales des collectivités les plus importantes, notamment via la réalisation d'aménagements permettant de réduire les surfaces imperméabilisées, est nécessaire afin de ne pas perturber le fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Cependant, sur cette Unité Hydrographique, ce sont les communes situées en amont de la Payelle (Estrées saint Denis et Remy) qui requièrent une maitrise des rejets urbains par temps de pluie en vue de la reconquête de la qualité de la masse d'eau concernée.

La thématique « réduction des pesticides en milieux urbains » s'est bien développée sur le territoire. L'agglomération de Compiègne, la communauté de communes du Pays des Sources et la commune de Lieuvillers se sont engagés dans la charte régionale d'entretien des espaces publics de Picardie en 2012 afin de répondre aux exigences du plan d'action des aires d'alimentation de captage Grenelle.

- ***Industries et artisanats***

Cette Unité hydrographique est marquée par une forte présence industrielle le long de son cours d'eau principal, l'Oise. On distingue trois pôles d'implantation : le Compiégnois, Pont-Sainte-Maxence et Villers-Saint-Paul/Nogent-sur-Oise. Le secteur de la chimie est fortement représenté, avec toutes ses branches : cosmétique, pharmaceutique, chimie minérale, chimie organique, … . Les autres activités prédominantes sont la mécanique, le traitement de surfaces et la fonderie. L'industrie agro-alimentaire n'est ici représentée que par un seul site.

Les pressions polluantes d'origines industrielles, ainsi que leurs types de traitement, sont variés sur cette UH. Certains sites sont en rejet direct au milieu superficiel, ce qui a nécessité la mise en place et la gestion de stations d'épuration. D'autres sont au contraire raccordés aux réseaux d'assainissement collectif. Il faut noter que les rejets au milieu naturel sont relativement bien traités et ne permettent pas de faire un lien direct avec les problèmes rencontrés sur la qualité physico-chimique des masses d'eau de l'UH. De nombreux sites sont concernés par les suites de l'action RSDE, compte tenu des substances dangereuses analysées dans leurs rejets.

Parmi les actions emblématiques du IXème programme, on peut citer l'amélioration du traitement des effluents de la plateforme chimique de Villers-Saint-Paul, ainsi que la mise en place d'un traitement adéquat pour les eaux pluviales susceptibles d'être polluées d'un site de récupération de métaux, ou encore au sein d'une fonderie de plomb.
Des actions de sensibilisation à destination des garages et des métiers de bouches ont été mises en place sur le territoire du contrat global Oise Aronde.

Au cours du Xème programme, les efforts devront être principalement portés sur les objectifs de réduction, voire même de suppression du rejet de substances dangereuses mais aussi sur l'amélioration du traitement d'un site fabriquant des engrais.
Une attention particulière devra être portée sur la maîtrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement de l'Agglomération de la Région de Compiègne, en relation avec les actions menées par celle-ci (développement et gestion des zones d'activités, mise en place d'autorisation de déversement, …). Un lien avec les actions inscrites au contrat global Oise Aronde devra être poursuivi.

- **Profils de vulnérabilité**

Un site de baignade est présent sur cette unité à Longueil-Sainte-Marie.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3205 : Craie picarde
- 3104 : Eocène du Valois
- 3106 : Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois

61 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 20 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 40% au paramètre nitrates, 10% au paramètre pesticides et 50% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 9 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.
Les deux captages de Baugy et les deux captages des Hospices à Lacroix St Ouen sont identifiés au titre du Grenelle.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Les AAC de Baugy et de l'Hospice qui alimentent les captages de Compiègne permettent grâce à leur surface de déployer des actions à plus grande échelle avec les agriculteurs (23 000 ha de SAU et un potentiel de 250 agriculteurs). Depuis 4 ans, 97 agriculteurs ont contractualisé des Mesures Agro-Environnementales sur 12 000 ha soit plus de la moitié de la surface. Les mesures retenues par les agriculteurs sont pour 80% de la réduction hors herbicide et pour 20% de la réduction herbicide. Depuis 4 ans, les agriculteurs évoluent dans leur contractualisation et s'engagent des mesures plus fortes de réduction ; cette évolution doit être poursuivie. Par ailleurs, 12 outils de désherbage mécanique et 14 aires de remplissage de pulvérisateur ont été déployés. L'animation, essentielle sur le territoire, est réalisée conjointement par l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Chambre d'Agriculture et la coopérative agricole locale.

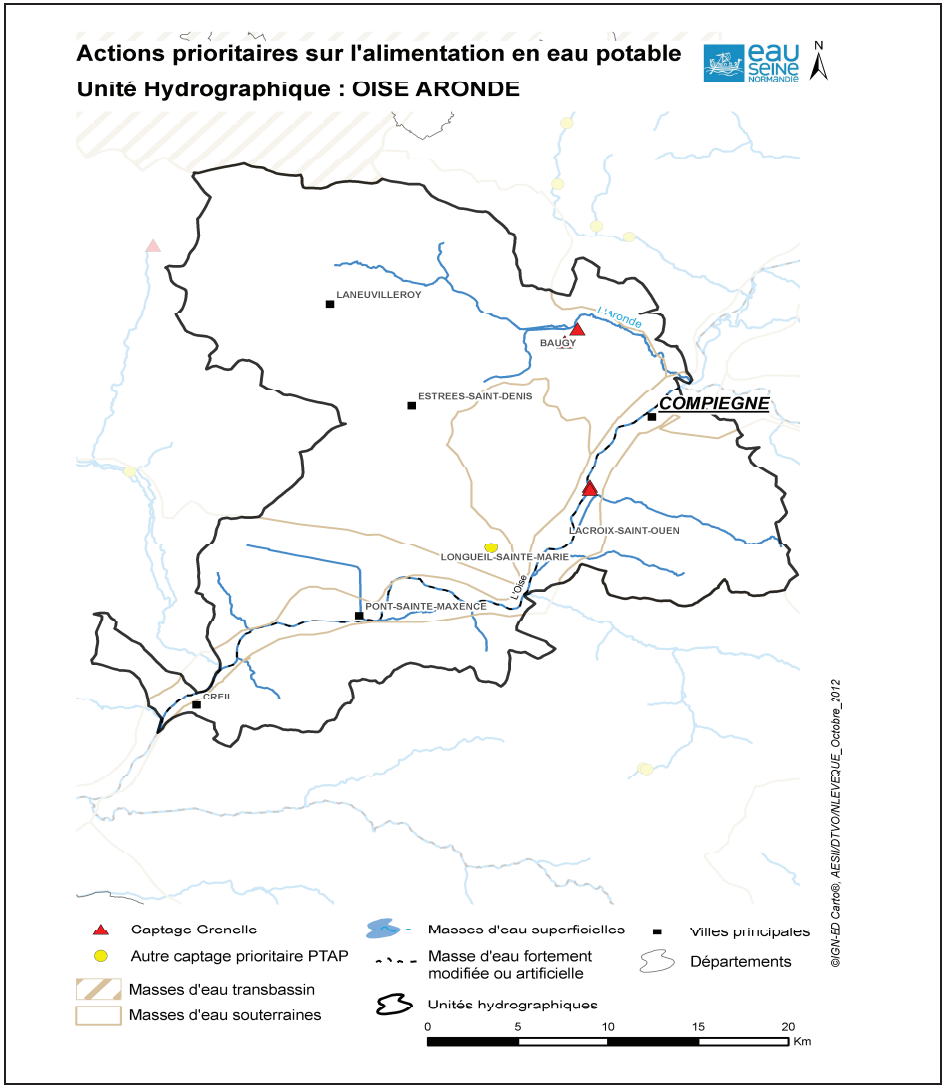

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Des schémas directeurs ont été engagés sur une grande partie de l'Unité Hydrographique. Cette démarche devra être mise en œuvre à une échelle locale sur l'aval de l'unité, afin de couvrir en Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable la totalité du territoire.

Des réflexions devront donc être menées ou poursuivies dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

L'Aronde est sur la majeure partie de son linéaire rectifiée et recalibrée. Plusieurs ouvrages sont également présents sur cette rivière ce qui fait que la rivière est souvent perchée. Les peupleraies représentent une part importante dans le lit majeur. Depuis quelques années, les AAPPMA ont mis en place des déflecteurs à différents endroits, afin de retrouver un gabarit du cours d'eau plus conforme à ce qu'il doit être. Parmi ses affluents, la Somme d'Or, est impactée à 80% par l'ouvrage de Gournay sur Aronde. La Payelle présente un milieu qui n'est pas propice au développement de la vie aquatique (forte pollution) et subit par ailleurs des étiages sévères.
L'Oise est classée en rivière fortement modifiée du fait de la présence de la navigation et de l'artificialisation qui en résulte. Les affluents de l'Oise sont encore mal connus. L''étude des rus forestiers devrait apporter des précisions sur les actions à mener.

Le territoire est couvert pour sa majorité par des structures de gestion sans toutefois qu'une animation technique y soit développée.
Un ouvrage est identifié au titre du Grenelle sur ce territoire.
Cette Unité Hydrographique doit poursuivre dans la mise en œuvre des travaux préconisés par les études (franchissabilité, travaux de restauration). La mise en place d'une animation dédiée permettrait de démultiplier d'action.

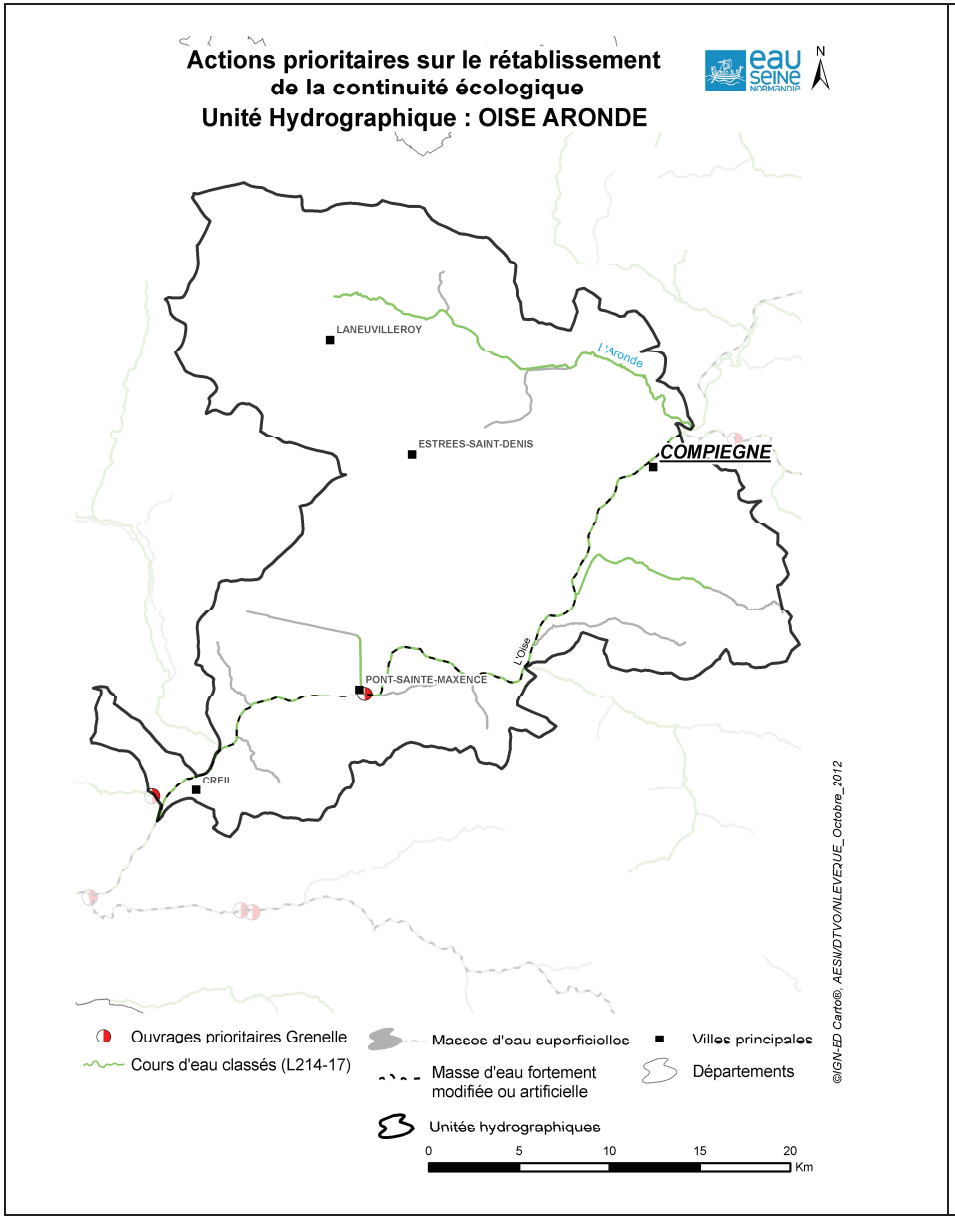
Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : OISE ARONDE
eau seine NORMANDIE
N
LANEUVILLEROY
ESTREES-SAINT-DENIS
COMPIEGNE
PONT-SAINTE-MAXENCE
CREIL
L'Aronde
L'Oise
Ouvrages prioritaires Grenelle
Cours d'eau classés (L214-17)
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Octobre_2012

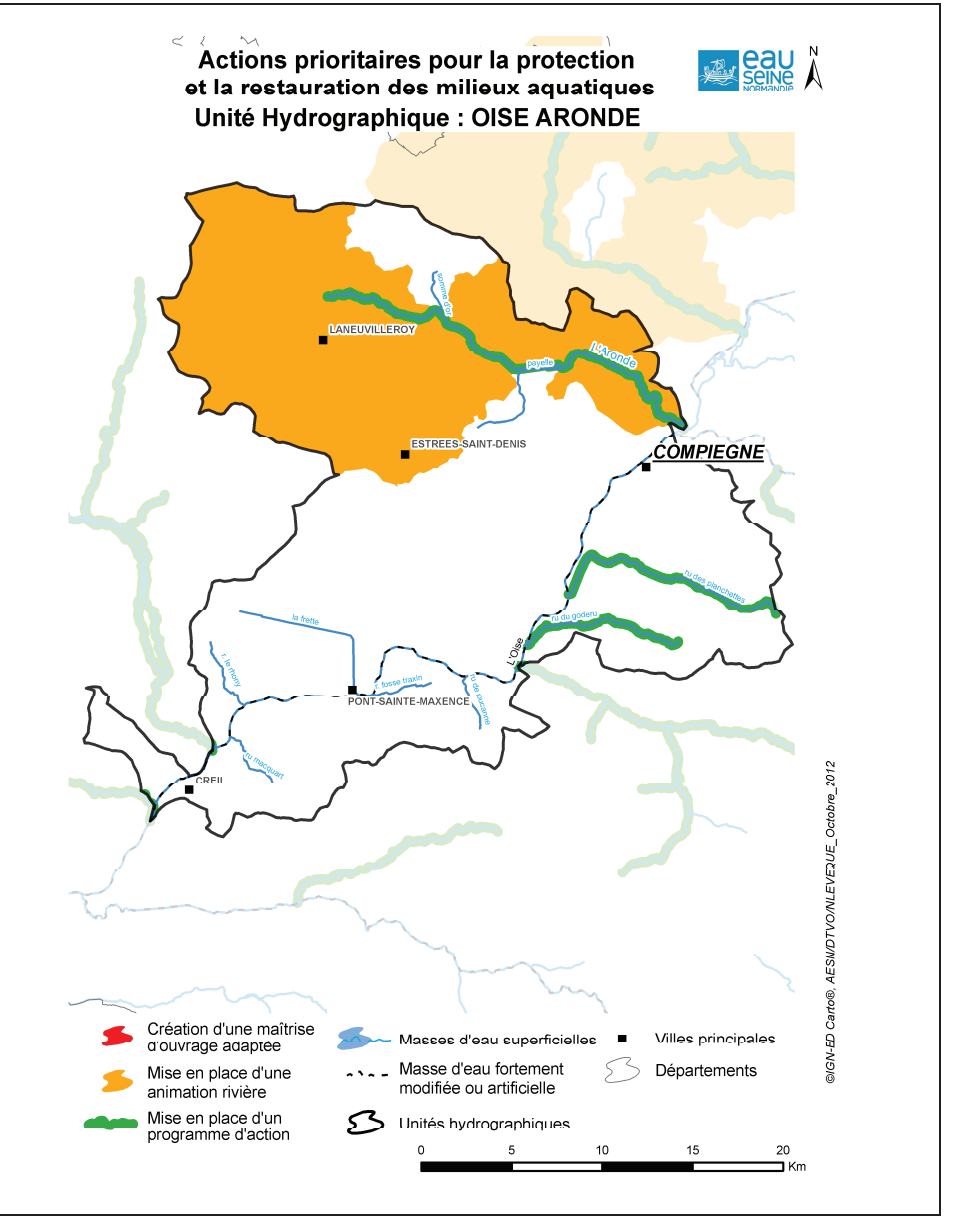
Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : OISE ARONDE
eau seine NORMANDIE
N
LANEUVILLEROY
ESTREES-SAINT-DENIS
COMPIEGNE
PONT-SAINTE-MAXENCE
CREIL
L'Aronde
L'Oise
Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée
Mise en place d'une animation rivière
Mise en place d'un programme d'action
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20 Km
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVE2UE_Octobre_2012

- ***Préservation des zones humides***

Quatre grands ensembles pleuvent être distingués sur le territoire.
Le marais de Sacy, grande tourbière alcaline, est le plus gros enjeu de cette Unité Hydrographique. Il repose sur un substrat de tourbe alcaline, largement exploitée (à partir de 1801), générant la présence de vastes étangs, issus de l'extraction de la tourbe. Des buttes résiduelles de sables thanétiens jouxtent le marais au sud où se développent quelques landes humides relictuelles d'une grande originalité. Le réseau de drainage qui n'a cessé de se développer depuis le 17ème siècle et l'abandon des pratiques traditionnelles d'élevage sont en grande partie à l'origine de l'embroussaillement de ce site unique.

La vallée d'Oise est quant à elle très dégradée du fait du caractère navigable et des aménagements successifs. Le lit majeur n'est plus soumis au débordement régulier et est fortement impacté par l'urbanisation, l'extraction de granulats et la mise en culture. Les zones humides y sont relictuelles même s'il subsiste quelques petites poches de biodiversité avec notamment des boisements alluviaux et zones palustres dans la continuité des marais de Sacy. Du fait de la faible proportion des zones humides dans cette vallée, l'enjeu de conservation y est tout de même fort.

La vallée de l'Aronde, à l'instar des petites vallées tourbeuses picardes est fortement encaissée dans le plateau crayeux. Au sein du contexte de grandes cultures du plateau picard, cette vallée joue un rôle indéniable en termes de corridor écologique. Plantée majoritairement en peupliers ou mise en culture pour les franges, les milieux d'intérêts n'y sont cependant que peu représentés. Néanmoins, quelques témoins des milieux tourbeux originels sont encore existants.

Le massif forestier de Compiègne/Laigue présente également des milieux intéressants. Les secteurs les plus argileux, permettent la présence d'aulnaies-peupleraies à grandes herbes, ou d'ormaies-frênaies à Orme lisse sur banquettes alluviales. Les nappes perchées alimentent des petits cours d'eau, des mares et zones humides.

Une étude de recensement et d'identification des zones humides a été réalisée et a apporté des éléments de connaissance sur une grande partie du territoire. Il sera cependant intéressant d'actualiser la connaissance naturaliste pour certains secteurs (vallée de l'Aronde notamment).
En termes d'actions, il sera intéressant de :

- développer l'acquisition foncière, un préalable étant la veille foncière,
- poursuivre la gestion en cours et développer la gestion de nouveaux sites,
- adapter la gestion en milieux forestiers humides,
- développer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme,
- maintenir et/ou améliorer les pratiques sur les prairies humides du territoire.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

L'ensemble du territoire est identifié en zone à tension quantitative. Le bassin de l'Aronde est classé comme Zone de Répartition des Eaux. Une modélisation a été réalisée pour appréhender l'impact des prélèvements sur le milieu et identifier les besoins de restreindre les prélèvements. La répartition entre les usagers, l'évaluation des marges de manœuvres potentielles sont en réflexion. La mise en place de la gestion volumétrique est une action prioritaire du PTAP 2013-18.

GOUVERNANCE

Le schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin Oise Aronde est approuvé depuis le 08 juin 2009. Le syndicat mixte Oise Aronde s'est engagé dans la transcription opérationnelle des orientations et dispositions définis dans le SAGE. La partie opérationnelle s'inscrit dans une démarche de contrat global pour l'eau jusqu'en 2015.

Unité Hydrographique : OISE ARONDE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR188	l'aronde	FRHR188-H0362000	somme d'or	FRHR188-H0365000	payelle	FRHR216C	l'oise	FRHR216C-H200500	ru des planchettes
FRHR216C-H200700	ru du goderu	FRHR216C-H204200	ru de roucanne	FRHR216C-H204400	r. fosse traxin	FRHR216C-H204500	la frette	FRHR216C-H204800	r. le rhony
FRHR216C-H204900	ru macquart								

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
RHUIS	60	FRHR216C-H2042000	ru de roucanne			P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BAZICOURT	60	FRHR216C-H2045000	la frette			P1	Travaux réseaux suite au diagnostic
CAC (Agglomération creilloise)	60	FRHR216C	l'oise			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
CHEVRIERES	60	FRHR216C	l'oise	CHEVRIERES	5000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
LES AGEUX	60	FRHR216C-H2045000	la frette			P1	Travaux réseaux suite au diagnostic
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	FRHR188	l'aronde	MAIGNELAY MONTIGNY	3000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
MONCHY-HUMIERES	60	FRHR188	l'aronde	MONCHY HUMIERES	800	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
PONT-SAINTE-MAXENCE (BRENOUILLE)	60	FRHR216C	l'oise	PONT SAINTE MAXENCE		P1	Travaux réseaux suite au diagnostic
SACY-LE-GRAND	60	FRHR216C-H2045000	la frette	SACY LE GRAND	3000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
SAINT-MARTIN-LONGUEAU	60	FRHR216C-H2045000	la frette			P1	Travaux réseaux suite au diagnostic
VERBERIE	60	FRHR216C	l'oise	VERBERIE	4000	P1	Finalisation de l'action

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
HOUDANCOURT	60	FRHR216C	l'oise	HOUDANCOURT	600	P1	Reconstruction ou raccordement.
RIVECOURT (LONGUEIL SAINTE MARIE)	60	FRHR216C	l'oise	RIVECOURT	4050	P1	Reconstruction STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
FLEURINES	60	FRHR216C-H2049000	ru macquart	FLEURINES	2000	P2	Diagnostic STEP.
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	FRHR188	l'aronde	MAIGNELAY MONTIGNY	3000	P2	Actualisation du diagnostic de la STEP.

Création de station d'épuration

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
ESTREES-SAINT-DENIS	60	FRHR188-H0365000	payelle	ESTREES SAINT DENIS	5500	P2	Construction d'une nouvelle STEP REMY-LACHELLE-ESTREES.
LACHELLE	60	FRHR188-H0365000	payelle	LACHELLE	600	P1	Construction d'une nouvelle STEP REMY-LACHELLE-ESTREES.
REMY	60	FRHR188-H0365000	payelle	REMY	2500	P1	Construction d'une nouvelle STEP REMY-LACHELLE-ESTREES.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Unité Hydrographique : **OISE ARONDE**

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
CHEVRIERES	60	FRHR216C	l'oise	P1	Diagnostic du pluvial

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BRENOUILLE	60	FRHR216C	l'oise	INITIAL	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
CHEVRIERES	60	FRHR216C	l'oise	TEREOS	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
COMPIEGNE	60	FRHR216C	l'oise	SONECOVI (Ex : BRUNE LAVAGE)	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
COMPIEGNE	60	FRHR216C	l'oise	CHANEL PARFUMS BEAUTE	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
COUDUN	60	FRHR188	l'aronde	DUO METAL (EX : STE DES ETABLISSEMENTS GOUX)	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
COMPIEGNE	60	FRHR216C	l'oise	Activités économiques de l'agglomération de Compiègne	P4	☑	Actions groupées pour les activités économiques au niveau des substances dangereuses
LONGUEIL STE MARIE	60	FRHR216C	l'oise	CIE DES ENGRAIS DE LONGUEIL	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
VILLERS ST PAUL	60	FRHR216C	l'oise	ONDEO	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
VILLERS ST PAUL	60	FRHR216C	l'oise	DUPONT DE NEMOURS FRANCE SAS	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

Unité Hydrographique : **OISE ARONDE**

PROTECTION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE (Schéma d'eau potable)

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte				Mise en place d'un SDAEP COM de COM des Pays d'Oise et d'Halatte

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	60	01047X0233/F2	LONGUEIL-SAINTE-MARIE F2	☐ SDAGE 4	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
BAUGY	60	01043X0074/FB	BAUGY F2	☑	P3
BAUGY	60	01043X0073/FA	BAUGY F1	☑	P3
LACROIX-SAINT-OUEN	60	01047X0239/P1	LES HOSPICES 2	☑	P3
LACROIX-SAINT-OUEN	60	01047X0240/P2	LES HOSPICES 1	☑	P3

Unité Hydrographique : **OISE ARONDE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR216C-H2005000	ru des planchettes	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le ru des Planchettes sur la partie classée
FRHR211-H1684000	ru de berne	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le ru de Berne sur la partie classée
FRHR216C-H2045000	la frette	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Frette sur la partie classée
FRHR216C-H2045000	la frette	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE33518 ☑	Aménagement du seuil aval de la Frette
FRHR188	l'aronde	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Aménagement du poste de crue de Clairoix
FRHR188	l'aronde	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Aménagement du moulin Lallement
FRHR188	l'aronde	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Aménagement du moulin des Avenelles
FRHR188	l'aronde	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Aménagement du moulin de Monchy Humières
FRHR188	l'aronde	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	☐	Aménagement du moulin de Bienville

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR188	l'aronde		Mise en place d'une animation rivière	P1	☐	Mise en place d'un technicien de rivière sur l'Aronde voire même sur le territoire du SAGE Oise Aronde

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR216C-H2005000	ru des planchettes		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru des Planchettes
FRHR211-H1684000	ru de berne		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru de Berne
FRHR216C-H2007000	ru du goderu		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Goderu
FRHR188	l'aronde		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Aronde (remise en fond de vallée…)

GESTION QUANTITATIVE

Réductions des prélèvements d'eau

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Principe	Détails :
L'Aronde		FRHR188	l'aronde		Mise en place d'une gestion volumétrrique de la ressource

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BRENOUILLE (PONT SAINTE MAXENCE)	60	FRHR216C	l'oise	BRENOUILLE 40000	P4	Action de connaissance à mener
COMPIEGNE	60	FRHR216C	l'oise	COMPIEGNE	P4	Action de connaissance à mener
LACROIX-SAINT-OUEN	60	FRHR216C	l'oise	LACROIX SAINT OUEN 110000	P4	Action de connaissance à mener
VILLERS-SAINT-PAUL	60	FRHR216C	l'oise	VILLERS SAINT PAUL 14500	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Principe	Détails :
Unité hydrographique Oise Aronde					Suivi du contrat en cours et du SAGE

Fiche UH – OISE ESCHES (VO 11)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Oise Esches couvre une superficie de 372 km^2, parcourue par 94 km de cours d'eau, et compte environ 129 500 habitants. Le territoire est majoritairement rural, avec plus des deux tiers de sa superficie occupés par des cultures, et près de 16% occupés par des espaces forestiers. Le tissu urbain est très important, avec plus de 15% du territoire urbanisé et une concentration des espaces urbains suivant l'axe des vallées de l'Esches et de l'Oise. Les communes de Méru, Persan, Beaumont et Chambly représentent plus du quart de la population de l'UH.

L'Unité Hydrographique Oise Esches compte 3 masses d'eau, l'Oise, l'Esches et son affluent le ruisseau de la Gobette. Le tronçon de l'Oise sur cette UH a un objectif de bon potentiel écologique fixé à 2015, et un objectif de bon état chimique fixé à 2021. L'Esches et son affluent ont tous les deux un objectif de bon état écologique et de bon état chimique fixés à 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, aucune des masses d'eau de l'UH n'atteignait en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique. La qualité chimique est dégradée sur l'ensemble de l'UH.

La qualité écologique est peu satisfaisante sur l'Esches (R216B) comme sur l'Oise (R216A) à cause de perturbations hydromorphologiques dégradant la biologie. La qualité physico-chimique reste à surveiller sur l'ensemble du bassin.

Concernant la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés concernent principalement des composés volatiles d'hydrocarbures puis des phtalates. Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques (AMPA)).

Sur l'Unité Hydrographique, les principaux enjeux sont l'amélioration de la qualité des eaux en particulier sur la composante biologique.

Qualité eau souterraine

La nappe souterraine 3201 sous l'Esches et l'Oise aval est particulièrement vulnérable vis-à-vis des nitrates et pesticides ce qui se traduit par un fort impact sur les ressources mobilisées pour l'alimentation en eau potable. La masse d'eau doit être protégée en priorité. Une action renforcée doit être mise en place sur les aires d'alimentation de captages situés dans le bassin de l'Esches (R216B).

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : OISE ESCHES

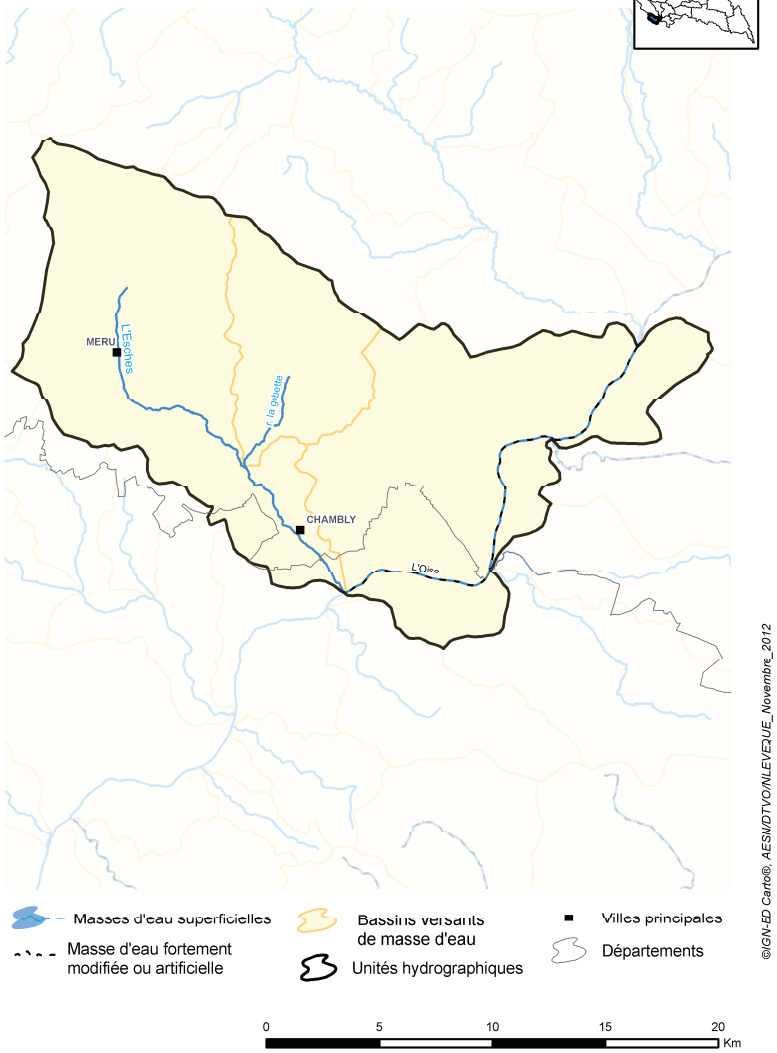

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : OISE ESCHES

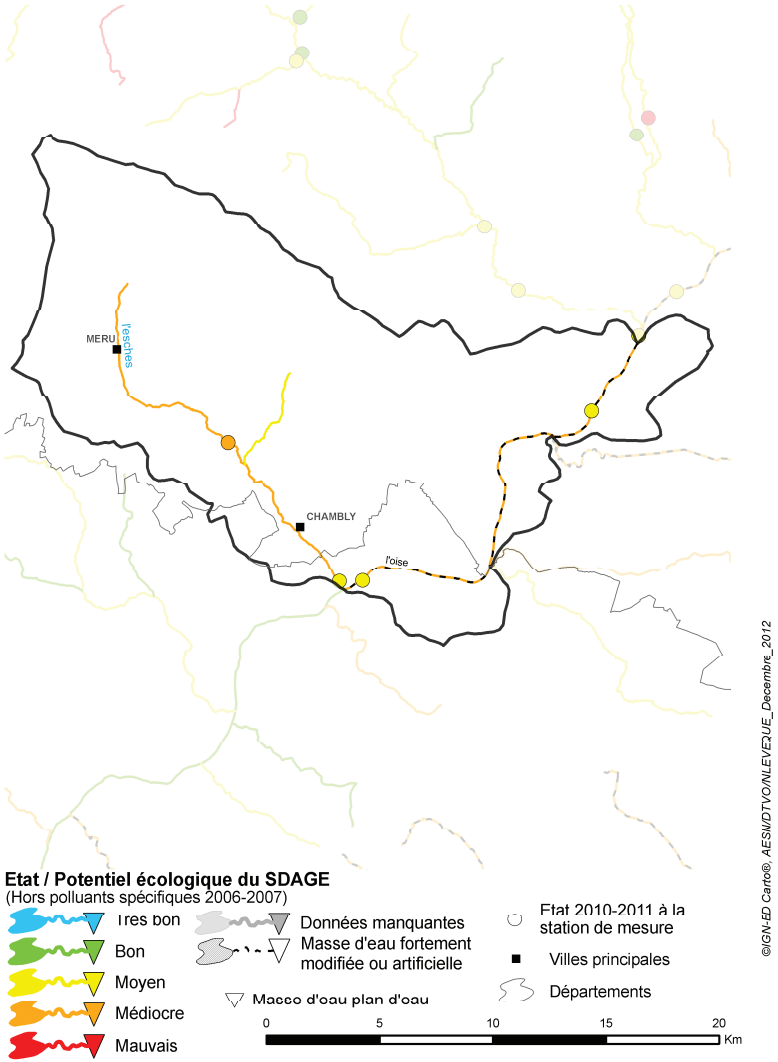

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

Cette Unité Hydrographique présente majoritairement des caractéristiques semi-urbaines, notamment le long de l'Oise. En dehors de cet axe, l'habitat y est plus dispersé.

La plupart des collectivités de l'UH disposent d'un système d'assainissement collectif.

Assainissement collectif

Dans le cadre du IXème programme, une part importante des actions menées sur cette unité portait sur l'augmentation de la collecte des effluents. Le IXème programme aura également permis la reconstruction de la station d'épuration du Mesnil-en-Thelle.

Dans le cadre du Xème programme l'effort devra se porter sur la réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement.
Les systèmes d'assainissement ne répondant plus aux enjeux de la DCE qui ont été identifiés dans le cadre de ce PTAP devront fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Xème programme.
Il s'agira donc de mener des actions de réhabilitation, de mise en séparatif et de mise en conformité des branchements. Des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements ont été identifiés dans le cadre de ce PTAP. Des diagnostics pourront donc être menés afin de mieux les appréhender. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.

Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des communes constituants la zone de collecte épuration du Mesnil-en-Thelle sont prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Aucune commune actuellement non assainie n'a pu être identifiée comme potentiellement impactante sur cette UH.

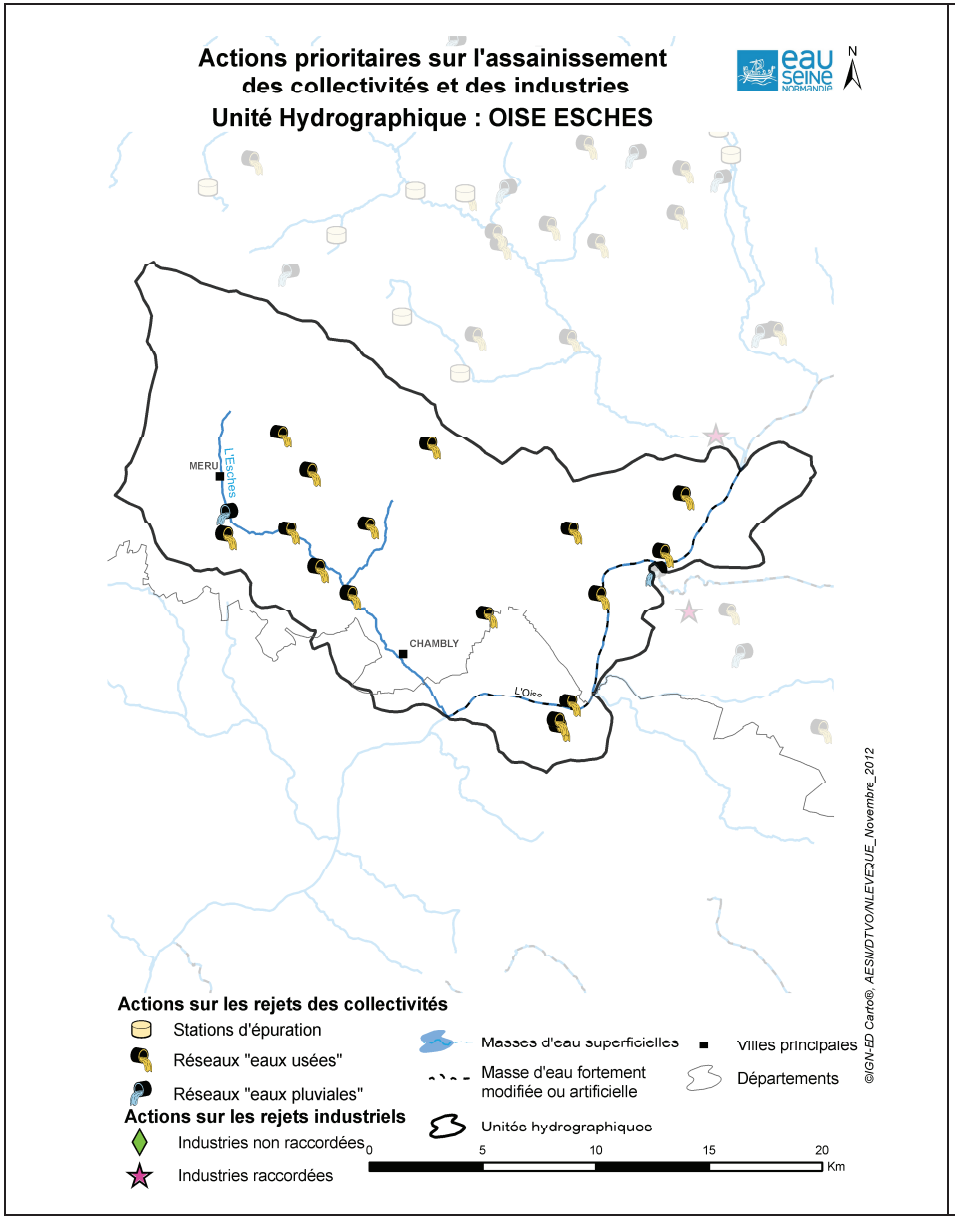
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : OISE ESCHES
N
MERU
L'Esches
CHAMBLY
L'Oise
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

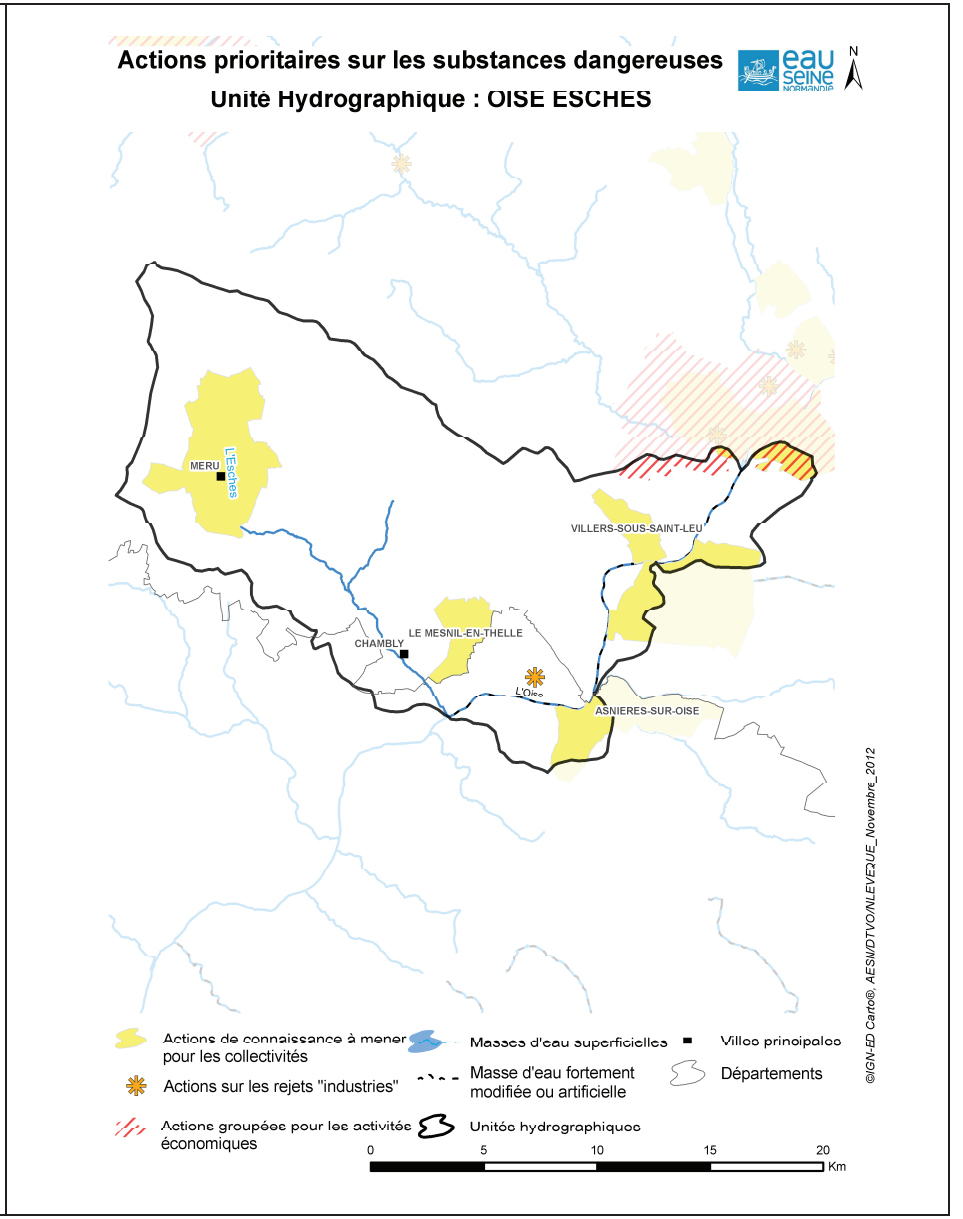
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : OISE ESCHES
N
MERU
L'Esches
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU
LE MESNIL-EN-THELLE
CHAMBLY
L'Oise
ASNIERES-SUR-OISE
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

- ***Eau pluviale des collectivités***

Sur cette unité, seule l'agglomération de MERU a été identifiée pour mener un diagnostic des eaux pluviales.

Sur le volet « réduction des pesticides en milieu urbain », l'agglomération de Creil est l'unique collectivité qui a entamé une démarche dans ce sens en 2012. Cette thématique est à développer sur l'Unité Hydrographique (action identifiée au programme de mesures).

- ***Industries et artisanats***

L'activité industrielle sur l'UH est majoritairement présente à proximité de l'agglomération de Creil, ainsi qu'au sud du territoire, à proximité de l'ile de France. Les secteurs du travail des métaux (mécanique, chaudronnerie, orfèvrerie,…) et de la chimie sont les plus représentés. Ce territoire est soumis à une forte évolution industrielle, avec notamment l'implantation de nouvelles activités attirées par la proximité avec la région parisienne, comme par exemple la logistique.

L'amont de la partie de l'Oise de l'UH est marqué par le rejet de la station d'épuration de Montataire, qui traite la majorité des effluents de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, et reçoit ainsi de nombreuses pollutions non-domestiques d'origine industrielle ou artisanale.
Aucun rejet direct important n'existe sur l'UH.
Il existe de nombreux petits rejets raccordés sur la plupart des communes de l'UH, comme par exemple sur la commune de Méru, située en tête de masse d'eau.

Parmi les actions emblématiques réalisées sur l'UH au cours du IXème programme d'intervention, on peut citer la substitution de l'usage de tétrachloroéthylène (substance dangereuse prioritaire) au sein d'un atelier de traitement de surfaces.

Au cours du Xème programme l'effort sur l'UH devra être porté sur la maitrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement des collectivités, en relation avec les actions menées par celles-ci (développement et gestion des zones d'activités, mise en place d'autorisation de déversement, …). La priorité devra être conduite sur la Communauté de l'Agglomération Creilloise, et sur certains des gros industriels raccordés à son réseau d'assainissement.
Une attention particulière devra aussi être maintenue sur les sites implantés à proximité des champs captant de Précy-sur-Oise et de Boran-sur-Oise.

- **Profils de vulnérabilité**

Un site de baignade est présent sur cette unité à Saint-Leu-d'Esserent pour laquelle une étude a été réalisée.

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3201 : Craie du Vexin normand et picard
- 3104 : Eocène du Valois
- 3107 : Eocène et craie du Vexin français

22 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 17 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 6% au paramètre pesticides et 94% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 14 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.
Les trois captages de Crèvecœur à Laboissière-en-Thelle, Puiseux-le-Hauberger et Dieudonne sont identifiés au titre du Grenelle.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Les collectivités du territoire ont entamé les études permettant l'élaboration des programmes d'action. Le retard dans la procédure n'a cependant pas permis d'activer les Mesures Agro-environnementales sur les deux aires Grenelle (Laboissière, Dieudonne/Puisieux) et les trois autres aires (Boran et Silly Tillard) de l'unité pour lesquelles un plan d'action est élaboré. Une première proposition devrait être faite pour 2013. Seules 4 aires de remplissage de pulvérisateur ont fait l'objet d'un investissement. L'animation du territoire est à développer pour mettre en place des actions concrètes répondant aux enjeux.

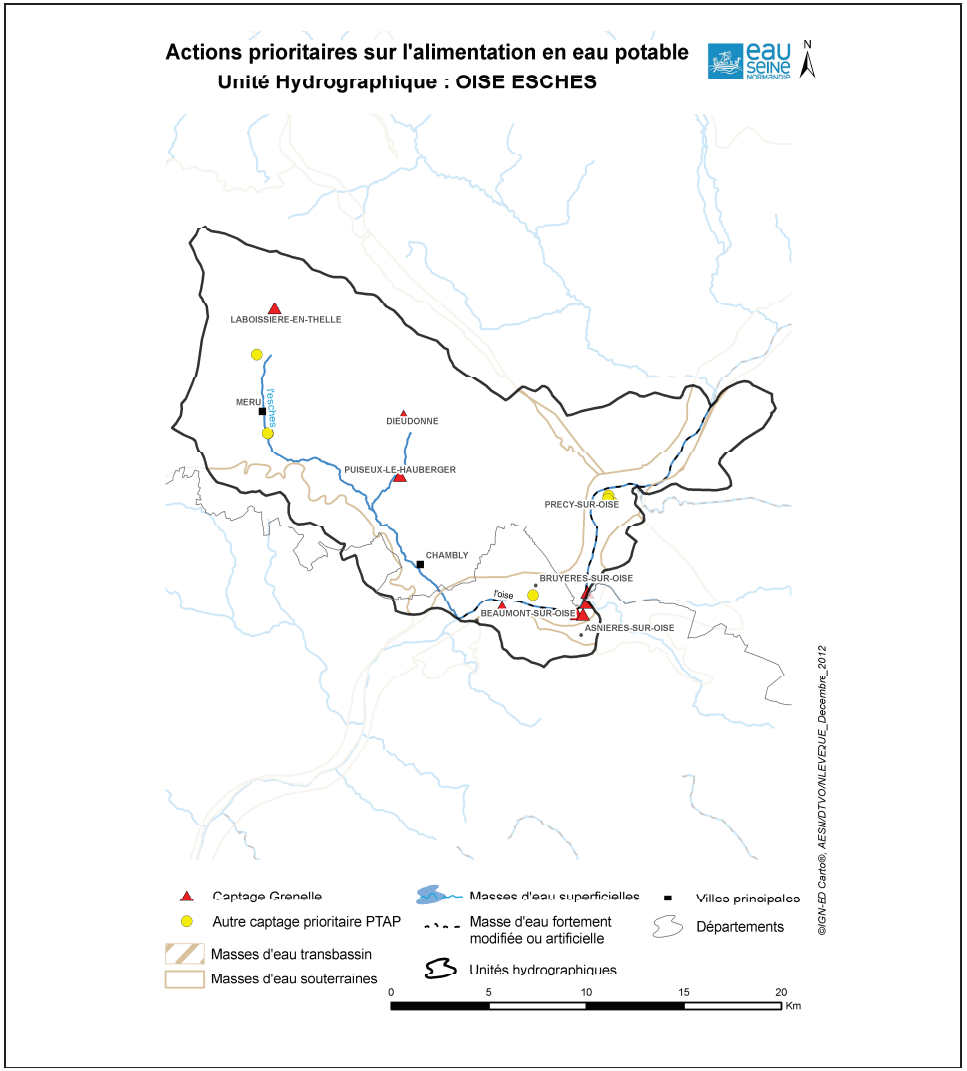

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été engagés sur l'Unité Hydrographique. Cette démarche devra être mise en œuvre sur la totalité de l'UH et notamment la partie Ouest.

Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Parmi les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, les captages présentant un enjeu particuliers (quantitatif et/ou stratégique) à l'échelle de l'UH ont pu être recensés. Une attention particulière devra être portée sur ces derniers notamment les captages de Méru et Précy-sur-Oise.
Autour des captages sur lesquels une étude BAC a été réalisée, ces actions pourront prendre la forme d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions. On notera ainsi sur ce bassin la présence de captages « Grenelle » sur lesquels les efforts devront être poursuivis.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

L'Oise comme pour sa partie amont (UH Oise Aronde) est très impactée par l'activité anthropique notamment du fait de la navigation. Elle est classée en masse d'eau fortement modifiée.
Son principal affluent, l'Esches traverse des milieux urbains qui impactent sa morphologie. Son affluent, la Gobette, est régulièrement en assec.

L'Esches est gérée par une structure intercommunale sans qu'une animation technique y soit développée. Une étude hydromorphologique est envisagée.
Au regard des besoins d'amélioration sur la morphologie du milieu, il serait nécessaire de développer une animation dédiée pour mettre en œuvre des actions de restauration de la qualité des milieux.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : OISE ESCHES

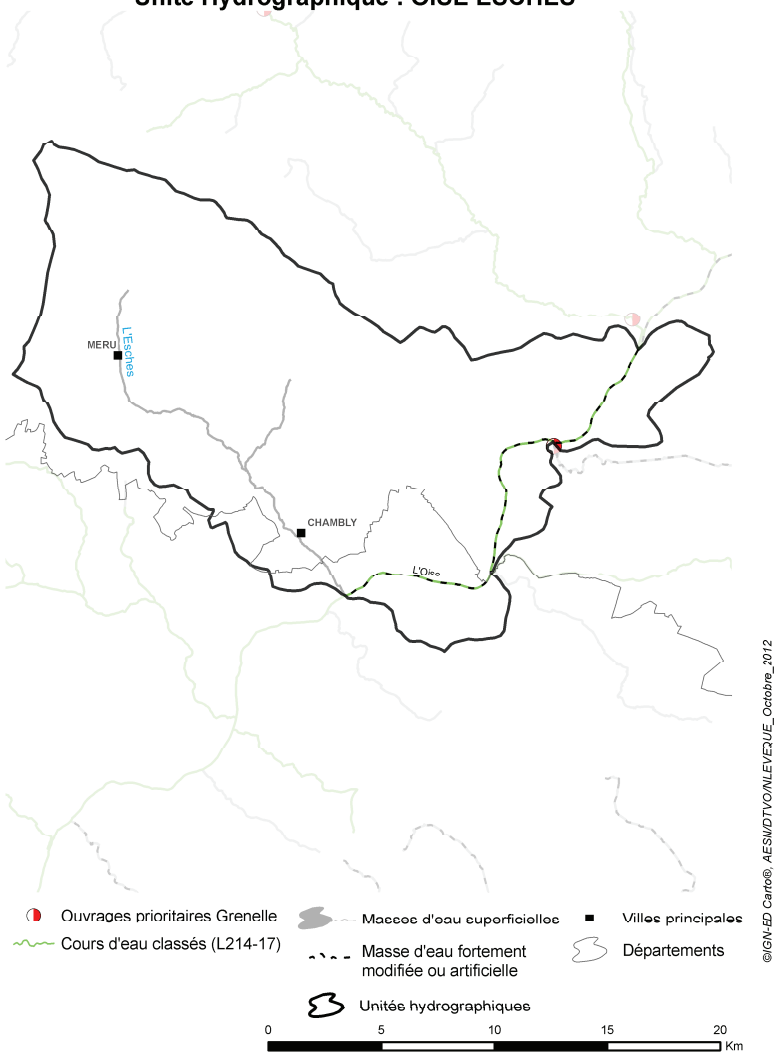

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : OISE ESCHES

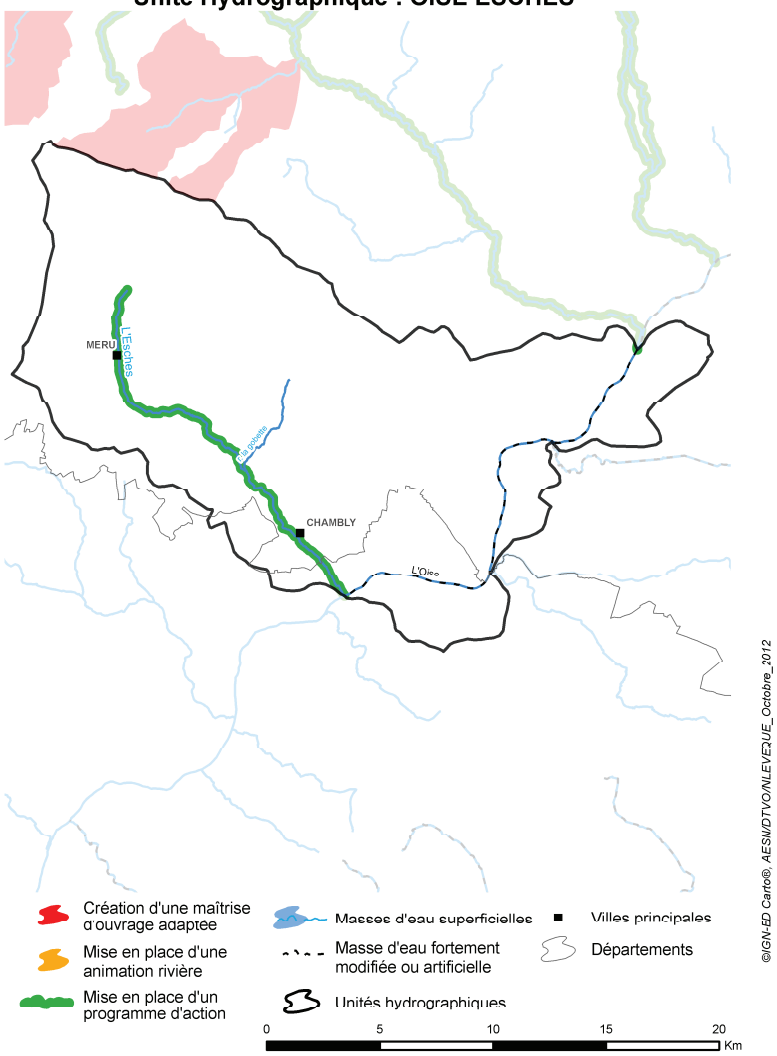

- ***Préservation des zones humides***

Ce territoire proche de la région parisienne a subit beaucoup de dégradation (carrières, urbanisation, aménagements,..) et ne présente qu'un faible intérêt du point de vue des milieux naturels tant en termes d'enjeu biodiversité que de fonctionnalités. Les zones humides du territoire sont relictuelles. Il subsiste quelques fragments le long des deux cours d'eau principaux de cette Unité Hydrographique, l'Oise et l'Esches dans les quelques secteurs non urbanisés.
Pour sa partie picarde, le seul secteur encore relativement préservé est le Marais Dozet. Situé en rive gauche de l'Oise entre Gouvieux et Précy-sur-Oise, il bénéficie de la proximité de la nappe alluviale. Son état d'embroussaillement, les pompages à proximité et les rejets sont autant de menaces pour ce site. Il faut également noter la présence de zones humides sur la commune Boran-sur-Oise.
Pour sa partie francilienne, deux ensembles humides de quelques dizaines hectares subsistent : le marais d'Asnières-sur Oise et le marais de Berne. Ils sont tous deux intégrés à l'inventaire ZNIEFF.

Toujours soumis à une forte pression humaine, le risque actuel porte sur les fragments de forêt alluviale en bordure de l'Oise.

Il conviendra sur ce territoire de :

-développer la connaissance par des démarches d'inventaire,
- délimiter les zones humides du territoire pour prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements du territoire
- d'agir en fonction des opportunités,
- d'évaluer la possibilité de gestion à moyen terme du marais Dozet et des zones humides franciliennes.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Le territoire, identifié en zone à tension quantitative, fait régulièrement l'objet d'assecs. Le ratio prélèvement/recharge peut être localement très important. L'acquisition de connaissance pour mieux connaître l'impact des prélèvements sur le fonctionnement des milieux sera à développer.

GOUVERNANCE

La Communauté de communes du Pays du Thelle s'est engagée dès le début des années 2004 dans une démarche de gestion locale sur l'eau sur son territoire. Elle a concrétisé la mise en œuvre d'un contrat rural puis territorial pour l'eau. Le contrat en cours couvre une partie de l'Unité Hydrographique Oise Esche et s'achèvera en 2016. La mise en place d'une gestion à l'échelle de bassins versants serait souhaitable pour mener à bien les opérations de restauration des milieux aquatiques et préservation des captages prioritaires qu'il est nécessaire de développer.

Unité Hydrographique : OISE ESCHES

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR216A	l'oise	FRHR216B	l'esches	FRHR216B-H225850	r. la gobette

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
AMBLAINVILLE	60	FRHR216B	l'esches			P1	Finalisation de l'action
ANDEVILLE	60	FRHR216B	l'esches	ANDEVILLE		P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
BELLE-EGLISE	60	FRHR216B	l'esches			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
BLAINCOURT-LES-PRECY	60	FRHR216A	l'oise			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
BORNEL	60	FRHR216B	l'esches	BORNEL		P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
BRUYERES-SUR-OISE	95	FRHR216A	l'oise	BRUYERES SUR OISE	5000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
DIEUDONNE	60	FRHR216B-H2258500	r. la gobette			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
ESCHES	60	FRHR216B	l'esches			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
FOSSEUSE	60	FRHR216B	l'esches			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
LE MESNIL-EN-THELLE	60	FRHR216A	l'oise	LE MESNIL EN THELLE	10500	P1	Réhabilitation des réseaux sur l'ensemble de la zone de collecte de la station.
NOISY-SUR-OISE	95	FRHR216A	l'oise			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
PRECY-SUR-OISE	60	FRHR216A	l'oise			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
PUISEUX-LE-HAUBERGER	60	FRHR216B-H2258500	r. la gobette			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
SAINT-LEU-D'ESSERENT	60	FRHR216A	l'oise			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	60	FRHR216A	l'oise	VILLERS SOUS SAINT LEU	16500	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
MERU	60	FRHR216B	l'esches	P1	Diagnostic du pluvial.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
NOGENT SUR OISE	60	FRHR216A	l'oise	SARL JOUVIN FRERES	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
MONTATAIRE	60	FRHR216A	l'oise	AKZO NOBEL COATINGS	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action

Unité Hydrographique : **OISE ESCHES**

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BRUYERES-SUR-OISE	95	FRHR216A	l'oise	COREPA	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
MONTATAIRE	60	FRHR216A	l'oise	AKZO NOBEL COATINGS	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
MONTATAIRE	60	FRHR216A	l'oise	AKZO NOBEL COATINGS	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **OISE ESCHES**

PROTECTION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE (Schéma d'eau potable)

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Communauté de Communes des Sablons				Mise en place d'un SDAEP COM de COM des Sablons

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement		Principe
ASNIERES-SUR-OISE	95	01277X1013/F4	FORAGE ASNIERES 4	☑		P3
ASNIERES-SUR-OISE	95	01277X1012/F3	FORAGE ASNIERES 3	☑		P3
ASNIERES-SUR-OISE	95	01277X1011/F2	FORAGE ASNIERES 2	☑		P3
ASNIERES-SUR-OISE	95	01277X1009/FA	FORAGE ASNIERES 1	☑		P3
BEAUMONT-SUR-OISE	95	01276X1101/F	PUITS DE BEAUMONT	☑		P3
BRUYERES-SUR-OISE	95	01276X1100/F2	PUITS DE BRUYERES	☐		P3
MERU	60	01264X0069/F2	MERU LARDIERES	☐	SDAGE 3	P3
MERU	60	01268X1035/F2	MERU F2	☐	SDAGE 4	P3
MERU	60	01268X1027/P-AEP	MERU F1	☐	SDAGE 4	P3

Mettre en œuvre le programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement		Principe
PRECY-SUR-OISE	60	01277X0014/F	PRECY-SUR-OISE F4	☐	SDAGE 4	P3
PRECY-SUR-OISE	60	01277X0222/F11	PRECY-SUR-OISE F11	☐	SDAGE 3	P3
PRECY-SUR-OISE	60	01277X0225/F1BIS	PRECY-SUR-OISE F1 BIS	☐	SDAGE 3	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement		Principe
DIEUDONNE	60	01271X0099/PC	DIEUDONNE	☑		P3
LABOISSIERE-EN-THELLE	60	01264X0072/F.AEP	CREVECOEUR P2	☑		P3
PUISEUX-LE-HAUBERGER	60	01275X0135/P	PUISEUX-LE-HAUBERGER	☑		P3

Unité Hydrographique : **OISE ESCHES**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE ☑ : Ouvrage Grenelle

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Classement	Type d'action :	Principe	Détails :
FRHR216B	l'esches	Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐ Réalisation d'un diagnostic hydromorphologique sur l'Esches

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
ASNIERES-SUR-OISE	95	FRHR216A	l'oise	ASNIERES SUR OISE	42000	P4	Action de connaissance à mener
LE MESNIL-EN-THELLE	60	FRHR216A	l'oise	LE MESNIL EN THELLE	10500	P4	Action de connaissance à mener
MERU	60	FRHR216B	l'esches	MERU	36000	P4	Action de connaissance à mener
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	60	FRHR216A	l'oise	VILLERS SOUS SAINT LEU	16500	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Contrat du Pays de Thelle				Suivi du contrat en cours

Fiche UH – OISE MOYENNE (VO 12)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Oise moyenne couvre une superficie de 917 km2, parcourue par 995 km de cours d'eau, et compte environ 122 100 habitants. Le territoire est occupé sur plus de la moitié de sa superficie par des zones de cultures, principalement sur le Nord de l'UH, et par de nombreuses zones de prairies. Les espaces boisés couvrent 28% du territoire avec notamment les forêts de Saint-Gobain, Ourscamp-Carlepont et Laigue. L'urbanisation est importante le long de l'axe de l'Oise, avec 10% du territoire de l'UH en zones urbanisées. Les communes de Noyon, Thourotte, Ribécourt-Dreslincourt, Tergnier et Chauny regroupent plus de 50 000 habitants.

L'Unité Hydrographique Oise moyenne compte 24 masses d'eau dont les principales sont le tronçon de l'Oise sur l'UH, la Divette, la Verse et le Matz. Parmi ces 25 masses d'eau, 3 masses d'eau sont des canaux : le canal du Nord, le canal latéral à l'Oise, et le canal de Saint Quentin. Ces canaux ont un objectif de bon potentiel écologique, fixé à 2015 pour le canal du Nord, et à 2021 pour les 2 autres. L'Oise en aval de la confluence avec l'Ailette a un objectif de bon état écologique fixé à 2021, de même que la Verse et certains petits affluents de l'Oise. 60% des masses d'eau de l'UH ont un objectif de bon état écologique fixé à 2015. Les trois-quarts des masses d'eau ont un objectif d'état chimique fixé à 2021.

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, une seule masse d'eau était en bon état en 2006-2007 (soit 4% des masses d'eau de l'UH). La qualité chimique est dégradée sur la quasi-totalité des masses d'eau de l'UH.

Les masses d'eau de cette Unité Hydrographique présentent une qualité écologique moyenne à médiocre.

La qualité biologique est mauvaise sur le Matz (R187), la Divette (R1185) et la Verse (R186), et à maîtriser sur l'axe Oise. La qualité physico-chimique est mauvaise sur la Divette (R185) et la Verse (R186), qui apparaissent comme les affluents principaux de l'Oise les plus dégradés de l'Unité Hydrographique. La qualité écologique de l'Oise (R178B) est également préoccupante.

Les principaux enjeux de cette Unité Hydrographique sont l'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux de la Verse et de la Divette ; la restauration de la dynamique fluviale naturelle et de la diversité des habitats sur la Verse et le Matz ; le maintien, la préservation et la gestion des prairies alluviales, zones humides à fort intérêt patrimonial le long de l'axe Oise ; ainsi que la lutte contre les pollutions d'origine agricole et non agricole vis-à-vis des pesticides notamment sur la Verse.

Concernant la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés concernent principalement des composés volatiles d'hydrocarbures puis des phtalates et plus ponctuellement d'autres substances (pesticides, tributylétain). Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques (PCB, AMPA)).

Qualité eau souterraine

La nappe alluviale (3002) et la nappe de la Craie (3206) sont sensibles aux pollutions diffuses. Des actions contre ces pollutions devront être développées et renforcées dans les aires d'alimentation de captages notamment pour celles situées dans le bassin du Matz.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

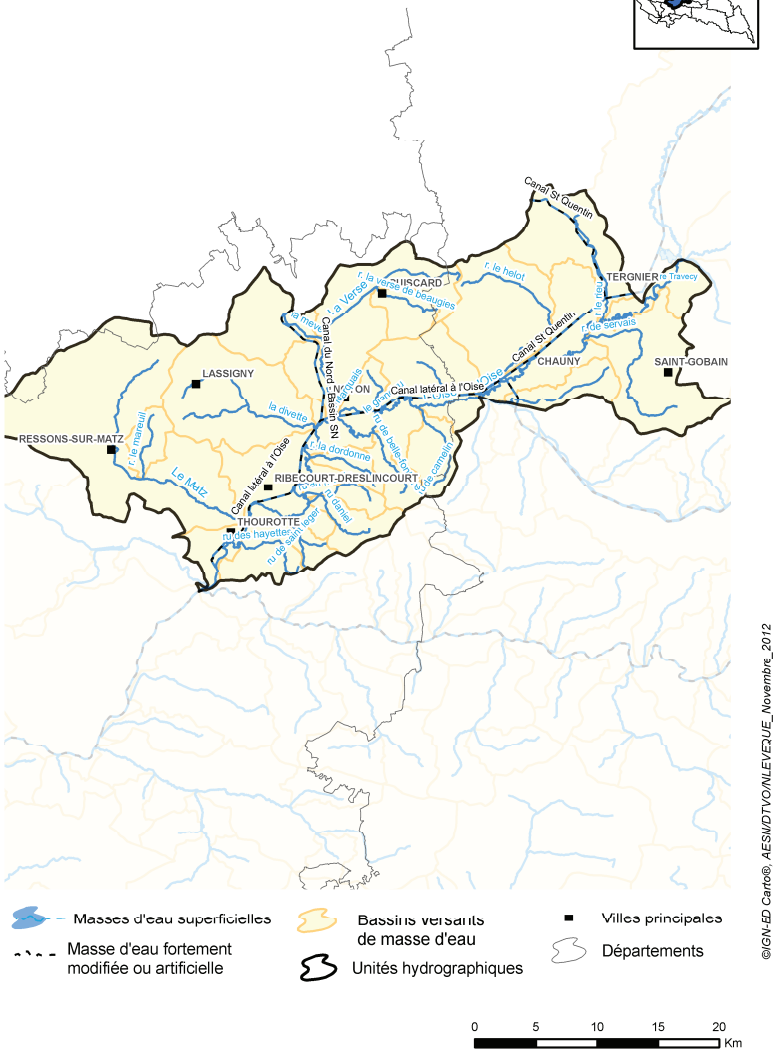

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

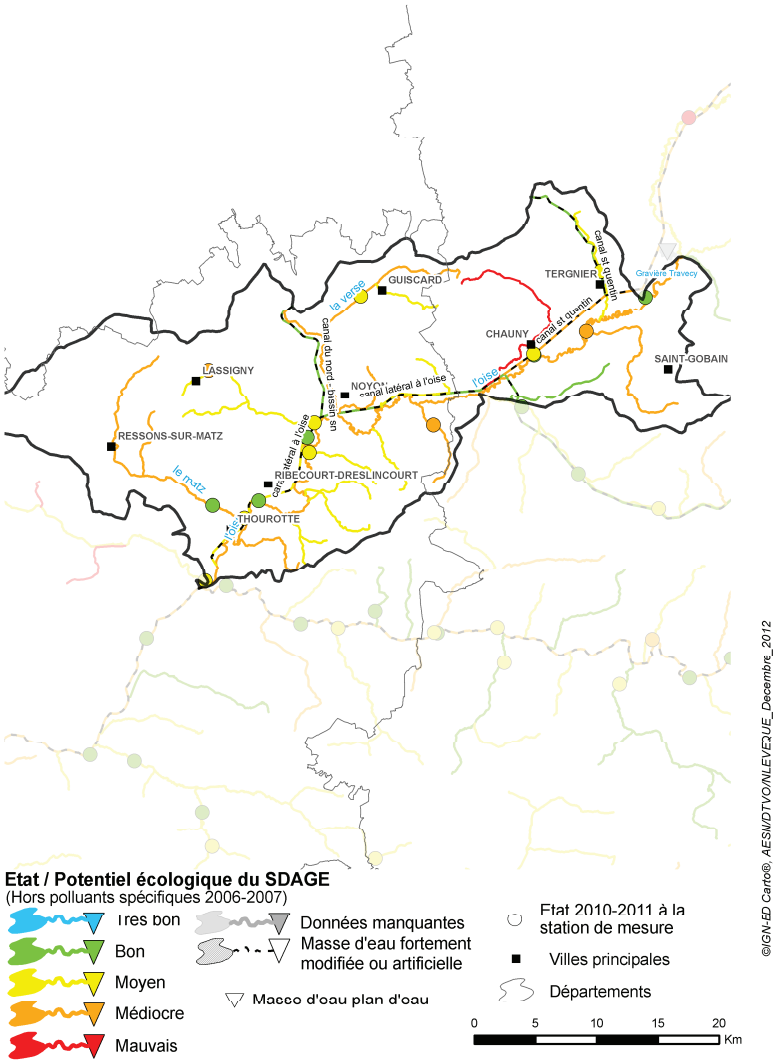

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

- ***Eaux usées des collectivités***

Cette Unité Hydrographique présente majoritairement des caractéristiques semi-urbaines, notamment le long de l'Oise. En dehors de cet axe, l'habitat y est plus dispersé.

Les principales collectivités de l'UH disposent d'un système d'assainissement collectif. L'assainissement non collectif occupe néanmoins une place importante et la mise en conformité des installations devrait participer à l'amélioration de la qualité sur les têtes de bassin.

Assainissement collectif

Dans le cadre du IXème programme, une part importante des actions menées sur cette UH portait sur la mise en conformité au regard de la DERU des stations d'épurations. Les travaux de mise en conformité des unités de traitement de Chauny, Lassigny, Noyon, Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte ont été réalisés ou sont en cours de réalisation permettant ainsi de traiter les effluents de près de 85 000 EH.

Ces travaux devront se poursuivre dans le cadre du Xème programme en portant l'accent sur la réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement. Les systèmes d'assainissement ne répondant plus aux enjeux de la DCE qui ont été identifiés dans le cadre de ce PTAP devront fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Xème programme.

Les réseaux d'assainissement ont une place importante dans le cadre du Xème programme. Il s'agira donc de mener des actions de réhabilitation, de mise en séparatif et de mise en conformité des branchements. Des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements ont été identifiés dans le cadre de ce PTAP. Des diagnostics pourront donc être menés afin de mieux les appréhender. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.
Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des communes telles que Guiscard sont prioritaires au titre de ce PTAP.
Il s'agira également de déployer les réseaux de collecte et de transfert des effluents vers les stations d'épuration aujourd'hui réhabilitées ou à réhabiliter. On pourra notamment citer Passel et Cuts

Assainissement collectif

Plusieurs communes ont pu être identifiées comme potentiellement impactantes sur cette UH. Il sera donc nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées de ces collectivités. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.

L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans les collectivités rurales. Des opérations de réhabilitation de l'ANC ont d'ailleurs été engagées dans le cadre du IXème programme sur ce territoire. Ces opérations qui restent aujourd'hui peu développées devront être généralisées sur cette UH pour les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.

Actions prioritaires sur l'assainissement des collectivités et des industries

Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

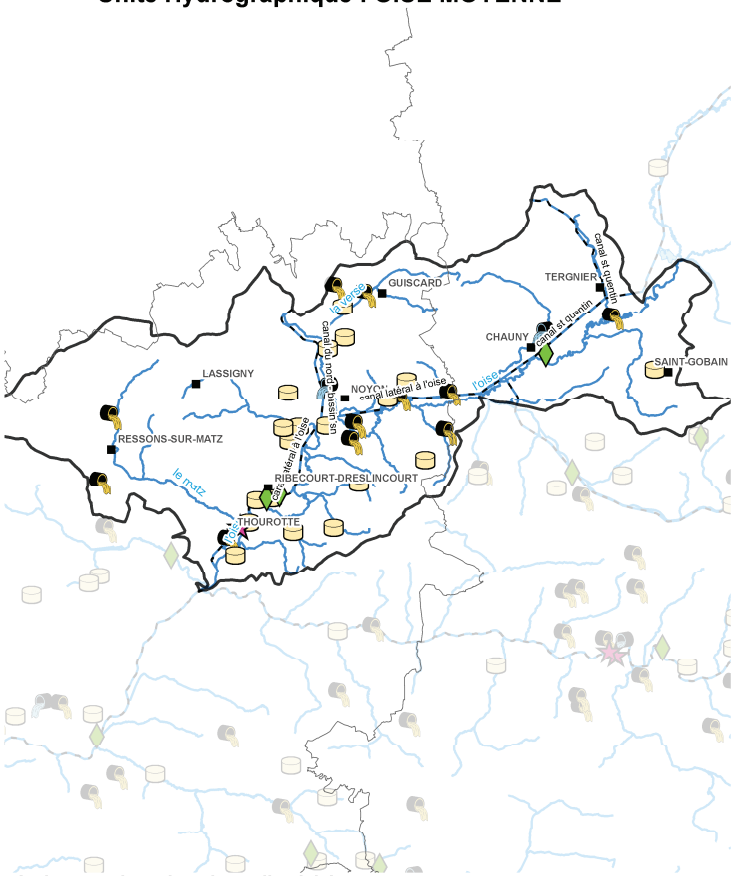

Actions sur les rejets des collectivités

- Stations d'épuration
- Réseaux "eaux usées"
- Réseaux "eaux pluviales"

Actions sur les rejets industriels

- Industries non raccordées
- Industries raccordées

- Masses d'eau superficielles
- Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
- Unités hydrographiques
- Villes principales
- Départements

0 5 10 15 20 Km

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

Actions prioritaires sur les substances dangereuses

Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

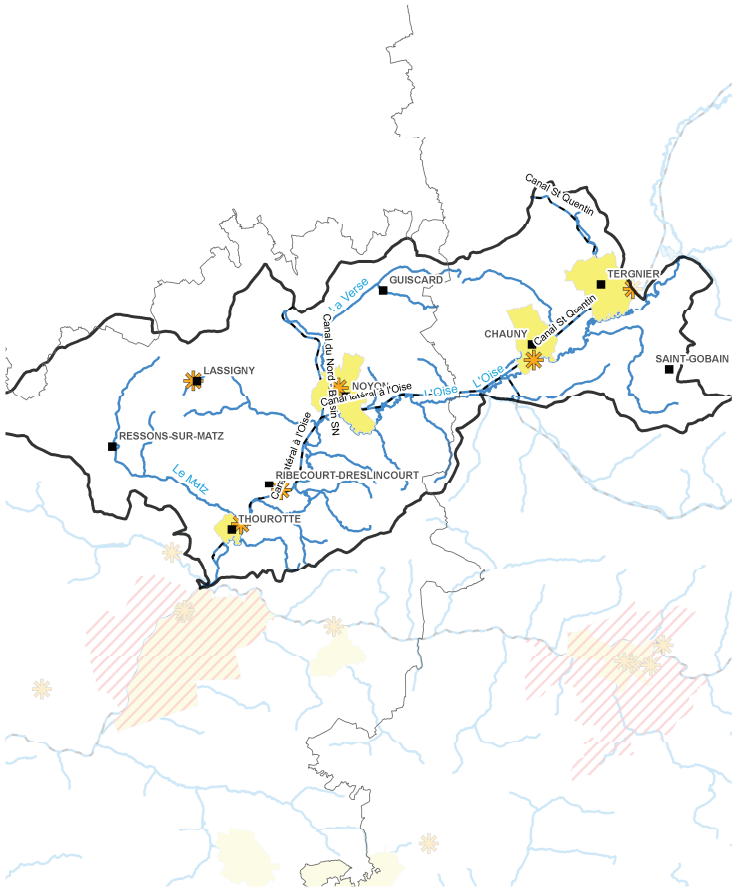

- Actions de connaissance à mener pour les collectivités
- Actions sur les rejets "industries"
- Actions groupées pour les activités économiques

- Masses d'eau superficielles
- Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
- Unités hydrographiques
- Villes principales
- Départements

0 5 10 15 20 Km

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

- ***Eau pluviale des collectivités***

Plusieurs collectivités ont pu être identifiées comme présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie. Certaines de ces collectivités ont d'ores et déjà engagé des travaux visant à réduire cet impact : on pourra notamment citer Chauny et Noyon. Les efforts devront être poursuivis sur ces collectivités. Dans d'autres cas, il pourra être nécessaire de passer au préalable par la réalisation d'un diagnostic du système afin d'identifier les actions permettant de réduire les rejets urbains de temps de pluie.

Sur le volet « réduction des pesticides en milieu urbain », seule la communauté de communes du Pays des Sources mène une démarche en s'engageant dans la charte régionale d'entretien des espaces publics. Elle sert de plateforme d'animation et de démonstration pour l'ensemble de ses communes. Trois communes de cette communauté doivent ainsi entamer une réflexion dans le cadre de cette charte.

- ***Industries et artisanats***

L'activité industrielle sur l'UH est principalement répartie le long du cours d'eau principal. On retrouve plusieurs gros pôles d'industries chimiques à proximité de Chauny, Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte. De nombreux sites de mécanique et de traitement de surfaces sont également répartis sur l'UH. Quelques sites ont subis des fermetures ou des restructurations sur les dernières années ; l'activité industrielle est donc en déclin sur le territoire.

Les principaux flux polluants d'origine industrielle proviennent de l'industrie chimique. Malgré des traitements performants, leurs rejets restent majoritaires sur le territoire et contribuent ainsi à la dégradation de la qualité physico-chimique de l'UH.
De nombreuses substances dangereuses ont été analysées dans les rejets de quelques sites de l'UH, et peuvent expliquer en partie les déclassements sur l'état chimique des masses d'eau.

L'un des points problématiques de l'UH était situé en amont de la Divette, avec le rejet d'une teinturerie qui créait une surcharge et donc un dysfonctionnement de la STEP de la collectivité à laquelle elle était raccordée. De nombreuses actions ont été effectuées sur ce site au cours du Xème programme, mais elles n'ont pas pu atteindre leurs termes à cause de la fermeture de la société.
Parmi les autres actions emblématiques réalisées au cours des dernières années, on peut citer la mise en place d'un traitement complémentaire sur un site chimique au niveau de Ribecourt qui a permis de diminuer la charge de matière organique rejetée à l'Oise.

L'attention au cours du Xème programme devra être portée sur la diminution, voire même la suppression du rejet de substances dangereuses. De nombreux sites seront concernés, ce qui permettra de contribuer à l'amélioration de l'état chimique.
D'autres actions seront à mettre en place prioritairement sur les sites de chimie, comme par exemple l'amélioration du traitement, le maintien et la fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels, ou encore l'amélioration de la prévention des pollutions accidentelles.
Une attention devra aussi être portée sur la maîtrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement des collectivités, en relation avec les actions menées par celles-ci (développement et gestion des zones d'activités, mise en place d'autorisation de déversement, …).

- ***Profil de vulnérabilité***

Une baignade est localisée à Tergnier sur le site de la Frette. Un profil de vulnérabilité a été réalisé.

La masse d'eau de l'Unité Hydrographique est :

- 3106 : Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois

48 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 13 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 23% au paramètre nitrates, 23% au paramètre pesticides et 54% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 4 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Plusieurs collectivités gestionnaires de la ressource ont engagé une démarche pour mettre en œuvre les Mesures Agro-Environnementales et le Plan Végétal Environnement (Guiscard, Ecuvilly, Lassigny et Elincourt). Cela a permis à 37 agriculteurs de souscrire à des MAE pour 174 ha en limitation ou absence de fertilisation sur herbe, 1236 ha en réduction d'utilisation de pesticides et 23 ha en conversion agriculture biologique. A l'échelle du Plan Végétal Environnement, les agriculteurs ont investi dans 2 bineuses, 5 outils de destruction des CIPAN et 2 aires de remplissage de pulvérisateurs. Après quelques années de contractualisation, c'est environ 35 % des surfaces potentielles des aires qui ont été contractualisés. L'animation portée par les communautés de communes du Pays des Sources et du Pays du Noyonnais semble cependant encore à renforcer pour créer une adhésion significative de la part des agriculteurs.

- ***Transfert des pollutions diffuses agricoles***

Le bassin de la Verse connaît des problèmes de ruissellement sur les versants pour lesquels il est nécessaire de développer des actions.

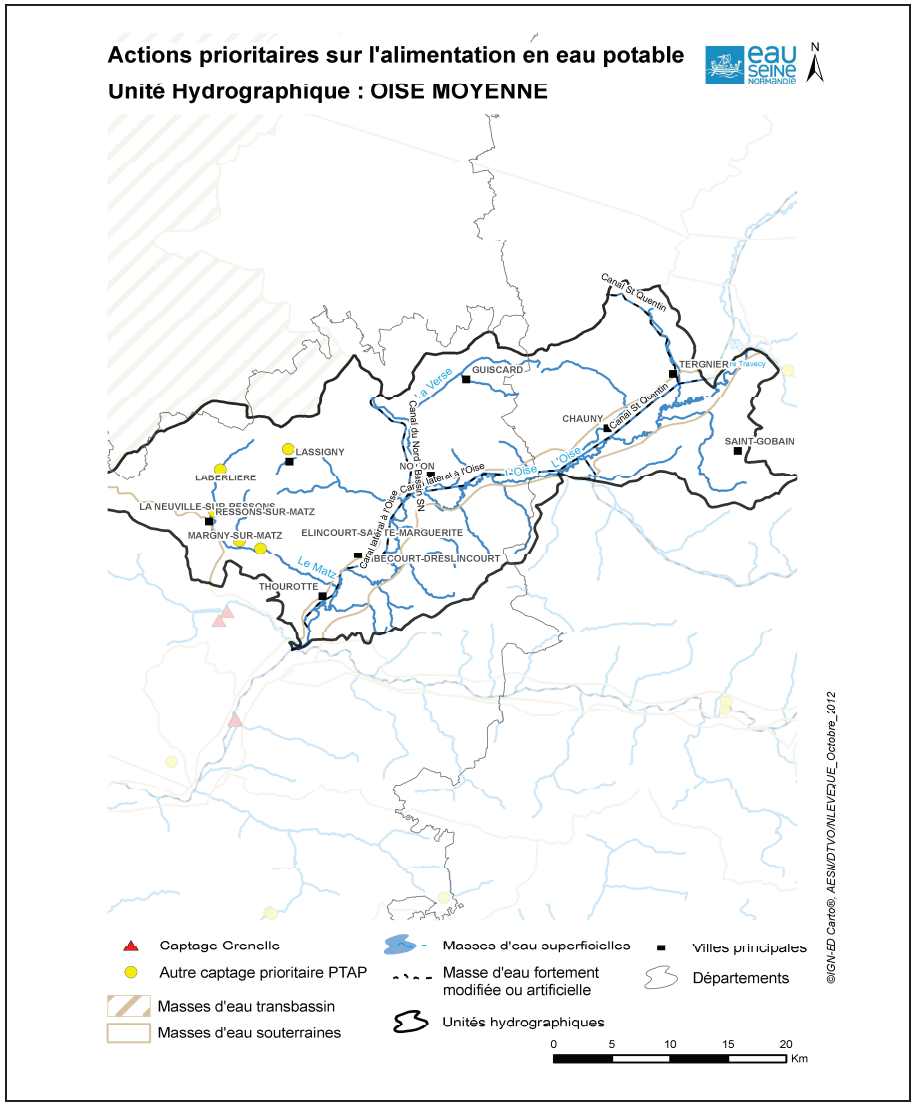

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été engagés sur l'UH. Cette démarche devra être mise en œuvre sur la totalité de l'UH.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Parmi les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, il s'agira de développer les actions pour restaurer la qualité de la ressource en termes d'études mais également en termes de mise en œuvre des plans d'actions. Les priorités du PTAP viseront notamment les captages de la communauté de communes du Pays des Sources pour lesquels les plans d'actions doivent être élaborés.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

L'Oise pour sa partie R178B subit l'influence de l'ouvrage d'Arkema. Le déficit sédimentaire est important à l'aval ce qui provoque un enfoncement du cours d'eau et une déconnexion avec les zones humides.

La morphologie de la Divette, un de ses affluents, est impacté par le colmatage du substrat puis dans une moindre mesure par l'absence de frayère et les ouvrages. La réouverture de la Broyette à Thiescourt est en cours.

Le bassin de la Verse est très impacté par l'aménagement du bassin, en particulier pour sa partie amont (Verse de Beaugies et Verse de Guivry). Les cours d'eau ont été rectifiés, recalibrés engendrant un enfoncement du lit ce qui se traduit par la présence de berges très abruptes. La ripisylve est absente et les cours d'eau amont sont soit à l'état de fossés, soit enfermés sous des tunnels de broussailles et de ronces. Des premiers aménagements (frayère à brochet notamment) ont été réalisés dans la partie aval. Un projet de réouverture de la Verse de Beaugies dans Guiscard et de remise en fond de vallée de la Verse de Guivry est à l'étude afin de lutter contre les inondations.

Le Matz a été remis en fond de vallée dans les années 1960 sur la quasi-totalité de son linéaire, déconnectant d'anciens biefs. Les modalités de réalisation l'ont cependant rendu rectiligne impliquant des habitats uniformes (largeur importante, écoulements lentiques, envasement…). 11 ouvrages impactent encore la continuité écologique sur le Matz. Sur certains tronçons, l'absence de ripisylve provoque un fort éclairement du lit et un développement très important d'herbiers. Les peupliers sont majoritaires en lit majeur et la Renouée est également présente sur plusieurs secteurs. Des assecs réguliers sont observés sur l'amont.

L’Oise domaniale non navigable est entretenue par l’Entente Oise Aisne. Les affluents sont gérés par des collectivités. Seul le syndicat de la Verse est cependant animé par un technicien de rivière. L’ouvrage Arkéma est identifié au titre du Grenelle. Le territoire doit mettre la priorité sur la mise en œuvre des actions de restauration. Le développement de l’animation dédiée permettra plus facilement de faire émerger les actions.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

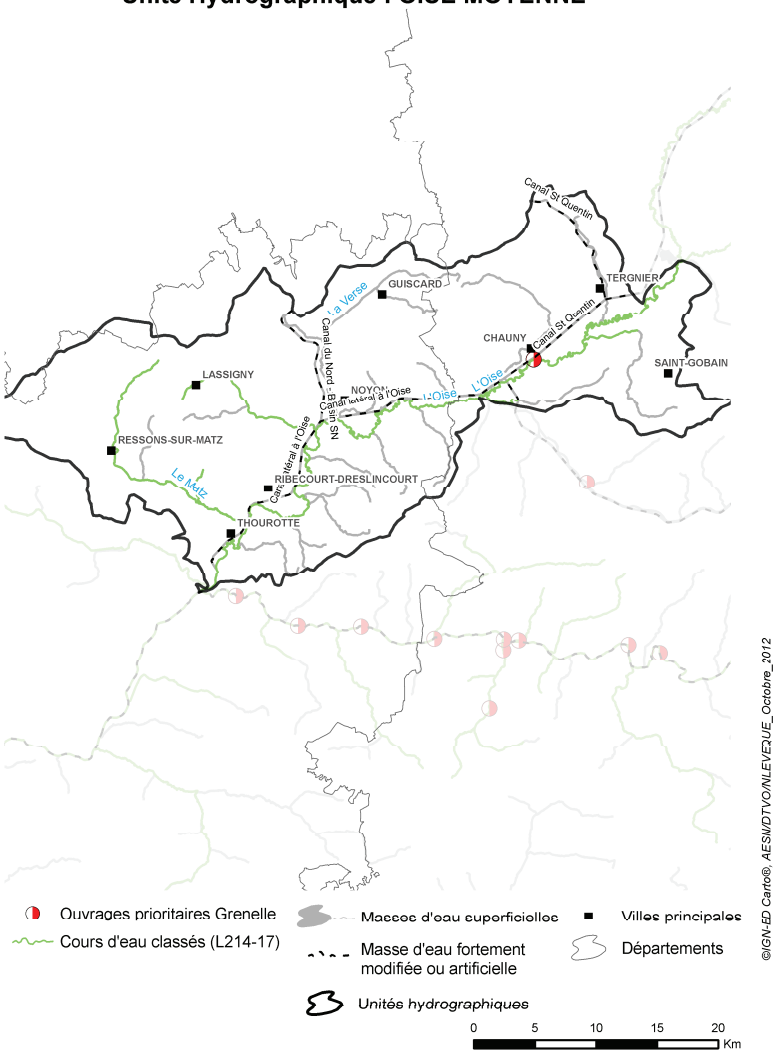

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

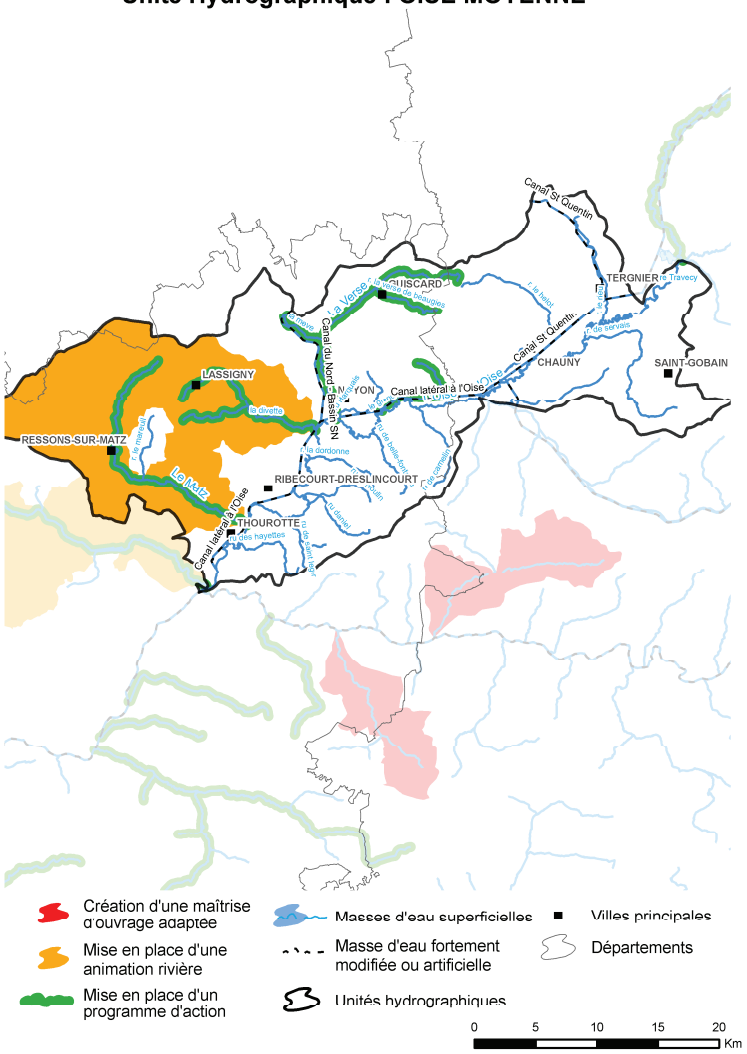

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Octobre_2012

- ***Préservation des zones humides***

L'Unité Hydrographique OISE MOYENNE peut être scindée grossièrement en trois entités ; la moyenne vallée de l'Oise proprement dite, les vallées des affluents rive droite de l'Oise (Matz, Divette, Verse) et les milieux forestiers, bien représentés notamment en rive gauche de l'Oise.

La moyenne vallée de l'Oise de Bressy-Hamégnicourt à Thourotte représente l'un des plus beaux ensembles de prairies alluviales du nord-est de la France encore soumis au régime naturel d'inondations. La vallée inondable de l'Oise constitue une entité hydrogéomorphologique de plus de 5000 hectares unique à l'échelle de la Picardie. Le fond de vallée, occupé par une mosaïque de milieux prairiaux, plus ou moins inondables, a été façonné par des pratiques pastorales adaptées aux inondations. Ce site est aujourd'hui globalement préservé de par son inscription au réseau Natura 2000 et aux multiples programmes d'actions en faveur de sa conservation. La partie aval à partir de Chiry-Ourscamp est plus dégradée (mise en culture, perturbations du régime naturel d'inondation...).

Les vallées du Matz, de la Divette, de la Verse, à l'instar des petites vallées tourbeuses picardes ont été victimes de travaux d'hydraulique drastiques visant à rectifier leur cours et ainsi à favoriser l'assèchement des zones humides de fond de vallée. Les prairies humides et roselières sont aujourd'hui largement remplacées par des plantations de peupliers sur la quasi-totalité du lit majeur, supprimant ainsi des mosaïques de milieux nécessaires à l'expression de nombreuses espèces végétales et animales. En partie réversible, des actions d'ouverture du milieu pourraient diversifier les milieux humides de ces territoires. Il faut noter la présence de quelques secteurs ouverts présentant des témoins des végétations des anciens milieux tourbeux.

De grands massifs forestiers, jouxtent la vallée de l'Oise. Les forêts domaniales de St Gobain, de Laigue, d'Ourscamp Carlepont et les forêts privées et communales présentes dans les massifs de Thiécourt et de Beine ou en forêt de l'Antique recèlent des milieux humides en fond de vallée, des zones de sources et de suintements abritant une flore patrimoniale exceptionnelle. Outre le statut foncier de ces massifs qui protège en partie la dégradation de ces zones humides intra-forestières, ces milieux sont cependant en forte régression suite aux modifications de pratiques sylvicoles tendant à remplacer les boisements spontanés par des plantations, à réaliser des coupes à blancs, une gestion en futaie régulière, etc.

Il sera intéressant :

- d'actualiser la connaissance pour certains secteurs (vallées rive droite de l'Oise, Matz, Divette, Verse),
- de poursuivre et développer la gestion de sites notamment des parcelles communales sur la vallée du Matz, de la divette et de la Verse
- de réaliser une veille foncière en vallée d'Oise et sur les vallées connexes pour la maîtrise des zones à enjeu
- de développer les démarches d'inventaires et délimitation des zones humides en vue de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- de maintenir et/ou améliorer les pratiques sur les prairies humides du territoire, identifier les opportunités de reconversion des secteurs humides en culture et peupleraies en prairies
- de prendre en compte les zones humides dans la gestion forestière en favorisant la maturation des boisements.

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Le territoire est classé en zone à tension quantitative. Des assecs sont régulièrement observés sur le Matz et la Verse. Par ailleurs de fortes pressions s'exercent localement. La connaissance de l'impact de la pression sur le fonctionnement des milieux est à développer sur cette Unité Hydrographique.

GOUVERNANCE

Deux contrats portés par les communautés de communes des Pays des Sources et du Noyonnais ont couvert en partie cette Unité Hydrographique. En 2012, une réflexion est menée pour aboutir à une programmation commune ambitieuse et concertée à l'échelle de l'Unité Hydrographique.
Une réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un SAGE sur l'UH Oise moyenne a été amorcée en 2005. Le Pays Sources et Vallées a recruté un chargé de mission avec cet objectif. Au vu des problématiques particulières identifiées sur l'UH, l'élaboration de ce SAGE serait souhaitable afin de permettre une gestion de l'eau concertée et à une échelle hydrographique cohérente.

Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR185-H0300760	le grand ru	FRHR178B	l'oise	FRHR178B-H020700	r. le rieu	FRHR178B-H020900	r. de servais	FRHR178B-H021350	r. le helot
FRHR185	l'oise	FRHR185-H0301000	ru de camelin	FRHR185-H0303000	ru de belle-fontaine	FRHR185-H0321000	la divette	FRHR185-H0323000	r. la dordonne
FRHR185-H0331000	ru du moulin	FRHR185-H0332000	ru daniel	FRHR185-H0334000	ru de saint leger	FRHR185-H0351000	ru des hayettes	FRHR186	la verse
FRHR186-H0313000	r. la verse de beaugies	FRHR186-H0316000	la mève	FRHR186-H0319000	ru marquais	FRHR187	le matz	FRHR187-H0343000	r. le mareuil

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BARISIS	02	FRHR178B-H0209000	r. de servais		P1	Travaux de réhabilitation
BEAUGIES-SOUS-BOIS	60	FRHR186-H0313000	r. la verse de beaugies		P1	Travaux de réhabilitation
CAISNES	60	FRHR185-H0303000	ru de belle-fontaine		P1	Travaux de réhabilitation
CANNECTANCOURT	60	FRHR185-H0321000	la divette		P1	Travaux de réhabilitation
CUY	60	FRHR185-H0321000	la divette		P1	Travaux de réhabilitation
DEUILLET	02	FRHR178B-H0209000	r. de servais		P1	Travaux de réhabilitation
GUIVRY	02	FRHR186	la verse		P1	Travaux de réhabilitation
LAGNY	60	FRHR186-H0316000	la mève		P1	Travaux de réhabilitation
LE PLESSIS-PATTE-D'OIE	60	FRHR186	la verse		P1	Travaux de réhabilitation
MAREUIL-LA-MOTTE	60	FRHR187-H0343000	r. le mareuil		P1	Travaux de réhabilitation
MARGNY-SUR-MATZ	60	FRHR187-H0343000	r. le mareuil		P1	Travaux de réhabilitation
PLESSIS-DE-ROYE	60	FRHR185-H0321000	la divette		P1	Travaux de réhabilitation
QUESMY	60	FRHR186-H0313000	r. la verse de beaugies		P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-CREPIN-AUX-BOIS	60	FRHR185-H0332000	ru daniel		P1	Travaux de réhabilitation
SEPTVAUX	02	FRHR178B-H0209000	r. de servais		P1	Travaux de réhabilitation
THIESCOURT	60	FRHR185-H0321000	la divette		P1	Travaux de réhabilitation
UGNY-LE-GAY	02	FRHR178B-H0213500	r. le helot		P1	Travaux de réhabilitation
VAUCHELLES	60	FRHR186	la verse		P1	Travaux de réhabilitation
VILLEQUIER-AUMONT	02	FRHR178B-H0213500	r. le helot		P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
APPILLY	60	FRHR185	l'oise			P1	Finalisation de l'action
BABOEUF	60	FRHR185	l'oise	BABOEUF	200	P1	Création de réseaux.
BRETIGNY	60	FRHR185	l'oise			P1	Finalisation de l'action
GUISCARD	60	FRHR186-H0313000	r. la verse de beaugies	GUISCARD	1500	P1	Réhabilitation des réseaux suite à diagnostic.
LE PLESSIS-BRION	60	FRHR185	l'oise	LE PLESSIS BRION	3000	P1	Réhabilitation des réseaux.
MARQUEGLISE	60					P1	Finalisation de l'action
MUIRANCOURT	60	FRHR186	la verse	MUIRANCOURT	90	P1	Finalisation de l'action
NOYON	60	FRHR186	la verse	NOYON	25000	P1	Réhabilitation des réseaux.
RICQUEBOURG	60	FRHR187	le matz			P1	Finalisation de l'action
SEMPIGNY	60	FRHR185	l'oise	SEMPIGNY	1300	P1	Finalisation de l'action
TERGNIER	02	FRHR178B-H0207000	r. le rieu	TERGNIER	43000	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux

Unité Hydrographique : OISE MOYENNE

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
BABOEUF	60	FRHR185	l'oise	BABOEUF	200	P2	Reconstruction STEP.
CAMBRONNE-LES-RIBECOURT	60	FRHR185	l'oise	CAMBRONNE LES RIBECOURT	3000	P1	Amélioration traitement STEP (P).
RIBECOURT-DRESLINCOURT	60	FRHR185	l'oise	RIBECOURT DRELINSCOURT	5000	P2	Reconstruction de la STEP (mise aux normes DERU).
SAINT-GOBAIN	02	FRHR178B-H0209000	r. de servais	SAINT GOBAIN	3000	P1	Réhabilitation STEP.
TRACY-LE-MONT	60	FRHR185-H0332000	ru daniel	TRACY LE MONT	3000	P2	Reconstruction STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CARLEPONT	60	FRHR185-H0331000	ru du moulin	CARLEPONT	1500	P1	Diagnostic STEP.
CHIRY-OURSCAMP	60	FRHR185	l'oise	CHIRY OURSCAMP	1500	P2	Suppression de la STEP et raccordement sur NOYON sous réserve de la compatibilité des rejets avec le bon état
CRISOLLES	60	FRHR186	la verse	CRISOLLES	800	P2	Suppression de la STEP et raccordement à NOYON sous réserve de la compatibilité des rejets avec le bon état
CUTS	60	FRHR185-H0301000	ru de camelin	CUTS	800	P2	Suppression de la STEP et raccordement à BABOEUF.
GENVRY	60	FRHR186	la verse	GENVRY	800	P2	Suppression de la STEP et raccordement vers NOYON sous réserve de la compatibilité des rejets avec le bon état
LE PLESSIS-BRION	60	FRHR185	l'oise	LE PLESSIS BRION	3000	P2	Suppression de la STEP et raccordement à CHOISY AU BAC.
MONTMACQ	60	FRHR185	l'oise	MONTMACQ	2000	P2	Suppression de la STEP et raccordement à RIBECOURT.
MUIRANCOURT	60	FRHR186	la verse	MUIRANCOURT	90	P2	Suppression de la STEP et raccordement sur NOYON sous réserve de la compatibilité des rejets avec le bon état
PASSEL	60	FRHR185-H0321000	la divette	PASSEL	400	P2	Suppression de la STEP et raccordement sur NOYON sous réserve de la compatibilité des rejets avec le bon état
PONT-L'EVEQUE	60	FRHR185	l'oise	PONT L'EVEQUE	800	P2	Suppression de la STEP et raccordement sur NOYON sous réserve de la compatibilité des rejets avec le bon état
SAINT-LEGER-AUX-BOIS	60	FRHR185-H0334000	ru de saint leger	SAINT LEGER AUX BOIS	2500	P1	Diagnostic du système d'assainissement.
SALENCY	60	FRHR186-H0319000	ru marquais	SALENCY	2000	P1	Diagnostic du système d'assainissement.
SUZOY	60	FRHR185-H0321000	la divette	SUZOY ET LARBROYE	1000	P1	Diagnostic STEP.
VILLE	60	FRHR185-H0321000	la divette	VILLE	1000	P1	Diagnostic du système d'assainissement.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
CHAUNY	02	FRHR178B	l'oise	P1	Travaux liés au pluvial
NOYON	60	FRHR186	la verse	P1	Travaux liés au pluvial

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
LASSIGNY	60	FRHR185-H0321000	la divette	BEAUTE, RECHERCHE ET INDUSTRIES	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
NOYON	60	FRHR186	la verse	MAJENCIA	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
RIBECOURT	60	FRHR185	l'oise	MOMENTIVE	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
RIBECOURT	60	FRHR185	l'oise	INEOS STYRENICS RIBECOURT S.A.S	P1	☐	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances

Unité Hydrographique : **OISE MOYENNE**

Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
THOUROTTE	60	FRHR187	le matz	SUN CHEMICAL	P1	☐	Mettre en place des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles (amélioration de l'existant)

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BEAUTOR	02	FRHR178B-H0207000	r. le rieu	NLMK	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
CHAUNY	02	FRHR178B	l'oise	ROHM AND HAAS FRANCE SAS	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
CHAUNY	02	FRHR178B	l'oise	ARKEMA France	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
RIBECOURT	60	FRHR185	l'oise	SECO FERTILISANTS	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **OISE MOYENNE**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE	60	00818X0090/P	ELINCOURT SAINTE MARGUERITE	☐ SDAGE 4	P3
LABERLIERE	60	00817X0001/P	LABERLIERE	☐ SDAGE 4	P3
LASSIGNY	60	00814X0065/P	LASSIGNY P2	☐ SDAGE 4	P3
MARGNY-SUR-MATZ	60	00817X0003/P	MARGNY-SUR-MATZ	☐ SDAGE 4	P3
RESSONS-SUR-MATZ	60	00817X0098/PAEP96	RESSONS-SUR-MATZ NOUVEAU PUITS	☐ SDAGE 4	P3

Unité Hydrographique : **OISE MOYENNE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe	Code ROE		Détails :
FRHR178B	l'oise	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE33648	☑	Aménagement de l'ouvrage Arkema
FRHR187	le matz	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le Matz à l'échelle de la masse d'eau

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR185-H0321000	la divette		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation d'un diagnostic hydromorphologique sur la Divette
FRHR187	le matz		Mise en place d'une animation rivière	P1	☐	Mise en place d'un technicien de rivière sur le Matz
FRHR185-H0321000	la divette		Mise en place d'une animation rivière	P1	☐	Mise en place d'un technicien de rivière sur la Divette

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR186-H0313000	r. la verse de beaugies		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réouverture de la Verse de Beaugies à Guiscard
FRHR186	la verse		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Remise en fond de vallée de la Verse à proximité de Guiscard
FRHR187	le matz		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Matz
FRHR185-H0300760	le grand ru		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Grand Ru
FRHR186-H0316000	la mève		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Mève
FRHR185-H0321000	la divette		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien de la Divette

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CHAUNY	02	FRHR178B	l'oise	CHAUNY	32000	P4	Action de connaissance à mener
NOYON	60	FRHR186	la verse	NOYON	25000	P4	Action de connaissance à mener
TERGNIER	02	FRHR178B-H0207000	r. le rieu	TERGNIER	43000	P4	Action de connaissance à mener
THOUROTTE	60	FRHR185	l'oise	THOUROTTE	15000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Oise Moyenne				Encourager la mise en place d'un SAGE
Unité hydrographique Oise Moyenne				Nouvelle contractualisation à l'échelle de l'unité hydrographique

Fiche UH – SERRE (VO 13)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Serre couvre une superficie de 1 747 km^2, parcourue par 1 184 km de cours d'eau, et compte environ 82 600 habitants. Le territoire est majoritairement un paysage rural, avec près de 70% du territoire occupé par des cultures, et plus de 12% par des forêts et plus de 12% par des prairies. Les espaces urbains, qui couvrent 5% du territoire, sont dispersés sur le territoire, avec une concentration plus importante le long des cours d'eau et dans la zone de l'agglomération de Laon, au Sud de l'UH.
L'Unité Hydrographique Serre compte 25 masses d'eau, le long des axes de la Serre, la Souche et la Brune. La majorité des masses d'eau de cette UH ont des objectifs de bon état écologique et de bon état chimique fixés à 2015 (plus de 70%).

Qualité eau superficielle
D'après les données du SDAGE, 8 masses d'eau atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique (soit 28% des masses d'eau de l'UH). La qualité chimique était estimée dégradée sur la majorité des masses d'eau de l'UH, à l'exception d'une partie de l'axe de la Serre, et sur la Souche.

L'axe principal de la Serre et ses principaux affluents présentent une qualité écologique moyenne, avec une tendance à l'amélioration sur certaines masses d'eau sur la physico-chimie qui doivent encourager à poursuivre les efforts de reconquête de la qualité et limiter la création de nouvelles pressions.

Le sous bassin de la Souche présente une qualité écologique moyenne, avec cependant une grosse problématique de qualité sur le ruisseau des Barentons, en état écologique mauvais, avec une dégradation générale de tous les paramètres physico-chimiques et biologiques mesurés.

Concernant la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés concernent principalement des composés volatiles d'hydrocarbures puis des phtalates, plus ponctuellement de l'isoproturon (ru des Barentons). Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques (AMPA, norflurazon…)).

L'amélioration de la qualité des eaux est à poursuivre sur le territoire. La composante biologique reste un facteur limitant l'atteinte du bon état. La lutte contre l'érosion, la restauration de la dynamique fluviale naturelle et de la diversité des habitats sur l'ensemble du bassin ainsi que la préservation des milieux à fort intérêt patrimonial (marais de la Souche) sont les enjeux importants de cette unité.

Qualité eau souterraine
La masse d'eau souterraine 3206 est fortement contaminée sur ce territoire impactant par là même les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable notamment sur le sud de l'unité. Elle est particulièrement vulnérable le long des vallées alluviales de la Serre et de la Souche ; les captages des alentours de Laon, Crécy-sur-Serre et Marle devront être particulièrement protégés du fait de l'absence d'une protection naturelle.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : SERRE

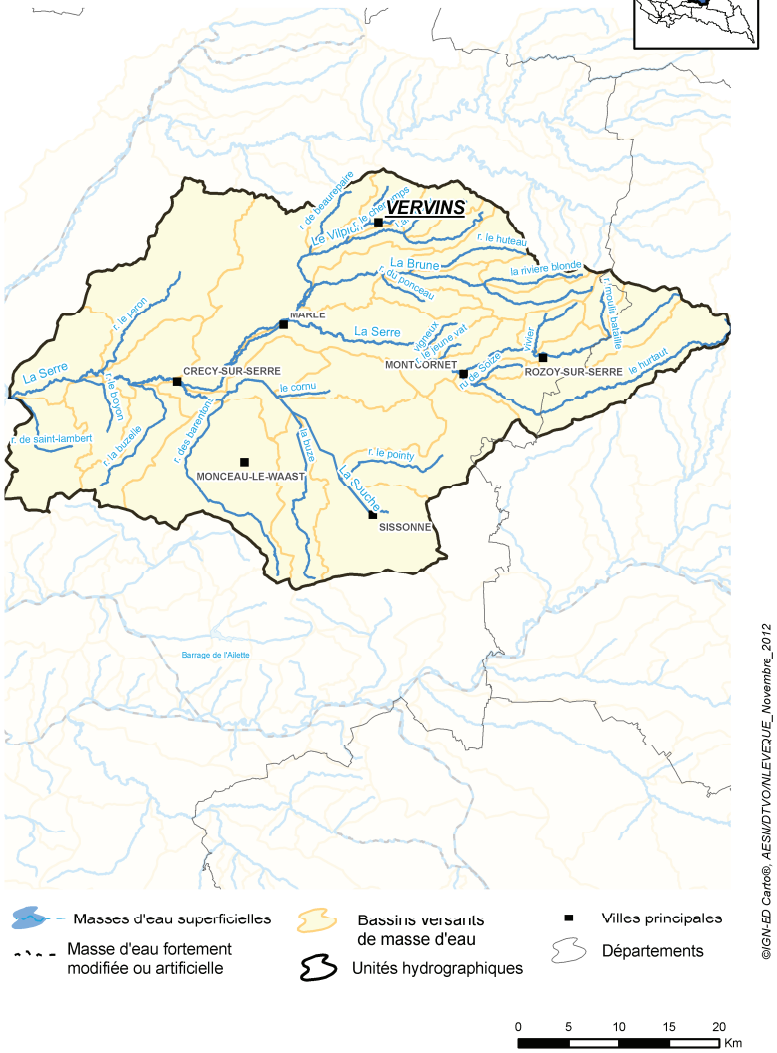

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : SERRE

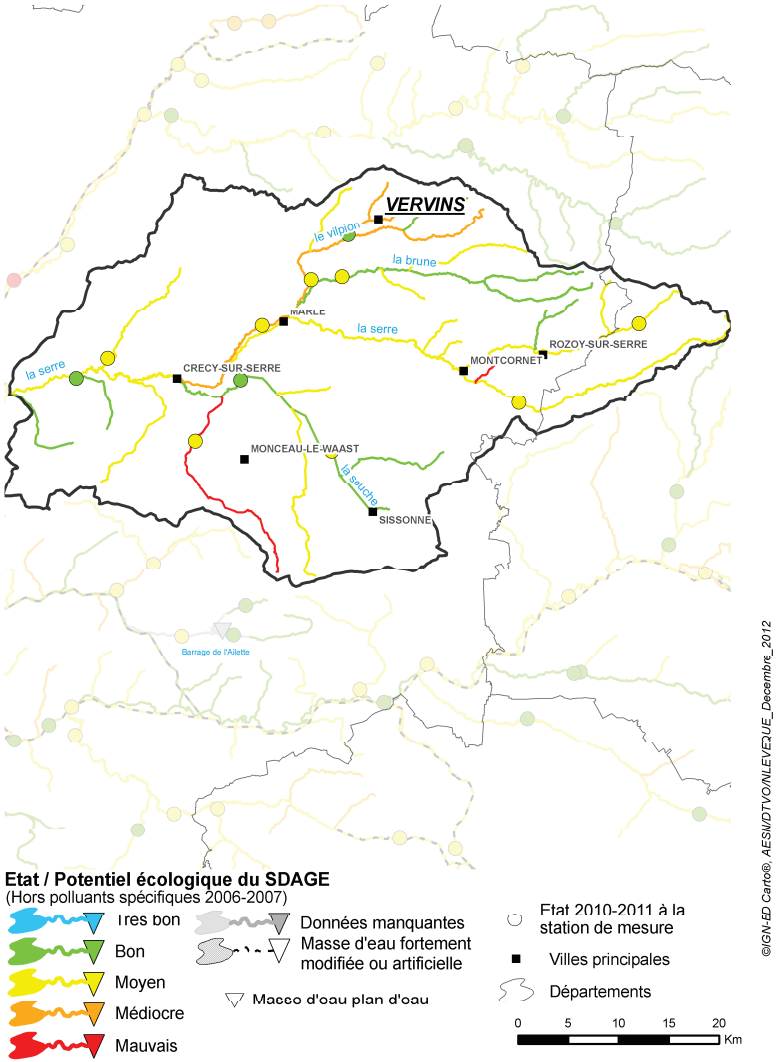

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique de la Serre présente des caractéristiques rurales avec un habitat majoritairement dispersé. Seules les principales communes de l'UH disposent d'un système d'assainissement collectif. L'assainissement non collectif occupe donc une place prépondérante et la mise en conformité des installations devra participer à l'amélioration de la qualité sur les têtes de bassin.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis la programmation de travaux de mise en conformité notamment sur le bassin versant de la Souche, avec les unités de Liesse-Notre-Dame et de Sissonne. Cette mise aux normes devra s'achever dans le cadre du IXème programme par la réalisation de travaux sur les unités impactantes et par la réhabilitation de plusieurs stations vieillissantes ou dont le traitement n'est plus adapté au regard de la Directive Cadre sur l'Eau, telles que celles de Samoussy ou d'Aulnois-sous-Laon.

Dans le cadre du Xème programme, l'effort devra être porté sur la fiabilisation de la collecte et du transport des eaux usées afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et/ou le transfert de pollution vers le milieu naturel. L'atteinte de cet objectif passe par la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en séparatif et la mise en conformité des branchements en partie privative. L'identification précise des secteurs pressentis comme présentant des dysfonctionnements pourra être appréhendée à l'aide de diagnostics des systèmes d'assainissement. La mise en œuvre des travaux qui en découleront relèveront ainsi du PTAP si les dysfonctionnements sont avérés.

Pour les secteurs sur lesquels les diagnostics ont été réalisés, la mise en œuvre du programme de réhabilitation constituera un enjeu majeur du Xème programme. Ainsi, les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la commune de Liesse-Notre-Dame sont prioritaires au titre de ce PTAP.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.

L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans ce contexte rural. Plusieurs opérations de réhabilitation de l'ANC ont d'ailleurs été engagées dans le cadre du Xème programme sur ce territoire, notamment en Thiérache en amont de l'Unité Hydrographique. Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur cette UH en portant l'accent sur les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.

L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

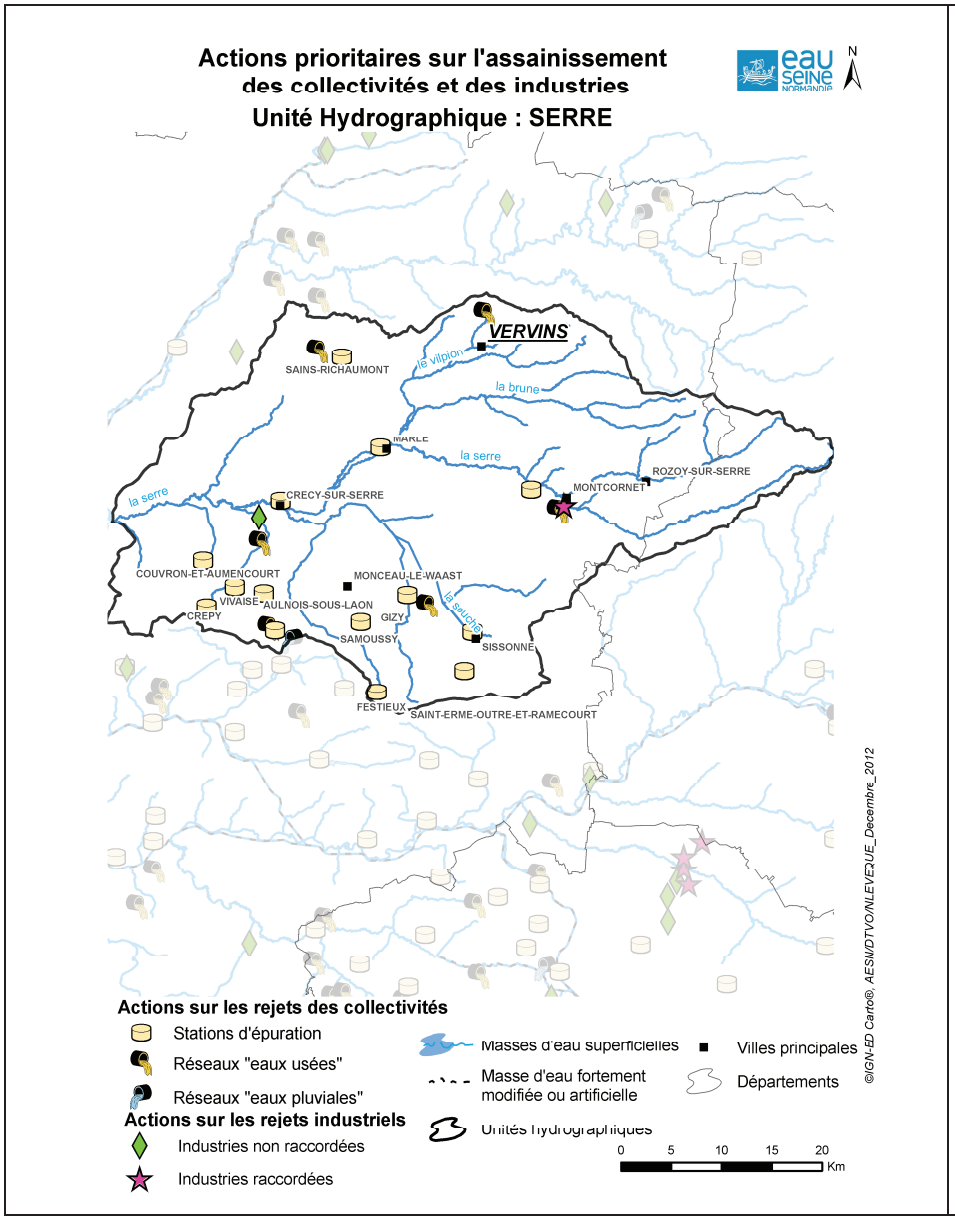
Actions prioritaires sur l'assainissement
des collectivités et des industries
Unité Hydrographique : SERRE
N
VERVINS
SAINS-RICHAUMONT
le vilpion
la brune
la serre
CRECY-SUR-SERRE
MONTCORNET
ROZOY-SUR-SERRE
COUVRON-ET-AUMENCOURT
MONCEAU-LE-WAAST
VIVAISE
AULNOIS-SOUS-LAON
CREPY
GIZY
la suippe
SAMOUSSY
SISSONNE
FESTIEUX
SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012
Actions sur les rejets des collectivités
Stations d'épuration
Réseaux "eaux usées"
Réseaux "eaux pluviales"
Actions sur les rejets industriels
Industries non raccordées
Industries raccordées
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

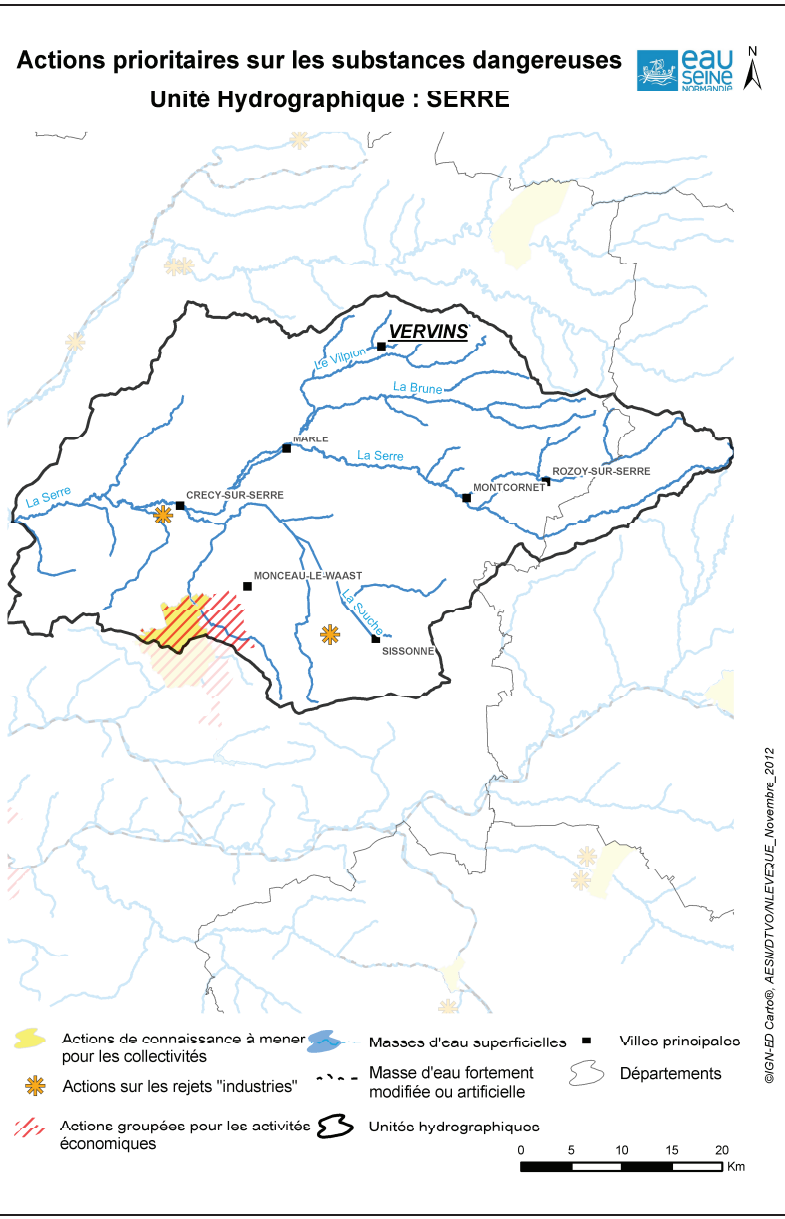
Actions prioritaires sur les substances dangereuses
Unité Hydrographique : SERRE
N
VERVINS
le vilpion
La Brune
La Serre
CRECY-SUR-SERRE
MONTCORNET
ROZOY-SUR-SERRE
MONCEAU-LE-WAAST
La Suippe
SISSONNE
©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012
Actions de connaissance à mener pour les collectivités
Actions sur les rejets "industries"
Actions groupées pour les activités économiques
Masses d'eau superficielles
Masse d'eau fortement modifiée ou artificielle
Unités hydrographiques
Villes principales
Départements
0 5 10 15 20
Km

- ***Eau pluviale des collectivités***

Cette Unité Hydrographique est peu urbanisée. Seule la commune de Crépy pourrait présenter un impact potentiel par temps de pluie, cette collectivité étant située en tête de bassin du ruisseau du Rucher (FRHR183-H0181000), aussi appelé la Buzelle.

Concernant le volet « Réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain », aucune collectivité n'a engagé d'actions sur ce territoire.

- ***Industries et artisanats***

Cette UH, tout comme celle de l'Oise Amont, est marquée par une présence importante de l'industrie agroalimentaire (IAA), liée à l'aspect agricole du territoire. Ce secteur n'a pas subi de forte évolution d'activité ces derniers temps.
La chimie et le travail des métaux constituent les deux autres secteurs industriels représentés sur l'Unité Hydrographique.
Une partie des réseaux d'eaux pluviales de la ville de Laon est rejetée dans cette unité. Ces réseaux collectent certains rejets pluviaux de sites industriels.

L'industrie agroalimentaire constitue la majeure part polluante de l'UH. Un site lié à cette activité est particulièrement problématique, car il déclasse la masse d'eau « le Rucher ».

Parmi les actions emblématiques réalisées au cours du IXème programme, on peut noter la mise en place de technologies propres, et l'amélioration de la gestion des effluents d'un site agroalimentaire, ainsi que la mise en place d'un traitement des eaux pluviales susceptibles d'être polluées d'un site récupérateur de métaux. Des réflexions ont aussi avancé concernant l'amélioration du traitement des effluents du plus gros site agroalimentaire du secteur.

L'attention au cours du Xème programme devra être prioritairement portée sur l'amélioration du traitement des effluents de plusieurs sites IAA, conformément aux objectifs de bon état.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3106 : Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois
- 3206 : Craie de Thiérache- Laonnois-Porcien
- 3214 : Albien-Néocomien libre entre Ornain et limite de district

73 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 38 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 26% au paramètre nitrates, 3% au paramètre pesticides et 71% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 6 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.
Les quatre captages de Morgny en Thiérache ainsi que le captage de Landifay sont identifiés au titre du Grenelle.

- ***Apports de fertilisants et pesticides agricoles***

Sur les captages de l'Unité hydrographique ayant fait l'objet d'un plan d'action, 20 agriculteurs se sont engagés dans des Mesures Agro-Environnementales avec 5 ha en conversion Agriculture biologique, 145 ha en limitation de fertilisation sur herbe et 284 ha en réduction de l'utilisation des pesticides. Des investissements ont été réalisés pour quatre bineuses et deux aires de remplissage de pulvérisateur.
Le bilan reste limité et il est nécessaire de renforcer la dynamique de l'animation pour mieux fédérer les partenaires autour des projets.

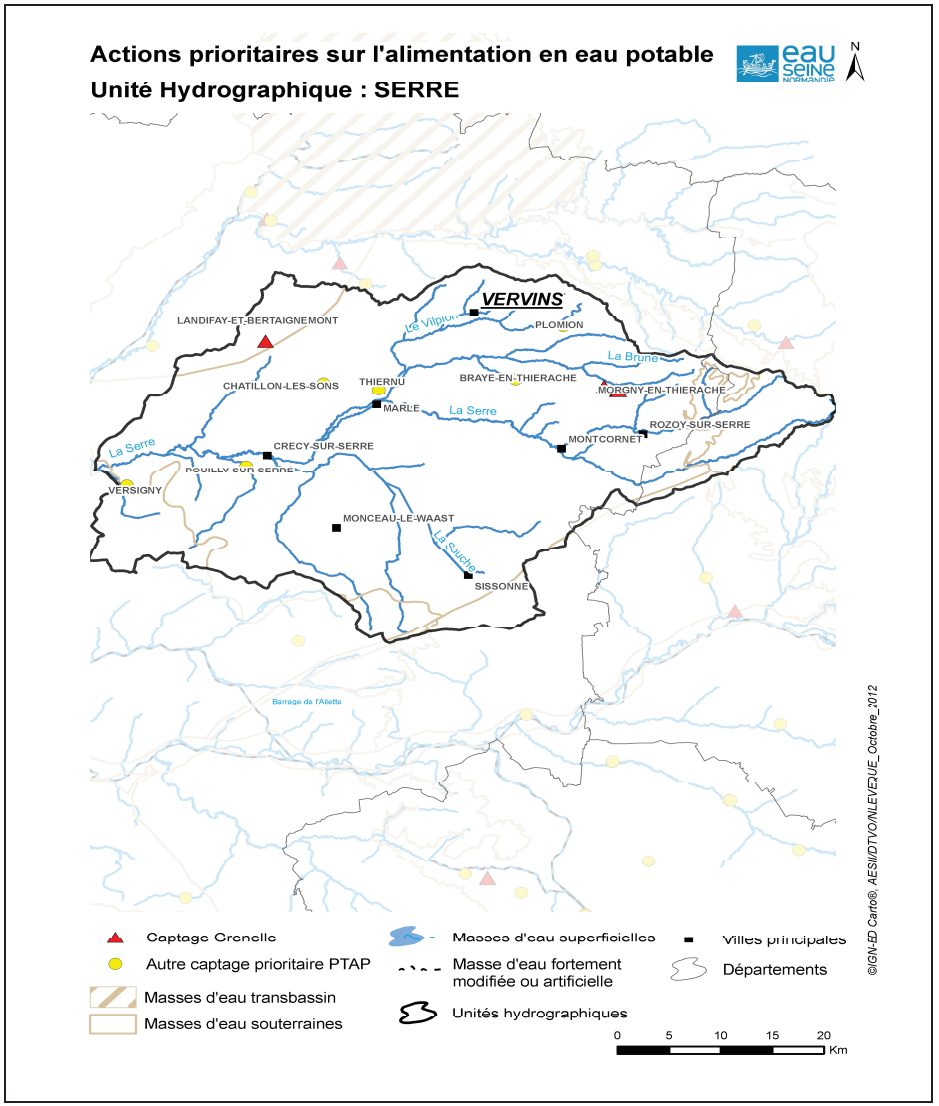

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été engagés à l'amont de l'UH et au niveau départemental. Cette démarche devra être mise en œuvre à une échelle locale sur l'aval de l'UH.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Les efforts devront être développés pour élaborer des plans d'actions sur les captages prioritaires au titre du SDAGE. Autour des captages sur lesquels une étude BAC a été réalisée, l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions devront être démultipliées. On notera ainsi sur ce bassin la présence de captages « grenelle » sur lesquels les efforts devront être poursuivis.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

La Serre amont (R179) possède un fort potentiel salmonicole qui a tendance à se dégrader d'amont vers l'aval avec la présence d'ouvrages transversaux, de pratiques agricoles intensives, de rejets domestiques. Le substrat est très colmaté ce qui limite les capacités de reproduction. L'érosion des sols est d'ailleurs considérée comme le principal facteur impactant la qualité du milieu.
Parmi les affluents, sur l'amont de la Serre, le Vigneux, le Jeune Vat, le ru du Moulin Bataille et le Vivier sont des affluents très intéressants qui peuvent être utilisés en tant que ruisseaux pépinières. Les principaux impacts sur ces cours d'eau sont le piétinement du bétail, le manque d'entretien et la présence d'ouvrages hydrauliques qui provoquent un colmatage du substrat. Si le Jeune Vat et le Moulin Bataille sont en bon état, le Vivier en revanche semble présenter un manque d'habitat. La qualité du Hurtaut (Malacquise dans les Ardennes) ainsi que celle du ru de Soize sont affectées au niveau physico-chimique, le ru de Soize étant très impacté par les pressions de la commune de Soize (industrie).

Le Vilpion (R180) et ses affluents sont des cours d'eau salmonicoles fortement perturbés par le colmatage du substrat (piétinement des berges par le bétail) et la rupture de la continuité écologique. La tendance au retournement de prairies accentue le phénomène.

Les connaissances sur la Brune (R181) sont limitées. L'émergence d'une maîtrise d'ouvrage permettrait d'améliorer la situation. Les problèmes de ruissellement sont assez importants et provoquent un colmatage du lit mineur diminuant ainsi les capacités de production du cours d'eau.

La Souche (R182) est un cours d'eau cyprinicole fortement anthropisé qui possède un fort potentiel pour le brochet. L'occupation du sol est dominée par la populiculture, les grandes cultures et les plans d'eau en tête de bassin. Cours d'eau de nappe, elle a un régime assez tamponné et le temps pour récupérer des anciens aménagements hydrauliques est long. La diversification des écoulements (gestion des embâcles,…) est à favoriser afin d'accélérer la

restauration d'un gabarit adapté.
Le ru des Barentons est un cours d'eau de faible importance, classé en première catégorie piscicole. Outre sa qualité physico-chimique mauvaise, les travaux hydrauliques ont dégradé les habitats aquatiques en aval et les peuplements cyprino-esocicoles sont limités par une faible hauteur d'eau. Le secteur de la source qui reste de largeur plus faible, avec une granulométrie grossière permettrait la reproduction des truites.

La Serre aval (R183) est un cours d'eau qui a été fortement anthropisé par endroits : curage, entretien excessif de la végétation… créant une incision du lit avec des berges hautes et abruptes. La populiculture est importante sur l'aval et le cours d'eau a été endigué pour protéger les terrains agricoles des inondations, ceux-ci ne jouant plus leur rôle d'expansion de crue. La rivière garde cependant un bon potentiel pour le brochet, en particulier sur l'aval avec la présence de zones de marais et de pâtures encore régulièrement inondées. La masse d'eau doit faire l'objet d'une restauration de la continuité écologique.

Parmi les affluents, le Rucher et le Broyon sont dégradés. Le Péron, dont le cours supérieur est classé au titre de Natura 2000, et le ruisseau de Saint Lambert sont de meilleure qualité. La gestion du ruisseau de Saint Lambert permettrait son amélioration et l'accès aux zones de reproduction en têtes de bassin.

La maîtrise d'ouvrage est présente sur la Serre aval, la Souche et plus récemment sur la Serre amont. Elle reste à développer notamment sur la Brune. Seul le sous bassin de la Souche dispose d'une animation technique dédiée et la démultiplication de cette animation à d'autres zones du bassin serait intéressante. Des réflexions pour l'amélioration de la franchissabilité sont en cours sur quelques ouvrages. Les actions de restauration sont à mettre en œuvre. Le diagnostic en cours sur la Serre amont doit donner des éléments en ce sens.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : SERRE

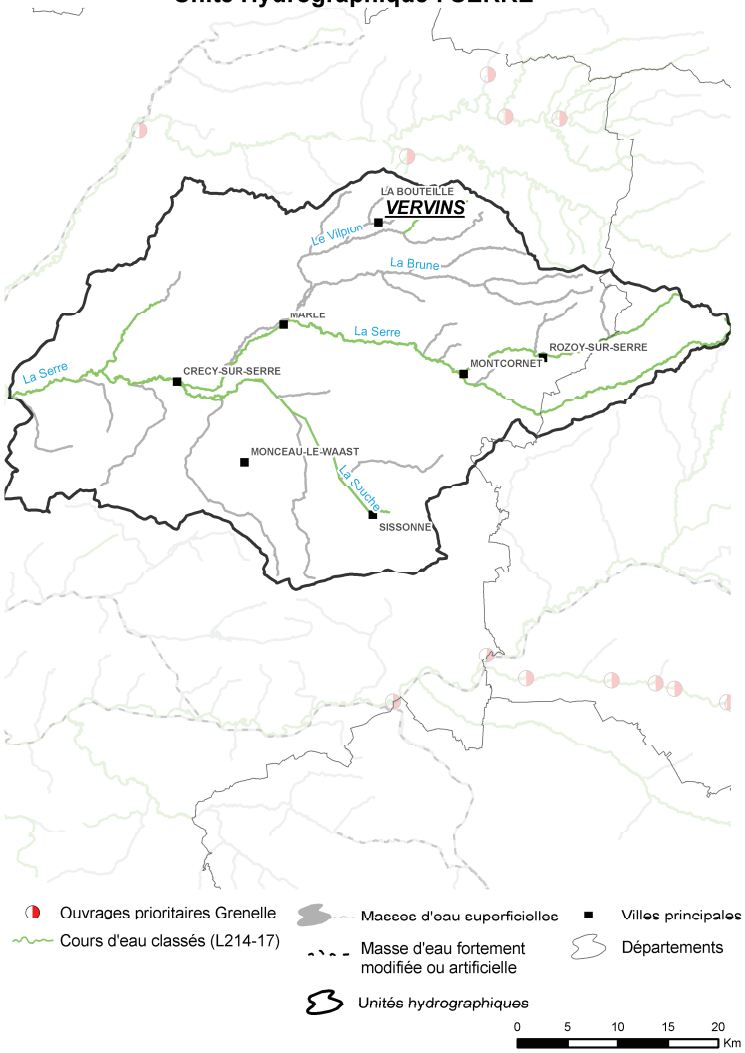

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : SERRE

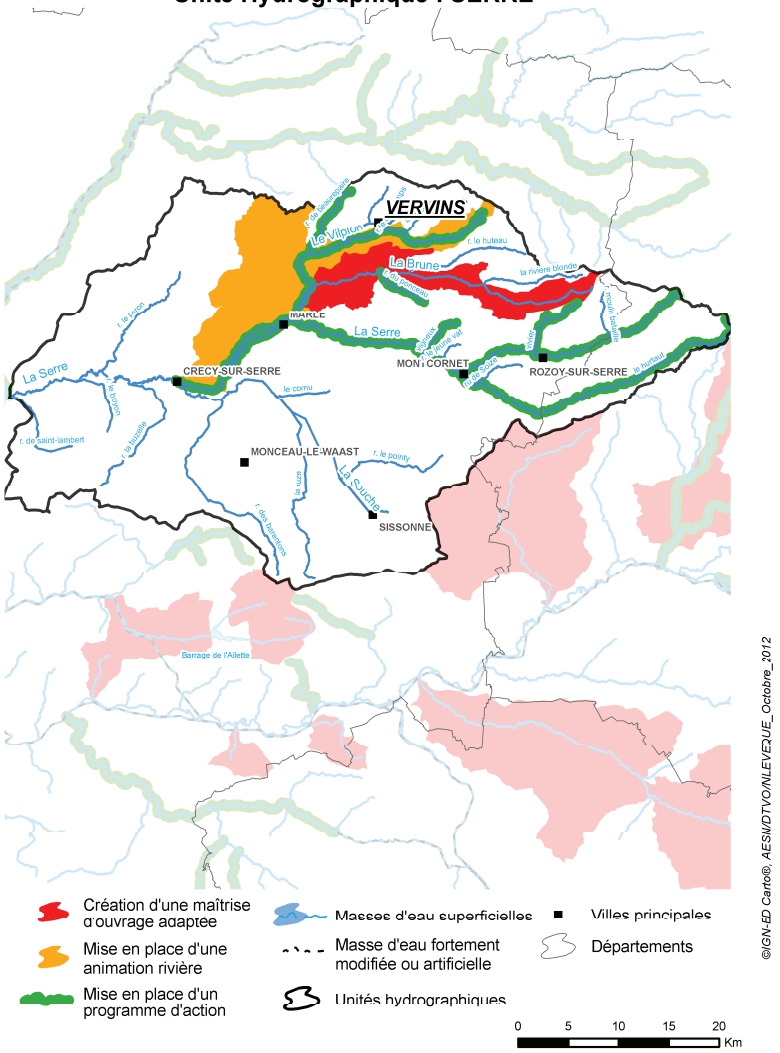

- ***Préservation des zones humides***

L'Unité Hydrographique Serre peut être scindée en trois complexes biogéographiques distincts ; le secteur thiérachien, la champagne crayeuse et le grand laonnois.

- la vallée de la Serre amont et ses affluents rive gauche (Landouzy, la Blonde, le Huteaux, le ru du moulin bataille, etc.) se caractérisent par un complexe de petits boisements plus ou moins humides, de systèmes bocagers parcourus par des ruisseaux salmonicoles en bon état de conservation. Ces cours d'eau présentent des banquettes limono-argileuses où se développe un cortège floristique caractéristique, ici bien représenté mais rare à l'échelle de notre territoire. Ce secteur est cependant soumis à la modification des pratiques agricoles qui tendent à s'intensifier. Les plus beaux exemples restent le bocage du Franc Bertin, le bois de Rocquigny et la vallée de de la Malaquise ou encore le bocage de Landouzy.

- dans sa partie crayeuse, le bassin de la Serre compte parmi les milieux tourbeux alcalins les plus riches du nord-est de la France avec les marais de la Souche, grande tourbière alcaline de plus de 3500 hectares. Ce site repose sur des alluvions tourbeuses atteignant localement plus de cinq mètres de profondeur. L'extraction industrielle de la tourbe a eu un impact irrémédiable créant une multitude de plans d'eau sans grand intérêt écologique. Reconnu d'intérêt européen par son inscription au réseau Natura 2000, le site est aujourd'hui moins menacé. Cependant, l'abandon des pratiques traditionnelles dont le pâturage conduit à la fermeture du milieu ; le réseau de drainage très dense constitue également un facteur d'assèchement du marais et mériterait un programme de gestion hydraulique à l'échelle de la tourbière. Les marges du marais historiquement prairiales tendent à être grignotées par les cultures et peupleraies. La vallée des Barentons s'inscrit dans le même contexte que les marais de la Souche mais a subi de plus fortes dégradations dont la création de bassins de sucrerie au détriment des milieux tourbeux ou encore une forte eutrophisation liée à cette activité agro-industrielle aujourd'hui arrêtée.

- dans le Laonnois se développent des milieux tourbeux à paratourbeux d'une grande originalité, similaires aux milieux présents sur la haute vallée de l'Ardon (UH Ailette), avec pour plus beaux exemples les landes de Versigny (à l'ouest de Laon), classées en Réserve Naturelle Nationale, ou encore la haute vallée du Ru d'Haye. Ces milieux sont aujourd'hui gérés et restaurés. Enfin, l'extrême aval de la vallée de la Serre et son affluent le ruisseau de Saint Lambert sont sous l'influence de la rivière Oise ; on y rencontre des milieux alluviaux (prairies et boisements) d'une grande richesse. Comme tous ces secteurs inondables, historiquement consacrés à l'élevage extensif, ces milieux sont en régression suite à l'intensification agricole. Les peupleraies y prennent une place de plus en plus importante.

Plusieurs sites sont en gestion sur cette Unité Hydrographique. Par ailleurs, une étude de délimitation des zones humides a été engagée sur la Souche. Il sera intéressant :

- d'actualiser la connaissance pour certains secteurs (secteur bocager, aval de la vallée de la Serre, ru des Barentons),
- de poursuivre et développer la gestion des sites notamment des marais communaux,
- de favoriser la remise en place du pâturage en marais,
- de mettre en place une gestion hydraulique cohérente sur les marais de la Souche,
- d'intégrer la cartographie des zones humides aux documents d'urbanisme locaux (PLU, SCOT) pour la partie bassin concernée par l'étude DREAL voire de développer la connaissance sur les autres masses d'eau du territoire,
- de maintenir et/ou améliorer les pratiques sur les prairies humides du territoire,
- d'identifier les possibilités de reconversion des secteurs humides en culture et peupleraies en prairies (remise en place d'une agriculture durable adaptée aux spécificités du territoire).

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Une partie du bassin de la Serre est classée en zone à tension quantitative. Des assecs sont régulièrement observés sur le territoire. L'analyse de la pression de prélèvement montre par ailleurs quelques secteurs où les prélèvements sont particulièrement élevés. Une modélisation a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne. La réflexion doit se poursuivre et intégrer le lien avec les milieux naturels pour aboutir à une gestion concertée de la ressource.

GOUVERNANCE

Deux contrats globaux couvrent en partie cette Unité Hydrographique sur les communautés de communes de la Thiérache du centre et des Portes de la Thiérache. Leurs programmations courent jusqu'en décembre 2015. Une gestion globale et concertée sur l'ensemble de l'Unité Hydrographique sera à développer

Unité Hydrographique : SERRE

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR179-H0104800	ru de soize	FRHR179	la serre	FRHR179-H0102000	r. moulin bataille	FRHR179-H0103300	vivier	FRHR179-H0104000	le hurtaut
FRHR179-H0105000	r. le jeune vat	FRHR179-H0106000	vigneux	FRHR180	le vilpion	FRHR180-H0113000	landouzy	FRHR180-H0114000	r. le chertemps
FRHR180-H0115000	r. de beaurepaire	FRHR181	la brune	FRHR181-H0123500	la riviere blonde	FRHR181-H0125000	r. le huteau	FRHR181-H0127000	r. du ponceau
FRHR182	la souche	FRHR182-H0153000	r. le pointy	FRHR182-H0155000	la buze	FRHR182-H0158000	le cornu	FRHR182-H0160600	r. des barentons
FRHR183	la serre	FRHR183-H0181000	r. la buzelle	FRHR183-H0182000	r. le peron	FRHR183-H0183000	r. le broyon	FRHR183-H0184000	r. de saint-lambert

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BLANCHEFOSSE-ET-BAY	08	FRHR179-H0102000	r. moulin bataille		P1	Travaux de réhabilitation
CHEVRESIS-MONCEAU	02	FRHR183-H0182000	r. le peron		P1	Travaux de réhabilitation
COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	02	FRHR182-H0155000	la buze		P1	Travaux de réhabilitation
EPPES	02	FRHR182-H0160600	r. des barentons		P1	Travaux de réhabilitation
GIZY	02	FRHR182-H0155000	la buze		P1	Travaux de réhabilitation
GRANDRIEUX	02	FRHR179	la serre		P1	Travaux de réhabilitation
LA FEREE	08	FRHR179	la serre		P1	Travaux de réhabilitation
LA FERTE-CHEVRESIS	02	FRHR183-H0182000	r. le peron		P1	Travaux de réhabilitation
LES AUTELS	02	FRHR179-H0102000	r. moulin bataille		P1	Travaux de réhabilitation
MAUREGNY-EN-HAYE	02	FRHR182-H0155000	la buze		P1	Travaux de réhabilitation
MISSY-LES-PIERREPONT	02	FRHR182-H0155000	la buze		P1	Travaux de réhabilitation
MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY	02	FRHR183-H0182000	r. le peron		P1	Travaux de réhabilitation
RESIGNY	02	FRHR179-H0102000	r. moulin bataille		P1	Travaux de réhabilitation
ROCQUIGNY	08	FRHR179-H0104000	le hurtaut		P1	Travaux de réhabilitation
ROUVROY-SUR-SERRE	02	FRHR179	la serre		P1	Travaux de réhabilitation
RUBIGNY	08	FRHR179-H0104000	le hurtaut		P1	Travaux de réhabilitation
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	08	FRHR179-H0104000	le hurtaut		P1	Travaux de réhabilitation
SOIZE	02	FRHR179-H0104800	ru de soize		P1	Travaux de réhabilitation
TAVAUX-ET-PONTSERICOURT	02	FRHR179	la serre		P1	Travaux de réhabilitation
VAUX-LES-RUBIGNY	08	FRHR179-H0104000	le hurtaut		P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CHERY-LES-POUILLY	02	FRHR183-H0181000	r. la buzelle	CHERY LES POUILLY		P1	Finalisation de l'action
FONTAINE-LES-VERVINS	02	FRHR180-H0114000	r. le chertemps	FONTAINE LES VERVINS	3500	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
LIESSE-NOTRE-DAME	02	FRHR182-H0155000	la buze	LIESSE NOTRE DAME	2000	P1	Réhabilitation des réseaux.
MONTCORNET	02	FRHR179	la serre	MONTCORNET (CHAOURSE)	4400	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
SAINS-RICHAUMONT	02	FRHR180	le vilpion	SAINS RICHAUMONT	600	P1	Extension de réseaux

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
AULNOIS-SOUS-LAON	02	FRHR182-H0160600	r. des barentons	AULNOIS SOUS LAON	1500	P1	Reconstruction STEP.

Unité Hydrographique : SERRE

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
COUVRON-ET-AUMENCOURT	02	FRHR183-H0183000	r. le broyon	COUVRON ET AUMENCOURT	1000	P1	Reconstruction STEP
CREPY	02	FRHR183-H0181000	r. la buzelle	CREPY	2000	P2	Reconstruction de la STEP avec déplacement du rejet.
FESTIEUX	02	FRHR182-H0160600	r. des barentons	FESTIEUX	2700	P1	Amélioration traitement STEP.
LAON	02	FRHR182-H0160600	r. des barentons	CFA BTP	200	P1	réhabilitation de la station d'épuration du CFA BTP
LIESSE-NOTRE-DAME	02	FRHR182-H0155000	la buze	LIESSE NOTRE DAME	2000	P2	Réhabilitation STEP.
SAINS-RICHAUMONT	02	FRHR180	le vilpion	SAINS RICHAUMONT	600	P1	Reconstruction STEP.
SAMOUSSY	02	FRHR182-H0160600	r. des barentons	SAMOUSSY	450	P1	Amélioration traitement STEP.
SISSONNE	02	FRHR182	la souche	SISSONNE	4000	P2	Reconstruction STEP.
VIVAISE	02	FRHR183-H0181000	r. la buzelle	VIVAISE	900	P1	Amélioration traitement STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CHAOURSE	02	FRHR179	la serre	CHAOURSE (MONTCORNET)		P1	Etude de la situation de l'industriel sur le phosphore.
CRECY-SUR-SERRE	02	FRHR183	la serre	CRECY SUR SERRE	2200	P2	Diagnostic du système d'assainissement.
MARLE	02	FRHR179	la serre	MARLE	4000	P2	Diagnostic STEP.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
MARCHAIS	02	FRHR182	la souche	SENSIENT DEHYDRATED FLAVORS	P5	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
MONTCORNET	02	FRHR179	la serre	KERRY SAVOURY INGREDIENTS France	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
POUILLY SUR SERRE	02	FRHR183-H0181000	r. la buzelle	WILLIAM SAURIN	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
POUILLY SUR SERRE	02	FRHR183-H0181000	r. la buzelle	WILLIAM SAURIN	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **SERRE**

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
BRAYE-EN-THIERACHE	02	00675X0057/HY	SOURCE SI VAL ST PIERRE	☐ SDAGE 4	P3
CHATILLON-LES-SONS	02	00666X0044/P	PUITS LA CROIX CHAMPCOURT	☐ SDAGE 4	P3
PLOMION	02	00671X0049/P-C	PUITS	☐ SDAGE 4	P3
POUILLY-SUR-SERRE	02	00658X0051/F	PUITS LA SENTE DU MOULIN	☐ SDAGE 4	P3
THIERNU	02	00666X0072/F-1997	NOUVEAU FORAGE 0066.6X.0072	☐ SDAGE 4	P3
VERSIGNY	02	00833X0069/F	PUITS	☐ SDAGE 4	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT	02	00661X0041/F	FORAGE	☑	P3
MORGNY-EN-THIERACHE	02	00676X0099/F2	FORAGE (2)	☑	P3
MORGNY-EN-THIERACHE	02	00676X0100/F1	FORAGE (1)	☑	P3
MORGNY-EN-THIERACHE	02	00676X0111/P.AEP	FORAGE (4)	☑	P3
MORGNY-EN-THIERACHE	02	00676X0101/P	FORAGE (3)	☑	P3

Unité Hydrographique : **SERRE**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR182	la souche	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Souche à l'échelle de la masse d'eau
FRHR183	la serre	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur la Serre à l'échelle de la masse d'eau
FRHR179-0104000			Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE12264	☐	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage de Lislet
FRHR179	la serre		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE12283	☐	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage de Chaourse

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR181-H0127000	r. du ponceau		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réaliser un diagnostic hydromorphologique sur le bassin du Ponceau (pour une cohérence hydrographique, l'ensemble du bassin de la Brune serait à étudier)
FRHR181	la brune		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1		☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le bassin de la Brune
FRHR180	le vilpion		Mise en place d'une animation rivière	P1		☐	Mise en place d'un technicien rivière sur le Vilpion

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR179-H0103300	vivier		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Vivier
FRHR179-H0106000	vigneux		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Vigneux
FRHR180-H0115000	r. de beaurepaire		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ruisseau de Beaurepaire
FRHR179-H0104000	le hurtaut		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Hurtaut
FRHR180	le vilpion		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Serre (mise en place d'abreuvoirs…)
FRHR179	la serre		Mise en place d'un programme d'actions	P1		☐	Réalisation de travaux de restauration sur la Serre

GESTION QUANTITATIVE

Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Serre				Poursuite de la réflexion sur la gestion quantitative avec prise en compte des besoins des milieux (DOE) en particulier sur la Souche

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Contrat des Portes de la Thiérache				Suivi du contrat en cours

Fiche UH – THERAIN (VO 14)

LES CARACTERISTIQUES DE L'UH

L'Unité Hydrographique Thérain couvre une superficie de 1 221 km2, parcourue par 608 km de cours d'eau, et compte environ 160 400 habitants. Le territoire est majoritairement rural, avec près de 60% de sa superficie occupée par des cultures, 18% par des forêts et 15% par des prairies. Les espaces urbains couvrent plus de 60% de la superficie de l'UH, et sont concentrés principalement au niveau de l'agglomération de Beauvais, qui regroupe environ la moitié de la population de l'UH, et le long des cours d'eau.

L'Unité Hydrographique Thérain compte 20 masses d'eau, dont les principales sont le Thérain, le Petit Thérain et l'Avelon. L'Avelon ainsi que le Thérain à l'aval de l'UH ont un objectif de bon état écologique et chimique fixé à 2021. La majorité des autres masses d'eau de l'UH ont un objectif d'état écologique fixé à 2015 (75%) et un objectif d'état chimique fixé à 2021 (60%).

Qualité eau superficielle

D'après les données du SDAGE, 6 masses d'eau atteignaient en 2006-2007 leur objectif de bon état écologique (soit 30% des masses d'eau de l'UH). La qualité chimique est dégradée sur quasiment l'ensemble des masses d'eau de l'UH.

L'amont du Thérain semble globalement préservé et présente globalement une bonne qualité biologique. La qualité écologique se dégrade vers l'aval du bassin plus particulièrement à l'aval de Beauvais. En ce qui concerne la qualité physico-chimique, la masse d'eau de l'Avelon (R224) est la plus dégradée, le Thérain aval (R225) étant en qualité moyenne. Les petits affluents ont souvent une qualité altérée.

Plusieurs enjeux sont observés sur cette unité : amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux de l'Avelon (R224) et du Thérain aval (R225), restauration de la dynamique fluviale naturelle (R225), de la diversité des habitats (R224) et de la continuité biologique (R221, 222, 224 et 225), la lutte contre les pollutions d'origine agricole, la préservation des zones humides à fort intérêt patrimonial (landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise). Une attention particulière est à porter sur la performance du traitement des eaux usées des communes situées sur les masses d'eau des petits cours d'eau, compte tenu de la densité de population importante de la partie aval de l'Unité Hydrographique.

Concernant la qualité chimique, les familles de polluants retrouvés concernent principalement des composés volatiles d'hydrocarbures puis des phtalates. Hors les substances examinées au titre de la DCE, d'autres micropolluants sont retrouvés sur ce territoire (métaux, micropolluants organiques (AMPA) notamment sur l'Avelon et le Thérain aval).

Qualité eau souterraine

La majorité des masses d'eau souterraines présente une vulnérabilité intrinsèque aux polluants qui incite à la mise en œuvre de mesures fortes de protection contre les pollutions diffuses, avec en particulier des mesures de conversion de l'occupation du sol. Les aires d'alimentation de captage devront être protégées en priorité.

Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant

Unité Hydrographique : THERAIN

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

Etat écologique des masses d'eau superficielles

Unité Hydrographique : THERAIN

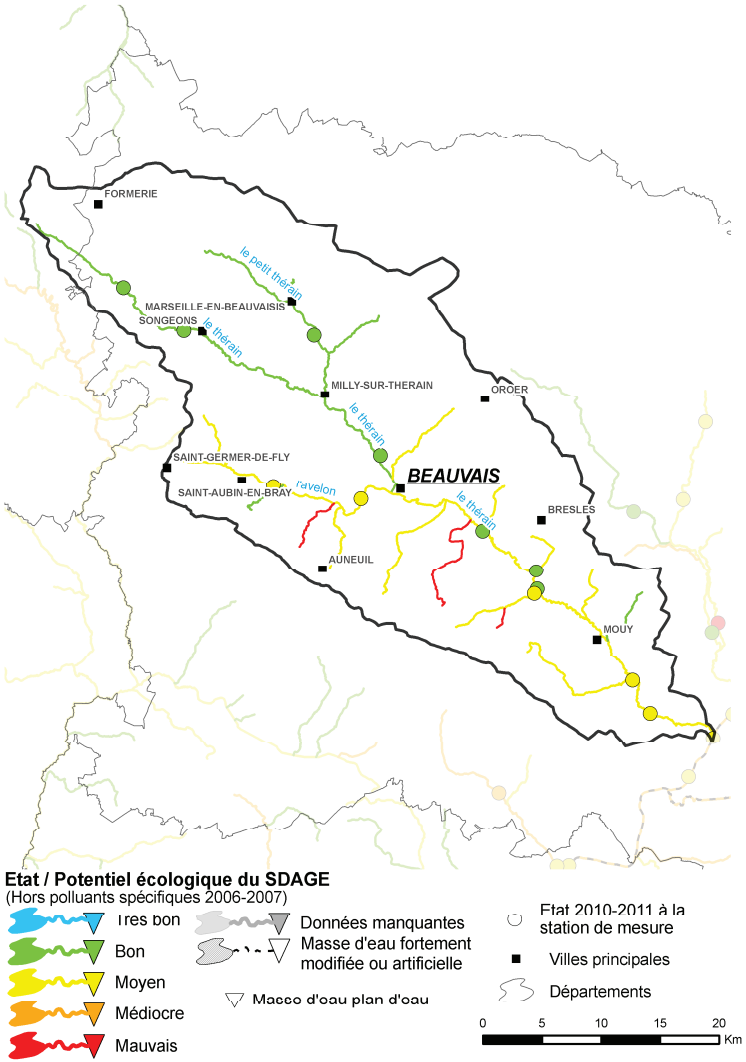

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES

- ***Eaux usées des collectivités***

L'Unité Hydrographique du Thérain peut être divisée en deux grandes zones. La première zone, comprenant le bassin versant du Petit Thérain et l'amont du bassin versant du Thérain, présente des caractéristiques rurales avec un habitat majoritairement dispersé. Si les plus grandes communes disposent d'un assainissement collectif telles que Formerie ou Marseille-en-Beauvaisis, la majorité des communes, plus petites, sont zonées en assainissement non collectif.
La deuxième zone, comprenant la partie aval du bassin versant du Thérain, présente des caractéristiques nettement plus urbaines avec un zonage majoritairement en assainissement collectif.

Assainissement collectif

Le IXème programme aura permis l'émergence de projets d'envergure de construction de stations de traitement des eaux usées et d'extension de Zones de Collecte et d'Epuration tels que la construction de la nouvelle unité de traitement du S.I.T.T.E.U. de Hermes (20000 E.H.) ou encore celle de Milly-sur-Thérain (7000 E.H.), qui permettront à terme de supprimer des stations vétustes et impactantes telles que la stations de Noailles (5 500 E.H.) ou encore de celles de Savignies et Troissereux.
Le IXème programme aura aussi permis de lancer un programme de fiabilisation les systèmes de collecte des eaux usées, avec la réalisation d'études diagnostic des réseaux poursuivies par des travaux de réhabilitation. La future zone de collecte et d'épuration (ZCE) de la nouvelle station de traitement du S.I.T.T.E.U.de Hermes peut être ainsi citée à titre d'exemple, ZCE dans laquelle les travaux de réhabilitation vont être lancés suite aux résultats des premiers diagnostics de réseaux.
Dans le cadre du Xème programme, les efforts devront être poursuivis tant sur la fiabilisation des systèmes de collecte que sur la reconstruction de stations vieillissantes présentant de mauvais rendements en Nitrate et/ ou Phosphore telles que l'unité de Saint-Sulpice ou encore celle de Cauvigny.

Assainissement non collectif/communes non assainies

Sur les communes identifiées comme potentiellement impactantes, il est nécessaire de mener une réflexion sur les possibilités de traitement des eaux usées. La modification et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement pourra être le préambule de cette réflexion.
L'assainissement non collectif est la solution qu'il semble falloir privilégier dans le contexte rural situé en amont du bassin versant du Thérain. Dans le cadre du IXème programme, un vaste projet concernant les contrôles, les études préalables à la mise en place de l'assainissement non collectif ainsi que les travaux de réhabilitation ont été engagés notamment sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Ces opérations devront être poursuivies et généralisées sur l'ensemble de l'UH en portant l'accent sur les zones identifiées dans le cadre de ce PTAP.
L'assainissement collectif pourra être une alternative dans les situations où la réhabilitation de l'ANC n'est pas envisageable.

Actions prioritaires sur l'assainissement des collectivités et des industries

Unité Hydrographique : THERAIN

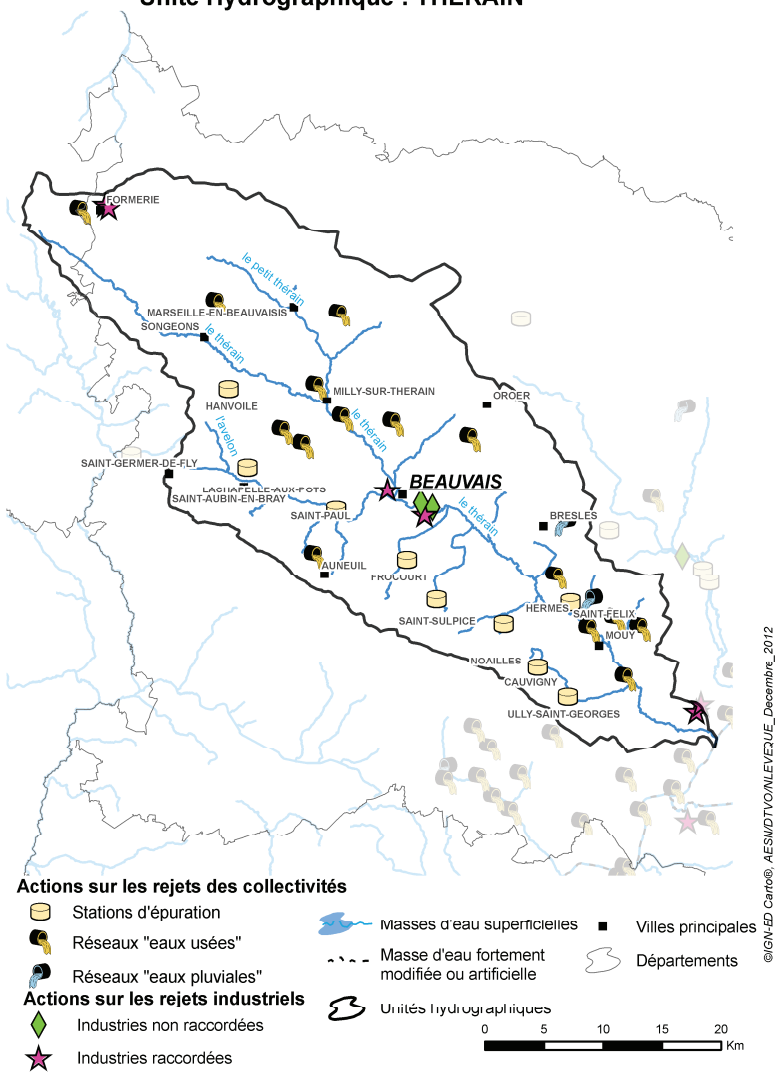

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Decembre_2012

Actions prioritaires sur les substances dangereuses

Unité Hydrographique : THERAIN

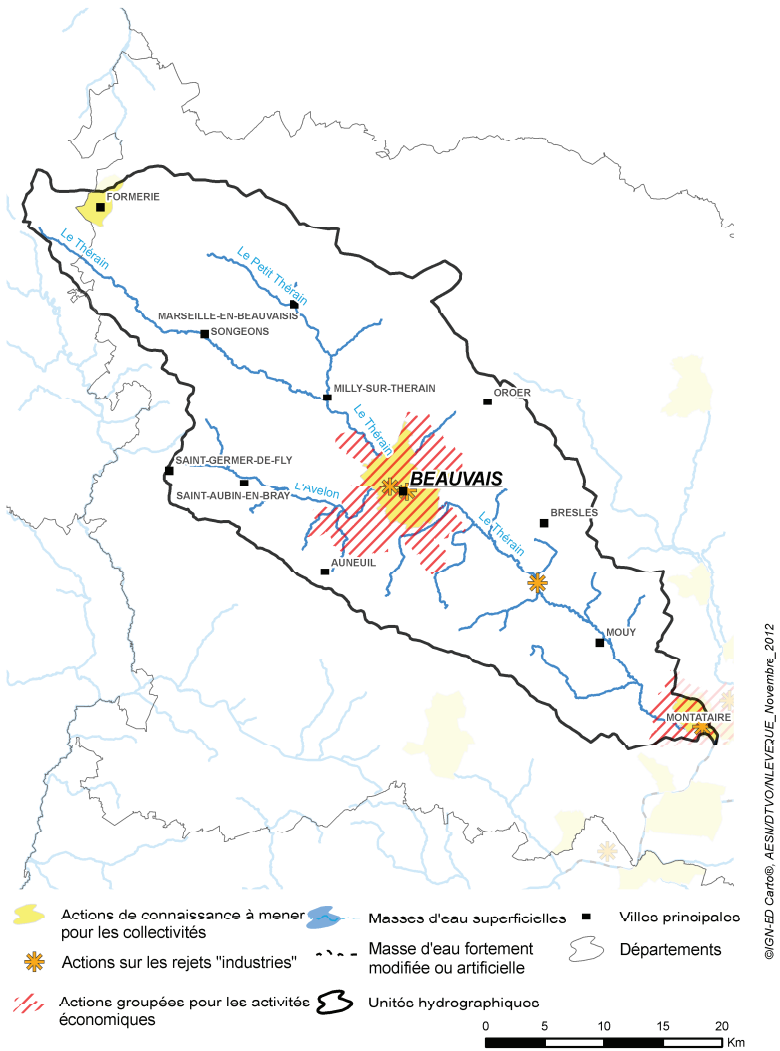

©IGN-ED Carto®, AESN/DTVO/NLEVEQUE_Novembre_2012

- ***Eau pluviale des collectivités***

Certaines communes ont pu être identifiées comme présentant un impact potentiel sur les masses d'eau par temps de pluie, notamment les communes de Bresles ou de Formerie. Il est donc nécessaire de mener des actions visant à réduire les rejets urbains impactants liés au ruissellement ou au mauvais calage des ouvrages de régulation des réseaux d'eaux usées.

Sur le volet « réduction de l'usage de pesticides en milieu urbain », la ville de Beauvais s'est engagée depuis plus de dix ans dans le retrait de l'utilisation des pesticides sur l'ensemble des espaces verts et fournit une référence locale aux collectivités. La commune de Bailleul-sur-Thérain s'est également engagée dans une démarche en signant la charte régionale d'entretien des espaces publics. Les actions sont à démultiplier sur cette unité relativement urbaine.

- ***Industries et artisanats***

Les industries sur cette UH sont principalement concentrées autour de Beauvais et à l'aval de la masse d'eau du Thérain. Le territoire est historiquement très industrialisé, et il le reste, malgré quelques fermetures ou délocalisations. La plupart des secteurs industriels sont représentés, avec une prédominance de la chimie, de l'agroalimentaire, de la mécanique et du traitement de surfaces.

Les activités de type chimique ou agroalimentaire produisent une pollution importante, qui est quelques fois insuffisamment traitée et qui génère un impact sur les masses d'eau.
Parmi les problématiques de l'UH, on peut noter dès l'amont du Thérain, le rejet actuellement impactant de la commune de Formerie qui collecte une part importante de pollution d'origine industrielle. Un autre point sensible, situé à l'aval de l'Avelon, est constitué par le rejet de deux sites chimiques (Spontex et Viskase), qui déclasse l'état physico-chimique de la masse d 'eau.
Des substances dangereuses, utilisées pour le classement de l'état chimique, ont été analysées dans le rejet de certains sites industriels.

Parmi les actions emblématiques réalisées au cours du IXème programme, on peut citer la substitution de produits contenant du naphtalène et du trichloréthylène (deux substances dangereuses) sur un site de traitement de surfaces, ainsi que l'amélioration de l'épuration d'un site agroalimentaire, ou encore la prévention des pollutions accidentelles sur un site métallurgique. L'ensemble de ces actions a déjà contribué à l'amélioration de l'état des masses d'eau.

Une attention particulière devra être portée au cours du Xème programme sur l'amélioration du traitement de six sites industriels, ainsi que sur la diminution, voire même la suppression du rejet de substances dangereuses.
Des efforts devront être poursuivis sur la maîtrise des raccordements des activités non-domestiques (anciennes ou nouvelles) au réseau d'assainissement des collectivités, en relation avec les actions menées par celles-ci (développement et gestion des zones d'activités, mise en place d'autorisation de déversement, …). La Communauté d'agglomération du Beauvaisis est en particulier concernée par cette action.

- ***Profils de vulnérabilité***

Une zone de baignade est présente sur cette Unité Hydrographique. Il s'agit de la baignade du Plan d'eau du Canada à Beauvais. Une étude ayant pour but l'établissement d'un profil de vulnérabilité de type 3 a été réalisée. La mise en place d'actions légères par le gestionnaire est recommandée, notamment pour continuer la surveillance de la qualité de l'eau.

Les masses d'eau de l'Unité Hydrographique sont :

- 3106 : Lutétien Yprésien du Soissonnais-Laonnois
- 3206 : Craie de Thiérache- Laonnois-Porcien
- 3214 : Albien-Néocomien libre entre Ornain et limite de district

44 captages d'eau potable sont présents sur ce territoire dont 20 en catégorie 3 et 4 du SDAGE.
Sur ces captages, le classement est lié à 30% au paramètre nitrates et 70% aux deux paramètres nitrates et pesticides.
Parmi ces captages, 6 ont fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un plan d'action.
La source et le puits d'Ons-en-Bray sont identifiés au titre du Grenelle.

- **Apport de fertilisants et pesticides agricoles**

Les captages Grenelle (Ons-en-Bray) et les 4 captages SDAGE (Saint Deniscourt, Canny-sur-Thérain, Martincourt et Crillon), ont permis par l'élaboration des plans d'actions de mettre en œuvre des mesures. 30 agriculteurs ont engagé des Mesures Agro-Environnementales avec 330 ha en limitation de fertilisation sur herbe et 96 ha en réduction de l'utilisation des pesticides. Dans le Plan Végétal Environnement, 2 bineuses ont été acquises. Sur l'aire d'Ons-en-Bray, les agriculteurs ont constitué une association afin de répondre au plan d'action proposé et de faire des investissements matériels communs et de déployer les techniques de la protection intégrée.

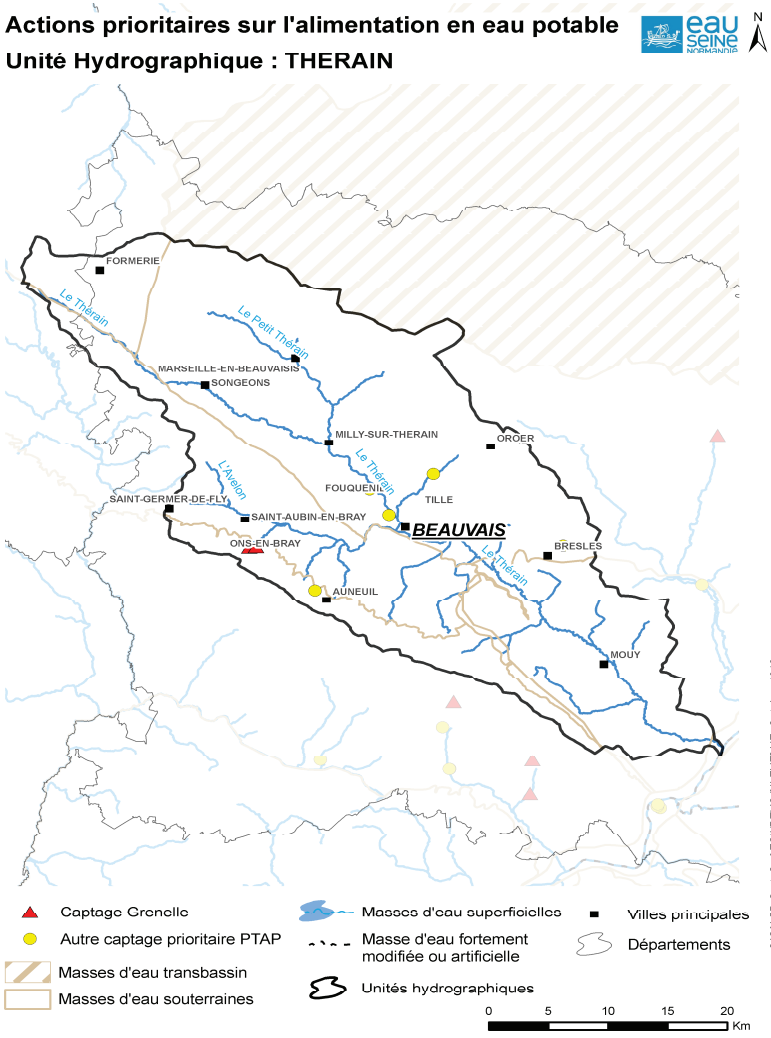

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plusieurs schémas directeurs ont été engagés notamment un schéma recouvrant l'ensemble de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Cette démarche devra être poursuivie sur les secteurs n'ayant pas encore une vision globale de la gestion de l'eau destinée à la consommation.
Des réflexions devront donc être menées dans la perspective d'une mise en commun des moyens de production et de secours mutuel des producteurs d'eau potable. Il s'agit notamment du développement d'interconnexions afin d'assurer des transferts d'eau dans des conditions de durée, de débit et de pression pouvant pallier l'indisponibilité temporaire des installations d'un maître d'ouvrage.

Des actions de maintien et d'amélioration de la qualité des captages devront être engagées.
Parmi les captages identifiés prioritaires au titre du SDAGE, les captages présentant un enjeu particulier (quantitatif et/ou stratégique) à l'échelle de l'UH ont pu être recensés. Une attention particulière devra être portée sur ces derniers. Au-delà des captages Grenelle d'Ons-en-Bray, il s'agira notamment de mettre un plan d'action sur les captages alimentant la ville de Beauvais.

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- ***Amélioration du fonctionnement, de la continuité écologique et du peuplement des rivières et plans d'eau***

Le Thérain amont (R221) et son principal affluent le Petit Thérain (R222) sont relativement préservés. Le principal problème concerne l'abreuvement direct du bétail dans les cours d'eau. Aucune maîtrise d'ouvrage n'est présente permettant de mettre en place des actions de préservation.

Plus en aval et ce jusqu'à l'amont de Beauvais, le Thérain (R223) coule encore essentiellement au milieu de pâtures puis le lit majeur est mité par les plans d'eau (anciennes gravières) ce qui altère la fonctionnalité globale du bassin. Son affluent, la Liovette est altéré par le piétinement du bétail pour sa partie amont, le secteur aval, plus urbain générant des dysfonctionnements (absence de ripisylve, protections de berges, busage,…).

L'Avelon (R224) est un cours d'eau qui n'a pas été géré régulièrement. Des actions de restauration de la continuité écologique associées à une lutte contre le ruissellement doivent être menées pour diminuer le colmatage des frayères.
Parmi les affluents, les rus de Raques et du Moulinet sont plutôt altérés pour la morphologie, le ru de Raques ayant subi un colmatage lié à l'exploitation des argilières. Une étude est en cours pour élaborer un programme d'actions hiérarchisé.

En aval de Beauvais, le Thérain (R225) a subi des travaux hydrauliques de rectification et de curage. Malgré cela, il retrouve par endroits des faciès diversifiés et favorables à la truite. Le syndicat a aussi depuis quelques années commencé à remettre en eau d'anciens méandres, sans toutefois y faire repasser la totalité du débit. En parallèle, il se lance dans une étude de reconnexion des champs naturels d'expansion des crues par arasement des merlons de curage. Le contexte reste cependant anthropisé, avec des pôles urbains à l'amont et à l'aval (Beauvais / Montataire) et de nombreuses gravières et des peupleraies sur l'ensemble du lit majeur.
Parmi les affluents, les rus de Berneuil, d'Orgueil et de Cires nécessitent des actions de gestion adaptée pour améliorer leur habitabilité. Une dynamique est initiée sur le ru d'Orgueil.

Le ru de Berneuil est en bon état physico chimique mais déclassé par la biologie. Il semble y avoir un problème d'habitabilité sur le secteur.
Peuvent être notés de façon plus particulière :
- le Sillet qui présente un bon potentiel pour la truite pénalisé par un manque d'entretien et la présence de nombreux obstacles infranchissables.
- la Trye qui est extrêmement dégradée morphologiquement. Le cours d'eau présente une surlargeur constante, des berges verticales, un substrat homogène et envasé. Le lit majeur comprend beaucoup de peupliers. Les indices biologiques sont médiocres avec une qualité de l'eau qui maintenant est bonne. La Trye fait l'objet d'un programme de renaturation complète dans le cadre de la démarche des sites ateliers de l'agence de l'eau.

La maîtrise d'ouvrage n'est que partiellement développée sur le territoire et il est nécessaire à terme d'arriver pour le Thérain amont comme pour la partie aval à une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants pour mener les actions identifiées. Seuls le Thérain Aval et deux affluents (la Trye et le ru de Laversines) sont animés par des techniciens de rivière.

Actions prioritaires sur le rétablissement de la continuité écologique
Unité Hydrographique : THERAIN

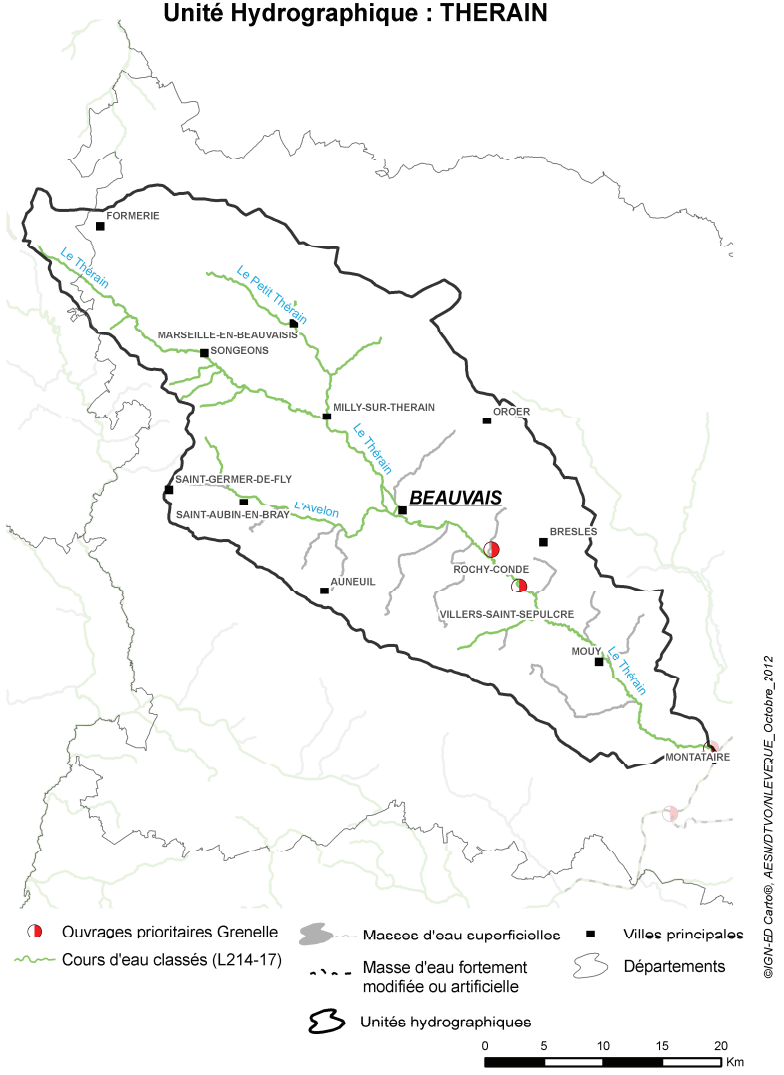

Actions prioritaires pour la protection et la restauration des milieux aquatiques
Unité Hydrographique : THERAIN

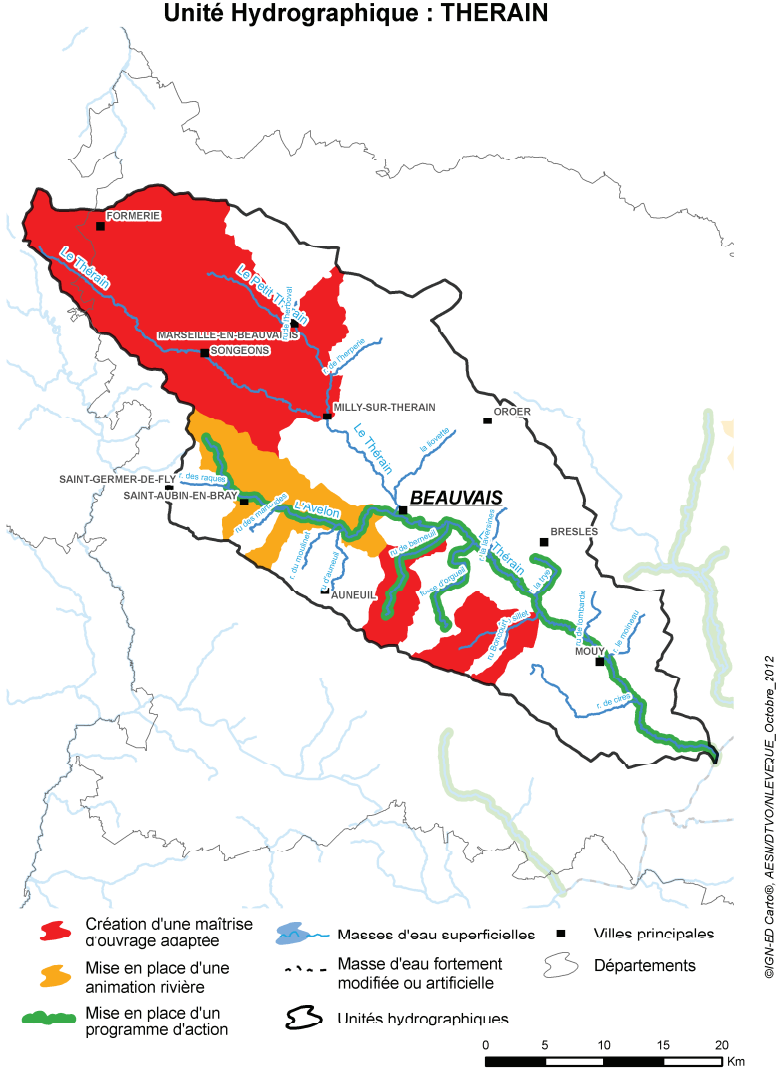

- ***Préservation des zones humides***

A l'ouest de Beauvais, le Pays de Bray recèle de nombreuses zones humides de grands intérêts. Les Landes humides ont été façonnées par les activités agro-sylvo-pastorales adaptées aux conditions des milieux. Aujourd'hui en déclin, les activités d'élevage ne sont plus garantes de la préservation de la trame bocagère typique du Bray humide. Aux prairies, haies et mares se substituent les peupleraies pour les secteurs les plus humides et les cultures pour les zones plus sèches. Il en est de même pour les boisements peu à peu remplacés par des plantations. Une autre activité, l'exploitation des argilières, dégrade çà et là le territoire. Suite à l'intensification des pratiques d'élevage, même les secteurs où les prairies sont bien représentées, la biodiversité associée à ces milieux a disparu. La vallée de l'Avelon qui traverse ce territoire comporte des milieux alluviaux rares et menacés notamment au niveau de Aux-Marais.

La vallée du Thérain en amont de Milly-sur-Thérain comporte encore une trame bocagère relativement soutenue. Cependant ce secteur de la Picardie verte mériterait un développement de connaissance accrue. En aval de Milly-sur-Thérain, l'extraction de granulats est venue miter la vallée ; l'activité a été encore plus intensive en aval de Beauvais. Cette vallée est l'une des plus impactées des vallées d'Oise, cette ressource non durable s'y fait rare. Les secteurs historiques tourbeux à paratourbeux ont fortement souffert de cette exploitation. Outre cette activité, la vallée aval du Thérain a subi de fortes modifications dont les curages répétés laissant pour cicatrices les merlons sur les berges. Même si ce cours d'eau relativement dynamique a retrouvé des faciès d'écoulement relativement diversifiés, les merlons empêchent le débordement des crues morphogènes nécessaires à l'expression de milieux humides alluviaux de qualité.

L'activité populicole est par ailleurs très importante, majoritairement extensive. Les milieux présents comportent tout de même des faciès de boisement alluviaux. Cette activité s'est cependant développée au détriment d'une mosaïque de milieux alluviaux forestiers, paludicoles et prairiaux beaucoup plus riches.

En rive gauche du Thérain, la Trye draine un marais tourbeux alcalin de plus de 200 hectares historiquement très riche : le marais de Bresles. Largement drainé et aménagé depuis plusieurs siècles et notamment par l'Ancienne abbaye de Froidmont, la tourbe est en grande partie minéralisée, limitant fortement l'expression du patrimoine naturel inféodé à ce substrat. Il résulte cependant quelques secteurs de grands intérêts écologiques. Il faut noter la présence de buttes de sables de Bracheux résiduelles qui émergent du marais, formant une alternance de milieux humides à secs d'une grande richesse. Proche de Cambronne-les-Clermont, se développe en pied de coteau, un marais tufeux à Choin noirâtre d'une richesse exceptionnelle.

Quelques sites sont en gestion sur le territoire. Par ailleurs, une étude de délimitation des zones humides du Thérain en aval de Beauvais est en cours de réalisation. Au cours de ce PTAP, il sera intéressant :

- d'actualiser la connaissance par des démarches d'inventaires pour certains secteurs (principalement Picardie verte),
- de développer la gestion des sites notamment des parcelles communales,
- de développer la veille foncière notamment dans le pays de Bray,
- de poursuivre la gestion en cours et développer la gestion de nouveaux sites,
- d'intégrer des zones humides délimitées dans les documents d'urbanisme (Vallée du Thérain en aval de Beauvais),
- de développer des démarches de délimitation des zones humides en vue de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire,
- de limiter l'extraction de granulats dans cette vallée fortement impactée,
- de maintenir et/ou améliorer les pratiques sur les prairies humides du territoire et d'identifier les possibilités de reconversion des secteurs humides cultivés et peupleraies en prairies (remise en place d'une agriculture durable adaptée aux spécificités du territoire).

GESTION QUANTITATIVE

- ***Rareté de la ressource***

Une partie du Thérain est classée en zone à tension quantitative. Les pressions de prélèvements peuvent être localement élevées. L'acquisition de connaissance est à développer pour mieux appréhender l'impact des prélèvements sur le fonctionnement des milieux.

GOUVERNANCE

Au vu des problématiques particulières identifiées sur l'UH, la mise en place d'un SAGE serait souhaitable afin de permettre une gestion de l'eau concertée et à une échelle hydrographique cohérente.

Unité Hydrographique : THERAIN

Code et nom simplifié des masses d'eau rivière

FRHR221	le thérain	FRHR222	le petit thérain	FRHR222-H2112000	ru de l'herboval	FRHR222-H2114000	r. de l'herperie	FRHR223	le thérain
FRHR223-H2126000	la liovette	FRHR224	l'avelon	FRHR224-H2131000	r. des raques	FRHR224-H2134000	ru des martaudes	FRHR224-H2138000	r. du moulinet
FRHR224-H2139000	ru d'auneuil	FRHR225	le thérain	FRHR225-H2142000	ru de berneuil	FRHR225-H2143000	fosse d'orgueil	FRHR225-H2144000	r. la laversines
FRHR225-H2146000	r. la trye	FRHR225-H2148000	r. le sillet	FRHR225-H2148400	ru boncourt	FRHR225-H2152000	ru de lombardie	FRHR225-H2153000	r. le moineau
FRHR225-H2156000	r. de cires								

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux usées

Amélioration de l'assainissement non collectif

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
AUTEUIL	60	FRHR225-H2143000	fosse d'orgueil			P1	Travaux de réhabilitation
BERNEUIL-EN-BRAY	60	FRHR225-H2142000	ru de berneuil			P1	Travaux de réhabilitation
HODENC-EN-BRAY	60	FRHR224	l'avelon			P1	Travaux de réhabilitation
HODENC-L'EVEQUE	60	FRHR225-H2143000	fosse d'orgueil			P1	Travaux de réhabilitation
ROUSSELOY	60	FRHR225	le thérain			P1	Travaux de réhabilitation
SILLY-TILLARD	60	FRHR225-H2148000	r. le sillet			P1	Travaux de réhabilitation
TROUSSURES	60	FRHR224-H2138000	r. du moulinet			P1	Travaux de réhabilitation
VILLEMBRAY	60	FRHR224	l'avelon			P1	Travaux de réhabilitation

Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
ANGY	60	FRHR225-H2153000	r. le moineau			P1	Finalisation de l'action
AUNEUIL	60	FRHR224-H2139000	ru d'auneuil	AUNEUIL	4000	P1	Finalisation de l'action
BALAGNY-SUR-THERAIN	60	FRHR225	le thérain			P1	Finalisation de l'action
BONLIER	60	FRHR225-H2144000	r. la laversines			P1	Finalisation de l'action
BURY	60	FRHR225	le thérain			P1	Finalisation de l'action
CAC (Agglomération creilloise)	60	FRHR225	le thérain			P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
FORMERIE	60	FRHR221	le thérain	FORMERIE	18000	P1	Réhabilitation des réseaux sur l'ensemble de la zone de collecte de la station
HERCHIES	60	FRHR223	le thérain			P1	Finalisation de l'action
HERMES	60	FRHR225	le thérain	HERMES	5500	P1	Réhabilitation de réseaux sur la zone de collecte actuelle de la station et création de réseaux
LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL	60	FRHR222	le petit thérain			P1	Finalisation de l'action
MILLY-SUR-THERAIN	60	FRHR223	le thérain	MILLY SUR THERAIN	2000	P1	Finalisation de l'action
MOUY	60	FRHR225	le thérain	MOUY	8000	P1	Réhabilitation des réseaux suite à diagnostic.
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	60	FRHR223	le thérain			P1	Finalisation de l'action
SAVIGNIES	60	FRHR223	le thérain	SAVIGNIES	500	P1	Finalisation de l'action
SONGEONS	60	FRHR221	le thérain	SONGEONS	1500	P1	Travaux de réhabilitation des réseaux
TROISSEREUX	60	FRHR223	le thérain	TROISSEREUX	2000	P1	Finalisation de l'action

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
CAUVIGNY	60	FRHR225-H2156000	r. de cires	CAUVIGNY	2000	P1	Amélioration traitement STEP.
FROCOURT	60	FRHR225-H2142000	ru de berneuil	FROCOURT	1300	P1	Amélioration traitement STEP.
SAINT-AUBIN-EN-BRAY	60	FRHR224	l'avelon	SAINT AUBIN EN BRAY	4500	P1	Reconstruction STEP.

Unité Hydrographique : THERAIN

Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
SAINT-FELIX	60	FRHR225	le thérain	SAINT FELIX	500	P1	Amélioration traitement STEP.
SAINT-GERMER-DE-FLY	60	FRHR234-H3119000	r. de goulancourt	SAINT GERMER DE FLY	2000	P2	Reconstruction STEP.
SAINT-PAUL	60	FRHR224	l'avelon	SAINT PAUL	2300	P1	Reconstruction STEP.
SAINT-SULPICE	60	FRHR225-H2143000	fosse d'orgueil	SAINT SULPICE	1000	P1	Amélioration traitement STEP.
ULLY-SAINT-GEORGES	60	FRHR225-H2156000	r. de cires	ULLY SAINT GEORGES	1000	P1	Amélioration traitement STEP.

Animation, contrôle ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)		Principe	Détails de l'action
HANVOILE	60	FRHR221	le thérain	HANVOILE	600	P1	Diagnostic du système d'assainissement.
NOAILLES	60	FRHR225-H2148400	ru boncourt	NOAILLES	5500	P2	Suppression de la STEP et raccordement sur HERMES.

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Assainissement des collectivités : eaux pluviales

Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Principe	Détails de l'action
BRESLES	60	FRHR225-H2146000	r. la trye	P1	Diagnostic pluvial
HONDAINVILLE	60	FRHR225-H2152000	ru de lombardie	P1	Diagnostic pluvial

REDUCTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES — Industries et artisanats

☑ : Action substances dangereuses

Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BEAUVAIS	60	FRHR225	le thérain	CENTRE HOSPITALIER GENERAL	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
HERMES	60	FRHR225	le thérain	TROPICANA EUROPE	P4	☑	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Maintien et fiabilisation du niveau d'épuration des rejets polluants industriels

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BEAUVAIS	60	FRHR225	le thérain	NESTLE GRAND FROID	P1	☐	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
BEAUVAIS	60	FRHR224	l'avelon	VISKASE	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
BEAUVAIS	60	FRHR224	l'avelon	STE SPONTEX	P4	☑	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
BEAUVAIS	60	FRHR224	l'avelon	STE SPONTEX	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
BEAUVAIS	60	FRHR225	le thérain	AGCO FRANCE SA	P1	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)
BEAUVAIS	60	FRHR225	le thérain	Activités économiques de l'agglomération de Beauvais	P4	☑	Actions groupées pour les activités économiques au niveau des substances dangereuses
CREIL	60	FRHR225	le thérain	Activités économiques de l'agglomération de Creil	P4	☑	Actions groupées pour les activités économiques au niveau des substances dangereuses
FORMERIE	60	FRHR221	le thérain	INDAL SA	P2	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **THERAIN**

Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Nom du site industriel ou activité économique	Principe		Détails de l'action
FORMERIE	60	FRHR221	le thérain	GROUPE BIGARD	P2	☐	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les pollutions hors substances dangereuses (réduction quantifée)

Unité Hydrographique : **THERAIN**

PROTECTION ET SECURISATION DE LA RESSOURCE (Schéma d'eau potable)

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Communauté de Communes du Vexin-Thelle				Mise en place d'un SDAEP COM de COM du Vexin-Thelle
Communauté de commune du Pays de Thelles				Mise en place d'un SDAEP COM de COM du Pays de Thelles
Communauté de commune du Pays de Bray				Mise en place d'un SDAEP COM de COM Pays de Bray

REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (Protection des captages)

☑ : Ouvrage Grenelle

Note classement : Les captages identifiés en "même périmètre d'action" sont ceux qui sont liés à une action sur un captage prioritaire

Elaborer un programme d'actions

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
AUNEUIL	60	01027X0046/HY	SOURCE DE FRIANCOURT	☐ SDAGE 4	P3
BEAUVAIS	60	01023X0080/P	LA PLAINE DU CANADA F0	☐ SDAGE 3	P3
BRESLES	60	01032X0003/F	BRESLES	☐ SDAGE 4	P3
FOUQUENIES	60	01023X0149/P	FOUQUENIES	☐ SDAGE 4	P3
TILLE	60	01024X0117/P	TILLE	☐ SDAGE 3	P3

Poursuite de la démarche Grenelle

Commune / Département		Indice BSS	Nom du captage	Classement	Principe
ONS-EN-BRAY	60	01022X0026/HY	ONS-EN-BRAY SOURCE	☑	P3
ONS-EN-BRAY	60	01022X0115/P	ONS-EN-BRAY PUITS	☑	P3

Unité Hydrographique : **THERAIN**

PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Code ROE — ☑ : Ouvrage Grenelle

Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe			Détails :
FRHR225	le thérain	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE31060	☑	Aménagement de l'ouvrage d'Arcelor
FRHR225-H2148000	r. le sillet	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le Sillet à l'échelle de la masse d'eau
FRHR225	le thérain		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE40345	☑	Aménagement de l'ouvrage Geoplastic
FRHR225	le thérain	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le Thérain à l'aval de la confluence avec le Sillet
FRHR225	le thérain		Rétablissement de la continuité écologique	P3	ROE11283	☑	Aménagement du moulin de Laversines (ru de Laversine)
FRHR221	le thérain	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le Thérain à l'échelle de la masse d'eau
FRHR222	le petit thérain	Liste II	Rétablissement de la continuité écologique	P3		☐	Rétablissement de la continuité écologique sur le Thérain à l'échelle de la masse d'eau

Animation, diagnostic, étude, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR225-H2148000	r. le sillet		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le Sillet (et dans l'idéal, sur tous les affluents du Thérain non couverts actuellement, par extension du SIVT par exemple)
FRHR225-H2142000	ru de berneuil		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente sur le ru de Berneuil (et dans l'idéal, sur tous les affluents du Thérain non couverts actuellement, par extension du SIVT par exemple)
FRHR222	le petit thérain		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente à l'échelle du bassin du haut Thérain
FRHR221	le thérain		Création d'une maîtrise d'ouvrage adaptée	P1	☐	Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage cohérente à l'échelle du bassin du haut Thérain
FRHR224	l'avelon		Mise en place d'une animation rivière	P1	☐	Mise en place d'un technicien rivière sur l'Avelon

Travaux de renaturation/restauration/entretien des cours d'eau

Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière		Classement	Type d'action :	Principe		Détails :
FRHR225-H2146000	r. la trye		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Renaturation de la Trye (démarche site atelier)
FRHR224	l'avelon		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur l'Avelon
FRHR225-H2142000	ru de berneuil		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru de Berneuil
FRHR225	le thérain		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le Thérain : aménagements d'anciens méandres, diversification des écoulements…
FRHR225	le thérain		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Restauration des champs naturels d'expansion des crues du Thérain (action sur les merlons de curage…)
FRHR225-H2143000	fosse d'orgueil		Mise en place d'un programme d'actions	P1	☐	Réalisation de travaux de restauration sur le ru d'Orgueil

CONNAISSANCE

Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction

Commune / Département		Masse d'eau rivière (Code et nom simplifié)		Station d'épuration (capacité en EH)	Principe	Détails de l'action
BEAUVAIS	60	FRHR225	le thérain	BEAUVAIS 110000	P4	Action de connaissance à mener
CREIL	60	FRHR216C	l'oise		P4	Action de connaissance à mener
FORMERIE	60	FRHR221	le thérain	FORMERIE 18000	P4	Action de connaissance à mener
MONTATAIRE	60	FRHR225	le thérain	MONTATAIRE 110000	P4	Action de connaissance à mener

GOUVERNANCE

Actions territoriales

Localisation	Département	Code et nom simplifié de la masse d'eau rivière	Principe	Détails :
Unité hydrographique Thérain				Encourager la mise en place d'un SAGE (SAGE ciblé PDM)

ANNEXES

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR172	L'Oise de sa source au confluent du Gland (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR172-H0007000	ruisseau d'Anor	Bon	Très Bon état	2015
FRHR173	le Gland de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR173-H0013000	ruisseau des Grosses Pierres	Bon	Bon état	2015
FRHR173-H0015500	ruisseau l'Artoise	Bon	Bon état	2015
FRHR173-H0016000	le Petit Gland	Moyen	Bon état	2015
FRHR174	L'Oise du confluent du Gland (exclu) au confluent du Ton (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR174-H0024000	ruisseau la Marnoise	Moyen	Bon état	2015
FRHR174-H0027000	ru d'Ecoute-s'il Pleut	Moyen	Bon état	2015
FRHR174-H0028000	ruisseau la Librette	Moyen	Bon état	2015
FRHR175	le Ton de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR175-H0031500	l'Aube	Bon	Bon état	2015
FRHR175-H0032000	ruisseau du Moulin de Mont Saint-Jean	Bon	Bon état	2015
FRHR175-H0033000	ruisseau de l'Etang Polliart	Bon	Très Bon état	2015
FRHR175-H0033500	le Goujon	Bon	Très Bon état	2015
FRHR176	L'Oise du confluent du Ton (exclu) au confluent du Noirrieu (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR176-H0042000	ruisseau le Lerzy	Moyen	Bon état	2015
FRHR176-H0043500	ruisseau d'Ambercy	Moyen	Bon état	2015
FRHR176-H0045100	ru Wiège-Faty	Bon	Bon état	2015
FRHR176-H0048000	ruisseau des Fonds	Moyen	Bon état	2021
FRHR177A	le Noirrieu de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon potentiel	2021
FRHR177A-H0061000	ruisseau l'Iron	Moyen	Bon état	2015

Masse d'eau superficielle		Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR177B	le Morteau de sa source au confluent du Noirrieu (exclu)	Médiocre	Bon état	2021
FRHR178A	L'Oise du confluent du Noirrieu (exclu) au confluent de la Serre (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR178B	L'Oise du confluent de la Serre (exclu) au confluent de l'Ailette (exclu)	Médiocre	Bon état	2015
FRHR178B-H0207000	ruisseau le Rieu	Moyen	Bon état	2021
FRHR178B-H0209000	ruisseau de Servais	Médiocre	Bon état	2015
FRHR178B-H0213500	ruisseau le Helot	Mauvais	Bon état	2021
FRHR179	la Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR179-H0102000	ruisseau du Moulin Bataille	Moyen	Bon état	2015
FRHR179-H0103300	cours d'eau du Vivier	Bon	Bon état	2015
FRHR179-H0104000	le Hurtaut	Moyen	Bon état	2015
FRHR179-H0104800	ru de Soize	Mauvais	Bon état	2021
FRHR179-H0105000	ruisseau le Jeune Vat	Moyen	Bon état	2015
FRHR179-H0106000	rivière de Vigneux	Moyen	Bon état	2021
FRHR180	la Serre du confluent du Vilpion (inclus) au confluent de la Souche (exclu)	Médiocre	Bon état	2021
FRHR180-H0113000	rivière de Landouzy	Bon	Très Bon état	2015
FRHR180-H0114000	ruisseau le Chertemps	Médiocre	Bon état	2021
FRHR180-H0115000	ruisseau de Beaurepaire	Moyen	Bon état	2015
FRHR181	la Brune de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR181-H0123500	la rivière Blonde	Bon	Bon état	2015
FRHR181-H0125000	ruisseau le Huteau	Moyen	Bon état	2015
FRHR181-H0127000	ruisseau du Ponceau	Moyen	Bon état	2015
FRHR182	la Souche de sa source au confluent de la Serre (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR182-H0153000	ruisseau le Pointy	Bon	Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR182-H0155000	la Buze	Moyen	Bon état	2015
FRHR182-H0158000	le Cornu	Moyen	Bon état	2021
FRHR182-H0160600	ruisseau des Barentons	Mauvais	Bon état	2021
FRHR183	la Serre du confluent de la Souche (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR183-H0181000	ruisseau Buzelle	Moyen	Bon état	2021
FRHR183-H0182000	ruisseau le Peron	Moyen	Bon état	2015
FRHR183-H0183000	ruisseau le Broyon	Bon	Bon état	2015
FRHR183-H0184000	ruisseau de Saint-Lambert	Bon	Bon état	2015
FRHR184A	L'Ailette de sa source à l'amont de la retenue de l'Ailette	Bon	Bon état	2015
FRHR184C	L'Ailette de l'aval de la retenue de l'Ailette au confluent de l'Ardon (exclu)	Données manquantes	Bon état	2021
FRHR184D	L'Ardon de sa source au confluent de l'Ailette (exclu)	Médiocre	Bon état	2021
FRHR184D-H0229120	ru du Marais	Moyen	Bon état	2015
FRHR184D-H0229400	ru de Polton	Moyen	Bon état	2015
FRHR184D-H0229500	ruisseau du Sart L'Abbé	Moyen	Bon état	2015
FRHR184E	L'Ailette du confluent de l'Ardon au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR184E-H0215000	ru de Grèves	Bon	Bon état	2015
FRHR184E-H0229830	cours d'eau de la commune de Chavignon	Médiocre	Bon état	2021
FRHR184E-H0231000	ru de Barthel	Bon	Bon état	2015
FRHR184E-H0231500	ru de Vionne	Médiocre	Bon état	2015
FRHR184E-H0232000	ru de Basse	Moyen	Bon état	2015
FRHR184E-H0233000	ru Renault	Moyen	Bon état	2015
FRHR184E-H0235500	ru du Bartel	Moyen	Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR184E-H0236500	ruisseau du Ponceau	Médiocre	Bon état	2015
FRHR185	L'Oise du confluent de l'Ailette (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	Médiocre	Bon état	2021
FRHR185-H0300760	le Grand Ru	Moyen	Bon état	2021
FRHR185-H0301000	ru de Camelin	Médiocre	Bon état	2015
FRHR185-H0303000	ru de Belle-Fontaine	Moyen	Bon état	2015
FRHR185-H0321000	la Divette	Moyen	Bon état	2015
FRHR185-H0323000	ruisseau la Dordonne	Moyen	Bon état	2015
FRHR185-H0331000	ru du Moulin	Moyen	Bon état	2015
FRHR185-H0332000	ru du Daniel	Moyen	Bon état	2015
FRHR185-H0334000	ru de Saint Leger	Moyen	Bon état	2015
FRHR185-H0351000	ru des Hayettes	Médiocre	Bon état	2015
FRHR186	la Verse de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Médiocre	Bon état	2021
FRHR186-H0313000	ruisseau la Verse de Beaugies	Moyen	Bon état	2021
FRHR186-H0316000	la Mève	Médiocre	Bon état	2015
FRHR186-H0319000	ru Marquais	Médiocre	Bon état	2015
FRHR187	le Matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Médiocre	Bon état	2015
FRHR187-H0343000	ruisseau le Mareuil	Médiocre	Bon état	2015
FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR188-H0362000	Somme d'or	Mauvais	Bon état	2015
FRHR188-H0365000	Payelle	Mauvais	Bon état	2021
FRHR189	L'Aisne de sa source au confluent du Coubreuil (inclus)	Moyen	Bon état	2015
FRHR189-H1009000	ruisseau le Coubreuil	Bon	Très Bon état	2015
FRHR190	L'Aisne du confluent du Coubreuil (exclu) au confluent de la Biesme (exclu)	Moyen	Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR190-H1017000	l'Hardillon	Moyen	Bon état	2015
FRHR190-H1019350	cours d'eau de la commune de Beaulieu	Moyen	Très Bon état	2015
FRHR190-H1051000	ruisseau du Sougniat	Moyen	Bon état	2015
FRHR190-H1057000	la Bionne	Médiocre	Bon état	2015
FRHR191	L'Ante de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR191-H1024500	ruisseau de Bord	Médiocre	Bon état	2021
FRHR191-H1027500	ruisseau de Braux	Médiocre	Bon état	2021
FRHR192	L'Auve de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR192-H1045000	l'Yèvre	Moyen	Bon état	2015
FRHR192-H1045500	ruisseau de Braux Sainte Cohière	Médiocre	Bon état	2021
FRHR193	la Biesme de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR193-H1062000	ruisseau de Beauchamp	Bon	Très Bon état	2015
FRHR194	L'Aisne du confluent de la Biesme (exclu) au confluent del'Aire (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR194-H1079000	la Tourbe	Bon	Bon état	2015
FRHR194-H1082000	ruisseau des Vallées	Bon	Bon état	2015
FRHR194-H1089000	la Dormoise	Moyen	Bon état	2015
FRHR194-H1091000	ruisseau des Bièvres	Moyen	Très Bon état	2015
FRHR195A	L'Aire de sa source au confluent de l'Ezrule (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR195A-H1103000	ruisseau de Lavallée	Moyen	Bon état	2021
FRHR195A-H1104500	ruisseau de Belrain	Bon	Bon état	2015
FRHR195A-H1105600	le Ru	Moyen	Bon état	2015
FRHR195B	L'Aire du confluent de l'Ezrule (exclu) au confluent de la Cousances (exclu)	Données manquantes	Bon état	2027
FRHR195B-H1121000	ruisseau le Bouvrot	Moyen	Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR195B-H1123000	ruisseau Bunet	Bon	Très Bon état	2015
FRHR195B-H1123500	ruisseau de Deux nouds	Bon	Très Bon état	2015
FRHR195B-H1124500	ruisseau de Flabussieux	Bon	Bon état	2015
FRHR195C	L'Ezrule de sa source au confluent de l'Aire (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR196	la Cousances de sa source au confluent de l'Aire (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR196-H1133000	ruisseau du Fays	Moyen	Bon état	2015
FRHR196-H1135000	la Vadelaincourt	Bon	Bon état	2015
FRHR196-H1136000	ruisseau des Neuves Fontaines	Bon	Très Bon état	2015
FRHR197	L'Aire du confluent de la Cousance (exclu) à la confluence de l'Aisne (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR197-H1150600	la Buante	Moyen	Bon état	2021
FRHR197-H1163500	ruisseau d'Exermont	Bon	Bon état	2015
FRHR197-H1181000	ruisseau de la Besogne	Moyen	Bon état	2015
FRHR197-H1183000	ruisseau de Talma	Bon	Très Bon état	2015
FRHR198	L'Agron de sa source au confluent de l'Aire (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR198-H1173000	ruisseau du Wassieux	Moyen	Bon état	2015
FRHR198-H1174000	ruisseau de Saint-Georges	Bon	Très Bon état	2015
FRHR198-H1176000	ruisseau du Moulin	Moyen	Bon état	2021
FRHR199	L'Aisne du confluent de l'Aire (exclu) au confluent du ruisseau de Saulces (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR199-H1203000	ruisseau d'Avègres	Moyen	Bon état	2015
FRHR199-H1204000	ruisseau de Jailly	Médiocre	Bon état	2021
FRHR199-H1211000	Livry	Moyen	Bon état	2015
FRHR199-H1216000	ruisseau de l'Indre	Moyen	Bon état	2021
FRHR199-H1231000	ruisseau la Muette	Médiocre	Bon état	2021

Masse d'eau superficielle		Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR199-H1233000	ruisseau des Quatorze	Moyen	Bon état	2021
FRHR199-H1234000	ruisseau la Loire	Médiocre	Bon état	2021
FRHR199-H1241000	ruisseau de Lametz	Bon	Bon état	2015
FRHR199-H1241300	ruisseau de Longwe	Moyen	Bon état	2021
FRHR199-H1241350	ruisseau des Craquinettes	Bon	Bon état	2015
FRHR199-H1246000	ruisseau de Saint-Lambert	Bon	Bon état	2015
FRHR199-H1252000	ruisseau la Foivre	Bon	Bon état	2015
FRHR199-H1263000	ruisseau de Saulces Champenoises	Moyen	Bon état	2015
FRHR200	la Fournelle de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR201	le ruisseau de Saulces de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2027
FRHR201-H1271350	Pré des champs	Médiocre	Bon état	2021
FRHR202A	L'Aisne du confluent du ruisseau de Saulces au confluent de la Suippes (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR202A-H1288000	ruisseau du Bourgeron	Médiocre	Bon état	2021
FRHR202A-H1342000	ruisseau de Saint-Fergeux	Médiocre	Bon état	2015
FRHR202A-H1351000	ruisseau des Barres	Moyen	Bon état	2021
FRHR202B	L'Aisne du confluent de la Suippes (exclu) au confluent de la Vesle (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR202B-H1410600	la Loivre	Moyen	Bon état	2021
FRHR202B-H1444000	ruisseau de Beaurepaire	Moyen	Bon état	2015
FRHR202B-H1448000	ruisseau le Bouffignereux	Moyen	Bon état	2015
FRHR202B-H1452000	ruisseau le Tordoir	Bon	Très Bon état	2015
FRHR202B-H1453000	ruisseau de Saint-Pierre	Moyen	Bon état	2015
FRHR202B-H1454150	cours d'eau du Petit Marais	Bon	Très Bon état	2015
FRHR202B-H1456000	le Ribaudon	Bon	Très Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR202B-H1460900	ru d'Ostel	Moyen	Bon état	2015
FRHR202B-H1461100	ru d'Aizy	Moyen	Bon état	2015
FRHR203	la Vaux de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR203-H1317000	ruisseau la Draize	Bon	Bon état	2015
FRHR203-H1318000	ruisseau Doumely	Moyen	Bon état	2015
FRHR204	le Plumion de sa source au confluent de la Vaux (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR204-H1321000	ruisseau de Viel-Saint-Remy	Bon	Bon état	2015
FRHR204-H1323000	ruisseau de Grimompre	Moyen	Bon état	2015
FRHR204-H1325000	ruisseau la Dyonne	Médiocre	Bon état	2021
FRHR204-H1326000	ruisseau de Mesmont	Moyen	Bon état	2015
FRHR205	la Retourne de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR205-H1361000	ruisseau de Saint-Lambert	Moyen	Bon état	2015
FRHR205-H1362000	ruisseau des Pans	Moyen	Bon état	2021
FRHR205-H1363000	ruisseau le Pilot	Moyen	Bon état	2021
FRHR205-H1364000	ruisseau de la Wassigneau	Moyen	Bon état	2021
FRHR206	la Suippe de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR206-H1381000	ruisseau l'Ain	Bon	Bon état	2015
FRHR206-H1382000	la Py	Moyen	Bon état	2015
FRHR206-H1383000	l'Arnes	Moyen	Bon état	2015
FRHR206-H1391000	ruisseau d'Epoye	Moyen	Bon état	2015
FRHR206-H1392000	ruisseau d'Aussonce	Médiocre	Bon état	2021
FRHR207	la Miette de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR207-H1433000	ruisseau de Fayau	Moyen	Très Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR208A	la Vesle de sa source au confluent du Ru de Prosne (inclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR208A-H1501000	ruisseau la Cassine	Médiocre	Bon état	2015
FRHR208A-H1510600	la Noblette	Bon	Bon état	2015
FRHR208A-H1524000	ruisseau le Cheneu	Moyen	Bon état	2021
FRHR208A-H1530600	ruisseau la Prosne	Moyen	Bon état	2015
FRHR208B	la Vesle du confluent du Ru de Prosne (exclu) au confluent du Ru de Cochot (exclu)	Moyen	Bon potentiel	2021
FRHR208B-H1541200	ru de Puisieux	Médiocre	Bon état	2021
FRHR208B-H1542000	ruisseau le Rouillat	Mauvais	Bon état	2021
FRHR208B-H1544000	ruisseau la Muire	Médiocre	Bon état	2021
FRHR209	la Vesle du confluent du Cochot (inclus) au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR209-H1551000	ruisseau le Cochot	Médiocre	Bon état	2021
FRHR209-H1554000	ru d'Unchair	Médiocre	Bon état	2021
FRHR209-H1555000	ru de Bouvancourt	Médiocre	Bon état	2021
FRHR209-H1584000	ruisseau la Muze	Moyen	Bon état	2021
FRHR210	L'Ardre de sa source au confluent de la Vesle (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR210-H1561000	ruisseau des Iselles	Bon	Bon état	2015
FRHR210-H1566000	ruisseau la Brandeuille	Médiocre	Bon état	2015
FRHR210-H1568000	ruisseau le Noron	Médiocre	Bon état	2021
FRHR210-H1575000	ruisseau de Brouillet	Médiocre	Bon état	2015
FRHR210-H1576000	ruisseau d'Arcis-le-Ponsart	Moyen	Bon état	2015
FRHR210-H1578000	l'Orillon	Moyen	Bon état	2015
FRHR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Médiocre	Bon potentiel	2021
FRHR211-H1600650	ru de Chivre	Médiocre	Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR211-H1601100	ruisseau le Serche	Moyen	Bon état	2015
FRHR211-H1605000	ruisseau la Jaucienne	Moyen	Bon état	2015
FRHR211-H1620700	Voidon	Moyen	Bon état	2015
FRHR211-H1623000	ruisseau de Juvigny	Bon	Bon état	2015
FRHR211-H1624000	ru de Fouquerolles	Moyen	Bon état	2015
FRHR211-H1660750	ru de Bourbout	Médiocre	Bon état	2021
FRHR211-H1662000	ru de Bitry	Bon	Bon état	2015
FRHR211-H1662100	ru de Milleville	Bon	Bon état	2015
FRHR211-H1683000	ruisseau le Fourchon	Moyen	Bon état	2015
FRHR211-H1684000	ru de Berne	Médiocre	Bon état	2015
FRHR212	la Crise de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR212-H1610900	ru de Violaine	Bon	Bon état	2015
FRHR212-H1611550	ru de Visigneux	Bon	Très Bon état	2015
FRHR213	le ru de Retz de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR213-H1633000	ru de Saint-Pierre-Aigle	Moyen	Bon état	2015
FRHR214	le ru d'Hozien de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Médiocre	Bon état	2015
FRHR214-H1651150	ru du Moulin	Moyen	Bon état	2015
FRHR215	le ru de Vandy de sa source au confluent de l'Aisne (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR215-H1673150	cours d'eau de la rouillee	Moyen	Bon état	2015
FRHR216A	L'Oise du confluent du Thérain (exclu) au confluent de l'Esches (exclu)	Médiocre	Bon potentiel	2015
FRHR216B	L'Esches de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Médiocre	Bon état	2021
FRHR216B-H2258500	ruisseau la Gobette	Moyen	Bon état	2021
FRHR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Médiocre	Bon potentiel	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR216C-H2005000	ru des Planchettes	Bon	Bon état	2015
FRHR216C-H2007000	ru du Goderu	Moyen	Bon état	2015
FRHR216C-H2042000	ru de Roucanne	Moyen	Bon état	2015
FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fossé Traxin	Médiocre	Bon état	2021
FRHR216C-H2045000	la Frette,	Bon	Bon état	2015
FRHR216C-H2048000	ruisseau le Rhony	Médiocre	Bon état	2021
FRHR216C-H2049000	ru Macquart	Médiocre	Bon état	2021
FRHR217A	L'Automne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR217A-H2012050	ru Moise	Moyen	Bon état	2021
FRHR217A-H2014000	ru de Bonneuil	Moyen	Bon état	2015
FRHR217A-H2030700	ru de la Douye	Moyen	Bon état	2015
FRHR217B	le Ru de Sainte Marie de sa source au confluent de l'Automne (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR217B-H2022000	ru des Taillandiers	Moyen	Bon état	2021
FRHR217B-H2025000	ruisseau le Baybelle	Moyen	Bon état	2015
FRHR218	la Brèche de sa source au confluent de l'Arré (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR219	L'Arré de sa source au confluent de la Brèche (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR220	la Brèche du confluent de l'Arré (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon état	2015
FRHR220-H2071000	ru de la Garde	Médiocre	Bon état	2015
FRHR220-H2073000	ruisseau la Béronnelle	Moyen	Bon état	2021
FRHR221	le Thérain de sa source au confluent du Petit Thérain (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR222	le Petit Thérain de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR222-H2112000	ru de l'Herboval	Bon	Bon état	2015
FRHR222-H2114000	ruisseau de l'Herperie	Bon	Bon état	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR223	le Thérain du confluent du Petit Thérain (exclu) au confluent de l'Avelon (exclu)	Bon	Bon état	2015
FRHR223-H2126000	Liovette, la	Moyen	Bon état	2021
FRHR224	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR224-H2131000	ruisseau des Raques	Moyen	Bon état	2015
FRHR224-H2134000	ru des Martaudes	Bon	Bon état	2015
FRHR224-H2138000	ruisseau du moulinet	Mauvais	Bon état	2015
FRHR224-H2139000	ru d'Auneuil	Moyen	Bon état	2015
FRHR225	le Thérain du confluent de l'Avelon (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	Moyen	Bon état	2021
FRHR225-H2142000	ru de Berneuil	Moyen	Bon état	2015
FRHR225-H2143000	Fossé d'Orgueil	Mauvais	Bon état	2021
FRHR225-H2144000	ruisseau la Laversines	Moyen	Bon état	2015
FRHR225-H2146000	ruisseau la Trye	Moyen	Bon état	2021
FRHR225-H2148000	ruisseau le Sillet	Moyen	Bon état	2015
FRHR225-H2148400	ru Boncourt	Mauvais	Bon état	2015
FRHR225-H2152000	ru de Lombardie	Moyen	Bon état	2015
FRHR225-H2153000	ruisseau le Moineau	Bon	Bon état	2015
FRHR225-H2156000	ruisseau de Cires	Moyen	Bon état	2015
FRHR226	la Nonette de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	Médiocre	Bon potentiel	2015
FRHR226-H2214000	ruisseau de Coulery	Moyen	Bon état	2015
FRHR226-H2218000	la Launette	Médiocre	Bon état	2021
FRHR226-H2225000	l'Aunette	Moyen	Bon état	2015
FRHR227	la Thève de sa source au confluent de L'Oise (exclu)	Médiocre	Bon état	2021
FRHR511	canal de l'Aisne à la Marne	Moyen	Bon potentiel	2015

	Masse d'eau superficielle	Etat / Potentiel écologique du SDAGE	Objectifs d'état écologique	
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
FRHR512	canal du Nord - Bassin SN	Bon	Bon potentiel	2015
FRHR513	canal latéral à l'Oise	Moyen	Bon potentiel	2021
FRHR514	canal latéral à l'Oise	Bon	Bon potentiel	2015
FRHR515	canal de l'Oise à l'Aisne	Bon	Bon potentiel	2015
FRHR516	canal Sambre à l'Oise	Médiocre	Bon potentiel	2021
FRHR517	canal St Quentin	Bon	Bon potentiel	2015
FRHR518	canal St Quentin	Médiocre	Bon potentiel	2021
FRHR519	canal latéral Aisne et Ardennes	Moyen	Bon potentiel	2015
FRHR519-H1280700	ruisseau de Biermes	Médiocre	Bon état	2021
FRHR520	canal des Ardennes	Données manquantes	Bon potentiel	2021

	Masses d'eau souterraines			
Code	Nom	(Hors polluants spécifiques 2006-2007)		
1017	Bordure du Hainaut	Médiocre	Bon état	2027
3002	Alluvions de l'Oise	Médiocre	Bon état	2021
3003	Alluvions de l'Aisne	Médiocre	Bon état	2021
3104	Éocène du Valois	Bon	Bon état	2015
3106	Lutétien - Yprésien du Soissonnais-Laonnois	Médiocre	Bon état	2021
3107	Éocène et craie du Vexin français	Médiocre	Bon état	2027
3201	Craie du Vexin normand et picard	Médiocre	Bon état	2027
3204	Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères	Médiocre	Bon état	2015
3205	Craie picarde	Médiocre	Bon état	2021
3206	Craie de Thiérache-Laonnois-Porcien	Médiocre	Bon état	2021
3207	Craie de Champagne nord	Médiocre	Bon état	2021
3214	Albien-néocomien libre entre Ornain et limite de district	Médiocre	Bon état	2021
3301	Pays de Bray	Bon	Bon état	2015
3302	Calcaires tithonien karstique entre Ornain et limite du district	Médiocre	Bon état	2021
3305	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique nord-est du district (entre Ornain et limite de district)	Bon	Bon état	2015
3309	Calcaires dogger entre le Thon et limite de district	Médiocre	Bon état	2021
3508	Socle ardennais du bassin versant de l'Oise	Bon	Bon état	2015

CRITERES DE SELECTION ACTIONS DU PTAP

Thème des actions prioritaires…	…Répondant aux Critères de sélection suivants :	…Sur les masses d'eau ou milieux suivants :
Rejets des collectivités - mise en conformité réglementaire **Principe 3**	Stations et réseaux non-conformes ou dont la non-conformité est remise en cause (DERU et plan national assainissement 2012-2018) > 2 000 EQH..	Contrainte réglementaire Répondre au SDAGE et au PDM
Rejets des collectivités et industries ***(rejets chroniques des step urbaines et des industriels non raccordés)*** ***Principes 1***	**Repérage des rejets prioritaires par évaluation d'impact en 2 temps :** **1. Impact de la somme des rejets à l'exutoire de la ME** ✓ *Concentration induite à l'exutoire de la masse d'eau (**PECexu)** supérieure au seuil de la ½ classe du bon état.* **2. Impact du rejet :** ✓ *Contribution du rejet à PECexu > 30%* ***ou*** ✓ *Contribution du rejet à PECexu entre 10% et 30%* ***et** Concentration induite dans la **ME à l'aval proche du rejet** (PEClocal) supérieure à la NQE.*	Masse d'eau en état écologique moins que bon (moyen, mauvais, médiocre) ou ME en bon ou TB état mais **«à risque pour la qualité physico-chimique»** et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, au cas par cas 2027
Rejets des collectivités et industries (rejets chroniques) : cas particulier substances dangereuses **Principe 4**	***Rejets industriels*** Application des **critères de l'Inspection des IC** (note MEDDTL du 27 avril 2011) aux résultats de la campagne RSDE de surveillance initiale. **1/ (par substance) Flux moyen rejeté supérieur au seuil prévu pour l'obligation de présenter un programme d'actions de réduction des rejets** ***2/* Critère complémentaire pour les rejets ne répondant pas au 1/ : Impact théorique du rejet eau sur le milieu**	1/ Toutes masses d'eau (réglementation) 2/ Masses d'eau en mauvais état chimique pour la substance concernée et ayant pour objectif le bon état chimique en 2015 et 2027, et au cas par cas en 2027.

Thème des actions prioritaires…	…Répondant aux Critères de sélection suivants :	…Sur les masses d'eau ou milieux suivants :
	3/ Cas des substances dangereuses prioritaires ***Emissions dispersées de pollutions concentrées toxiques (rejets des activités artisanales) dans les réseaux d'assainissement urbains*** • agglomération de plus de 50 000 EH ; • artisans (pressing, garage, …) compris dans le périmètre d'une action groupée de collectivité.	
Rejets des collectivités et industries (rejets chroniques) : cas particulier des activités économiques raccordées **Principes 1 et 4**	***Cas des industries*** Rejets raccordés : - à une step urbaine :dont le rejet est prioritaire et dont la somme des flux raccordés contribue, *pour le même paramètre ou pour un paramètre lié,* à au-moins 30% de l'impact estimé de la step sur le milieu ; - **et** dont la réduction est jugée nécessaire dans le cadre de la définition de l'action prioritaire de réduction du rejet de la step. ***Cas des artisans*** ▪ artisan compris dans le périmètre d'une action groupée de branche d'activité ou de collectivité ; ▪ **et** rejets cumulés des artisans du périmètre globalement impactants sur la qualité d'une masse d'eau ou sur le fonctionnement d'un système d'assainissement *(justification au moyen d'éléments d'expertise locale).*	Masse d'eau en état écologique moins que bon (moyen, mauvais, médiocre) ou ME en bon ou TB état mais **«à risque pour la qualité physico-chimique»** et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, au cas par cas 2027. Masses d'eau en mauvais état chimique et ayant pour objectif le bon état chimique en 2015 et 2027, et au cas par cas en 2027.

Thème des actions prioritaires…	…Répondant aux Critères de sélection suivants :	…Sur les masses d'eau ou milieux suivants :
Dysfonctionnement des ouvrages d'épuration **Principes 2 et 5**	*Ces critères appréhendent des risques qui ne se traduisent pas encore par une dégradation significative des rejets chroniques* **STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES** **▪ Mise en eau antérieure au 31/12/1981 (=ouvrages de plus de 30 ans).** **ou** **▪ Taux de production de boues hors réactifs** **STATIONS ET RESEAUX DE COLLECTE INDUSTRIELS** **▪ Ouvrage traitant une pollution brute susceptible d'induire, en l'absence de traitement, une augmentation de concentration dans la ME réceptrice supérieure au seuil de la ½ classe du bon état.**	Masses d'eau en très bon état ou en bon état écologique Masses d'eau en bon état chimique
Réseaux d'assainissement **Principe 1**	**Réseau présentant, hors action au titre de la DERU, l'une des situations suivantes :** → Rejet direct ou déversement en temps sec de pollution non traitée → Capacité de collecte sans débordement inférieure au débit de référence (*comprend une partie de TP*) → Apports d'eaux claires parasites entrainant un dysfonctionnement des ouvrages → Fuites impactant la qualité du milieu **Les situations sont repérées par expertise locale, principalement au moyen des schémas d'assainissement**	Masse d'eau en état écologique moins que bon (moyen, mauvais, médiocre) ou ME en bon ou TB état mais **«à risque pour la qualité physico-chimique»** et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, au cas par cas 2027
Temps de pluie (TP) **Principes 1et 4**	**Priorisation en 2 temps :** **1/ Détermination des « agglomérations vulnérables à la pollution en temps de pluie »** **2/ Sur les agglomérations sélectionnées** expertise locale à partir des **schémas d'assainissement**	Masse d'eau en état écologique moins que bon (moyen, mauvais, médiocre) ou ME en bon ou TB état mais **«à risque pour la qualité physico-chimique»** et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, au cas par cas 2027 Masses d'eau en mauvais état chimique et ayant pour objectif le bon état chimique en 2015 et 2027, et au cas par cas en 2027.

Thème des actions prioritaires…	…Répondant aux Critères de sélection suivants :	…Sur les masses d'eau ou milieux suivants :
Assainissement non collectif	**1/Communes où des dispositifs d'ANC sont identifiés dans les profils de vulnérabilité des eaux de baignade comme sources de pollution pouvant affecter la qualité** **2/ Communes situées sur un périmètre vulnérable ou très vulnérable d'aire d'alimentation de captage** **3/ Autres communes ne disposant pas d'assainissement collectif et répondant à des critères d'éloignement d'un cours d'eau**	1/ Toutes masses d'eau 2/ Toutes masses d'eau 3/ Masses d'eau potentiellement réceptrices en état écologique moins que bon ou ME en bon ou TB état mais «à risque pour la qualité physico-chimique»
Pollutions accidentelles **Principes 2 et 5**	**Repérage en fonction des connaissances locales.**	Masses d'eau en très bon état et en bon état écologique Masses d'eau en bon état chimique
Agriculture **Principe 3**	Captages Grenelles Captages cas 3 et 4 du SDAGE Autres cas à préciser	Contrainte réglementaire Répondre au SDAGE et au PDM
Zones humides	Elles sont toutes prioritaires.	-
Continuité écologique **Principe 3**	**Contrainte réglementaire :** - Ouvrages (obstacles) Grenelle, - Zone priorité anguille, - Cours d'eau classés en liste 2	Contrainte réglementaire
Restauration hydromorphologique **Principe 1**	**3 niveaux d'actions** : 1- Présence d'une maîtrise d'ouvrage adaptée ? si non : l'action prioritaire est la mise en œuvre d'une MOA) 2- Existence d'une animation technique adaptée ? si non, l'action prioritaire est la mise en place d'une animation	Masse d'eau en état écologique moins que bon (moyen, mauvais, médiocre) et ayant un objectif de bon état en 2015 et 2021, au cas par cas 2027

Thème des actions prioritaires…	…Répondant aux Critères de sélection suivants :	…Sur les masses d'eau ou milieux suivants :
	3- Existence d'un programme d'actions à réaliser ? Si oui : mise en place d'un programme d'actions à réaliser suivant 2 niveaux d'altération : ***a) Altérations primaires :*** Rectification/Recalibrage *b)* ***Altérations secondaires :*** - Absence de ripisylve - Piétinement	
Autres thèmes		
Alimentation en eau potable (hors travaux préventifs)	**1/ Réalisation des schémas d'alimentation en eau potable** **2/ Opérations identifiées comme prioritaires dans les schémas d'AEP**.	
Actions définies dans les programmes des profils de vulnérabilité	1- Inscription des études dans les profils de vulnérabilité 2- Inscription des travaux prévus dans le programme d'action des profils de vulnérabilité, **à condition qu'ils concernent la protection des milieux**	
Secteurs sensibles à la sécheresse et aux tensions quantitatives	1- Zones de répartition des eaux (ZRE) 2- Zones à tension quantitative (ZTQ).	
Schémas d'aménagement et gestion des eaux (SAGE)	SAGE identifiés comme nécessaires dans le SDAGE et autres SAGE en cours d'émergence (ce dernier critère est laissé à l'appréciation des directions territoriales).	
Contrats globaux	A l'appréciation des directions territoriales.	

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

Agence de l'eau Seine - Normandie
Direction territoriale des vallées d'Oise
2 rue du docteur Guérin - 60 200 COMPIEGNE
Tél : 03.44.30.41.00 – Fax : 03.44.30.41.01 – m@il : dvo@aesn.fr
www.eau-seine-normandie.fr